

*Les Délibérations
du vingt-sixième
congrès biennal*



50

SCFP 2013 CONGRÈS NATIONAL DU SCFP – QUÉBEC

TABLE DES MATIÈRES

LE LUNDI 21 OCTOBRE 2013

SESSION DE LA MATINÉE

Ouverture du congrès	1
Présentation du Grand Chef Konrad Sioui, conférencier invité.....	1
Présentation des invitées et invités spéciaux et internationaux.....	2
Présentation des membres du Conseil exécutif national	2
Énoncé sur l'égalité	2
Code de conduite	3
Présentation de Kealey Cummings et Léopold Arsenault, conférenciers invités	3
Règles de procédure.....	4
Rapport du Comité des lettres de créance.....	5
Convocation au congrès.....	6
Rapport du président national	6

SESSION DE L'APRÈS-MIDI

Rapport du Comité des statuts.....	13
Résolutions C15; C14	14
Rapport du secrétaire-trésorier national	14
Présentation de Thomas Mulcair, conférencier invité	19
Rapports des syndicats nationaux.....	19
Rapport du Comité des résolutions.....	23
Résolutions 19 et 38	24
Allocution d'Alexandre Boulerice	25

LE MARDI 22 OCTOBRE 2013

SESSION DE LA MATINÉE

Présentation du Prix national de santé et sécurité	25
Rapport du Comité national de la santé et la sécurité	26
Rapport du Comité consultatif national sur les régimes de retraite	29
Rapport du Comité national des jeunes travailleurs	33
Rapport du Comité des résolutions.....	34
Résolutions 57; et 219 couvrant 214 et 221	34
Résolutions 296; 106 couvrant 107; et 35	35
Résolution 144.....	36
Présentation de Ken Georgetti, conférencier invité.....	36
Rapport du Comité des résolutions.....	36
Résolution 180.....	36
Hommage au personnel retraité du SFCP	37

LE MARDI 22 OCTOBRE 2013

SESSION DE L'APRÈS-MIDI

Présentation du Prix Grace Hartman.....	37
Rapport du Comité des lettres de créance.....	38
Rapport du Comité spécial du CEN sur l'orientation stratégique.....	39
Rapport du Comité national de l'action politique.....	39
Rapport du Comité national de coordination sur la sous-traitance et la privatisation.....	42
Rapport du Comité national sur les questions de santé.....	45
Rapport du Comité des résolutions.....	49
Résolution 229 couvrant 230.....	49
Résolutions 248 et 157.....	50
Résolution 49.....	51

LE MERCREDI 23 OCTOBRE 2013

SESSION DE LA MATINÉE

Rapport du Comité national de la justice mondiale.....	51
Rapport du Comité national sur les bibliothèques.....	54
Rapport du Conseil national des autochtones.....	56
Rapport du Comité des lettres de créance.....	61
Élections au poste de président national.....	61

SESSION DE L'APRÈS-MIDI

Présentation de Rosa Pavanelli, conférencière invitée.....	62
Élections au poste de secrétaire-trésorier national.....	62
Rapport du Comité des résolutions.....	62
Résolutions 181 et 193.....	62
Résolutions 283 et 269.....	63
Présentation du prix national pour le militantisme en faveur des droits des personnes ayant un handicap.....	63
Élections aux postes de vice-présidences générales.....	64
Rapport du Comité spécial du CEN sur l'orientation stratégique.....	64

LE JEUDI 24 OCTOBRE 2013

SESSION DE LA MATINÉE

Présentation du Prix national d’alphabétisation	65
Rapport du Comité spécial du CEN sur l’orientation stratégique	65
Élections aux postes de vice-présidences régionales et de la diversité, et syndic national	65
Rapport du Comité des résolutions	66
Résolutions 801; 904 couvre 74	66

SESSION DE L’APRÈS-MIDI

Présentation du Prix des communications	67
Rapport du Comité national sur le racisme, la discrimination et l’équité en matière d’emploi (Comité national arc-en-ciel)	68
Rapport du Comité national du triangle rose	72
Rapport du Comité national des femmes	75
Rapport du Groupe de travail national des personnes ayant un handicap	78
Rapport du Comité des résolutions	82
Résolutions 293 couvrant 294; et 175	82
Résolutions 288 et 45	83
Rapport du Comité des statuts	83
Résolution C19	83
Résolutions 86; C8 et C18	84
Rapport du Groupe de travail national sur l’éducation postsecondaire	84
Rapport du Groupe de travail national de la garde à l’enfance	87
Rapport du Comité national de l’environnement	90
Rapport du Groupe de travail national sur l’alphabétisation	94
Rapport du Comité des résolutions	97
Résolutions 32 couvrant 31; 196 et 241	97
Résolutions 127; 27 couvrant 24, 25 et 26	98
Résolution 276	99
Rapport du Comité des statuts	99
Résolutions C9 et C4	99
Résolutions C6	100

LE VENDREDI 25 OCTOBRE 2013

SESSION DE LA MATINÉE

Rapport du Comité des résolutions.....	100
Résolutions 903 couvrant 133, 134, 135 et 136; 109 couvrant 108 et 111	100
Résolutions 293 couvrant 294; 802	101
Résolution 167 couvrant 168.....	102
Rapport du Comité spécial du CEN sur l'orientation stratégique.....	102
Rapport du Conseil des jeunes	115
Rapport du Comité des résolutions.....	115
Résolution 151.....	115
Résolutions 68 et 153	116
Rapport du Comité des statuts.....	116
Résolution C7.....	116
Allocution de clôture	117
Annexe au rapport du 26 ^e Congrès national	118
Liste finale des personnes déléguées présentes au 26 ^e Congrès national	173
Liste des membres des comités au 26 ^e Congrès national.....	229

LE LUNDI 21 OCTOBRE 2013

SESSION DE LA MATINÉE

OUVERTURE DU CONGRÈS

Le Congrès national de 2013 s'ouvre à 10 h sous la présidence de Lucie Levasseur, présidente du SCFP-Québec.

LUCIE LEVASSEUR (Présidente, SCFP-Québec) : Ce matin, j'ai le très grand plaisir de déclarer ouvert le 26^e congrès national du SCFP et de vous souhaiter la bienvenue dans la magnifique Ville de Québec. Consœurs, confrères, au nom de tous les membres du SCFP-Québec, au nom du vice-président régional, Denis Bolduc, et de moi-même, nous voulons souhaiter à tous les délégués, observateurs, conseillères, conseillers et invités, de partout au Canada bienvenue au Québec.

Ce congrès national de 2013 au cours duquel nous célébrerons notre 50^e anniversaire sera sans doute le plus grand de toute notre histoire. Nous avons prévu beaucoup d'activités pour souligner notre 50^e anniversaire mais je ne vous dévoilerai pas tout maintenant. Chaque jour de la semaine que nous passerons ensemble, nous emprunterons le thème d'une des cinq décennies de notre histoire. Chaque matin, nous présenterons un diaporama illustrant certains des moments de fierté de cette décennie de l'histoire du SCFP. Alors, consœurs et confrères, aujourd'hui, lundi, bienvenue dans les années 60.

Toute la semaine, vous serez à même de constater à quel point la Ville de Québec est accueillante, sécuritaire, propre et où il fait très, très bon vivre. Tout cela grâce à qui? Grâce à nos cols bleus de Québec. Le seul nuage qui existe au-dessus de cette magnifique ville: Régis Labeaume, son maire. Il veut mettre la hache dans les conditions de travail de nos travailleurs et travailleuses, il veut mettre la hache dans les régimes de retraite mais nos cols bleus et leur conseiller syndical, Eddy Jomphe, sont stratèges. Ils sont patients et ils sont très, très tenaces. Ils ont un savoir-faire exceptionnel.

Souhaitons-leur bonne chance dans la suite de leurs négos, et je dis en votre nom, à la section locale 1638 - et permettez-moi de vous nommer l'exécutif: Marc-André, Daniel, Gérard, Jean, Aline, Marcel, Carl, Bruno, Léo, Matthieu, Mario et Daniel et, évidemment, Eddy, le conseiller - soyez assurés que

les 2 500 délégués et les 627 000 membres du SCFP sont derrière vous.

Ça commence fort!

Écoutez, vous savez aussi certainement que les attaques des conservateurs se succèdent à bien des niveaux et comme travailleurs et travailleuses, citoyens et citoyennes, nous y sommes tous confrontés de plein front. Toutefois, au niveau de Radio-Canada, ces attaques frappent de plus en plus fort. Après avoir rayé de son budget 115 millions de dollars pour les années 2012-2015, le gouvernement a adopté l'été dernier une loi qui affecte l'indépendance du diffuseur public. La semaine prochaine, ce sera au tour du congrès du parti conservateur de s'attaquer à la Société Radio-Canada. Les délégués Conservateurs se prononceront sur les résolutions qui visent encore une fois à diminuer le financement de Radio-Canada et à faire disparaître le diffuseur public de toutes les régions du pays où il pourrait faire compétition à des diffuseurs privés. Ces résolutions menacent non seulement Radio-Canada, mais également la démocratie de notre souveraineté culturelle.

Pourquoi je vous parle de tout cela précisément aujourd'hui? C'est parce que la coalition « J'aime Radio-Canada » à laquelle participe le SCFP lance aujourd'hui même une campagne de lettres sur Internet pour faire échec à ces résolutions. Je vous invite, je vous demande, je vous implore d'y participer en grand nombre cette semaine en vous rendant aux adresses qui apparaissent présentement sur les écrans.

En terminant, je vous souhaite le plus merveilleux des congrès, de bons débats et un congrès du 50^e anniversaire mémorable.

PRÉSENTATION DU CONFÉRENCIER INVITÉ

LUCIE LEVASSEUR (Présidente, SCFP-Québec) : J'ai maintenant le plaisir de vous présenter le Grand Chef Konrad Sioui. Le Grand Chef ouvrira le congrès avec nous aujourd'hui en nous faisant remarquer que nos travaux se déroulent sur le territoire huronne-wendat.

Consœurs, confrères, accueillez avec moi le Grand Chef de la Nation Huronne-Wendat, Konrad Sioui.

Konrad Sioui est né à Wendake, au Québec. Il a quatre enfants et deux petits-enfants. Il est le Grand

Chef de la Nation huronne-wendat depuis 2008. Il a aussi été Grand Chef de l'Assemblée des Premières nations du Québec et du Labrador. De 1984 à 1994, il a été porte-parole national officiel en matière de réforme constitutionnelle. En 1991, il a remporté une cause historique, qu'on appelle le jugement Sioui, devant la Cour suprême du Canada contre le Québec et le Canada. Pendant la même période (de 1985 à 1992), M. Sioui a représenté l'Assemblée des Premières Nations à Genève. Humanitariste dévoué, il a défendu les droits de la personne, des enfants et des aînés, ainsi que les droits issus de traités, devant le Groupe de travail des Nations unies sur les populations autochtones.

Après le discours du Grand Chef Sioui, la consœur Lucie Levasseur le remercie et lui remet un cadeau.

*« Du pain et des roses »
« Solidarité, mes frères et mes sœurs »*

La consœur Lucie Levasseur remet le marteau au confrère Paul Moist, président national.

LE PRÉSIDENT PAUL MOIST (président national) : C'est un grand privilège pour moi de pouvoir présider ce congrès. Je m'engage à être juste dans la conduite du congrès, et je sais que si vous trouvez que je m'éloigne de cet engagement, vous me le ferez savoir.

Mon travail comme président consiste à créer un espace où l'on pourra tenir un débat sain, honnête et ouvert. Mon rôle est aussi de veiller à ce que notre congrès demeure le forum où chaque membre a la possibilité de se faire entendre. Je m'engage à faire de mon mieux pour y arriver.

PRÉSENTATION DES INVITÉES ET INVITÉS SPÉCIAUX ET INTERNATIONAUX

J'ai l'immense privilège de vous présenter notre ancien président de 1983 à 1991 et président émérite, Jeff Rose; l'ancien secrétaire-trésorier de 1975 à 1985, Kealey Cummings; l'ancien secrétaire de 1985 à 1989, Jean-Claude Laniel; et l'ancien secrétaire-trésorier de 2001 à 2011, mon grand ami, Claude Généreux.

Bob White, président émérite du Congrès des travailleurs et travailleuses du Canada et ancien président des Travailleurs et travailleuses canadiens de l'automobile; Barb Byers, vice-présidente

exécutive du CTC et qui agira également à titre de directrice générale des élections; Marie-Clarke Walker, vice-présidente exécutive du CTC; Ken Neumann, directeur national des Métallos; Robyn Benson, présidente nationale de l'Alliance de la fonction publique du Canada; Patrick Colford, président de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Nouveau-Brunswick; Patrick (Sid) Ryan, président de la Fédération des travailleurs et travailleuses de l'Ontario; Kevin Rebeck, président de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Manitoba; et Alexandre Boulerice, député pour Rosemont-La Petite-Patrie et porte-parole de l'opposition néo-démocrate en matière de relations de travail.

Ferdinand Gaité, président national de COURAGE; Loraine Baitsiwe, présidente adjointe, et Moses Miya, secrétaire général adjoint, de SAMWU, notre syndicat affilié en Afrique du Sud; Maureen Le Marinel, de UNISON, notre syndicat affilié au Royaume-Uni; Maria Luisa Regalado, chef de CODEMUH; Rosa Pavanelli, secrétaire générale de l'Internationale des services publics; Régine Laurent, présidente de la Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec.

PRÉSENTATION DES MEMBRES DU CONSEIL EXÉCUTIF NATIONAL

Les membres sont : Charles Fleury, secrétaire-trésorier national; et les cinq vice-présidents nationaux sont : Daniel Légère, Atlantique et Maritimes; Lucie Levasseur, Québec; Fred Hahn, Ontario; Tom Graham, Manitoba et Saskatchewan; et Barry O'Neill, Alberta et Colombie-Britannique.

Les deux vice-présidents de la diversité sont : Yolanda McClean et Brian Barron; et les vice-présidents régionaux sont : Wayne Lucas, Terre-Neuve-et-Labrador; Danny Cavanagh, Nouvelle-Écosse; Lori McKay, Île-du-Prince-Édouard; Sandy Harding, Nouveau-Brunswick; Denis Bolduc et Marco Lutfy, Québec; Candace Rennick, Michael Hurley et Henri Giroux, Ontario; Kelly Moist, Manitoba; Judy Henley, Saskatchewan; Marle Roberts, Alberta; Mark Hancock et Victor Elkins, Colombie-Britannique.

ÉNONCÉ SUR L'ÉGALITÉ

« La solidarité syndicale est fondée sur le principe voulant que les femmes et les hommes syndiqués sont égaux et qu'ils et elles méritent le respect à

tous les niveaux. Tout comportement qui crée un conflit nous empêche de travailler ensemble pour renforcer notre syndicat.

En tant que syndicalistes, nos objectifs sont le respect mutuel, la coopération et la compréhension. Nous ne devrions ni excuser ni tolérer un comportement qui mine la dignité ou l'amour-propre de quelque personne que ce soit ou qui crée un climat intimidant, hostile ou offensant.

Un discours discriminatoire ou un comportement raciste, sexiste, transphobique ou homophobe fait mal et, par conséquent, nous divise. C'est aussi le cas pour la discrimination fondée sur la capacité, l'âge, la classe, la religion ou l'origine ethnique.

La discrimination revêt parfois la forme du harcèlement. Le harcèlement consiste à utiliser un pouvoir réel ou apparent pour abuser d'une personne, pour la dévaloriser ou l'humilier. Le harcèlement ne devrait pas être traité à la légère. La gêne ou le ressentiment qu'il crée ne sont pas des sentiments qui nous permettent de grandir en tant que syndicat.

La discrimination et le harcèlement mettent l'accent sur les caractéristiques qui nous distinguent; de plus, ils nuisent à notre capacité de travailler ensemble sur des questions communes comme les salaires décentes, les conditions de travail sécuritaires et la justice au travail, dans la société et dans notre syndicat.

Les politiques et pratiques du SCFP doivent refléter notre engagement en faveur de l'égalité. Les membres, le personnel et les dirigeantes et dirigeants élus ne doivent pas oublier que toutes les consœurs et tous les confrères méritent d'être traités avec dignité, égalité et respect. »

CODE DE CONDUITE

LE PRÉSIDENT PAUL MOIST: Nous voulons tous nous sentir inclus et respectés lors des activités du SCFP. C'est ce qui rend notre syndicat plus fort. C'est pourquoi, en plus de l'Énoncé sur l'égalité, nous avons formulé un code de conduite qui définit des normes de comportement pour le personnel et les membres dans le cadre des activités du SCFP national, y compris du présent congrès. Ce code de conduite est le résultat du travail accompli par le Groupe national de

travail sur la participation des femmes et des résolutions adoptées à notre congrès de 2007.

En juin 2010, le Conseil exécutif national a approuvé un code de conduite pour les activités nationales du SCFP. Il représente notre engagement à exercer les fonctions importantes du syndicat dans une atmosphère respectueuse et sûre. Les membres du SCFP, son personnel et ses dirigeants élus s'efforcent d'appliquer, aussi bien les uns envers les autres qu'envers le syndicat, les règles et les principes déterminés par ce code. Mais lorsque des comportements inappropriés compromettent notre solidarité, le code de conduite peut remédier aux plaintes et imposer des sanctions s'il y a lieu.

Le Code de conduite établit un processus clair de traitement des plaintes. La première étape de ce processus consiste, autant que possible, à demander l'arrêt du comportement indésirable. Si le problème persiste, on peut faire une plainte auprès d'une ombudspersonne des participants au congrès, qui tentera de trouver une solution.

Si le membre fautif refuse de collaborer à la recherche d'une solution, les ombudspersonnes peuvent alors s'adresser à la personne responsable de l'activité – dans le cas présent, notre congrès – qui a le pouvoir d'exclure les membres au comportement répréhensible.

Nous sommes persuadés que tous les membres s'inspireront des normes de l'Énoncé sur l'égalité et du Code de conduite.

Je vous demande maintenant d'observer une minute de silence pour rendre hommage aux membres du SCFP et aux membres du personnel qui sont décédés depuis le dernier congrès. Ces consœurs et confrères ont ouvert la voie à beaucoup de luttes que nous menons aujourd'hui.

« minute de silence »

PRÉSENTATION DES CONFÉRENCIERS INVITÉS

LE PRÉSIDENT PAUL MOIST : Le 24 septembre 1963, deux syndicats – le Syndicat national de la fonction publique, SNFP, et le Syndicat national des employés de la fonction publique, SNEFP – ont fusionné, lors d'un congrès à Winnipeg, pour former le Syndicat canadien de la fonction publique. Je tiens à saluer

deux confrères qui ont assisté à la naissance du SFCP en 1963 : Kealey Cummings, ex-secrétaire trésorier national, et Léopold Arsenault, ex-conseiller syndical.

Au cours de ce congrès à Québec, nous célébrerons nos 50 ans de luttes et de réalisations, et nous devons cet anniversaire à de grandes femmes et de grands hommes qui se sont dévoués à bâtir notre syndicat. Je suis ravi d'avoir parmi nous un fondateur, ainsi qu'un employé de la première heure. Notre confrère Léopold Arsenault était conseiller syndical au Nouveau-Brunswick en 1963. À la même date, notre confrère Kealey participait au congrès de fondation, à Winnipeg, à titre de délégué.

Je demanderais à ces deux confrères de venir me rejoindre. Ils sont à mes côtés. Consoeurs, confrères, veuillez remercier nos confrères pour tout ce qu'ils ont accompli en fondant notre grand syndicat.

Après l'adresse du confrère Kealey Cummings, le confrère Paul Moist le remercie et lui offre un cadeau.

« présentation vidéo : la première décennie »

RÈGLES DE PROCÉDURE

LE PRÉSIDENT PAUL MOIST: Nous allons maintenant passer aux règles de procédure du congrès. Ce sont les règles permanentes du SFCP, énoncées dans les statuts nationaux du SFCP, et qui en font partie intégrante.

Si nous nous embourbons dans les statuts ou que nous avons des problèmes d'ordre parlementaire, j'aurai la chance de pouvoir compter sur les connaissances et l'expérience de six très sages conseillers en matière de statuts : Bill Sumerlus, Susan Cohen, Dawn Learning, Chantale Grenon-Nyenhuis, Gavin Leeb et Justin Schmidt.

Bien que nous devions respecter les règles de procédure telles qu'énoncées dans nos statuts, j'aimerais demander aux personnes déléguées de faire en sorte que ce congrès soit un lieu où tout le monde puisse progresser et aborder les questions importantes dont nous devons traiter.

Au congrès de 2009, nous avons modifié l'article A.9 pour faire en sorte que le vote des personnes déléguées porte sur la résolution soumise au congrès plutôt que sur la recommandation du comité. Nous

en sommes à notre deuxième congrès où nous débattons les résolutions et les modifications aux statuts telles qu'elles ont été soumises au comité, au lieu de la recommandation de concurrence ou de non-concurrence du comité. Les comités des résolutions et statuts ne sont pas tenus de donner leur avis sur les résolutions et les modifications aux statuts proposées, mais il peuvent le faire.

Permettez-moi aussi d'attirer votre attention sur le règlement A.4 qui limite la durée des interventions à trois minutes. Cette règle découle d'une résolution adoptée au congrès de 1993. Les délégués d'alors souhaitaient couvrir plus de matière au cours du congrès et permettre à plus d'intervenants de s'exprimer sur les résolutions à l'étude. C'est pourquoi nous avons des chronomètres. Tout au long de la semaine, il y aura deux membres du personnel assis ici, dont l'un s'occupera des lumières et des micros. Quand le voyant jaune s'allume, c'est qu'il vous reste 30 secondes. Quand le voyant rouge s'allume, vos trois minutes sont écoulées.

L'autre chose dont je dois vous parler dès le début de ce congrès, c'est l'histoire des rappels au règlement, des questions de privilège et des autres points qui peuvent être soulevés par le parquet du congrès. Selon nos règles, les délégués peuvent soulever deux types de points seulement : un rappel au règlement et une question de privilège.

Une personne déléguée peut présenter un rappel au règlement lorsqu'elle croit qu'il vient de se passer quelque chose à l'encontre de nos règlements. Un rappel au règlement doit être soulevé au moment où arrive l'irrégularité alléguée. On ne peut pas faire un appel au règlement plus tard. Devant un rappel au règlement, je considérerai l'objection, puis je déciderai si je la retiens ou non.

Une personne déléguée soulève une question de privilège uniquement si elle croit qu'il est absolument nécessaire de corriger une inexactitude susceptible de la faire mal paraître ou de faire mal paraître le SFCP dans son ensemble. Il revient au président d'assemblée de décider si la question de privilège est recevable.

Je ne permettrai à aucun délégué de prendre le micro pour tout autre type de point. Si vous avez mal compris la proposition à l'étude, vous pouvez demander une relecture en tout temps. Je prie toutes les personnes déléguées de réserver le temps

des séances à l'étude des résolutions et des rapports, pour que nous puissions couvrir tous les points à l'ordre du jour.

Enfin, en 2011, lorsque le congrès a adopté une série de résolutions statutaires afin de réécrire nos statuts en langage clair, ce faisant on est passé par-dessus une partie de l'article portant sur les règles de procédure. Les amendements statutaires C14 et C15 corrigent cet oubli. Elles portent sur la présidence du congrès, l'horaire du congrès, la définition d'un avis de réexamen et, le plus important peut-être, le fait que les règles de procédure de Bourinot s'appliquent à tout ce qui ne serait pas prévu par nos propres règles de procédure. Pour corriger cet oubli et clarifier les choses dès le départ, je donnerai la parole au Comité des statuts le plus tôt possible aujourd'hui, pour régler le cas de ces deux amendements statutaires.

RAPPORT DU COMITÉ DES LETTRES DE CRÉANCE

Les membres du comité sont : Lois Rugg, coprésidente, section locale 4879, Colombie-Britannique; Sylvain Allard, coprésident, section locale 1294, Québec; Yvonne Sullivan, section locale 2329, Terre-Neuve-et-Labrador; Michael McNeil, section locale 1259, Nouvelle-Écosse; Bernard Brun, section locale 821, Nouveau-Brunswick; Mary Vincent, section locale 1775, Île-du-Prince-Édouard; Susan Schmidt, section locale 1263, Ontario; Judy Lavallee, section locale 1550, Manitoba; Helen Sawatsky, section locale 4777, Saskatchewan; Elizabeth Tweedale, section locale 37, Alberta; Sheldon Agecouty, Syndicat des employés d'hôpitaux, Colombie-Britannique; Julianne Vondrejs, section locale 4047, Division du transport aérien, Ontario; Henri Giroux, agent de liaison du CEN; Monique Desroches, Charlotte Monardo et Ian McLean, membres du personnel.

Ceci est le premier rapport du comité.

De Terre-Neuve-et-Labrador : 35 personnes déléguées représentant 18 sections locales; 1 personne déléguée représentant 1 division provinciale; pour un total de 36 personnes déléguées et 6 personnes déléguées suppléantes.

De la Nouvelle-Écosse : 54 personnes déléguées représentant 24 sections locales; 1 personne déléguée représentant 1 division provinciale; pour un total de 55 personnes déléguées et 4 personnes déléguées suppléantes.

Du Nouveau-Brunswick : 91 personnes déléguées représentant 44 sections locales; 2 personnes déléguées représentant 2 conseils de syndicat; 1 personne déléguée représentant 1 division provinciale; pour un total de 94 personnes déléguées et 7 personnes déléguées suppléantes.

De l'Île-du-Prince-Édouard : 19 personnes déléguées représentant 9 sections locales; 1 personne déléguée représentant 1 conseil de syndicat; 1 personne déléguée représentant 1 division provinciale; pour un total de 21 personnes déléguées et 2 personnes déléguées suppléantes.

Du Québec : 115 personnes déléguées représentant 49 sections locales; 6 personnes déléguées représentant 6 conseils de syndicat; 1 personne déléguée représentant 1 contrat de service; 1 personne déléguée représentant 1 division provinciale; pour un total de 123 personnes déléguées et 5 personnes déléguées suppléantes.

De l'Ontario : 494 personnes déléguées représentant 178 sections locales; 1 personne déléguée représentant 1 conseil de syndicat; 8 personnes déléguées représentant 8 conseils régionaux; 1 personne déléguée représentant 1 division provinciale; pour un total de 504 personnes déléguées et 55 personnes déléguées suppléantes.

Du Manitoba : 58 personnes déléguées représentant 22 sections locales; 1 personne déléguée représentant 1 division provinciale; pour un total de 59 personnes déléguées et 4 personnes déléguées suppléantes.

De la Saskatchewan : 34 personnes déléguées représentant 16 sections locales; 1 personne déléguée représentant 1 conseil de syndicat; 1 personne déléguée représentant 1 division provinciale; pour un total de 36 personnes déléguées et 2 personnes déléguées suppléantes.

De l'Alberta et des Territoires du Nord-Ouest : 79 personnes déléguées représentant 36 sections locales; 1 personne déléguée représentant 1 division provinciale; pour un total de 80 personnes déléguées et 6 personnes déléguées suppléantes.

De la Colombie-Britannique : 202 personnes déléguées représentant 95 sections locales; 4 personnes déléguées représentant 4 conseils régionaux, 1 personne déléguée représentant 1

division provinciale; pour un total de 207 personnes déléguées et 6 personnes déléguées suppléantes.

Présentement, il y a un total de 1 215 personnes déléguées et 97 personnes déléguées suppléantes représentant 491 sections locales, 11 conseils de syndicat, 13 conseils régionaux, 1 contrat de service, 10 divisions provinciales, 2 dirigeants nationaux et 5 vice-présidents généraux pour un total de 1 319.

En vertu de l'article 6.4 des statuts nationaux, il y a aussi 5 personnes déléguées représentant les comités nationaux de l'égalité avec plein droit de parole mais sans droit de vote.

Au nom du comité, j'en recommande l'adoption.

(P/AM. L. Rugg, S. Allard – Adoptée)

Il y a 20 sections locales qui ont obtenu leur charte après la fin de l'année précédente. Ce sont les sections locales 5120 et 5145 de Terre-Neuve-et-Labrador; les sections locales 5137 et 5165 de la Nouvelle-Écosse; les sections locales 5065, 5087, 5104, 5143, 5147 et 5162 du Québec; les sections locales 4098, 5148, 5166 et 5381 de l'Ontario; la section locale 5156 du Manitoba; la section locale 5123 de la Saskatchewan; la section locale 5787 de l'Alberta; et les sections locales 4992, 5139 et 5150 de la Colombie-Britannique.

Les membres de ces sections locales demandent de recevoir le statut de personne déléguée. Le Conseil exécutif national a adopté une motion recommandant au Comité des lettres de créance de leur accorder ce statut.

Au nom du comité, j'en recommande l'adoption.

(P/AM. L. Rugg, S. Allard – Adoptée)

CONVOCATION AU CONGRÈS

CHARLES FLEURY (secrétaire-trésorier national) : En avril, un avis de convocation au Congrès national du SCFP a été envoyé à toutes les sections locales et aux organismes détenteurs d'une charte. Toutes les résolutions présentées conformément à l'article 6.11(a) des statuts du SCFP avant la date limite du 23 juillet 2013 ont été incluses dans le cahier des résolutions et des amendements statutaires. Copie de ce document a été publiée sur le site Internet du SCFP, à l'intention de toutes les organisations à

charte, trente (30) jours avant l'ouverture du congrès aujourd'hui.

Également, conformément à l'article 6.3, la convocation officielle au 26^e Congrès national biennal du SCFP a été envoyée le 23 juillet 2013 à toutes les sections locales et aux organismes détenant une charte qui étaient en règle à ce moment. La représentation au congrès pour toutes les sections locales admissibles à assister au congrès a été calculée conformément aux articles 6.4 et 6.5 des statuts du SCFP. Nous prévoyons que d'ici la diffusion du dernier rapport du Comité des lettres de créance, il y aura plus de 2 500 personnes déléguées, invitées et membres du personnel au congrès. Je vous y souhaite la bienvenue.

(P/A C. Fleury, D. Légère – Adoptée)

« *présentation vidéo* »

RAPPORT DU PRÉSIDENT NATIONAL

Consœurs, confrères, bienvenue à Québec.

Alors que nous célébrons le 50^e anniversaire de notre syndicat et que nous entamons notre 26^e congrès statutaire, rendons hommage aux hommes et aux femmes qui ont bâti notre grand syndicat et, d'une seule voix, proclamons que nous sommes fiers d'être membres de la fonction publique, que nous croyons que les services que nous fournissons font du Canada un pays où il fait bon vivre, et faisons le serment de défendre ces services et de défendre notre droit à la négociation collective libre, pour assurer à tous les membres du SCFP un salaire décent, des avantages sociaux décents et une pension décente.

Bienvenue dans la magnifique Ville de Québec, lieu de l'une des plus importantes luttes de l'histoire de notre syndicat. En effet, en 2007, 252 membres du SCFP au service du *Journal de Québec* étaient en lock-out. Une lutte épique qui a duré 15 mois. Une lutte dans laquelle nous avons riposté de manière très créative. Nous avons acheté une imprimerie, nous n'avons pas fait de piquetage devant les bureaux de l'entreprise et nous avons fondé notre propre quotidien, *Média Matin Québec*.

Nous avons publié 317 numéros en plus de 15 mois et distribué 40 000 copies chaque jour. Nous avons touché la population de Québec, l'entreprise a retiré

ses demandes de concessions et nous avons conclu un règlement.

Ce fut l'une des plus longues luttes de nos 50 années d'histoire et nous l'avons gagnée, en luttant intelligemment!

Nous avons un nouveau défi à relever ici, à Québec : le maire aime s'en prendre aux travailleurs municipaux dans les médias. Il affirme qu'ils gagnent trop cher, que leurs régimes de retraite ne sont pas viables. Mais nos cols bleus, membres de la section locale 1638 du SCFP, ne se laisseront pas intimider. Et aujourd'hui, je dis à ces membres : « Ne cédez pas. » Avec l'appui des 627 000 membres du SCFP, vous pouvez dire non au maire de Québec. Mercredi midi, nous manifesterons pour appuyer les cols bleus de Québec et montrer que nous sommes solidaires des membres de la section locale 1638 du SCFP.

Au fil de notre histoire, le SCFP a toujours soutenu les luttes des autres travailleurs et des autres syndicats. Nous avons toujours cru que ce que nous réclamons pour nous, nous le réclamons pour tous.

- Nous rejetons l'idée de laisser des millions de Canadiens gagner un salaire de misère sans régime de retraite au travail.
- Nous rejetons l'avis de ceux et celles qui disent que l'économie canadienne se porte bien, alors que, chaque jour, 900 000 personnes ont recours à une banque alimentaire, que 250 000 Canadiens sont sans abri et que le taux de chômage chez les jeunes est le double de la moyenne nationale.
- Nous rejetons le principe d'exploitation inhérent au programme de travailleurs étrangers temporaires du Canada. Ce programme n'avait pas initialement pour but d'importer de la main-d'œuvre à bon marché pour le compte des chaînes de restauration rapide.
- Nous rejetons l'entreprise Caterpillar Corporation qui a exigé un recul salarial de 50 % et qui, devant le refus des TCA, a choisi de fermer boutique et de déménager 400 emplois de London, Ontario, en Indiana, un État qui a adopté une loi de droit au travail.

- Nous rejetons Vale Inco et US Steel qui forcent leurs employés à faire la grève et qui privent leurs nouvelles embauches d'un régime de retraite à prestations déterminées.

Nous sommes fiers d'être des syndicalistes et fiers de notre histoire. Et d'une seule voix, nous proclamons, les 627 000 d'entre nous, ce qui suit à tous les gouvernements et à tous les employeurs, ce sont les travailleurs qui ont bâti ce pays, et nous rejetons toute tentative visant à marginaliser le travail. Nous réclamons un salaire juste et un régime de retraite pour chaque travailleur canadien. Et le SCFP ne se taira pas tant qu'il restera un travailleur exploité au Canada.

Le mot mondialisation n'existait pas à la fondation de notre syndicat, en 1963. Depuis, notre monde a rapetissé. Après trois décennies de déréglementation, de privatisation et de libre échange – les trois piliers de la mondialisation –, le salaire réel stagne au Canada et nous avons perdu, comme bien d'autres économies avancées, des centaines de milliers d'emplois dans le secteur manufacturier aux mains de plus bas soumissionnaires.

Difficile de voir ce que la mondialisation a pu apporter aux travailleurs des pays en développement.

- 80 % de la population mondiale n'a pas d'assurance maladie.
- Près de la moitié de la population mondiale n'a pas accès à des services d'assainissement. On s'attend à ce que cette proportion grimpe à 70 % d'ici 2030, ce qui représente cinq milliards d'individus.
- 40 % de la population active mondiale gagne moins de 2 \$ par jour.
- La plupart des enfants de la planète n'ont pas accès à un système d'éducation public et universel.
- Les gigantesques manifestations de travailleurs au Brésil, en Turquie et en Égypte démontrent l'existence d'une vague mondiale de citoyens qui remettent en question la hausse fulgurante du prix des aliments, le chômage chez les jeunes et le creusement des inégalités.

En avril dernier, plus de 1 100 travailleurs du vêtement ont connu une mort atroce à la Rana Plaza de Dhaka, au Bangladesh, des travailleurs qui gagnaient un salaire de misère, moins de 2 \$ par jour, dans des conditions dangereuses, à fabriquer des vêtements pour le Canada et d'autres pays avancés.

Encore une fois, disons-le d'une seule voix : Nous exigeons des sociétés canadiennes qu'elles cessent d'exploiter les travailleurs du vêtement du Bangladesh et nous réclamons du gouvernement fédéral qu'il défende les droits de tous les travailleurs dans le monde.

Nous avons avec nous des invités du Royaume-Uni, du Honduras, des Philippines, de l'Afrique du Sud, ainsi que de notre syndicat mondial, l'ISP.

Nous prenons l'engagement, envers nos camarades du monde entier, ainsi qu'envers les travailleurs du vêtement du Bangladesh, de continuer à soutenir la solidarité mondiale entre les travailleurs. Car nous savons que nous ne pouvons pas être des « syndicalistes libres » alors que les droits syndicaux fondamentaux de la majorité des travailleurs dans le monde ne sont pas respectés.

Et nous faisons le serment de redoubler d'efforts en matière de justice mondiale, parce que nous croyons que l'économie mondiale devrait être au service des travailleurs et des familles, au lieu de les condamner à la misère. Les droits ouvriers sont des droits de la personne, et le SCFP doit continuer de réclamer haut et fort la justice mondiale pour tous les travailleurs.

Depuis notre dernière rencontre à Vancouver, il y a deux ans, des mesures d'austérité ont été imposées aux membres du SCFP dans presque tous les secteurs. Le gouvernement Harper a éliminé le droit à la libre négociation collective des agents de bord d'Air Canada.

En Ontario, la loi 115 a détruit les droits de négociation de plus de 55 000 membres du SCFP du secteur de l'éducation.

L'austérité a entraîné de dures négociations provinciales à Terre-Neuve-et-Labrador, au Nouveau-Brunswick et en Colombie-Britannique.

Les agents de bord d'Air Transat ont dû, à deux reprises, rouvrir leur convention collective signée.

Dans le secteur municipal ontarien, on a vu un employeur choisir de ne pas négocier, de ne pas déclencher de lock-out, mais d'imposer tout simplement de nouvelles conditions aux syndiqués SCFP, semant ainsi l'agitation. Dans la plupart des provinces, depuis deux ans, nous avons dû faire face à une révision des régimes de retraite publics. C'est le cas présentement en Alberta, à l'Île-du-Prince-Édouard, à Terre-Neuve-et-Labrador et au Nouveau-Brunswick.

Des groupes comme l'Institut Fraser, la FCEI et la Fédération canadienne des contribuables continuent de réclamer la conversion des régimes à prestations déterminées en régimes à cotisations déterminées. Il y a 50 ans, nombre de groupes que nous représentons aujourd'hui n'avaient pas le droit de former un syndicat ou de mener des négociations collectives.

Tout au long de notre histoire, nous avons dû lutter pour défendre nos conventions collectives et notre droit à la libre négociation collective et nous devons continuer à le faire à l'avenir.

La solidarité et le courage des membres du SCFP protègent nos droits. Plus tard cette semaine, vous rencontrerez des membres très braves qui érigent des piquets de grève pour défendre leurs droits.

La négociation collective est notre raison d'exister comme syndicat. C'est notre rôle le plus important auprès des membres du SCFP. Et les jeunes travailleurs, nos futurs dirigeants, ne veulent pas faire les frais de nos négociations. Ils veulent que nous résistions à toutes les tentatives d'instaurer le principe des « deux poids, deux mesures » pour les salaires et les avantages sociaux.

Cette semaine, engageons-nous, comme nous l'avons fait dans les 25 congrès nationaux précédents, à soutenir chaque membre du SCFP qui souhaite repousser l'austérité... repousser les concessions.

Ce congrès, cette semaine, devrait envoyer un message fort à tous les employeurs du SCFP, à tous les gouvernements.

Nous n'acceptons pas qu'on s'en prenne à nos conventions collectives en exigeant des concessions. En exigeant des échelles salariales, des avantages sociaux ou des régimes de retraite à double palier.

Nous comptons résister à toute attaque de ce genre, de toutes nos forces. Et nous ne braderons pas l'avenir des jeunes d'aujourd'hui en acceptant que les nouvelles embauches soient à un salaire ou à des avantages sociaux inférieurs!

Comment allons-nous faire cela?

En commençant, plus tard cette semaine, par adopter une résolution pour augmenter de 50 % l'indemnité de grève versée par le SCFP, qui passerait ainsi de 200 \$ à 300 \$ par semaine. Nous pourrions ainsi envoyer un message à tous les employeurs qui ont l'intention de s'en prendre à nos membres : « Vous ne réussirez jamais à soumettre nos membres par la faim; nous nous soutiendrons les uns les autres, et nous sommes 627 000. Nous tiendrons un jour de plus que chacune de vos attaques. »

Consœurs, confrères, notre caisse de grève est garnie. Après 16 ans, le moment est venu d'augmenter l'indemnité de grève du SCFP!

Avec 50 ans d'histoire, le moment est venu aussi de trouver un moyen pour que les secteurs du SCFP se réunissent périodiquement. Plus tard cette semaine, on vous soumettra une résolution réclamant la création d'un Conseil national des secteurs qui, si vous l'adoptez, permettra l'organisation d'une grande conférence des secteurs tous les deux ans.

Il est temps aussi que tous les travailleurs canadiens reçoivent une augmentation de salaire.

En dollars constants, le salaire des travailleurs n'a pas progressé depuis 30 ans.

Notre économie a progressé, on a réduit l'impôt sur le revenu des sociétés, on a aussi réduit le pourcentage du PIB dépensé dans les services publics. Entre 1982 et 2004, le revenu familial des 60 % les plus pauvres de la population canadienne n'a pas augmenté au-delà de l'inflation.

Pendant ce temps, les 1 % des contribuables les plus riches ont vu leur part du revenu total passé de 8 % à 14 %, le niveau le plus élevé depuis les années 1930, où les 1 % les plus riches touchaient 18 % du revenu total.

De nombreuses sociétés ont des milliards de dollars dans leurs coffres, des milliards qu'elles

n'investissent pas dans leurs activités ou leur main-d'œuvre.

L'économie canadienne est de plus en plus dépendante de l'extraction des ressources. Nous ne pouvons pas réussir comme pays si notre économie se fonde sur la vente de nos ressources.

Le premier ministre Stephen Harper croit en ce type d'économie. Il n'a aucune intention de mettre en œuvre une stratégie industrielle propre au Canada.

Il s'en est pris aux droits de négociations à Air Canada, au Canadien Pacifique et à Postes Canada.

Il a étendu le programme des TET non pas pour combler une pénurie de compétences, mais bien pour assurer une main-d'œuvre mal payée et docile au secteur des services.

Il a réduit les prestations d'assurance-emploi et imposé la pauvreté à de nombreux travailleurs, dont 50 000 membres du SCFP.

Il ne veut pas rencontrer les premiers ministres des provinces et il refuse de négocier le renouvellement de l'Accord fédéral-provincial sur la santé.

Il a reporté les prestations de la Sécurité de la vieillesse de l'âge de 65 ans à 67 ans.

Il se cache derrière de soi-disant projets de loi d'initiative parlementaire et, sous le couvert de la « reddition de comptes », il a lancé une attaque contre les syndicats, par le biais du projet de loi C-377 qu'il a retourné au Sénat la semaine dernière.

Imaginez, la « reddition de comptes », de la part d'un homme qui nomme des menteurs et des tricheurs au Sénat, puis qui demande à son propre chef de cabinet d'acheter leur silence pour la somme de 90 000 \$.

Harper a saccagé l'image internationale du Canada. Nous sommes le seul pays à être revenu sur ses engagements dans l'Accord de Kyoto.

Il a refusé d'appuyer les engagements de l'ONU envers les peuples autochtones et, devant l'opposition de la chef Theresa Spence et du mouvement Idle No More, il a remis en question l'aptitude de Mme Spence à diriger son conseil de bande.

Il s'en est pris aux scientifiques et à la recherche.

Il a détruit systématiquement Statistique Canada en compromettant la validité de la version longue du questionnaire de recensement.

Il a démantelé la Commission canadienne du blé, contre l'avis de la majorité des agriculteurs céréaliers.

Son idéologie consiste à soutenir l'entreprise privée et à réduire toujours plus la taille et le pouvoir du gouvernement du Canada.

Il souhaite que le mouvement syndical se taise et qu'il se plie à ses quatre volontés. Il n'en est pas question.

C'est pourquoi, cette semaine, nous espérons obtenir votre permission de riposter au programme de Stephen Harper. Nous vous demandons d'engager le SCFP à soutenir pleinement l'élection de Thomas Mulcair, en 2015, à la tête du premier gouvernement NPD fédéral.

Cela dit, ces défis qui sont les nôtres ne doivent pas nous empêcher de célébrer les 50 ans de progrès qui ont suivi la création du SCFP.

Pensez au chemin que nous avons fait, comme syndicat et comme société, depuis un demi-siècle.

Au premier jour, nous avions 600 sections locales et 78 000 membres. Aujourd'hui, nous sommes en à 2 500 sections locales et plus de 627 000 membres, ce qui fait de nous le plus grand syndicat au pays, et de loin.

Il y a 50 ans, nos conventions collectives n'incluaient pas d'assurance dentaire ou de régime de soins de la vue, ni de clause de congé parental. Elles ne prévenaient en rien la discrimination quant à l'orientation sexuelle.

Or, on trouve ces choses, et bien plus encore, dans la plupart de nos conventions collectives.

Il y a 50 ans, les lois et les conventions collectives disaient peu de choses sur la santé et la sécurité au travail; aujourd'hui, toutes les juridictions et toutes les conventions collectives traitent de ce point.

En 1963, les membres du SCFP étaient peu nombreux à bénéficier d'un régime de retraite au

travail. Aujourd'hui, la plupart en ont un. Et nous visons à ce qu'ils en aient tous.

Du point de vue social, en 1963, il n'y avait ni assurance-maladie ni RPC, ni, pour la plupart, accès à une éducation postsecondaire.

Aujourd'hui, nous avons ces services publics essentiels et plusieurs autres. Et tout cela, nous le devons à nos parents et à nos grands-parents qui ont défendu leurs droits et fait progresser leurs intérêts par le biais de la convention collective et la création de services publics, une hausse du « salaire social » de tous les citoyens.

L'histoire du SCFP et de ce qu'il a accompli est très liée à l'histoire moderne de la société canadienne.

Ici au Québec, on a appelé cela la « révolution tranquille ».

Et notre histoire correspond à la naissance d'une nation moderne d'un bout à l'autre du pays.

Ces progrès n'ont été possibles que parce que des travailleurs de tous les horizons ont décidé d'édifier un monde meilleur.

Ils ont rejeté l'idée voulant que les droits individuels priment sur tous les autres. Ils ont cru que le bien-être collectif de tous devrait être le principe de base du Canada.

Ils connaissaient le pouvoir de leur unité, de leur solidarité, bien avant qu'ils forment des syndicats.

La création de syndicats, y compris le nôtre, était le sous-produit, le résultat, si vous préférez, de cette solidarité.

Les employeurs, comme d'autres forces de la société, ont toujours cherché à diviser et à isoler les travailleurs.

En poussant leurs employés à ne pas divulguer leur salaire, à résister à la syndicalisation, à baisser la tête et à ne pas poser de questions.

C'est la même chose aujourd'hui. Ils veulent nous diviser, nous désinformer, nous réduire au silence.

Avez-vous entendu parler des « retraites dorées des fonctionnaires »?

Avez-vous entendu parler d'« écarts salariaux » intenable, les employés du public gagnant plus que ceux du privé?

Divisez-nous, pour que nous argumentions entre nous, les 99 %, sans jamais remettre en question les 1 %.

Des régimes de retraite dorés dans la fonction publique, je n'en connais aucun.

Je ne suis au courant d'aucune prime salariale « publique ». Par contre, je sais que des millions de travailleuses dans les secteurs publics de la santé, des maisons de retraite, des soins à domicile et des services sociaux vivent dans la pauvreté alors qu'elles méritent beaucoup mieux.

Je connais, tout comme vous, plusieurs travailleurs, syndiqués ou non, au public comme au privé, qui ont de la misère à boucler leur budget et qui vivent d'une paie à l'autre.

Je connais, tout comme vous, des personnes, parmi nos familles, nos amis, qui sont travaillants, qui se présentent au travail tous les jours, à l'heure, et qui font un boulot difficile pour un salaire de gagne-petit, sans avantages sociaux ni régime de retraite.

Je sais, tout comme vous, que nous nous inquiétons tous pour nos enfants, pour ce que l'avenir leur réserve, alors qu'ils seront peut-être la première génération de Canadiens à avoir un niveau de vie inférieur à la précédente.

Je connais, tout comme vous, des familles qui vivent un stress quotidien parce qu'elles n'ont pas trouvé de place pour leurs enfants dans une garderie abordable et de qualité, des familles dont les deux parents sont obligés de travailler, des familles qui souffrent en silence.

Je connais, tout comme vous, des familles qui peinent à prendre soin de leurs aînés, dans un pays où les soins abordables et de qualité pour les aînés sont rares.

Remarquez comme c'est silencieux ici. Nous sommes prêts de 3 000, et on entendrait une mouche voler.

Je sais pourquoi.

Parce que nous connaissons tous des personnes, des familles comme celles que je viens de décrire.

Ces dures vérités, vous en accusez réception en silence, parce que nous avons tous des valeurs. Nous savons que, dans un pays aussi riche que le nôtre, on ne devrait pas avoir des gens qui gagnent si peu. Dans un pays aussi riche, les travailleurs devraient avoir accès à des services de garde pour leurs enfants, à des soins pour leurs aînés. Nous savons que c'est mal que le Canada tourne le dos à ses peuples autochtones, ainsi qu'aux toxicomanes et aux personnes qui doivent vivre de l'aide sociale.

Si tous nos membres étaient ici en ce moment, eux aussi garderaient le silence. Comme à peu près tous les Canadiens.

Les personnes opposées au genre de société que nous voulons comptent sur nos divisions. Elles auraient peur du silence qui règne ici présentement.

Notre syndicat, notre société, ne peut plus se permettre de parler sans écouter les autres. Parlons plus et écoutons-nous les uns les autres.

Car si nous arrivions à tisser des liens entre nous, à nous éduquer les uns les autres, à nous tenir ensemble, unis et déterminés à changer les choses, rien ne pourrait nous arrêter.

C'est la raison d'être de notre projet Ensemble pour un monde plus juste.

Il faut rétablir les liens qui nous unissent, nous réorganiser en interne.

C'est absolument nécessaire.

Nous ne pouvons laisser nos ennemis définir ce que nous sommes.

Nous ne pouvons pas tisser des liens avec la population sans rétablir les liens qui nous unissent, nous, membres du SFCP.

Nous avons besoin d'un mouvement syndical aux liens tissés serrés.

Un mouvement syndical qui tisse des liens avec les Premières nations, les immigrants, les étudiants, les agriculteurs, les aînés, ainsi qu'avec les travailleurs ordinaires, les pauvres et les défavorisés. Ce qui peut profiter au mouvement doit pouvoir profiter aussi à ces groupes et à d'autres encore.

Si nous laissons les forces de la droite nous définir, nous sommes perdus.

Si nous construisons notre solidarité et notre unité, au sein du syndicat et avec la collectivité, d'un océan à l'autre... nous vaincrons.

Je crois entièrement à vos capacités de chef à vous tous ici présents, je crois en notre personnel, et je suis convaincu qu'ensemble nous pouvons faire du SCFP une énorme force positive pour la société canadienne.

Cette semaine, alors que nous sommes rassemblés ici, à Québec, nous avons une énorme responsabilité.

Nous avons besoin d'un débat ouvert et nos membres ont besoin de leadership.

Nous devons adopter des mesures concrètes pour construire notre solidarité et notre mouvement, et la population a besoin de notre soutien et de notre leadership.

Si nous choisissons de relever ces défis, nous gagnerons. J'en suis convaincu.

Et vous en serez convaincu aussi lorsque vous verrez qui nous sommes.

- Nous sommes les salariés d'Hydro qui alimentent en électricité les quatre coins du pays et qui risquent leur vie pour nous tous.
- Qui sommes-nous? Nous sommes les gardiens de zoo qui prennent soin des animaux et qui offrent un lieu de sortie à nos enfants, à nos familles. Nous sommes fiers de représenter les employés des zoos.
- Nous sommes les ambulanciers et autres intervenants d'urgence qui travaillent en tout temps pour assurer la sécurité de la collectivité.
- Qui sommes-nous? Nous sommes les agents de bord qui assurent notre sécurité à 9 000 mètres d'altitude. Nous sommes ces agents de bord, des professionnels de la sécurité.
- Nous sommes des employés de bureau. On trouve probablement 100 000 employés de

bureau SCFP dans les bibliothèques, les municipalités, les soins de santé et les services sociaux.

- Qui sommes-nous? Nous sommes les salariés des universités, les assistants d'enseignement. Nous enseignons aux Canadiens. Nous sommes un syndicat de travailleurs de l'éducation.
- Nous sommes les employés de bibliothèque, un bastion de démocratie à la bibliothèque. Nous sommes des professionnels. Nous sommes fiers d'être le syndicat des employés des bibliothèques.
- Qui sommes-nous? Nous sommes les employés des services de garde qui prennent soin des enfants, et bon Dieu que nous en sommes fiers!
- Nous sommes les travailleurs du réseau scolaire, les aides-éducatrices dans les classes, les concierges, les chauffeurs d'autobus. Et nous sommes fiers d'être le syndicat du secteur scolaire au pays.
- Qui sommes-nous? Nous sommes les employés municipaux, les employés des services de loisirs, les gens de métier. Nous assurons la sécurité des villes partout au Canada.
- Nous sommes les travailleurs sociaux qui œuvrent auprès des populations vulnérables, et nous sommes fiers d'être des travailleurs sociaux.
- Nous sommes les ouvriers qui réparent et entretiennent les autoroutes pour assurer la sécurité des automobilistes, et nous sommes vraiment fiers de représenter ces travailleurs.
- Enfin, nous sommes le syndicat des travailleurs de la santé, des techniciens hospitaliers, des employés des services alimentaires des hôpitaux. Voilà le visage du SCFP, voilà qui nous sommes. Les travailleurs en soins de longue durée, en soins à domicile.

Le voici, le visage du SCFP. Regardez-le. Regardez les membres du SCFP. Ça représente 627 000 Canadiens. Nous sommes fiers. Nous sommes fiers d'être des employés de la fonction publique. Sommes-nous fiers? Sommes-nous unis? Sommes-nous prêts à riposter?

Mes confrères, mes consœurs, c'est ça, le SCFP, notre syndicat. Faites plus de bruit. Nous prenons soin les uns des autres. Nous sommes fiers d'être membres du SCFP. Allez-y, laissez-vous aller. Faites du bruit. Vous êtes forts, vous êtes membre du SCFP. Quand nous sommes unis, rien ne peut nous arrêter.

Solidarité! Solidarité! Solidarité!

Je suis incroyablement fier de déclarer cet historique congrès du 50^e anniversaire de notre syndicat, le Syndicat canadien de la fonction publique, ouvert!

(P/A P. Gloutney, D. Bernardo – Adoptée)

« *présentation vidéo de Stephen Lewis* »

LE LUNDI 21 OCTOBRE 2013

SESSION DE L'APRÈS-MIDI

RAPPORT DU COMITÉ DES STATUTS

Les membres du comité sont : John Deveau, coprésident, section locale 835, Nouvelle-Écosse; Charlene Mueller, coprésidente, section locale 1, Ontario; Karen Ranalletta, section locale 2950, Colombie-Britannique; Leonard Gallant, section locale 1779, Île-du-Prince-Édouard; Gloria Fingas, section locale 3967, Saskatchewan; Joëlle Ravary, section locale 1500, Québec; Randy Wald, section locale 787, Alberta; Minerva Porelle, section locale 3392, Nouveau-Brunswick; Cheryl Levin, section locale 1522, Manitoba; Daniel Légère, agent de liaison du CEN; Anne Gregory, Laura Delhenty et Sylvain Pilon, membres du personnel.

Le comité a étudié tous les amendements aux statuts. Chaque résolution a été étudiée à la lumière de certains critères, comme sa conformité, et sa faisabilité. Dans tous les cas, les membres du comité ont tenté de prendre leurs décisions en fonction du meilleur intérêt du SCFP dans son ensemble.

Conformément à l'orientation du congrès 2009, le comité a aussi vérifié si les résolutions étaient rédigées dans le langage clair des Statuts, une règle adoptée en 2011.

Vingt-deux résolutions ont été déposées 90 jours ou plus avant le congrès. Conformément à l'article 6.11 (a) des Statuts modifié en 2011, ces résolutions ont été publiées sur le site Internet du SCFP. Les

organisations à chartre pouvaient aussi en réclamer une copie par écrit.

Sept des vingt-deux résolutions ont été proposées par le Conseil exécutif national. Les autres proviennent des sections locales, des divisions ou des conseils. Enfin, le comité des résolutions a soumis deux résolutions à l'attention du comité des statuts.

Le comité a révisé certaines résolutions pour assurer l'uniformité des statuts. Par exemple, dans la version anglaise de certaines résolutions, certains mots ne portaient pas la majuscule, alors qu'ils la portent dans la version actuelle des statuts.

Le comité a consulté de tierces parties au besoin. Il a débattu de chacune des résolutions en interne. Dans certains cas, sa recommandation est unanime. Dans d'autres, elle est issue d'un vote à la majorité. Enfin, dans les cas où il ne recommande pas l'adoption d'une résolution, le comité motive sa décision.

Le plus important, c'est que le comité a pour rôle de soumettre tout le matériel à l'attention de l'ensemble des congressistes, pour que ceux-ci en discutent, en débattent et tranchent.

Avant de vous lire la résolution, permettez-nous de faire deux commentaires. Je propose la résolution telle qu'elle vous a été remise, mais avec une légère modification.

Dans la version anglaise de la résolution incluse dans la trousse du délégué, le mot « Convention » figure dans le texte de la résolution sans « C » majuscule. Il y avait un « C » majuscule dans la résolution originale, mais on a fait une erreur en la retranscrivant. Pour maintenir la continuité avec nos statuts, le comité demande aux personnes déléguées de lire la résolution et de se prononcer à son sujet comme s'il y avait un « C » majuscule au mot « Convention » chaque fois que celui-ci y apparaît.

Notre deuxième commentaire porte sur le fait que cette résolution a été présentée par le Conseil exécutif national afin de corriger une omission dans la préparation de la version des statuts en langage clair. On a tout simplement oublié cet article lorsqu'on a adopté la résolution C1 au congrès de 2011. Grâce à la résolution d'aujourd'hui, cette formulation pourra être réintégrée à nos statuts.

Résolution C15 (présentée par le Conseil exécutif national)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

Modifier l'Annexe A par l'ajout des articles A.19, A.20 et A.21 comme suit :

A.19 *Un délégué qui a voté dans le même sens que la majorité peut donner un avis de motion de réexamen d'une décision à la séance suivante. La motion de réexamen exige l'appui des deux tiers des délégués qui votent.*

A.20 *Le Conseil exécutif national fixe les heures pendant lesquelles se tient le congrès.*

A.21 *Les règles de procédure de Bourinot s'appliquent aux sujets non régis par les présentes règles de procédure.*

Cette modification entrera en vigueur immédiatement après son adoption par les délégués au congrès.

PARCE QUE :

Les articles A.19, A.20 et A.21 faisaient partie des statuts du SCFP de 2009 et d'avant. Ces dispositions ont été supprimées par inadvertance au cours du processus d'approbation des statuts en langage clair au congrès national de 2011.

(P/A J. Ravary, J. Deveau – Adoptée)

Résolution C14 (présentée par le Conseil exécutif national)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

Modifier l'Annexe A, article A.1, comme suit :

« Le président national préside tous les congrès. Un vice-président **général** préside le congrès en l'absence du président national ou à la demande du président national. Le Conseil exécutif national choisit un président si le président national et le vice-président **général** désigné sont tous deux absents. »

PARCE QUE :

- L'article 12.1 stipule qu'un vice-président

général doit présider le congrès ou les assemblées en l'absence du président national ou à la demande de ce dernier.

(P/A J. Deveau, C. Mueller – Adoptée)

« *présentation vidéo* »

Confrères, consœurs, aidez-moi à accueillir mon confrère et mon bon ami, notre secrétaire-trésorier national, Charles Fleury.

RAPPORT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER NATIONAL

CHARLES FLEURY (secrétaire-trésorier national) : Je suis très heureux d'être ici aujourd'hui et de présenter mon tout premier rapport de secrétaire-trésorier au congrès national.

Comme c'est extraordinaire de célébrer notre 50^e anniversaire ici à Québec! Vous savez, je suis né la même année que le SCFP. Et je suis fier d'être membre de ce grand syndicat depuis plus de 30 ans, soit la majeure partie de ma vie adulte.

Et, au cours de toutes ces années, qui n'a pas entendu une personne ou une autre affirmer que les syndicats ne sont plus pertinents? Mais nous savons, nous, que les syndicats sont aussi importants aujourd'hui qu'ils l'étaient il y a 50 ans. J'en veux pour preuve un autre anniversaire qui a eu lieu dernièrement.

Le mois dernier, il y a eu cinq ans que l'économie mondiale était jetée dans un tourbillon infernal par la faillite de Lehman Brothers, l'effondrement potentiel des systèmes bancaires et le sauvetage des institutions financières par les gouvernements. Et, depuis ce jour, les grandes entreprises et leurs alliés politiques se concertent pour blâmer cette économie défaillante sur les travailleurs – en particulier ceux du secteur public – et sur les syndicats qui les représentent.

Dans les semaines qui ont précédé notre congrès, les attaques se sont multipliées contre nos régimes de retraite, surtout de la part de l'Institut Fraser. Des provinces comme l'Alberta, où le gouvernement contrôle entièrement le régime de retraite des employés municipaux (Local Authorities Pension Plan), imposent unilatéralement des changements qui nuiront à nos membres à la retraite. Les employeurs et les gouvernements fouillent toujours

plus profondément dans nos poches pour équilibrer leurs budgets.

Mais nous savons que c'est la cupidité des entreprises, et non les conventions collectives, qui a obligé 1,4 million de Canadiens à se chercher du travail; qui a confiné trop de travailleurs de tous les âges, mais surtout les jeunes, à occuper des emplois occasionnels et à temps partiel; qui a privé les gouvernements des revenus nécessaires pour fournir d'importants services à nos communautés.

C'est pour cela que nous avons autant besoin des syndicats aujourd'hui qu'il y a 50 ans. Tout le monde ici travaille fort au nom des membres. Nous faisons ce qu'il faut pour obtenir de bonnes conventions collectives, mais notre travail ne se termine pas avec leur ratification. En fait, notre travail n'est jamais terminé. Nous devons constamment garder le contact avec nos membres et avec la population, pour les empêcher de croire à la propagande anti-travailleurs qui leur est servie par les journaux et sur les ondes. Nous ne devons pas nous contenter de parler à nos membres. Nous devons écouter, apprendre et comprendre.

Et je crois, consœurs et confrères, que les gens commencent à croire ce qu'ils entendent. C'est l'une des raisons pour lesquelles nous voyons cette campagne de plus en plus virulente contre nos régimes de retraite. En effet, l'une des premières règles de la propagande, c'est que si vous répétez un mensonge assez souvent, il devient vérité.

La bonne nouvelle, c'est que nous pouvons riposter. Nous avons les ressources humaines et financières nécessaires pour le faire.

L'un des grands héritages des 50 dernières années, c'est la force de nos ressources humaines, non seulement au syndicat national, mais aussi dans nos sections locales et dans nos divisions. Depuis notre dernier congrès, notre effectif permanent s'est accru de 10 personnes, pour s'élever à plus de 750 employés. Partout au pays, autour de 330 conseillers permanents travaillent directement avec nos sections locales. Et, avec notre Direction de l'organisation et des services régionaux, nous nous sommes efforcés de mettre au point des programmes de formation de grande qualité pour les nouveaux conseillers.

En 2010, la durée de la formation est passée à deux

semaines et elle a été offerte dans les régions. Depuis, 111 candidats potentiels à un poste de conseiller syndical ont été formés. Le cours est constamment amélioré grâce aux commentaires des membres qui suivent la formation. En outre, la Direction de l'organisation et des services régionaux a élaboré pour les nouveaux conseillers un programme de huit jours sur l'arbitrage et un autre de deux jours et demi sur l'obligation d'accommodement.

La formation par les pairs a été l'un des programmes les plus populaires chez les conseillers syndicaux. En 2012, le SFCP a offert la formation par les pairs dans quatre régions. Cette année, le programme s'est encore développé.

Par l'entremise de leurs conseillers, les sections locales ont accès au soutien de plus de 40 spécialistes de la recherche, de l'évaluation des emplois et de la santé-sécurité, tant dans les régions qu'au syndicat national, à environ 35 conseillers en communications, à 20 avocats et conseillers spécialisés en défense des accidentés du travail et à 10 conseillers à l'égalité. Les membres profitent de programmes d'éducation mis au point et organisés par plus de 15 conseillers de la Direction du développement syndical. Tout leur travail est soutenu par 275 membres du personnel de bureau, de l'administration et de la technique, de même que par 29 directeurs généraux et régionaux.

Ces ressources humaines sont extraordinaires. Mais nos 50 dernières années nous ont laissé un autre héritage. Nous avons des centaines de dirigeants à temps plein dans nos sections locales de tout le pays. Et chaque division provinciale peut désormais compter, au minimum, sur un président à temps plein.

Nous devons continuer à perfectionner ces ressources afin d'en faire une équipe permanente et efficace pour diriger nos négociations, assurer l'application de nos conventions collectives, mener nos campagnes et organiser notre travail avec nos alliés. Nous avons plus que jamais besoin de préparer ces ressources car, 50 ans après la naissance de notre syndicat, le roulement est très élevé, tant au sein du personnel que des exécutifs des sections locales; nos employés et nos membres prenant une retraite bien méritée.

Je parlerai bientôt des ressources financières dont nous disposons pour faire ce travail. Mais ce n'est

pas tout d'avoir de l'argent. Nous devons d'abord bâtir notre équipe, et nous ne pouvons pas compter uniquement sur notre personnel et sur nos dirigeants à temps plein, car nous risquerions ainsi de faire de notre syndicat une institution au lieu d'un mouvement.

Après 50 ans, nous devons revoir notre façon d'intégrer les jeunes et nouveaux travailleurs dans notre syndicat. C'est l'une des raisons qui a motivé la séance de stratégie que nous avons tenue à Montréal cet été. Certainement, j'ai été témoin dans ma vie jusqu'à maintenant, d'un changement de culture, en particulier dans nos façons de communiquer. Nous devons revoir nos pratiques mais nous ne devons pas laisser les nouvelles technologies créer une distance entre nous, dirigeants militants, et l'ensemble des membres.

Il n'y a rien de plus fort qu'un contact personnel. C'est l'idée qui sous-tend notre projet « Ensemble pour un monde plus juste ». Nous avons besoin de leaders à toutes les instances de notre syndicat, y compris chez le personnel, pour parler aux membres et leur expliquer l'importance des syndicats. Nous devons avoir nos conversations, nos discussions et nos débats non plus uniquement dans les salles de réunion mais aussi dans les milieux de travail. Nous devons écouter, apprendre et comprendre. Ce n'est qu'à cette condition que nous édifierons une équipe prête à se battre.

Et une solide équipe doit inclure tous nos membres. Nous continuons à lutter pour l'équité en matière d'emploi, tant au SCFP qu'à l'extérieur. Vous trouverez annexée à mon rapport une mise à jour sur l'équité en emploi à l'interne. Depuis 2009, le nombre de membres du personnel qui s'autoidentifient comme membres d'un groupe en quête d'équité a augmenté dans chaque catégorie. Mais l'autoidentification n'est qu'un premier pas. L'équité en emploi est un processus constant et nous devons faire preuve de vigilance et de créativité, notamment en accroissant nos programmes de formation et de mentorat et en offrant un meilleur accès et un meilleur soutien aux membres des groupes en quête d'équité qui souhaitent obtenir un emploi permanent au SCFP.

Le document d'orientation stratégique qui fera l'objet de débats au congrès prévoit la réalisation d'un sondage auprès de nos membres pour que nous sachions qui fait partie du SCFP. Ce sondage

soutiendra nos efforts visant à édifier une équipe forte et inclusive, prête à lutter, tant dans nos sections locales qu'au sein de notre personnel.

Nous prenons des mesures pour renforcer le côté administratif de cette équipe. Cette année, j'ai eu le très grand plaisir de rencontrer en personne près de 1 000 secrétaires-trésoriers, syndics et autres membres des exécutifs des sections locales à vos congrès de divisions provinciales. Notre transparence financière et notre reddition de comptes aux membres dont nous administrons les cotisations sont de la plus haute importance à toutes les instances du syndicat.

Nous devons montrer clairement la différence entre notre fonctionnement démocratique et la culture du secret qui entoure l'hypocrisie du gouvernement Harper. Avec le projet de loi C-377, il impose aux syndicats des normes plus rigoureuses qu'à n'importe quelle autre organisation. En même temps, les sénateurs nommés par Stephen Harper se remplissent les poches grâce à leurs comptes de frais et le gouvernement lui-même a trompé les Canadiens au sujet des milliards de dollars gaspillés sur un contrat à source unique pour les avions de combat F-35.

Quant au projet de loi C-377, la plupart d'entre vous savez que Stephen Harper a prorogé le Parlement. Le résultat, c'est qu'un projet de loi d'initiative parlementaire comme le C-377 est de retour au feuillet du Parlement dans sa forme originale, comme si le Sénat n'y avait jamais apporté de modifications. Nous devons continuer à nous opposer à cette loi, parce qu'elle n'a qu'un seul but réel – restreindre les syndicats en les obligeant à présenter des rapports financiers et limiter leurs activités politiques. Les « sbires » de Harper veulent que notre information financière, que nous fournissons déjà à nos membres, soit rendue publique pour pouvoir l'utiliser contre nous.

Au SCFP, nous n'avons rien à cacher. C'est pour cela qu'à tous les mois de septembre, nous affichons nos états financiers annuels vérifiés sur scfp.ca, où chacun de 627 000 membres – et tous les autres qui veulent y jeter un coup d'œil – peut voir que ses cotisations servent à défendre les intérêts des membres du SCFP et de ceux de l'ensemble de la classe ouvrière.

Il faudra aussi continuer à nous opposer aux programmes d'austérité adoptés par trop de nos gouvernements, de Harper jusqu'aux municipalités.

Ces budgets d'austérité ont des effets néfastes pour nos membres. Ils touchent leurs conditions de travail et les services qu'ils fournissent. Et ils ont des effets néfastes pour nos collectivités. Et aussi pour le SCFP.

Je suis heureux de présenter un rapport financier positif sur les deux dernières années. Nous reposons sur des bases solides. Mais tout en nous réjouissant de cette réussite, nous devons envisager l'avenir de manière réaliste.

D'abord, j'aimerais aborder avec vous quelques-uns des faits saillants du rapport que vous avez devant vous.

Le revenu total de la Caisse générale s'élevait à 167 millions de dollars en 2011 et à 172 millions de dollars en 2012, une hausse d'environ 3 %. Pendant ces deux années, nous avons constaté une augmentation du personnel, ainsi que l'acquisition et la construction de nouveaux bureaux.

À la fin de 2012, la valeur comptable nette des propriétés appartenant au SCFP dans 16 localités était de 69,5 millions de dollars. L'achat de propriétés a été une bonne décision pour notre syndicat, notre personnel, nos membres et nos livres. Maintenant, après une discussion approfondie, le Conseil exécutif national a décidé qu'il était temps de ralentir. Nous devons prendre le temps de voir comment nous pouvons entretenir et protéger ces investissements pour l'avenir.

La débâcle financière de 2008 a eu un impact dévastateur sur tous nos régimes de retraite, y compris le Régime de retraite des employés du SCFP. Nous ne sommes pas en situation de crise, mais nous devons nous montrer prudents. L'évaluation du régime au 1^{er} janvier 2011, que le Conseil de fiducie mixte était tenu de déposer, affichait un déficit de solvabilité. En conséquence, depuis janvier 2012, le SCFP a dû faire des paiements spéciaux de 2 millions de dollars sur quatre ans et de 12,6 millions de dollars sur 10 ans. Je suis heureux de souligner que l'écart semble effectivement se rétrécir au moment où les syndicats se préparent à déposer la prochaine évaluation actuariel exigée pour 2014.

Sur la question des avantages sociaux futurs, le Conseil exécutif national a convenu que nous devons continuer à suivre la feuille de route adoptée par le conseil et mise à jour en 2010. Cette avenue permettra de conserver un écart

relativement constant entre nos obligations en matière d'avantages sociaux futurs et le montant qui leur est consacré.

La Caisse générale ne sert pas seulement aux coûts d'exploitation. Elle finance aussi quelques campagnes, dont la lutte contre la privatisation prévue dans le document d'orientation stratégique, et notre travail aux élections fédérales, provinciales et municipales.

Je tiens à remercier les membres du Conseil exécutif national d'avoir appuyé la création d'un Fonds de riposte permanent dans la Caisse générale, avec une allocation de 1 million de dollars dans le budget de 2013. Il y a cinq ans, le Conseil avait accepté d'utiliser 2,5 millions de dollars du surplus d'exploitation de 2007 pour créer un Fonds de riposte spécial visant à aider les membres dont les droits syndicaux ou les droits de négociation fondamentaux étaient menacés par des lois ou des mesures gouvernementales. Jusqu'à l'an dernier, le Fonds a été utilisé à deux reprises et il reste un bon solde.

En 2012, le Conseil a approuvé une campagne de riposte de 1,7 million de dollars du SCFP-Ontario quand le gouvernement provincial a imposé la loi 115 à 55 000 travailleurs des conseils scolaires et menacé d'en imposer une semblable à l'ensemble du secteur public. Une campagne semblable a été approuvée en 2013 lorsque le gouvernement ontarien a menacé d'adopter une loi qui éliminerait le système indépendant d'arbitrage de différends pour les travailleurs de la santé et des soins de longue durée qui n'ont pas le droit de grève.

Mais nous voyons bien ce qui se dessine à l'horizon. Nous savons que ces luttes s'intensifieront parce qu'il ne suffit plus de protéger nos droits à la table de négociation. Nous sommes dans la mire de tous les ordres de gouvernement. Ainsi, au lieu de compter sur un excédent d'exploitation pour regarnir le Fonds de riposte, nous avons créé une ligne budgétaire permanente dans la Caisse générale que nous espérons faire prospérer année après année.

Pendant que ce Fonds sert aux grandes ripostes contre les attaques législatives contre nos droits, nous avons également constaté que les sections locales, les conseils régionaux et les divisions provinciales font bon usage des campagnes à frais

partagés prévues dans la Caisse nationale de défense.

De nos revenus de capitation, 4 % vont à la Caisse nationale de défense. Ce montant s'élevait à un peu moins de 8 millions de dollars en 2011 et à 8,2 millions de dollars en 2012.

Le Conseil exécutif national a approuvé 73 campagnes à frais partagés en 2011 et 74 en 2012. Bien que le nombre de campagnes reste à peu près le même, nous avons dépassé le budget un peu plus chaque année. Nous voyons de plus en plus le recours aux publicités payées, en particulier à la télévision. Ce type de publicité est parfois nécessaire, mais nous constatons que l'on accorde de moins en moins d'importance, dans ces campagnes, aux communications avec les membres et à la mobilisation.

À la veille d'une nouvelle année budgétaire, nous examinerons les moyens à prendre pour assurer l'accès le plus large possible aux campagnes prévues dans la Caisse de défense. Nous examinerons les campagnes en tenant compte du projet « Ensemble pour un monde plus juste », en insistant davantage sur les communications avec nos membres et avec l'ensemble de la société.

En même temps, avec les nombreux nouveaux dirigeants que compte notre syndicat, les sections locales et même les conseillers syndicaux ne savent pas comment accéder au soutien pour les campagnes à frais partagés, aux campagnes pour éviter la grève et pour appuyer la grève. Le document d'orientation stratégique adopté à notre dernier congrès nous confiait le mandat de créer un groupe de travail qui examinerait tous ces soutiens, à mesure que les négociations deviennent plus difficiles. Nous suivons les recommandations de ce groupe de travail et nous intégrons l'information sur la Caisse nationale de défense et la Caisse nationale de grève à la formation destinée aux membres et au personnel. Nous avons aussi créé un tableau de référence facile à utiliser pour mieux comprendre comment accéder à ces caisses.

Le fondement même de notre syndicat est notre Caisse nationale de grève, qui est plus solide que jamais. À la fin de 2012, le solde de la Caisse se situait à 62,5 millions de dollars.

Consœurs et confrères, grâce à notre caisse, aucun membre du SCFP n'aura jamais à quitter un piquet

de grève parce que le syndicat ne peut pas l'appuyer.

Avec une caisse si importante, le Conseil exécutif national croit qu'il est temps d'augmenter, pour la première fois en 16 ans, les indemnités de grève. Le Conseil a donc présenté une résolution à cet effet au congrès.

Étant donné le grand nombre de nouveaux délégués à notre congrès du 50^e anniversaire, le moment est bien choisi pour revoir l'historique de notre Caisse de grève. Le SCFP existait depuis quatre ans lorsque la Caisse nationale de défense a été créée, en 1967. La caisse a commencé avec 0,10 cents par membre par mois, et l'indemnité de grève était versée à compter du quinzième jour d'une grève. Mais les chèques n'étaient pas les mêmes pour tout le monde! L'indemnité hebdomadaire était de 12 \$ pour une personne célibataire, de 15 \$ pour une personne mariée et de 20 \$ pour une famille.

Les délégués ont discuté des paiements de capitation à verser à la Caisse nationale de défense aux congrès nationaux de 1969, 1973, 1977 et 1981, ainsi qu'à un congrès national extraordinaire tenu exclusivement sur cet enjeu en 1982. La question est revenue en 1983, 1985, 1991 et 1993. En 1999, un prélèvement spécial de solidarité, destiné exclusivement aux indemnités de grève et aux campagnes pour éviter la grève, a été mis en place.

C'est en 2001 que les délégués ont voté en faveur de la création d'une Caisse nationale de grève, indépendante de la Caisse nationale de défense. Le prélèvement de solidarité est resté en place jusqu'en 2004, lorsque la Caisse de grève a atteint le niveau de 15 millions de dollars. Nos statuts prévoient depuis toujours un seuil de 15 millions de dollars au-dessous duquel un prélèvement spécial entre en vigueur et reste en place jusqu'à ce que la Caisse atteigne la barre des 25 millions de dollars.

Nous avons maintenant largement dépassé cette somme. La résolution du Conseil exécutif national à l'effet d'augmenter les indemnités de grève est basée sur différents facteurs, dont les indemnités de grève versées par d'autres grands syndicats au Canada. Nous croyons que l'augmentation que nous recommandons est adéquate et nécessaire. Je pense que nous aurons un bon débat sur la question.

Consœurs et confrères, j'ai affirmé plus tôt que nous

devions être fiers de la stabilité financière de notre syndicat. Mais nous devons aussi regarder l'avenir de manière réaliste. Nos prévisions de revenus pour 2014 ne sont pas encore terminées, mais nous avons une assez bonne idée de ce qui nous attend.

Les effets du désastre créé il y a cinq ans par les institutions financières spéculatives commencent à se faire sentir dans le secteur public. Le dernier numéro de *L'Économie au travail* signale que les augmentations salariales de base des conventions collectives conclues en 2013 se sont situées en moyenne à 0,9 %, le taux le plus bas depuis plus de dix ans. Les augmentations dans le secteur public sont en moyenne de 0,7 %.

En 2013, il nous fallait augmenter nos revenus de 6,5 millions de dollars, ou de 3,9 %, pour tout simplement arriver à maintenir les services et les programmes que nous offrons déjà. Il n'y a pas de raison de paniquer, mais nous devons faire preuve de mesure, de réflexion et de stratégie dans l'établissement de nos priorités pour les deux années qui viennent. Nous devons réfléchir à la manière dont nous dépensons notre argent, à ce que nous pouvons faire avec les gens et les outils dont nous disposons déjà, à ce à quoi peuvent servir nos nouvelles ressources et à la possibilité de faire les choses différemment, ou de manière plus stratégique.

Je tiens à remercier Paul, qui m'a toujours appuyé et encouragé à mesure que je grandissais dans mon nouveau rôle. Paul, nous partageons une vision pour le SCFP, une vision que nous nous efforçons ensemble de concrétiser, une vision d'un syndicat prêt à lutter et dont les finances sont en ordre et solides, et qui peut compter sur des systèmes et pratiques organisationnels sains. Merci, Paul, pour l'appui que tu m'as accordé au cours des deux dernières années.

Merci aussi aux membres du Conseil exécutif national pour les débats, les discussions et les décisions de haut niveau que nous avons sur les ressources humaines et financières du SCFP. Merci pour votre appui.

En terminant, je répète que la situation financière du SCFP est saine. Nous avons de bonnes ressources humaines, des membres forts et des dirigeants courageux à toutes les instances du syndicat. Au cours des deux prochaines années, nous devons poursuivre ce que nous avons entrepris et continuer

à mettre en place le projet « Ensemble pour un monde plus juste ». Cette initiative n'est pas un projet d'une semaine, d'un mois ou d'un an. C'est une entreprise à long terme qui nous servira à édifier une équipe combattante plus forte, tant au SCFP qu'ailleurs. Nous continuons à travailler avec le CTC, ensemble pour un monde plus juste, et cela comprend l'appui financier à des projets comme les publicités télévisuelles qui ont commencé à être diffusées ce mois-ci.

En travaillant ensemble, nous serons toujours gagnants. Et nous devons gagner pour changer la direction qu'est en train de prendre notre pays. L'année 2015 sera importante pour nous – nous aurons la chance de nous débarrasser de Stephen Harper et des conservateurs une fois pour toutes. Et nous pouvons y arriver, consœurs et confrères. Nous avons le pouvoir de faire ce changement! Êtes-vous d'accord? Pouvez-vous me le dire?

Qui a le pouvoir? Nous avons le pouvoir! Qui a le pouvoir? Nous avons le pouvoir! Quel pouvoir? Le pouvoir syndical! Merci, consœurs et confrères!

(P/A D. légère, T. Graham – Adoptée)

PRÉSENTATION DU CONFÉRENCIER INVITÉ

LE PRÉSIDENT PAUL MOIST : Tom Mulcair a été élu à la tête de notre parti en mars 2012. Depuis, il a démontré de solides qualités de chef en menant une opposition formidable à Stephen Harper, ainsi qu'en brossant une vision positive et optimiste des travailleurs canadiens. Cette nouvelle vision nous rend très enthousiastes à l'approche des élections partielles du 25 novembre. Nous avons plusieurs membres et employés qui vont travailler fort pour faire élire d'autres néo-démocrates dans Toronto Centre, Bourassa, Provencher et Brandon-Souris. D'ailleurs, David Lundblad, un membre de la section locale 3902 de Toronto, avait l'intention de se joindre à nous, mais il a rebroussé chemin à l'aéroport Pearson en apprenant le déclenchement des élections. Il a choisi de se dévouer à plein temps à l'élection de la néo-démocrate Linda McQuaig dans Toronto Centre.

Consœurs, confrères, accueillons chaleureusement notre ami Thomas Mulcair, le prochain premier ministre du Canada, notre chef. Faites du bruit!

Après le discours du confrère Tom Mulcair, le confrère Paul Moist le remercie et lui remet un cadeau.

RAPPORTS DES SYNDICS NATIONAUX

Les syndicats nationaux sont Colin Pawson, Ronald Dagenais et Mark Goodwin.

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011

Notre réunion de vérification a eu lieu au bureau national du SCFP Ottawa, du 28 mai au 1^{er} juin 2012. Nous avons eu l'occasion de rencontrer Charles Fleury, le nouveau secrétaire-trésorier national du SCFP, et de discuter de ses idées sur le rapport des syndicats présenté au congrès de l'an dernier.

Pour notre vérification, nous avons eu accès aux procès-verbaux des réunions du Comité exécutif national, aux procès-verbaux des réunions du Conseil exécutif national, aux états financiers trimestriels de la Caisse générale, de la Caisse de défense et de la Caisse de grève, aux dossiers des paiements et des retards de capitation, aux évaluations actuarielles des pensions et des avantages postérieurs à l'emploi pour 2011 et à tout autre document jugé nécessaire. Nous avons aussi eu une rencontre avec le cabinet comptable Deloitte, qui nous a soumis une version préliminaire des états financiers avant leur présentation au Conseil exécutif national.

Caisse générale et capitation

Au moment de rédiger le présent rapport, les revenus du SCFP provenant de la capitation et des droits d'adhésion en 2011 s'élevaient à 165 466 672 \$. L'actif de la Caisse générale s'établissait à 157 015 854 \$ au 31 décembre 2011. Ce montant de revenus exige que le SCFP retienne les services de professionnels dans plusieurs domaines afin d'assurer l'adhésion aux meilleures pratiques.

Capitation à recevoir et retards dans les paiements de capitation

Les comptes à recevoir des capitations au 31 décembre 2011 s'élevaient à 26 492 781 \$. Seule une petite portion de ce montant est due aux paiements en retard (environ 6 %).

Caisse nationale de défense

Les syndicats ont examiné les écritures de la Caisse nationale de défense et les ont jugées conformes aux Règlements de la Caisse nationale de défense.

Caisse nationale de grève

Les syndicats ont examiné les écritures de la Caisse nationale de grève et les ont jugées conformes aux Règlements de la Caisse nationale de grève.

Suivi des recommandations précédentes

En 2009, compte tenu de la croissance du SCFP et de la nécessité d'avoir recours à des actuaires, vérificateurs et gestionnaires de fonds pour s'occuper des stratégies de placement, les syndicats avaient recommandé que, pour la prochaine année, le président national, le secrétaire-trésorier national et les syndicats, de concert avec les vérificateurs et tout membre du personnel jugé utile, se rencontrent pour élaborer un plan d'avenir pour les syndicats nationaux afin de mettre en œuvre les dispositions des statuts du SCFP et nous aider, ainsi que les futurs syndicats, à poursuivre le travail. Cette recommandation n'a pas encore été mise en œuvre.

Passif au titre des prestations constituées

Les syndicats ont noté que la portion non capitalisée du régime d'avantages sociaux des employés s'accroît davantage chaque année. À l'heure actuelle, le passif s'élève à 229 370 486 \$, montant duquel le SCFP a inscrit 55 871 763 \$ au bilan. En tant qu'organisation, le SCFP prend des mesures pour réduire le passif non capitalisé. Mais nous devons souligner que ces efforts n'ont pas été suffisants pour régler le problème. Nous croyons qu'il faudra un effort concerté de l'ensemble de l'organisation pour financer ces coûts croissants et assurer la stabilité financière du SCFP. Nous croyons que ce passif est un problème sérieux que le SCFP doit rapidement corriger.

Normes comptables

Pour assurer la conformité aux nouvelles normes comptables maintenant en vigueur, le Conseil exécutif national devra prendre une importante décision en ce qui a trait à la comptabilité du passif au titre des prestations constituées.

Campagnes à frais partagés

Les syndicats ont examiné les campagnes à frais partagés et ont trouvé les dossiers très bien tenus et conformes aux règlements de la Caisse.

Nouvelles recommandations

Inventaire

Le SCFP grandit toujours et compte maintenant de nombreux bureaux partout au Canada. Nous croyons important que le SCFP tienne une liste à jour du mobilier et du matériel électronique et se dote d'une politique sur les façons de disposer du mobilier et du matériel désuets. D'importantes sommes d'argent sont investies dans cet inventaire. Le suivi et le maintien de l'inventaire est difficile; un système de contrôle d'inventaire est donc nécessaire.

Formulaires de demande de remboursement des frais

Les syndicats ont aussi noté que le SCFP national en est aux étapes finales de la normalisation des formulaires de demande de remboursement des frais des conseillers, grâce à MS Excel. Nous recommandons que les conseillers puissent soumettre leurs formulaires pour autorisation en ligne et que le SCFP mette en place des transferts bancaires pour rationaliser le processus.

Actuaires

L'année prochaine, les syndicats aimeraient rencontrer un représentant d'Eckler, Conseillers et actuaires pour examiner le rapport actuariel sur le Régime de retraite des employés du SCFP. Les syndicats aimeraient aussi rencontrer un représentant de Welton Parent Inc. pour examiner l'évaluation actuarielle des avantages sociaux postérieurs à la retraite et postérieurs à l'emploi.

Politiques nouvelles et modifiées

Les syndicats ont recommandé que les politiques nouvelles ou modifiées soient clairement soulignées dans le Guide de référence des politiques administratives afin d'éviter le long processus d'avoir à les trouver une à une.

Station 20 West

Le 26 octobre 2009, le SCFP accordait à Station 20 West Development Corporation un prêt sans intérêt de 150 000 \$. Cette mesure avait été prise conformément à une motion adoptée à la réunion du Conseil exécutif national des 17 et 18 juin 2009. En plus du prêt, un don de 100 000 \$ avait été remis

à la même Corporation. Comme condition du prêt, la Corporation devait présenter des comptes-rendus réguliers, à tous les 6 mois. Jusqu'à maintenant, aucun rapport n'a été soumis au SCFP. En outre, aucune somme n'a été remboursée. Le prêt doit être remboursé d'ici le 30 juin 2016, mais il n'existe aucun calendrier de remboursement. Un intérêt au montant de 150 000 \$ a été déposé sur le titre de propriété pour garantir le prêt.

Nouvelles recommandation

Les syndicats ont recommandé d'assurer un suivi auprès de Station 20 West. En particulier, le SCFP doit lui rappeler son obligation de présenter des comptes-rendus à tous les six mois sur les progrès et les activités de Station 20 West. De plus, Station 20 West Development Corporation doit réaffirmer, par écrit, son engagement à rembourser le prêt.

Observations finales

Les syndicats ont trouvé que la tenue des livres était excellente. Nous félicitons les confrères Fleury et Moist pour les efforts qui ont été faits au cours de la dernière année. Nous tenons également à remercier les interprètes qui ont travaillé avec nous, de même que les membres du personnel du SCFP qui ont répondu à nos questions rapidement et avec exactitude. Un merci tout spécial au confrère Wes Payne et aux consœurs Danielle Clairoux, Line Deschamps et Tammy Greaves.

(P/A C. Pawson, M. Goodwin – Adoptée)

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012

Introduction

Cette année, notre réunion de vérification a eu lieu au bureau national du SCFP à Ottawa, du 27 au 31 mai 2013. Nous avons eu l'occasion de rencontrer le président national du SCFP Paul Moist, et le secrétaire-trésorier national Charles Fleury, afin d'examiner le rapport des syndicats de l'an dernier et d'en discuter. Nous avons aussi rencontré le personnel de la haute direction du SCFP et les comptables externes.

Pour notre vérification, nous avons eu accès aux procès-verbaux des réunions du Comité exécutif national, aux procès-verbaux des réunions du Conseil exécutif national, à la version préliminaire des états

financiers au 31 décembre 2012 de la Caisse générale, de la Caisse de défense et de la Caisse de grève, aux dossiers des paiements et des retards de capitation, aux évaluations actuarielles des pensions et des avantages postérieurs à l'emploi pour 2012 et à tout autre document jugé nécessaire. Nous avons aussi eu une rencontre avec le cabinet comptable Deloitte, qui nous a soumis une version préliminaire des états financiers avant leur présentation au Conseil exécutif national.

Caisse générale et capitation

Les syndicats ont examiné les écritures de la Caisse générale et les ont jugées en bon ordre. Les revenus du SCFP provenant de la capitation et des droits d'adhésion s'élevaient à 171 916 065 \$. Les dépenses de la Caisse générale s'établissaient à 169 867 696 \$ et l'actif de la Caisse générale s'élevait à 170 181 087 \$. Ce montant de revenus exige que le SCFP retienne les services de professionnels dans plusieurs domaines afin d'assurer l'adhésion aux meilleures pratiques.

Capitation à recevoir et retards dans les paiements de capitation

Les comptes à recevoir des capitations au 31 décembre 2012 s'élevaient à 29 164 560 \$. Seule une petite partie de cette somme est due aux paiements en retard.

Caisse nationale de défense

Les syndicats ont examiné les écritures de la Caisse nationale de défense et les ont jugées conformes aux règlements de la Caisse.

Caisse nationale de grève

Les syndicats ont examiné les écritures de la Caisse nationale de grève et les ont jugées conformes aux règlements de la Caisse.

Passif au titre des prestations constituées

En 2011, la portion non capitalisée de ce passif s'élevait à 229 370 486 \$, somme de laquelle le SCFP avait reporté 55 871 763 \$ sur le bilan. Cette année, la somme s'élève à 238 939 324 \$, somme de laquelle le SCFP a reporté 62 312 390 \$ sur le bilan. Le secrétaire-trésorier national nous a assuré que, cette année, le SCFP prendra des mesures pour faire face à l'escalade des coûts du passif au titre des prestations.

Normes comptables

Le SCFP respecte les nouvelles normes de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) pour les organisations sans but lucratif, avec une réserve relative au passif au titre des prestations constituées sous-évalué (*Caisse générale, 2012, Note 3 et Note 7*).

Campagnes à frais partagés

Les syndicats ont examiné les campagnes à frais partagés et ont trouvé les dossiers très bien tenus et conformes aux règlements des différentes caisses.

Inventaire

Les syndicats ont reçu un document sur les actifs immobiliers présentant un inventaire des édifices achetés, en location-achat ou en location par le SCFP, et ont été informés qu'un système d'inventaire des meubles et du matériel était en cours de développement. Des discussions ont aussi eu lieu sur la normalisation des pratiques de recyclage et de disposition du vieux matériel et des vieux meubles.

Formulaires de demande de remboursement des frais

Les syndicats ont examiné les formulaires de demande de remboursement des frais des membres du Conseil exécutif national, des adjointes et adjoints exécutifs et de membres du personnel choisis au hasard. Nous les avons trouvés en bon ordre.

Actuaires

Les syndicats ont discuté du passif au titre des futurs avantages sociaux avec Welton Parent Inc. et du Régime de retraite des employés du SCFP avec les experts-conseils d'Eckler.

Station 20 West

Depuis notre dernier rapport, le SCFP a remis un don additionnel de 50 000 \$ à la Station 20 West Development Corporation (S20W). Pour achever son projet, S20W a demandé une hypothèque de 2,5 millions de dollars. Lorsque la caisse populaire a insisté pour devenir créancier de premier rang pour le remboursement, le SCFP a signé une lettre de report de l'inscription le 29 août 2012, sur le terrain que possédait la société comme sûreté pour le premier prêt de 150 000 \$.

Observations finales

Les syndicats ont trouvé que la tenue des livres était excellente. Nous félicitons les confrères Fleury et Moist pour les efforts qui ont été faits au cours de la dernière année. Nous tenons également à remercier les interprètes qui ont travaillé avec nous, de même que les membres du personnel du SCFP qui ont

répondu à nos questions rapidement et avec exactitude. Un merci tout spécial au confrère Mario Emond et aux consœurs Danielle Jennings, Linda Marcoux et Tammy Greaves.

(P/A C. Pawson, M. Goodwin – Adoptée)

Plan d'audit interne pour 2011-2012

Processus à auditer	Évaluation du risque relatif	Nature du travail	Domaine de vérification principal	Durée	Responsabilités
Capitation à recevoir depuis plus de 3 mois	2010:Moyen 2011:Moyen 2012:Moyen <hr/> 2011:faible 2012:faible	Examen financier	Statistiques sur les membres	3 ans	Conseil exécutif national Comité exécutif national Personnel Conseillers Sections locales Syndics
Passif au titre du régime de retraite	2010:faible 2011:faible 2012:faible À titre d'entité en activité	Examen financier	Examen des politiques d'investissement	5 ans	Conseil exécutif national Comité exécutif national Syndics
	2010:Moyen Rapport de solvabilité	Est passé de 4% non capitalisé à 6% non capitalisé	Évaluation actuarielle 2011 : Rencontre avec les actuaires	avril 2011	Conseil exécutif national Syndics
Avantages sociaux	2010:Élevé 2011:Plus élevé 2012:Élevé	Examen financier Voir le rapport des syndicats	Examen de la politique de placement 2011 : Rencontre avec les actuaires	5 ans	Conseil exécutif national Comité exécutif national Syndics

RAPPORT DU COMITÉ DES RÉOLUTIONS

Les membres du comité sont : Dolores Douglas, coprésidente, section locale 2669, Saskatchewan; Stephen Drost, coprésident, section locale 1418, Nouveau-Brunswick; Dianne Frittenburg, section locale 1933, Nouvelle-Écosse; June Kaiser, section locale 716, Colombie-Britannique; Stephen Doucet, section locale 4294, Québec; Lola Barrett, section locale 41, Alberta; Darrick Barrett, section locale 1560, Terre-Neuve-et-Labrador; Karen Noble, section locale 3260, Île-du-Prince-Édouard; Andrea Madden, section locale 2286, Ontario; Phil Dembicki, section locale 500, Manitoba; Carolyn Unsworth, section locale 6101, Syndicat des employés d'hôpitaux, Colombie-Britannique; Judy Henley, agent de liaison du CEN; Annick Desjardins, Shelly Gordon; Daria

Ivanochko, Keith Reynolds et Graham Cox, membres du personnel.

Le Comité des résolutions a été constitué en vertu de l'article 6.10 des statuts du SCFP. Le comité est indépendant du Conseil exécutif national, des divisions provinciales et des sections locales. Au cours de la dernière semaine, nous avons mené nos délibérations en tenant compte de notre responsabilité à l'égard uniquement des délégués du congrès. Nous avons travaillé avec diligence et de manière consciencieuse au nom des délégués et des membres.

Nous avons étudié chaque résolution soumise au congrès. Le Comité des résolutions tient à remercier, pour leur excellent travail, les sections locales, les

conseils et les divisions qui, au nom des membres, ont présenté plus de 260 résolutions sur des enjeux d'importance qui, chaque jour, touchent nos membres, nos collectivités et l'ensemble de la société.

Le congrès du SCFP de 2009 a adopté la modification aux statuts C26, qui change la façon dont les résolutions sont traitées au congrès. À compter du congrès de 2011, le Comité des résolutions ne présentera plus de recommandations d'adoption ou de rejet. Nous présenterons les résolutions directement aux personnes déléguées, qui voteront pour ou contre leur adoption.

Le Comité des résolutions a cependant toujours la responsabilité d'examiner et d'évaluer chacune des résolutions présentées. Bien que nous ne fassions plus de recommandations aux délégués, nous devons veiller à ce que les résolutions soient claires et conformes aux statuts du SCFP.

Lorsque nous présenterons les résolutions, nous ne lirons que la partie qui commence par « LE SCFP NATIONAL DOIT » ou les résolu. Toutefois, nous invitons les délégués à lire toute la résolution dans le livre, car elle explique les mesures prises et fournit le contexte.

Nous reconnaissons le désir des délégués au congrès national de traiter du plus grand nombre de résolutions possible. Nous avons essayé de regrouper certaines résolutions et d'en combiner d'autres dont les objectifs étaient similaires afin qu'un plus grand nombre d'enjeux puissent être présentés aux délégués au congrès.

La version préliminaire du document d'orientation stratégique de 2013-2015, « Fiers de notre passé, prêts pour l'avenir », traite de nombreux sujets et enjeux qui sont aussi abordés dans les résolutions. Le processus d'étude du document d'orientation stratégique permet un large débat.

Dans le but de maximiser le nombre de résolutions qui seront débattues au congrès et d'améliorer le débat sur le document d'orientation stratégique, nous avons indiqué que le propos de certaines résolutions est couvert dans le document d'orientation stratégique. Nous invitons les délégués à discuter de ces résolutions lorsque le document d'orientation stratégique leur sera soumis.

Nous reconnaissons également que le nombre de résolutions débattues au congrès est subordonné au traitement d'autres affaires pressantes. Ces autres points sont également importants et doivent être discutés par les délégués.

Toutes les résolutions qui n'ont pas été traitées par le congrès seront renvoyées au Conseil exécutif national pour décision. Le Conseil exécutif national distribuera un rapport sur ses décisions aux sections locales avant le congrès suivant.

Résolution 19 (présentée par la section locale 5167)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. Maintenir son soutien au mouvement « IDLE NO MORE » en faisant la promotion de ses rassemblements, réunions, manifestations et marches.

PARCE QUE :

- le mouvement « IDLE NO MORE » a poussé à l'avant-scène les questions autochtones auxquelles le gouvernement doit répondre, soit l'environnement, l'eau, les terres (activités minières et forestières), l'air et les autres ressources naturelles des territoires des Premières Nations.
- le gouvernement fédéral favorise le profit au lieu de respecter les traités qu'il a signés avec les Premières Nations, en particulier au chapitre de leurs territoires.
- le gouvernement fédéral préfère s'attirer l'amitié des multinationales et de leurs consortiums qui américaniseront le Canada : exploration pétrolière, propriété de l'eau, déforestation de la forêt boréale.
- le gouvernement fédéral continue de ne pas assumer ses responsabilités judiciaires, par le biais de l'éducation, du logement, de soins de santé inadéquats, de l'eau potable, de l'enlèvement des déchets et de l'emploi.

(P/A S. Doucet, S. Drost – Adoptée)

Résolution 38 (présentée par le SCFP Terre-Neuve-et-Labrador)

LE SCFP NATIONAL doit transmettre, à tous les paliers de gouvernement, un message fort et musclé afin de s'opposer à toute négociation avec concession et de défendre notre droit à la négociation collective libre.

PARCE QUE :

- l'Orientation stratégique 2011-2013 adoptée au Congrès national de 2011 mentionne spécifiquement la défense de notre droit à la négociation collective libre, un droit durement gagné :

« Il est critique d'élaborer des stratégies et des plans de négociation suffisamment forts pour résister à l'inévitable assaut contre les syndicats et les services publics et protéger les droits fondamentaux de nos membres. La pierre angulaire de cette lutte doit être l'efficacité des éléments de base et de la représentation de nos membres à la table des négociations »;

- depuis notre Congrès national d'octobre 2011, les membres du SCFP ont dû faire face à des attaques législatives contre leur droit à la négociation collective, ainsi qu'à diverses formes d'austérité et de restrictions, dans presque tous les secteurs du SCFP, comme en font foi les derniers budgets fédéral et provinciaux;
- ces réalités, conjuguées à une économie léthargique, se combinent pour exercer une importante pression à la baisse sur les salaires, les avantages sociaux et les régimes de retraite des travailleurs. Bref, dans ce climat d'austérité, les demandes de concessions augmentent;
- tous les membres du SCFP et, encore plus important, tous les employeurs SCFP doivent savoir que le syndicat résistera à toute tentative d'arracher des concessions à ses membres.

(P/A membre du comité, D. Douglas – Adoptée)

ALLOCUTION D'ALEXANDRE BOULERICE

« présentation vidéo »

LE MARDI 22 OCTOBRE 2013

SESSION DE LA MATINÉE

« présentation vidéo – la deuxième décennie »

PRÉSENTATION DU PRIX NATIONAL DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ

LE PRÉSIDENT PAUL MOIST : Le Comité de santé et

de sécurité a reçu sept candidatures fort impressionnantes, celles de : Aline Rousseau de la section locale 1638, ici, à Québec; Alan Sabuda de la section locale 160, à Prince Albert en Saskatchewan; Bruno Guay, section locale 1751 de Québec; David Lamanna de la section locale 2 en Ontario; Jordie Salins de la section locale 37, Calgary; Lucy Furtado, section locale 1628 à Mississauga, en Ontario; et Roger Hunter de la section locale 3908 à Peterborough.

Le 10^e récipiendaire du Prix national de santé et de sécurité se dévoue à la santé-sécurité au travail depuis plus de 17 ans. Je demanderais à notre confrère David Lamanna de la section locale 2, Toronto, Ontario de bien vouloir venir me rejoindre.

David est un militant en santé-sécurité syndicale avec une feuille de route impressionnante. Il est membre de la section locale 2 depuis 1996. Il est responsable de la santé-sécurité au travail dans l'exécutif de sa section depuis 2004. On parle ici de la Commission des transports en commun de Toronto. Dans ses fonctions, il doit défendre les membres de la section dans tous les dossiers de santé-sécurité au travail, y compris les dossiers devant la CSPAAT, les cas de retour au travail et d'accommodements, les enquêtes sur les accidents, sans oublier qu'il agit comme coprésident représentant les travailleurs de la section dans les comités.

David a utilisé son savoir pratique en santé-sécurité pour concevoir des produits qui améliorent la sécurité des travailleurs, à Toronto, mais aussi partout dans le monde. David a créé et développé le système Work Area Warning qui avertit les opérateurs de véhicule de transport en commun de ralentir, voire de s'immobiliser, lorsqu'ils approchent de travailleurs sur la voie. David a collaboré avec Bombardier au développement d'outils de sécurité pour tous les opérateurs de la planète, pas seulement ceux de Toronto. Avec Bombardier, il a développé un système électronique de détection des travailleurs sur la voie, le système « Track Safe », qui protège les personnes qui travaillent sur une voie ferrée ou de métro. Il a aussi créé un produit baptisé Bonding Assembly qui permet aux travailleurs de travailler sur la voie sans se faire électrocouter.

David n'a jamais cessé de militer pour l'équipement de protection personnelle ou d'améliorer celui-ci. À la section locale 2, il a fait doubler l'allocation

accordée aux syndiqués qui ont besoin de chaussures de travail. Notre confrère David a fait campagne auprès de la Commission des transports en commun de Toronto pour qu'on reconnaisse les dangers du travail en rotation et qu'on modifie la façon de dresser les horaires.

Il a conclu un accord de formation pour tous les membres des 46 comités de santé-sécurité de la Commission des transports en commun de Toronto, ce qui signifie que 450 travailleurs ont reçu une formation d'accréditation habituellement réservée à une seule personne par comité.

Enfin, David a créé pour la section locale 2 un bulletin d'information trimestriel sur la santé-sécurité au travail, bulletin qu'il continue de publier. Le Comité national de santé et de sécurité et notre syndicat national voient en notre confrère David un excellent candidat pour ce prix national. Voici le récipiendaire de 2013 du Prix National de santé et de sécurité du SFCP, le confrère David Lamanna.

RAPPORT DU COMITÉ NATIONAL DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ

Les membres du comité sont : Dolores Douglas, coprésidente, Saskatchewan; Don Postar, coprésident, Ontario; Michael Murphy, Terre-Neuve-et-Labrador; Kathy Dauphney, Nouvelle-Écosse; Betty Pryor et Jason Woodbury, Île-du-Prince-Édouard; Minerva Porelle et Gary Burris, Nouveau-Brunswick; Sandra Forsythe, Ontario; Bob Walker et Tom Nicholls, section locale 1000, Syndicat des travailleurs de l'énergie; Yvon (Ivan) Leclerc et Walter Gretschan, Manitoba; Mark Langlois et Jaycynth Millante, Alberta; Trevor Davies, Colombie-Britannique; John Fraser, Syndicat des employés d'hôpitaux de la Colombie-Britannique; Julianne Vondrejs, Division du transport aérien; Marle Roberts, agent de liaison CEN; Troy Winters, membre du personnel.

« présentation vidéo »

Introduction

Le Comité national de santé et de sécurité a le plaisir de déposer le présent rapport au vingt-sixième congrès biennal national du SFCP. Depuis le congrès de 2011, le comité poursuit la surveillance et la défense des droits en matière de santé et sécurité au travail des membres du SFCP.

Nous continuons de centrer notre action sur la fourniture d'outils, de renseignements et d'éducation afin que nos membres puissent lutter contre les attaques concertées à l'endroit de nos conditions de travail et de nos droits par nombre de nos employeurs et par certains gouvernements.

Le comité s'est réuni à Ottawa à trois reprises depuis le dernier congrès, soit en avril et en octobre 2012, et en mai 2013. Durant cette période, le comité a entrepris un vaste éventail d'activités et deux projets de grande envergure, dont :

- Promouvoir la santé et la sécurité en tant que priorité principale à tous les paliers du syndicat.
- Participer à l'élaboration d'un nouvel atelier d'introduction de neuf heures sur la santé et la sécurité et offrir des conseils au bureau national du SFCP au sujet du matériel et de la formation sur la santé et la sécurité.
- Soutenir les activités nationales et internationales du 28 avril, Jour de deuil.
- Aider à la promotion, la sélection des lauréats et la présentation du Prix national pour la santé et la sécurité.
- Inciter les sections locales à recenser tous les décès sur les lieux de travail, de même que les encourager à partager cette information avec le bureau national du SFCP.
- Constituer une base de données sur la législation.
- Réaliser un sondage sur le travail solitaire.

Comme dans le cas des rapports précédents des congrès, c'est avec une grande tristesse que le comité présente un compte rendu du décès sur les lieux de travail de membres du SFCP. Nous avons été informés que, depuis le dernier congrès, le nombre de décès de membres du SFCP en lien avec leur travail s'élevait à dix au moment de la préparation du présent rapport. Nous déplorons la perte de :

- Tino Comini, Section locale 256, Ontario
- Éric Goyette, Section locale 1500, Québec
- Emmanuel Hudon, Section locale 1500, Québec
- Stéphanie Chaisson, Section locale 4939, Terre-Neuve
- Hubert Fortin, Section locale 301, Québec
- Sylvain Ferland, Section locale 1983, Québec
- Normand Gauthier, Section locale 4239, Québec
- Claude Picard, Section locale 1500, Québec
- Tara Lynn Veri, Section locale 1766, Ontario
- Laurie-Ève Cormier, Section locale 306, Québec

Chaque décès doit nous rappeler que la prévention de la maladie et des blessures en milieu de travail, jumelé à une stricte application des lois, ainsi qu'à des sanctions rapides et rigoureuses à l'endroit des employeurs, constitue des mesures essentielles pour juguler les pertes de vies humaines dans nos milieux de travail.

Activités du comité national – les deux dernières années

Nous présentons à la suite une description plus détaillée des activités auxquelles le Comité national de santé et de sécurité a participé cette année.

11^e Conférence nationale sur la santé et la sécurité

Le Comité national de santé et de sécurité a servi de groupe de référence pour la planification, l'organisation logistique et le contenu des ateliers de la 11^e Conférence nationale du SCFP sur la santé et la sécurité qui s'est tenue à Ottawa, Ontario, du 12 au 14 octobre 2012. Cette conférence, qui s'est tenue sous le thème « *À la défense de nos milieux de travail, de notre environnement, de notre santé* », a permis de faire le lien entre les enjeux de santé et de sécurité d'échelon local et ceux de toutes les autres régions.

La conférence a représenté une autre grande réussite pour notre syndicat, à tous égards. Elle a établi un record de participation avec la présence de plus de 550 délégués, incluant les animateurs, les conférenciers et le personnel. Les délégués ont eu l'occasion d'entendre des conférenciers dynamiques du Canada et d'autres pays au cours des séances plénières. Le programme comprenait également un total de 50 ateliers répartis sur les trois jours de la conférence. Voici un aperçu des thèmes des ateliers : *Appuyez sur le bouton d'actualisation – activez nos droits en santé-sécurité!* Les délégués ont examiné les diverses circonstances dans lesquelles les membres du SCFP ont joué un rôle d'avant-garde en ce qui a trait à l'instauration d'améliorations en santé et en sécurité au cours des 20 dernières années, et les différentes avenues que nous empruntons de nos jours dans la lutte pour des milieux de travail sains et sécuritaires. Les membres du SCFP ont résolument axé leur réflexion sur l'élaboration de stratégies de renouvellement de notre militantisme syndical et affirmé leur engagement à assurer des milieux de travail plus sains pour l'ensemble des membres.

Santé environnementale / action environnementale dans le milieu de travail

Une première à la Conférence nationale sur la santé et la sécurité : on a présenté aux délégués un aperçu des enjeux environnementaux, de même que leurs répercussions sur nos collectivités et sur la santé des travailleurs. Les délégués ont par la suite exploré des façons d'agir pour rendre nos milieux de travail plus sains, plus viables, et pour réduire les conséquences pour l'environnement du travail que nous accomplissons.

Les femmes et les dangers au travail : reconnaître les risques et élaborer une approche saine pour le travail des femmes

Les participants à cet atelier ont examiné les effets de l'environnement physique et social sur la santé des femmes, ainsi que des façons d'influencer la recherche, les politiques et les pratiques dans le but de réduire les disparités entre hommes et femmes en santé.

Santé psychosociale et mentale et organisation du travail

Cet atelier a examiné les lacunes du nouvel assortiment de soi-disant instruments et systèmes qui sont introduits dans nos lieux de travail. Il a été axé sur le milieu de travail en tant que cause de problèmes de santé mentale, et non sur l'individu. Les participants ont discuté de stratégies et de mesures qui aideront effectivement à rendre les milieux de travail plus sains et plus sécuritaires sur le plan psychologique.

La conférence comprenait également une série exceptionnelle de conférenciers de renom qui ont présenté aux délégués :

- Un survol de l'histoire des réussites au chapitre de la santé et de la sécurité dans lesquelles le SCFP a eu une participation au cours des 30 dernières années, dont le Jour de deuil, le combat contre l'amiante, et l'influence du SCFP au sein du mouvement écologiste.
- Une discussion d'experts au sujet de nouveaux enjeux et d'occasions novatrices pour les militants en matière de santé et sécurité.

Jour de deuil, 28 avril

Voilà maintenant 29 ans que Le Comité national de santé et de sécurité du SCFP a proposé la création du Jour national de deuil pour les travailleurs décédés ou blessés à cause des conditions dans leur milieu de travail. C'est ce comité qui, le premier, a recommandé l'institution d'un jour commémoratif pour les travailleurs tués ou blessés dans l'exercice de leurs fonctions en 1984. Ce jour a été proclamé par Jeff Rose, président national du SCFP à cette époque, à l'occasion d'une conférence sur la santé et la sécurité au début de 1985 et, au cours de cette même année, le Congrès du travail du Canada et ses syndicats affiliés de tout le pays l'ont rapidement adopté. Le Jour de deuil rend hommage aux morts et aux blessés de nos collectivités. Il attire l'attention sur les travailleurs tués, blessés ou qui souffrent de maladies contractées dans leur milieu de travail au cours de l'année précédente.

Le comité a participé à la promotion du matériel pour le Jour de deuil du SCFP : des signets du 28 avril, un témoignage d'un travailleur, des affiches et des listes de vérification d'activités qui sont distribués par la poste à toutes les sections locales.

Cours d'introduction de neuf heures sur la santé et la sécurité

Le Comité national de santé et de sécurité, tant à titre de groupe de référence que de comité général, a conseillé le Service de la santé et de la sécurité et la Direction du développement syndical sur la conception d'un cours de neuf heures sur la santé et la sécurité. Nous espérons que ce nouveau cours d'introduction favorisera une augmentation du nombre de membres qui apprendront les notions de base en matière de santé et de sécurité, et encouragera ceux-ci à rechercher de nouvelles occasions d'apprentissage et de formation.

Prix national de santé et de sécurité

Le Comité national de santé et de sécurité choisissait et recommandait chaque lauréat du Prix national de santé et de sécurité depuis sa création en 1992. Au cours des deux dernières années, le comité a reconçu le processus d'attribution du prix afin d'assurer une plus grande équité entre les candidats. Le lauréat est désormais choisi par un sous-comité plénier. Nous offrons nos félicitations les plus sincères au digne lauréat de cette année.

Base de données sur la législation

Parmi les grands projets entrepris par le comité figure la compilation de la législation sur la santé et la sécurité (incluant les lois, les règlements, les codes et autres) en un seul document avec des commentaires sur des sujets particuliers (c.-à-d. la violence, les substances contrôlées, les jeunes travailleurs, etc.) L'objectif est de disposer d'une base de données complète qui constituera pour les membres un outil de référence d'accès facile et leur offrira des points de comparaison ainsi que de brefs commentaires qui pourront être utilisés comme appui en ce qui a trait à la législation et aux libellés en matière de santé et de sécurité dans les activités de lobbying ou lors de négociations. En raison de la nature complexe de ce projet, il constituera un engagement continu pour le comité.

Sondage sur le travail solitaire

Le deuxième projet d'envergure consiste à élaborer un sondage visant à déterminer à quel moment le travail solitaire constitue un problème. Ce sondage sera prêt pour le congrès national, et nous espérons que tous prendront quelques minutes pour y répondre.

Nous recommandons de porter une attention spéciale aux éléments suivants au cours des deux prochaines années :

Nous poursuivrons notre travail d'assistance aux membres dans les comités mixtes de santé et de sécurité, à la table de négociation et dans le milieu de travail. Nous inciterons les membres à un militantisme plus actif en matière de santé et de sécurité afin de mieux faire valoir que la lutte pour des milieux de travail sains et sécuritaires constitue une lutte politique pour le pouvoir.

- Collaborer avec le Service de la santé et de la sécurité pour établir une documentation nouvelle et révisée, incluant du matériel pour des ateliers en santé et sécurité avancés et plus techniques.
- Lutter contre le programme de droite en témoignant aux travailleurs et au grand public de l'importance du syndicalisme pour un milieu de travail sain et sécuritaire.

- Améliorer les communications entre les comités nationaux et provinciaux sur la santé et la sécurité.
- Travailler avec les sections locales, les divisions et le bureau national pour exercer des pressions dans le but d'améliorer les conditions relatives à la santé et à la sécurité dans le milieu de travail.
- Sensibiliser à l'égard des nouveaux risques dans nos milieux de travail.
- Aider à dépister et à comprendre les risques nouveaux comme les gripes pandémiques, les infections nosocomiales, ainsi que les nanoparticules et les produits chimiques perturbateurs du système endocrinien.
- Aider à établir des libellés de négociation collective pour des questions non couvertes par la législation.
- Promouvoir la journée du 28 avril à l'échelle nationale et internationale.
- Exercer des pressions afin que les employeurs assument leurs responsabilités quant aux attaques à notre droit légal à des milieux de travail sains et sécuritaires.

Conclusion

Les deux prochaines années seront très chargées. Les succès remportés au cours des deux années précédentes nous confortent dans le fait que le SCFP continuera de promouvoir et de défendre les droits des membres en matière de santé et de sécurité au travail. Nous demeurons persuadés que notre plan d'action et nos priorités permettront à notre syndicat de continuer à jouer un rôle de premier plan en ce qui a trait à la santé et à la sécurité au travail au sein du SCFP et du mouvement syndical.

Les deux dernières années ont clairement démontré que la lutte pour les milieux de travail sains et sécuritaires, de même que pour des conditions de travail décentes est loin d'être achevée. Les attaques des employeurs et du gouvernement de droite se poursuivent et s'intensifient.

Tandis que nos employeurs coordonnent des stratégies contre nous, il nous faut consolider nos forces collectives pour défendre les acquis en

matière de santé et sécurité et assurer des améliorations pour l'avenir.

Au revoir et merci

Le comité offre ses sincères remerciements aux membres qui nous ont quittés au cours de la présente période pour leur travail acharné. Notre confrère Rex Hillier a siégé au Comité national sur la santé et la sécurité depuis 1998, et à titre de coprésident pendant près de 10 ans. Nous lui souhaitons la meilleure des chances dans sa nouvelle étape de vie. Le comité souhaite également offrir ses meilleurs vœux à Debra Willis qui a perdu son statut de membre du SCFP à la suite d'un déplorable maraudage syndical.

Le comité désire reconnaître l'aide et le soutien de nos confrères Stan Marshall, directeur général des services nationaux, et Anthony Pizzino, directeur du service de la recherche, de l'évaluation des emplois et de la santé-sécurité, qui sont partis à la retraite. Il souhaite également remercier les nouvelles directrices, Daria Ivanochko, directrice générale des services nationaux, et Shelly Gordon, directrice du service de la recherche, de l'évaluation des emplois et de la santé-sécurité, pour leur soutien constant. Le comité exprime en outre sa reconnaissance à Tammy Emond pour sa précieuse contribution au soutien administratif et à l'organisation de la conférence et, bien entendu, à nos confrères dirigeants nationaux Paul Moist, président, et Charles Fleury, secrétaire-trésorier.

RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF NATIONAL SUR LES RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du comité sont : Helen Fetterly, coprésidente, Ontario; Bob Ripley, coprésident, Manitoba; Yvonne Sullivan et Beverley Greene, Terre-Neuve-et-Labrador; Anne Burgess, Nouvelle-Écosse; Lane MacLaren et Hughena Duggan, Île-du-Prince-Édouard; Roland Cormier, Nouveau-Brunswick; Marc-André Dufour, Québec; David Carrington, Ontario; Michael Brockbank, Saskatchewan; Rosemary Kostiuik et Scott Cush, Alberta; Keith Todd, Colombie-Britannique; Kelly Knox, Syndicat des employés d'hôpitaux de la Colombie-Britannique; Julie Roberts, Division du transport aérien; Judy Henley, agente de liaison du CEN; Mark Janson et Kevin Skerrett, membres du personnel.

« présentation vidéo »

Introduction

Le Comité consultatif national sur les régimes de retraite (CCNRR) a le plaisir de soumettre le présent rapport au 26^e Congrès biennal du SCFP national. Depuis sa création, il y a 24 ans, le CCNRR a défendu la bonification et l'amélioration de nos régimes de retraite, publics et d'employeurs, une meilleure éducation des membres en matière de régimes de retraite et des méthodes progressistes de gestion des caisses de retraite.

Depuis le dernier rapport du CCNRR au congrès national, les attaques lancées contre les régimes de retraite des Canadiens se sont intensifiées, ciblant tant les régimes de retraite d'employeurs que notre système public. Les marchés financiers n'étant pas encore remis de la crise de 2008 et les taux d'intérêt se maintiennent à des niveaux d'une faiblesse historique, beaucoup de régimes de retraite à prestations déterminées (PD) du Canada sont aux prises avec d'importants défis de capitalisation. Les employeurs et les gouvernements répondent en exigeant des compressions radicales dans les régimes de retraite à prestations déterminées des membres du SCFP, ou leur conversion pure et simple en différents modèles. Entre-temps, le gouvernement fédéral a imposé les compressions les plus importantes au système de pension public du Canada depuis des générations. Mais le SCFP reste fidèle à sa tradition de défense et de bonification, dans la mesure du possible, des régimes de retraite à prestations déterminées et du système public de retraite afin d'assurer une retraite adéquate, sûre et digne non seulement à tous les membres du SCFP, mais aussi à tous les Canadiens.

Défis du système public de retraite – SV-SRG

Dans son budget fédéral de 2012, le gouvernement conservateur annonçait une hausse graduelle de l'âge de l'admissibilité aux programmes fédéraux de Sécurité de la vieillesse (SV) et du Supplément de revenu garanti (SRG). À compter de 2023, l'âge de l'admissibilité à ces régimes de retraite publics passera de 65 à 67 ans. Pour expliquer cette décision, les conservateurs invoquent une plus grande longévité et le désir d'assurer la viabilité de ces programmes pour les générations futures. Le SCFP, de concert avec le mouvement syndical, a fermement dénoncé la décision. De nombreux experts, dont le directeur parlementaire du budget, non partisan, soutenaient que ces programmes étaient tout à fait viables avant les modifications

apportées par les conservateurs. Mais surtout, la hausse de l'âge de l'admissibilité à ces importants instruments publics de retraite aura des conséquences extrêmement régressives. De nombreuses personnes âgées, en particulier celles qui font un travail physique, sont tout simplement incapables, pour des raisons de santé, de travailler deux ans de plus. En outre, la hausse récente de la longévité profite de manière disproportionnée aux Canadiens à revenus élevés. Les Canadiens à plus faible revenu seront donc très durement touchés par la perte de deux années de prestations de retraite publiques. Ces changements inutiles nuiront surtout aux femmes et aux célibataires âgés à faible revenu. La pauvreté chez les personnes âgées augmentera considérablement.

Le CCNRR souligne que le NPD fédéral s'est engagé à annuler ces changements s'il remporte les prochaines élections fédérales. Le fait que l'opposition officielle ait fait cette promesse électorale des années avant les prochaines élections en dit long sur l'importance du dossier de la SV et du SRG. Le comité appuie fièrement les efforts déployés par le SCFP pour accroître la visibilité de l'enjeu et demande au syndicat de le maintenir au cœur des débats d'ici aux prochaines élections fédérales.

Possibilités du système public de retraite – RPC

Le dernier rapport présenté par le CCNRR au congrès expliquait en détail la campagne sur les régimes de retraite menée par le SCFP en 2009-2011 et dont l'élément central était une proposition visant à doubler les prestations versées par le Régime de pensions du Canada. Après un recul subi en décembre 2010, lorsque le ministre fédéral des Finances Jim Flaherty a retiré son appui à la bonification du RPC en faveur de Régimes de pension agréés collectifs (RPAC), la campagne pour la bonification du RPC a repris de plus belle l'année dernière. La modification de la loi sur le RPC exige l'appui des deux tiers des provinces représentant les deux tiers de la population canadienne. L'élection d'un gouvernement du PQ au Québec en septembre 2012 a marqué un point tournant. Le gouvernement précédent hésitait à se prononcer fermement en faveur de la bonification du RPC, mais le nouveau gouvernement péquiste s'est engagé à la défendre. Avec les niveaux voulus d'appui politique en place, il était à nouveau possible que les ministres des finances acceptent de bonifier le RPC à leur rencontre de décembre 2012. Bien que les ministres

ne se soient pas engagés à le faire à cette réunion, ils ont indiqué qu'ils continueraient à explorer une bonification du RPC d'ici leur prochaine rencontre, en juin 2013.

Au moment d'écrire ces lignes, en avril 2013, le SCFP déploie des efforts considérables pour tirer profit de cette importante période dans la campagne pour bonifier le RPC. En plus d'appuyer les efforts du CTC, le SCFP mène une campagne de mobilisation en prévision de la rencontre de 2013. Le personnel et les membres du SCFP signeront des pétitions, parleront aux médias et feront pression sur leur ministre des finances provincial pour qu'ils appuient cette politique intelligente. Le CCNRR continue à défendre et à appuyer la campagne du SCFP et les membres du comité y participeront dans toutes les juridictions. Les 11 millions de Canadiens qui sont sans régime de retraite au travail profiteront considérablement d'une augmentation du double des prestations du RPC. Il s'agit d'une politique abordable et efficace qui permettra à tous les travailleurs canadiens de prendre leur retraite dans la dignité.

La lutte pour préserver les régimes à prestations déterminées au travail

Malgré les attaques incessantes des employeurs, des gouvernements et des groupes de droite qui soutiennent que les régimes de retraite à prestations déterminées « ne sont pas viables » et qu'ils devraient être supprimés, le CCNRR continue de défendre le modèle à prestations déterminées. Dans de nombreux cas, grâce au travail acharné des membres et du personnel, le SCFP a réussi à repousser les propositions des employeurs visant à éliminer ces régimes ou à les convertir en d'autres modèles.

Beaucoup de demandes de concessions des employeurs auraient donné lieu à des régimes à deux vitesses qui auraient grandement nui à la solidarité future des unités de négociation. Les membres du SCFP continuent à résister vigoureusement à ces demandes. Toutefois, beaucoup de membres et d'unités de négociation du SCFP reconnaissent que l'augmentation de l'espérance de vie fait grimper le coût des régimes et que la crise financière de 2008 et les habitudes d'exonération de cotisations prises par les employeurs ont accru la précarité de beaucoup de nos régimes de retraite. Dans certains cas, les

membres du SCFP ont accepté de payer davantage pour protéger leurs prestations de retraite ou ont convenu de mesures temporaires pour assurer la viabilité de leur régime. Dans d'autres cas, le SCFP a joué un rôle de premier plan dans la collaboration avec les gouvernements pour négocier un allègement des règles provinciales de capitalisation de la solvabilité, qui menaçaient de nombreux régimes à PD et leurs employeurs de paiements spéciaux trop lourds. La résilience et la créativité du SCFP dans ce dossier pendant une période particulièrement difficile montrent bien que le syndicat croit fermement que le modèle à prestations déterminées demeure la manière la meilleure et la plus efficace d'assurer une retraite sûre et digne après toute une vie de travail.

Le modèle du Nouveau-Brunswick

De nombreuses années d'immenses exonérations de cotisations des employeurs, combinées aux effets de la crise financière de 2008, ont précipité le régime de retraite des travailleurs d'hôpitaux du Nouveau-Brunswick, membres du SCFP, dans un grave déficit de capitalisation : en 2011, le régime ne disposait que de 61 % des fonds nécessaires pour payer ses obligations à long terme. Devant cet énorme manque à gagner et menacés par une possible liquidation du régime à prestations déterminées, les membres et le personnel du SCFP ont entamé un processus de négociation avec un groupe de travail provincial sur les régimes de retraite, un exercice qui a mené à l'élaboration d'un nouveau modèle. Il s'agit d'une structure de capitalisation différente de celle des régimes à prestations déterminées et à cotisations déterminées que nous connaissons bien. En vertu de ce modèle, la promesse de prestations de retraite pour les participants au régime, qu'ils soient actifs ou à la retraite, n'est pas une obligation légale comme pour un régime à prestations déterminées conventionnel. Elle est plutôt considérée comme une « cible ». Le paiement complet de la prestation dépendra en grande partie du niveau de capitalisation du régime. Si ce niveau est suffisant, les prestations seront versées en entier. Si le niveau de capitalisation du régime diminue sous un certain seuil, les prestations pourront être ajustées, d'abord pour les participants actifs, puis pour les retraités, jusqu'à ce que la capitalisation revienne à son niveau normal. Toutefois, une politique de capitalisation détaillée, le contrôle des surplus futurs, des niveaux de cotisations considérablement plus élevés, des

hypothèses actuarielles conservatrices et une participation accrue au régime accroîtront fortement les chances que la promesse de prestation soit entièrement respectée. Les prestations diminuées à cause du manque de capitalisation peuvent être remboursées rétroactivement si le niveau de capitalisation du régime s'améliore.

Le « modèle du Nouveau-Brunswick » continue de susciter l'intérêt du milieu des régimes de retraite, des syndicats, des employeurs et des gouvernements de tout le pays. Le comité a reconnu que les résultats des négociations au Nouveau-Brunswick étaient positifs si l'on tient compte de l'état peu encourageant de la capitalisation et des autres solutions peu intéressantes offertes au syndicat. Mais le comité fait écho à la déclaration du président national Paul Moist à l'effet que la solution du Nouveau-Brunswick, bien qu'adaptée au Nouveau-Brunswick, n'est pas et ne deviendra pas un « modèle à suivre » pour le reste du Canada.

Formations sur les régimes de retraite destinées aux membres et au personnel du SFCP ainsi qu'au public

Le CCNRR appuie fortement la poursuite des programmes de formation et d'éducation sur les régimes de retraite mis au point par la Direction du développement syndical du SFCP. Le comité a entendu parler d'un nouveau cours de neuf heures destiné à familiariser les membres avec les principes de base des régimes de retraite. Depuis le dernier congrès, des centaines de membres et de militants du SFCP ont profité de ces cours et d'autres sur le sujet. Nous convenons que les régimes de retraite sont des instruments complexes et que beaucoup de membres ne les comprennent pas bien. Nous savons aussi que les membres seront davantage prêts à lutter pour protéger leurs régimes s'ils en comprennent la valeur et l'importance. Pour ces raisons, nous considérons que le travail accompli par la Direction du développement syndical est essentiel à la protection des régimes de retraite par les membres et les unités de négociations du SFCP et nous favorisons la poursuite et l'expansion de ces efforts d'éducation.

De même, le CCNRR appuie fermement le projet de formation du personnel sur les régimes de retraite. En avril 2013, 25 conseillers syndicaux et chercheurs du SFCP se sont réunis à Ottawa pour participer à un programme de formation intensif d'une semaine sur les régimes de retraite. Organisé

par le SFCP national et animée par le personnel de la Direction du développement syndical, la session visait à former un nouveau contingent de « ressources en régime de retraite » partout au pays. Avec le départ à la retraite de beaucoup de membres du personnel du SFCP et devant l'intensification des attaques contre les régimes de retraite d'un bout à l'autre du pays, il sera crucial d'offrir au personnel une meilleure formation. Au cours de la semaine, les participants ont pu profiter des connaissances d'experts en droit et en actuariat, faire des exercices d'acquisition de compétences et participer à des discussions approfondies sur les défis actuels en matière de régimes de retraite partout au pays. L'accroissement des capacités du personnel en la matière est une priorité de longue date pour le CCNRR. Nous sommes donc heureux de constater que ces efforts se concrétisent. Mais nous soulignons que ce but doit être à long terme et nous proposons que des ressources annuelles soient accordées à l'amélioration continue des capacités du personnel du SFCP en matière de régimes de retraite.

Le comité était aussi heureux que le SFCP national ait consacré des ressources à la création du nouveau Réseau sur les régimes de retraite du SFCP. Le réseau se compose présentement d'un serveur de liste courriel pour les militants, d'un site Web de nouvelles et d'un compte Twitter pour les commentaires sur les développements en temps réel dans le dossier des régimes de retraite. Nous espérons qu'avec un appui soutenu, ce réseau deviendra un antidote très nécessaire au dénigrement des régimes de retraite qui vient d'une bonne partie du milieu des affaires et de la droite politique. Selon des préjugés tenaces, les gouvernements accordent aux travailleurs du secteur public des régimes de retraite « en or »; pourtant, le revenu de retraite du membre moyen du SFCP, extrêmement modeste, se situe à 17 900 \$ après 30 années de travail. En outre, en vertu du modèle à prestations déterminées, la majeure partie de cette retraite est payée par des rendements de placements, tandis qu'une petite portion est partagée entre les modestes cotisations des travailleurs et des employeurs accumulées pendant toute une vie de travail.

Le comité s'attend à ce que de fortes pressions se maintiennent sur les régimes et les revenus de retraite, mais ses membres sont déterminés à obtenir de bons régimes de retraite sûrs pour tous les travailleurs du Canada.

RAPPORT DU COMITÉ NATIONAL DES JEUNES TRAVAILLEURS

Les membres du comité sont : Nicole Barkhouse, coprésidente, Nouvelle-Écosse; Michael Ian McGahey, coprésident, Colombie-Britannique; Michael Biggin, Terre-Neuve-et-Labrador; Candace Jones, Nouveau-Brunswick; Tristan Gallant, Québec; Teresa Yeh, Ontario; Laurissa Smerchanski-Sims et Kyle Mytruk, Manitoba; April Thomas, Saskatchewan; Robert Peebles, Alberta; Luke Ford, Colombie-Britannique; Josh Charette, Syndicat des employés d'hôpitaux de la Colombie-Britannique; Kelly Moist, agente de liaison du CEN; Corina Crawley et Mark Janson, membres du personnel.

« *présentation vidéo* »

Le Comité national des jeunes travailleurs du SCFP est heureux de soumettre le présent rapport au congrès national. Nous avons tenu quatre réunions dirigées depuis le congrès national de 2011. Nous avons abordé des enjeux d'intérêt tant pour le SCFP que pour l'ensemble du mouvement syndical et la société canadienne. Nous sommes passionnés par ce que nous faisons et nous tenons à exprimer notre gratitude pour la chance qui nous a été offerte d'approfondir ces dossiers au nom des jeunes travailleurs du SCFP.

Ce qui nous attend

Avec l'évolution démographique du Canada, les jeunes sont de plus en plus majoritaires dans la main-d'œuvre, une main-d'œuvre qui est aussi ethniquement très diversifiée. Ces changements arrivent à un moment où les travailleurs et leurs syndicats font l'objet d'attaques constantes au Canada. Les salaires stagnent, les règlements à deux vitesses deviennent la norme et les jeunes travailleurs sont de moins en moins susceptibles de se trouver un emploi permanent, avec des avantages sociaux adéquats et la sécurité à la retraite. Entre-temps, l'assurance maladie et les services de garde à l'enfance, entre autres programmes sociaux, sont aussi menacés, ce qui réduit les services dont nous avons besoin pour nous-mêmes et nos familles.

Une telle situation est mauvaise non seulement pour l'actuelle génération de travailleurs et la prochaine, mais aussi pour l'économie du pays et pour nos communautés locales.

Le Comité national des jeunes travailleurs du SCFP croit qu'il est impératif de réagir à cette situation par les moyens suivants :

- Il faut favoriser la participation d'un plus grand nombre de jeunes au syndicat, écouter leurs préoccupations, les renseigner dès leur plus jeune âge sur les avantages d'un emploi dans un milieu de travail syndiqué et sur l'importance de la densité syndicale.
- Nous devons veiller à ce que les préoccupations des jeunes contribuent à façonner l'orientation du syndicat, non seulement dans ce que nous faisons, mais aussi dans notre façon de fonctionner et de communiquer avec nos membres. Le militantisme syndical est un travail politique important, qui ne doit pas nécessairement être ennuyeux ou agressif. Nous pouvons rendre le travail syndical plus agréable et plus inclusif.
- Les jeunes assument plus de rôles de leadership au syndicat à mesure que nos consœurs et confrères chevronnés songent à prendre leur retraite. Nous voulons que le mouvement syndical s'épanouisse. Il ne faut pas attendre qu'il n'y ait plus personne pour faire le travail. Nos collègues doivent dès maintenant nous transmettre leurs connaissances et leur expérience et nous offrir leur mentorat, et nous devons dès maintenant jouer un rôle actif.
- Il est donc critique que toutes les composantes du SCFP commencent à inclure les jeunes travailleurs à tous les niveaux, ou continuent de le faire, que ce soit dans les processus décisionnels, ou dans les délégations à des cours ou autres activités.

2013 est l'Année des jeunes et nouveaux travailleurs

Le slogan de l'année est : « *Tous impliqués! Notre syndicat, notre avenir!* » Ce slogan inclut délibérément tous les membres, pas seulement les jeunes travailleurs. Le comité croit que la création d'un sentiment d'appartenance et la garantie d'une voix démocratique authentique au syndicat pour tous les membres sont la clé d'une organisation et d'un mouvement forts et dynamiques.

Une réunion de stratégie a eu lieu à Montréal en août 2013. Les jeunes travailleurs se sont rencontrés pour élaborer une vision d'avenir pour le SCFP et le

mouvement syndical, une vision qui inclut les jeunes et répond aux besoins changeants de notre effectif. Nous avons proposé une voie qui tient compte de nos valeurs et de notre vision.

Nous sommes tous des militants

Les membres du comité jouent tous, chacun à leur façon, un rôle actif dans leurs divisions, leurs sections locales et leurs communautés. Avec nos alliés du syndicat et de l'extérieur, nous nous efforçons d'attirer l'attention sur ces enjeux, de favoriser le changement dans nos syndicats et d'inciter les jeunes travailleurs à s'engager. Certains animent des ateliers, organisent des séances d'information dans les écoles secondaires, font des discours et animent des caucus aux congrès de nos divisions. D'autres ont participé à leurs premières manifestations locales depuis qu'ils sont devenus membres du comité national.

Le Comité national des jeunes travailleurs a appuyé la campagne nationale du SCFP sur la garde à l'enfance, lancée en 2013, et travaillera sur le terrain pour aider. L'accès à des services de garde à coût abordable et aux horaires flexibles est essentiel pour permettre aux jeunes d'obtenir des emplois rémunérés et de participer à la vie syndicale. La campagne nationale sur les soins de santé et celle sur les droits des personnes handicapées ont toutes deux aussi été lancées cette année et elles sont critiques pour protéger et améliorer les acquis obtenus de haute lutte par nos prédécesseurs, et pour continuer à favoriser des milieux de travail et un mouvement et une société où chacun se sent inclus.

Le Comité national des jeunes travailleurs du SCFP souhaite féliciter le SCFP pour ses 50 années de leadership en faveur de la justice sociale, de la défense des droits des travailleurs et de la protection, de la promotion et de la prestation de services publics de qualité dans nos communautés. Nous sommes honorés d'aider à porter le flambeau dans un syndicat qui évolue pour répondre aux défis de notre époque.

Aux noms du Comité national de santé et sécurité, du Comité consultative national sur les régimes de retraite et le Comité national des jeunes travailleurs, nous demandons que nos rapports soient reçus.

*(P/A personnes déléguée non identifiée,
personne déléguée non identifiée – Adoptée)*

RAPPORT DU COMITÉ DE RÉOLUTIONS

Résolution 57 (présentée par les sections locales 998 et 1550, Manitoba)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. Demander à son service du développement syndical de créer une série de cours en santé-sécurité similaire à la série de cours pour les délégués syndicaux.

PARCE QUE :

- la série de cours pour les délégués syndicaux s'est avérée excellente;
- la formation en santé-sécurité est d'une importance fondamentale à l'amélioration du sort et des conditions de travail des membres du SCFP.

(P/A S. Doucet, D. Douglas – Adoptée)

Résolution 219 couvrant les résolutions 214 et 221 (présentées par le SCFP-Saskatchewan, les sections locales 3550, Alberta et 4078, Colombie-Britannique)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

Faire de la sensibilisation à la décision du gouvernement fédéral d'augmenter graduellement l'âge d'admissibilité à la Sécurité de la vieillesse (SV) et au Supplément de revenu garanti (SRG) une priorité en matière de communications et de mobilisation, en vue de la prochaine élection fédérale;

Préparer des campagnes dans toutes les provinces pour sensibiliser les membres et les citoyens à l'importance de maintenir l'âge d'admissibilité à la SV et au SRG à 65 ans, ainsi qu'aux stratégies pour faire pression sur les politiciens fédéraux dans ce dossier;

Faire pression sur tous les députés et partis politiques fédéraux afin de casser la décision d'augmenter l'âge d'admissibilité à la SV et au SRG.

PARCE QUE :

- il était inutile d'augmenter l'âge d'admissibilité à la SV et au SRG sur la base de la viabilité de ces programmes. Selon le directeur parlementaire du

budget et plusieurs spécialistes des retraites, la SV et le SRG étaient parfaitement viables avant cette décision;

- la décision d'augmenter l'âge d'admissibilité à la SV et au SRG créera des problèmes à tous les Canadiens. Ces prochaines années, les Canadiens recevront deux ans de moins de prestations de SV et de SRG que les générations précédentes. Pour le Canadien moyen, cela représente une perte de revenu à la retraite de plus de 12 000 \$;
- ce sont les aînés les plus pauvres qui seront le plus durement touchés. En ce moment, un aîné canadien sur trois a droit au SRG en raison de leur faible revenu. Le prestataire célibataire moyen du SRG verra ses revenus de retraite fondre en tout de 24 000 \$, si on combine la SV et le SRG. Le taux de pauvreté chez les 65-66 ans connaîtra une très forte augmentation;
- la question d'augmenter l'âge d'admissibilité à la SV et au SRG risque d'être un enjeu important lors de la prochaine élection fédérale;
- le Nouveau Parti démocratique fédéral s'est engagé à annuler la décision prise par le gouvernement conservateur d'augmenter l'âge d'admissibilité à la SV et au SRG;
- le mouvement ouvrier peut prendre la tête d'un autre dossier qui profite à tous les Canadiens.

(P/A membre du Comité, membre du Comité –
Adoptée)

Résolution 296 (présentée par la section locale 2278, Colombie-Britannique)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

Encourager chaque conseil régional du SCFP à modifier ses statuts pour permettre à un jeune travailleur d'être élu à son conseil exécutif.

PARCE QUE :

- les jeunes travailleurs sont un groupe réclamant l'égalité, sans égard au sexe, à l'origine ethnique ou à l'orientation sexuelle;
- les jeunes travailleurs sont l'avenir du SCFP; sans un bon plan de relève, notre syndicat s'affaiblira;
- les jeunes travailleurs apportent une perspective nouvelle sur les défis de notre syndicat; ils ajoutent de la valeur à notre organisation.

(P/A membre du Comité, membre du Comité –
Rejetée)

Résolution 106 couvrant la résolution 107
(présentée par la section locale 4400, Ontario)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

- Faire pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il crée un programme de repas dans toutes les écoles du pays;
- Demander l'aide du congrès du travail du Canada et de ses affiliés pour soutenir ce lobbying.

PARCE QUE :

- les enfants forment le plus important groupe de personnes vivant sous le seuil de la pauvreté;
- la pauvreté et la faim chez les enfants connaissent une croissance exponentielle depuis vingt ans;
- l'obésité chez les enfants, une conséquence d'une mauvaise alimentation, a entraîné une hausse des cas de diabète de maladies connexes;
- le Canada est l'un des seuls pays au monde à ne pas avoir un programme alimentaire s'adressant aux enfants.

(P/A membre du Comité, membre du Comité –
Adoptée)

Résolution 35 (présentée par le Conseil des syndicats hospitaliers de l'Ontario)

- S'opposer à toute attaque contre la négociation collective libre et l'arbitrage juste et indépendant des différends;
- Soutenir la mobilisation de l'effectif nécessaire à la défense de l'accès à un mécanisme d'arbitrage indépendant.

PARCE QUE :

- les travailleurs de la santé n'ont pas le droit de grève; on leur a retiré ce droit et on l'a remplacé par un mécanisme d'arbitrage indépendant;
- les décisions d'arbitrage en santé ont donné des résultats légèrement moins généreux que les conventions collectives négociées librement dans les secteurs public et privé;

- les municipalités et les hôpitaux mènent un lobbying agressif afin de faire pencher le mécanisme d'arbitrage au profit de l'employeur;
- les partis politiques ont annoncé qu'ils comptaient présenter des projets de loi pour réformer l'arbitrage des différends;
- dans certaines régions du pays, les travailleurs de la santé ont monté une vigoureuse contre-attaque faisant appel au lobbying des politiciens, à une manifestation provinciale, à de la publicité, etc.

(P/A S. Doucet, D. Douglas – Adoptée)

Résolution 144 (présentée par le Syndicat des employés d'hôpitaux de la Colombie-Britannique)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

Passer en revue les dernières données sur la perturbation du rythme circadien;

Mener une campagne nationale de sensibilisation sur le lien entre le travail par quarts et le cancer du sein;

Identifier les pratiques exemplaires permettant d'atténuer les risques et les revendications contractuelles qui réduisent le risque et indemniser les travailleurs de quart.

PARCE QUE :

- les travailleurs de la santé font du travail par quarts; or, des études ont identifié des liens évidents entre le travail par quarts et le cancer du sein, en raison de la perturbation du rythme circadien.

(P/A membre du Comité, S. Drost – Adoptée)

PRÉSENTATION DU CONFÉRENCIER INVITÉ

LE PRÉSIDENT PAUL MOIST : Vous le savez, au Canada comme ailleurs dans le monde, on attaque le mouvement syndical. Sous la direction de Ken, tous les affiliés du Congrès du travail du Canada ont appuyé à l'unanimité l'idée de créer une campagne pour améliorer notre image sans laisser nos ennemis nous définir. Nous avons mis nos ressources en commun pour lancer une campagne publicitaire sur

la réalité syndicale. Peut-être avez-vous déjà vu ces messages publicitaires, mais, à tout hasard, regardez les écrans.

« présentation vidéo »

Suite au discours du confrère Ken Georgetti, le confrère Paul Moist le remercie et lui remet un cadeau.

RAPPORT DU COMITÉ DES RÉSOLUTIONS

Résolution 180 (présentée par le Conseil exécutif national)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

- Collaborer avec le CTC, les fédérations syndicales internationales (FSI) et les organisations de défense des droits des travailleurs à la mise en place d'un système solide et applicable de reconnaissance des droits du travail internationaux et de la santé et de la sécurité au travail;

- Exiger de notre gouvernement fédéral qu'il reconnaisse la nécessité de former des syndicats et qu'il insiste sur le fait que la reconnaissance et l'application des droits du travail et des conventions de l'OIT sont un préalable à la signature d'accords internationaux de commerce et d'investissements;

- Continuer de créer des partenariats de solidarité entre travailleurs à tous les niveaux du syndicat avec le mouvement syndical et les organisations de défense des droits des travailleurs dans les pays où sont situées des zones franches industrielles d'exportation et où les employeurs et les propriétaires exploitent les travailleurs en toute impunité;

- Réaffirmer notre engagement à informer et à mobiliser les membres du SCFP contre l'exploitation des grandes entreprises et en faveur de la justice dans le monde.

PARCE QUE :

- L'effondrement de l'édifice de la Rana Plaza au Bangladesh le 24 avril 2013, l'homicide industriel le plus mortel au monde, qui a causé

1 127 décès et blessé plus de 2 500 travailleurs, a montré au monde entier l'exploitation et la répression flagrantes des travailleurs par le capitalisme;

- Les entreprises multinationales, dont des sociétés canadiennes, profitent des faibles salaires, empêchent la syndicalisation et affaiblissent la réglementation en santé et sécurité au travail partout dans le monde ou n'en tiennent aucune compte;
- Le gouvernement canadien a un rôle à jouer dans la promotion des droits du travail dans les pays avec lesquels nous faisons du commerce et doit aussi demander des comptes aux sociétés canadiennes qui font des affaires à l'étranger;
- Le meilleur moyen d'assurer un système solide et applicable de droits du travail et de santé et de sécurité au travail est de permettre aux travailleurs de se syndiquer.

(P/A S. Doucet, D. Douglas – Adoptée)

HOMMAGE AU PERSONNEL RETRAITÉ DU SCFP

LE PRÉSIDENT PAUL MOIST : Nous avons parmi nous plusieurs membres du personnel du SCFP qui ont pris leur retraite depuis 2011, ainsi que quelques-uns qui ont pris leur retraite avant cette date. Ils voulaient tous participer à ce congrès historique. Dans les deux dernières années, 77 employés du SCFP ont pris leur retraite. Je ne sais pas à combien de centaines d'années de service tout cela correspond, j'aurais besoin d'un comptable, mais il y en a pour plus de 700. Alors merci à chacun d'entre vous.

J'ai eu l'occasion de m'entretenir avec plusieurs de ces retraités à notre réunion du personnel, samedi matin, et j'aimerais dire un mot au nom du confrère Charles et du Conseil exécutif national. Depuis 50 ans, l'une des grandes forces du SCFP réside dans sa base, ses délégués syndicaux et ses militants. Or, la vraie force qui parcourt l'histoire de notre syndicat, c'est le mariage entre cette base militante et les hommes et les femmes qui travaillent à plein temps pour le SCFP.

Permettez-moi de dire, au nom de chacun des congressistes ici présents, que nous sommes fiers que la grande majorité de nos employés proviennent de nos rangs. Ils ont été des militants du SCFP et, une fois devenus employés du SCFP, ils sont demeurés

militants. Et je peux vous dire, après avoir discuté avec eux, que même à la retraite, ce sont encore des syndicalistes convaincus.

Pour cela et pour les services qu'ils ont rendus à nos membres, pour ces centaines d'années de service, prenons un moment, pendant ce congrès, pour les remercier du fond du cœur. Chers confrères, chères consœurs, merci pour toutes ces nuits passées loin de votre famille. Merci pour ces journées qui ont duré beaucoup plus longtemps que huit, neuf ou dix heures. Merci d'avoir bouclé ces conventions collectives à trois heures du matin. Merci d'avoir fait le piquet de grève. Merci d'avoir formé des travailleurs qui ne connaissaient rien au syndicalisme, mais qui voulaient s'impliquer. Et surtout, surtout, merci pour votre engagement d'une vie envers les principes et les aspirations du mouvement syndical canadien.

« *présentation vidéo* »

LE MARDI 22 OCTOBRE 2013

SESSION DE L'APRÈS-MIDI

PRÉSENTATION DU PRIX GRACE HARTMAN

LE PRÉSIDENT PAUL MOIST : Un prix très important qui porte le nom de la deuxième présidente nationale du SCFP. Il y a douze ans, notre congrès national a créé ce prix pour souligner le travail d'une consœur du SCFP, un membre de la base qui défend l'égalité des femmes, pour reconnaître ce travail en l'associant au nom d'une grande consœur, la première femme à avoir présidé le SCFP national, la personne qui a servi le plus longtemps au sein de l'exécutif national.

J'ai l'honneur de remettre le Prix Grace Hartman 2013 à une autre pionnière, la consœur Sylvie Goyer de la section locale 1244. Sylvie a mené de nombreuses luttes historiques pour l'équité salariale, en plus d'aider nos autres militants à bâtir le mouvement ouvrier chaque fois que l'occasion s'en présentait. Jusqu'à son départ à la retraite, l'an dernier, Sylvie a été technicienne au département des affaires universitaires à l'Université de Montréal. Elle a commencé à participer à la vie de sa section locale dans les années 1980, d'abord comme déléguée syndicale, puis comme membre et présidente du comité du statut de la femme. Elle a mené la bataille de l'équité salariale pour sa section

locale, jusqu'à l'échelon provincial, par des négociations avec l'université et des gestes politiques au sein de la coalition pour l'équité salariale, jusqu'au dépôt d'une plainte à la Commission des droits de la personne.

Sylvie s'est battue pendant 12 ans pour les droits de la personne. Elle a coordonné les dossiers portés en appel, rédigé des plaidoyers et témoigné, en plus de négocier l'entente de la section locale. En 2008, l'Université de Montréal a dû verser 15 millions de dollars en équité salariale rétroactive à 1996, une étape, une toute première étape vers l'élimination de la discrimination salariale. Sylvie a poursuivi son combat au sein du comité sur l'équité salariale pour obtenir le plein rajustement des salaires, combat qu'elle a finalement remporté en 2011.

Après 2011, Sylvie a pu prendre sa retraite avec la satisfaction du devoir accompli. Ce qui ne l'a pas empêchée depuis de témoigner en cour pour faire avancer la cause de l'équité salariale.

Sylvie ressemble à Grace Hartman de plusieurs façons. C'est une combattante modeste, mais féroce lorsqu'il est question des droits des femmes et de justice sociale. Elle travaille par coalition, formant de vastes mouvements qui dépassent les frontières du SCFP. Elle saisit toutes les occasions d'appuyer les autres femmes dans des postes hauts placés. Enfin, Sylvie a rendu hommage maintes fois à d'autres militantes.

RAPPORT DU COMITÉ DES LETTRES DE CRÉANCE

Ceci est le deuxième rapport du comité.

De Terre-Neuve-et-Labrador : 44 personnes déléguées représentant 23 sections locales; 1 personne déléguée représentant 1 division provinciale; pour un total de 45 personnes déléguées et 8 personnes déléguées suppléantes.

De la Nouvelle-Écosse : 72 personnes déléguées représentant 34 sections locales; 1 personne déléguée représentant 1 division provinciale; pour un total de 73 personnes déléguées et 5 personnes déléguées suppléantes.

De l'Île-du-Prince-Édouard : 29 personnes déléguées représentant 12 sections locales; 1 personne déléguée représentant 1 conseil de syndicat; 1 personne déléguée représentant 1 division

provinciale; pour un total de 31 personnes déléguées et 2 personnes déléguées suppléantes.

Du Nouveau-Brunswick : 116 personnes déléguées représentant 56 sections locales; 3 personnes déléguées représentant 3 conseil de syndicats; 1 personne déléguée représentant 1 division provinciale; pour un total de 120 personnes déléguées et 8 personnes déléguées suppléantes.

Du Québec : 307 personnes déléguées représentant 114 sections locales; 6 personnes déléguées représentant 6 conseil de syndicats; 1 personne déléguée représentant 1 division de service; 6 personnes déléguées représentant 2 contrats de service; 1 personne déléguée représentant 1 division provinciale; pour un total de 321 personnes déléguées et 14 personnes déléguées suppléantes.

De l'Ontario : 860 personnes déléguées représentant 298 sections locales; 1 personne déléguée représentant 1 conseil de syndicat; 11 personnes déléguées représentant 11 conseils régionaux; 2 personnes déléguées représentant 2 divisions de service; 1 personne déléguée représentant 1 division provinciale; pour un total de 875 personnes déléguées et 107 personnes déléguées suppléantes.

Du Manitoba : 88 personnes déléguées représentant 34 sections locales; 1 personne déléguée représentant 1 division provinciale; pour un total de 89 personnes déléguées et 10 personnes déléguées suppléantes.

De la Saskatchewan : 94 personnes déléguées représentant 32 sections locales; 1 personne déléguée représentant 1 conseil de syndicat; 1 personne déléguée représentant 1 division provinciale; pour un total de 96 personnes déléguées et 4 personnes déléguées suppléantes.

De l'Alberta et des Territoires du Nord-Ouest : 129 personnes déléguées représentant 53 sections locales; 1 personne déléguée représentant 1 conseil régional; 1 personne déléguée représentant 1 division provinciale; pour un total de 131 personnes déléguées et 10 personnes déléguées suppléantes.

De la Colombie-Britannique : 341 personnes déléguées représentant 131 sections locales; 5 personnes déléguées représentant 5 conseils régionaux; 1 personne déléguée représentant 1 division provinciale; pour un total de 347 personnes déléguées et 11 personnes déléguées suppléantes.

Présentement, il y a 2 135 personnes déléguées et 179 personnes déléguées suppléantes représentant 787 sections locales, 12 conseils de syndicats; 17 conseils régionaux; 3 divisions de service; 2 contrats de service; 10 divisions provinciales; 2 dirigeants nationaux et 5 vice-présidents généraux et 2 vice-présidents à la diversité.

Nous avons aussi 5 personnes déléguées représentant les groupes d'égalité conformément à l'article 6.4 des statuts nationaux avec plein droit de parole mais sans droit de vote.

Au nom du comité, j'en recommande l'adoption.

(P/A L. Rugg, S. Allard – Adoptée)

RAPPORT DU COMITÉ SPÉCIAL DU CEN SUR L'ORIENTATION STRATÉGIQUE

Les membres du comité sont : Denis Bolduc, vice-président régional, Québec; Kelly Moist, vice-présidente régional, Manitoba; Lori MacKay, vice-présidente régional, Île-du-Prince-Édouard; Victor Elkins, vice-président régional, SEH; Michael Hurley, vice-président régional, Ontario; Candace Rennick, vice-présidente régional, Ontario; Yolanda McLean, vice-présidente de la diversité pour les travailleurs et travailleuses de couleur; Judy Henley, vice-présidente régional, Saskatchewan; et Daria Ivanochko, Sherrie Garden et Carole Proulx, membres du personnel.

Vous trouverez dans votre trousse deux documents dont nous devons discuter. Le premier s'intitule « Orientations stratégiques 2011-2013 »; ce rapport décrit ce que nous avons accompli relativement aux priorités fixées dans le document d'orientations stratégiques de 2011.

Le comité vous présentera aussi les orientations stratégiques des deux prochaines années. Ce document s'intitule « Orientations stratégiques 2013-2015 ». Il se compose de deux chapitres. Le premier, « Fiers de notre passé, prêts pour l'avenir », porte sur les choses à faire d'ici au prochain congrès. Le second chapitre s'intitule « La dernière décennie : bâtir sur notre assise, la voie à suivre »; on y résume les orientations stratégiques adoptées par nos congrès des dix dernières années. Nous avons ajouté ce résumé au document d'orientation stratégique pour vous montrer que les travaux commandés lors des cinq congrès précédents se poursuivent et

forment aujourd'hui le cœur de notre travail. Le chapitre 2 affirme que ce travail se poursuivra.

Ce document sera soumis au débat des congressistes section par section. Les congressistes débattront de chaque section librement et ouvertement, en ignorant comme d'habitude les micros pour et contre, pour qu'on puisse soumettre des amendements ou des commentaires sans trop se soucier de la procédure.

Après une période de discussion suffisante, le président d'assemblée demandera aux congressistes de confier le document d'orientation stratégique aux membres du comité qui le modifieront conformément aux points soulevés dans les interventions aux micros.

Au terme de cette procédure, toutes les sections auront fait l'objet d'un débat; le document sera alors retravaillé. La version revue et corrigée sera soumise à l'assemblée au dernier jour du congrès pour être débattue et adoptée, en utilisant cette fois les micros pour et contre.

On a débattu de la section intitulée « Priorité stratégique 1a: Renforcer et étendre notre effectif », Orientations stratégiques 2013-2015 : Fiers de notre passé – prêts pour l'avenir, paragraphes 1 à 51.

(P/A – M. Hurley, K. Moist – Adoptée)

RAPPORT DU COMITÉ NATIONAL DE L'ACTION POLITIQUE

Les membres du comité sont : Marlene Hunt, coprésidente, Île-du-Prince-Édouard; Paul Faoro, coprésident, Colombie-Britannique; Michael Murphy et Susan Shiner, Terre-Neuve-et-Labrador; Neeraj Bhanot et Jim Laverie, Nouvelle-Écosse; Serge Plourde, Nouveau-Brunswick, Réjean Porlier, Québec; Colleen Costa et Bevorina Martin Clark, Ontario; Gerry Flood, Manitoba; Debbie Hubick, Saskatchewan; Mike Scott, Alberta; Marcel Marsolais, Colombie-Britannique; Pat Shaw, Syndicat des employés d'hôpitaux, Colombie-Britannique; Michael Reed, Division du transport aérien; Wayne Lucas, agent de liaison du CEN; Tania Jarzebiak, Chris Watson et Archana Rampure, membres du personnel.

« présentation vidéo »

Le Comité national d'action politique (CNAP) a été formé en 2003 dans le but de proposer des recommandations par l'intermédiaire des dirigeants au Conseil exécutif national (CEN) sur l'action politique du SCFP. À la suite de la création en 2011 d'un cadre pour les stratégies d'action politique du SCFP, nous avons pris des mesures pour augmenter la capacité d'action politique au sein du syndicat. À l'instar de tous les comités du SCFP, le nôtre a été réorganisé après la conférence de 2011, et s'emploie depuis à l'intégration de notre travail d'action politique dans l'action plus globale du syndicat.

Nous avons amorcé le travail par la rencontre du nouveau comité avec l'ensemble des comités en avril 2012. Nous avons eu la possibilité de tenir une réunion avec le personnel du cabinet du chef de l'opposition officielle qui nous a offert des informations détaillées sur le processus législatif. Nous avons également rencontré le personnel du Service des communications du SCFP avec qui nous avons eu une bonne discussion à propos des meilleures façons de communiquer nos messages aux membres du SCFP et au grand public. Cette rencontre nous a également fourni l'occasion de souligner le fait que le SCFP doit rapidement réunir les coordonnées des membres et utiliser plus efficacement les renseignements dont nous disposons en vue de mobiliser les membres.

À l'occasion de notre première réunion, les membres du CNAP ont consacré du temps à élaborer les fondements de l'action politique liée à des élections dans diverses régions, de même qu'au sein du Syndicat des employés d'hôpitaux (SEH) et de la Division du transport aérien. Le degré de participation et d'engagement des membres du SCFP à l'égard de la promotion du NPD, par exemple, varie beaucoup d'une région à l'autre. Le degré d'engagement fluctue également en ce qui a trait aux élections municipales et provinciales. Cet exercice a été très utile pour démontrer que, même si notre objectif est identique dans chaque région — susciter la participation des membres du SCFP à l'action politique — les façons de procéder devront être en fonction des circonstances particulières. Nous sommes convenus de continuer à communiquer sur une base régulière l'information au sujet d'élections à venir et du travail lié aux élections réalisé par les sections locales et les régions.

Le CNAP s'est attaché à préconiser l'intégration des initiatives d'action politique du SCFP à d'autres initiatives et campagnes du syndicat; plutôt que de réinventer le lobbying pour chacune de nos nombreuses campagnes, nous avons élaboré du matériel de formation sur le lobbying que les membres et le personnel du SCFP peuvent utiliser pour n'importe laquelle de leurs campagnes en cours, parce qu'il nous importe que les membres du SCFP de divers secteurs et régions puissent exercer des pressions à propos d'un éventail d'enjeux : par exemple, notre comité a participé aux activités de lobbying entourant l'Accord sur la santé avec le Comité national sur les soins de santé (CNQS) en décembre 2011. Les membres du CNAP dans les circonscriptions représentées par un député conservateur ont également participé aux activités de lobbying du CTC concernant le projet de loi C-377 en octobre 2012. Les membres du CNAP ont en outre participé activement à des activités de lobbying locales organisées par le SCFP ou le CTC, ou par nos alliés, dont le Conseil des Canadiens, les coalitions nationales et provinciales de la santé et Causes communes, sur des questions comme la sécurité de la retraite, l'assurance emploi et les droits des travailleurs.

Le CNAP remarque avec satisfaction que le SCFP a réussi à bien mener à terme notre formation sur les élections avec 12 membres et employés de tout le pays. Nous avons formé cette nouvelle génération d'activistes pour assumer les fonctions de responsables des relations avec les électeurs, de coordonnateurs des activités du jour de l'élection et de directeurs de campagne avec l'aide de l'Institut Broadbent.

Les membres que nous avons formés en Colombie-Britannique font déjà usage de leurs compétences, et nous espérons que tous les autres ayant été formés en auront la possibilité au cours des prochains mois. Nous prévoyons que les élections à venir en Ontario et en Nouvelle-Écosse nous fourniront quelques occasions de les mettre en usage.

Le but ultime de ce programme de formation est de former une nouvelle génération d'activistes syndicaux qui s'emploieront à faire élire des gouvernements d'échelon municipal, provincial et fédéral qui respectent les travailleurs.

Un autre objectif du CNAP a été de stimuler l'activisme des membres et du personnel du SCFP au sein du NPD; le SCFP est le plus important syndicat au Canada, comptant plus de 627 000 membres, et nous avons la capacité de faire bouger les choses. Nous avons suivi de près le programme antisyndical des conservateurs fédéraux (et provinciaux). Par conséquent, nous saluons les initiatives du SCFP pour lutter contre ces attaques, en commençant par le projet de loi C-377, et incluant les nombreuses autres attaques à l'endroit du syndicalisme comme la menace du gouvernement fédéral à l'endroit de la formule Rand. Nous suivons aussi avec attention la législation provinciale actuellement proposée en Saskatchewan et la législation antisyndicale et anti-travailleurs déposée à Queen's Park par les progressistes conservateurs de l'Ontario.

Nous avons tenu notre première rencontre en mars à Toronto pour permettre aux membres d'assister à la Conférence sur l'action politique du CTC tenue sous le thème « Tous debout pour la justice ». La conférence du CTC a attiré une forte participation, de sorte que l'organisme a dû réserver une salle supplémentaire pour accueillir les participants qui se sont inscrits sur place à la dernière minute! Nombre de membres du CNAP du SCFP ont pu assister à la conférence du CTC et ont eu l'occasion d'en discuter lors de notre réunion de mars avec des employés clés du CTC. Lors de cette rencontre, les membres du CNAP ont également participé à une séance de formation pratique sur les médias sociaux pour apprendre comment rehausser leurs compétences en communication politique. Durant cette même séance, ils ont été informés de l'historique et de la trajectoire des législations anti-travailleurs, et ont pris part à une discussion stratégique visant à déterminer des façons de réagir à ces législations. Ils ont convenu de communiquer ces informations aux membres du SCFP de leurs divisions et sections locales.

Le comité s'est aussi employé à accroître la coordination des initiatives d'action politique du SCFP avec celles du NPD et du CTC. Les membres du CNAP participent en outre à l'action du SCFP relative aux élections d'échelon provincial et municipal. En 2012, nous sommes intervenus dans le contexte des élections provinciales en Alberta, des élections municipales et scolaires en Saskatchewan et au Nouveau-Brunswick, et dans un certain nombre d'élections partielles fédérales et provinciales.

En 2013, des élections provinciales ont déjà été tenues en Colombie-Britannique et l'on en prévoit en Nouvelle-Écosse. Les élections en Colombie-Britannique étaient cruciales en raison de la possibilité de prise du pouvoir par le NPD; même si ce résultat n'a pas été atteint, deux candidates de poids du SCFP ont été élues : Judy Darcy, ancienne présidente nationale, est maintenant députée de New Westminster, et l'ancienne chercheuse du SCFP, Kathy Corrigan, a été réélue dans la circonscription de Burnaby. Les élections en Nouvelle-Écosse représentent une autre occasion importante de conserver un autre gouvernement néo-démocrate provincial. Nous planifions également notre action pour des élections municipales et scolaires à Terre-Neuve-et-Labrador, ainsi qu'en Alberta. Nous collaborerons étroitement aux campagnes « Les municipalités, ça compte » du CTC à l'occasion de ces élections.

Les membres du CNAP sont aussi actifs au sein du Nouveau Parti démocratique, tant au niveau provincial que fédéral et, au cours des deux dernières années, ils se sont investis dans les circonscriptions et associations locales. Les membres ont participé au congrès à la chefferie du NPD fédéral à Toronto en mars 2012 et au congrès politique du NPD fédéral à Montréal en avril 2013, de même qu'à de nombreux congrès du NPD au niveau provincial. À l'occasion de ces congrès, les membres du CNAP ont travaillé de pair avec les délégations du SCFP, préconisant les positions du syndicat sur des enjeux comme la privatisation, les régimes publics de soins de santé, l'eau et le commerce.

Le CNAP organisera un congrès conjoint avec le NPD fédéral afin de présenter les relations entre ce parti et notre syndicat. Nous invitons tous les délégués du congrès national à se joindre à nous à cette occasion!

Le CNAP planifie sa prochaine réunion qui se tiendra en novembre 2013 après le congrès national. Nous sommes enthousiastes à l'idée de poursuivre notre travail et nous espérons qu'il aide les membres du SCFP à comprendre l'importance de s'engager dans l'action politique sur une base permanente, particulièrement à une époque où nous devons affronter des attaques contre le mouvement syndical. Nous savons qu'il n'existe pas de solution à ces attaques qui ne comporte pas d'action politique.

RAPPORT DU COMITÉ NATIONAL DE COORDINATION SUR LA SOUS-TRAITANCE ET LA PRIVATISATION

Les membres du comité sont : Cindy McQueen, coprésidente, Colombie-Britannique; Mark Ferguson, coprésident, Ontario; Warrick Cluney, Terre-Neuve-et-Labrador; Mike MacIsaac et James Laverie, Nouvelle-Écosse; Nancy Ingalls et Robert Coughlin, Île-du-Prince-Édouard; Joey Kelly, Nouveau-Brunswick; Pierre Soucy, Québec; Brian Madden, Ontario; Howard McCubbin et Mike Davidson, Manitoba; Helen Sawatsky, Saskatchewan; Joyce E. Baker, Alberta; Gerry Cunningham, Colombie-Britannique; Darlene Brown et Rhonda Bruce, Syndicat des employés d'hôpitaux, Colombie-Britannique; Candace Rennick, agente liaison du CEN; Ed White, Betty Jean Sutherland; Bill McKinnon; Thomas Steep; Pierre-Guy Sylvestre; Simon Collins; Wally Skomoroh; Kim Aschenbrenner; Keith Reynolds et Mary Catherine McCarthy, membres du personnel.

« présentation vidéo »

Le Comité national de coordination sur la sous-traitance et la privatisation est l'un des plus anciens comités du SFCP, avec des représentants d'un océan à l'autre et de divers secteurs. Depuis le Congrès national de 2011, les membres du comité ont abordé les menaces de privatisation de leur région, et en tant que comité, ont appris les nouvelles menaces de privatisation et élaboré des stratégies visant à renforcer notre capacité de lutter contre la privatisation dans tout le pays.

Lors de chaque réunion du comité, les membres identifient les menaces communes, et échangent leurs stratégies et réalisations relatives à la lutte contre la privatisation. Les membres ont l'occasion de décrire les campagnes de leur région qui ont eu un impact sur la privatisation, en mettant l'accent sur la façon dont le SFCP a réuni les membres et leurs alliés. Les membres discutent de l'efficacité d'utilisation des nouveaux médias sociaux, conférences téléphoniques et vidéo, ainsi que les médias traditionnels et les conversations en personne pour leurs campagnes. Depuis deux ans, nous avons été informé en détail des campagnes de la section locale 416 à Toronto, la section locale 503 à Ottawa, la section locale 500 à Winnipeg, une campagne publique positive, la campagne et la vidéo de la section locale 3300, Hôtel-Dieu de Québec, PPP ou traditionnel, la campagne PPP de l'eau

d'Abbotsford en Colombie-Britannique, et la campagne à Saint John au Nouveau-Brunswick, pour n'en nommer que quelques-unes.

La sous-traitance demeure un problème majeur pour le comité, et les réalisations, stratégies et nouvelles ressources des sections locales constituent une priorité. Les membres du comité ont été impliqués dans des campagnes réussies contre la sous-traitance, surtout dans des municipalités de plusieurs provinces, notamment Terre-Neuve, la Nouvelle-Écosse, le Québec, l'Ontario et la Colombie-Britannique.

Partenariats public-privé (PPP)

Depuis 2011, les budgets du gouvernement Harper favorisent les PPP pour le financement de l'infrastructure par l'entremise de PPP Canada. Les secteurs visés sont les municipalités, le transport, les Premières Nations et le service d'eau. Le comité se tient au courant des développements concernant les PPP, et en discute lors de chaque réunion. Les membres du comité utilisent une trousse d'action pour aider les sections locales municipales à résister à l'implantation des PPP. Cette trousse d'action comprend de l'information de base sur PPP Canada, les notes du conférencier, et une résolution modèle que les municipalités doivent adopter afin d'exiger que le gouvernement fédéral retire son exigence de recourir aux PPP pour le développement de l'infrastructure.

Toby Sanger, économiste principal, a fait une présentation au comité en octobre 2012 suite à notre participation au sommet national sur l'infrastructure de Régina en septembre 2012, à la consultation nationale sur l'infrastructure et à la publication de « *Poser les bonnes questions : un guide à l'intention des municipalités qui envisagent les PPP* ». Les membres utilisent notre guide lors des conférences, foires commerciales et réunions, surtout lorsque des conseillers municipaux sont présents, et que les mérites des PPP sont vantés. Le guide constitue également un outil pratique pour renseigner les politiciens municipaux et provinciaux, et faire du lobbying auprès d'eux.

La résolution sur les PPP soumise par le comité et adoptée lors du congrès de 2011 a incité le SFCP à mener une étude sur l'impact des PPP dans les communautés où ils ont été mis en œuvre, en comparant les promesses aux résultats livrés à la communauté.

Le projet a analysé l'impact des PPP et expliqué en détail les problèmes liés au processus d'acquisition des PPP, ainsi que les problèmes concernant la prestation des services, notamment la qualité, le coût et l'accès, ainsi que l'impact sur les travailleurs touchés par le PPP. Des études de cas seront présentées d'ici le congrès de 2013. Les membres et le personnel du comité ont identifié les projets de PPP fonctionnels, et fourni des renseignements sur les PPP et leur impact. Cette année, les communautés visées sont : Ottawa, Ontario – complexe récréatif Ray-Friel; Calgary, Alberta – écoles ASAP; Québec - PPP du secteur des soins de santé; Colombie-Britannique – Canada Line; Nouveau-Brunswick – autoroutes PPP.

Les études de cas découlant du projet s'avéreront une précieuse ressource pour les sections locales dans leur lutte contre les PPP.

Obligations à impact social/financement social/paiement en fonction des résultats

Ceci est une forme relativement nouvelle de privatisation ou de PPP axée sur le financement privé des services sociaux, que l'on considère comme une solution pour réduire la dette du gouvernement. Des investisseurs privés gèrent les services sociaux, p. ex., les centres de services correctionnels, et encaissent un profit si des objectifs prédéterminés sont atteints. Les obligations à impact social appliquent un modèle tributaire du marché aux services sociaux, et entraîneront probablement le financement instable des programmes sociaux à long terme qui servent les plus vulnérables de notre société.

Lors de deux réunions du comité, des membres ont discuté des implications des obligations à impact social, et recommandé que des ressources supplémentaires soient mises à la disposition des divisions locales et provinciales afin de lutter contre la privatisation des services sociaux. Nous cherchons également à apprendre de l'expérience du Royaume-Uni et de l'Australie, où les obligations à impact social sont plus établies.

Eau

Les membres du comité, Cindy McQueen et Mike Davidson ancien agent de liaison du CEN, ont assisté au Forum mondial de l'eau en 2012. Pierre-Guy Sylvestre a soumis un rapport sur le forum alternatif

et la participation du SCFP. La présentation traitait de la délégation du SCFP, des problèmes majeurs concernant l'eau, notamment la nécessité de reconnaître l'eau comme un droit de la personne, du risque posé par la privatisation, de statistiques clés, du Forum mondial de l'eau et du Forum alternatif mondial de l'eau.

Don Moran, membre du personnel, Conseil national des Autochtones, a assisté aux réunions du comité afin de présenter des mises à jour sur la campagne de l'eau du conseil autochtone du SCFP. Les membres du comité ont recommandé que la formation sur la sensibilité culturelle soit coordonnée pour les membres du SCFP de manière à soutenir la campagne de l'eau du conseil autochtone du SCFP. Les comités anti-privatisation des régions peuvent inviter les membres du conseil aux réunions du comité provincial afin de régler les détails du soutien envers la campagne. Les Premières Nations sont visées par le gouvernement fédéral dans le cadre des PPP.

Les membres du comité participent à une journée sans eau embouteillée et sont aux aguets de la nouvelle réglementation fédérale, et comment l'absence de financement fédéral peut mener à la privatisation.

Soutien pour les campagnes nationales

- Campagne nationale sur l'accord de la santé : le comité avait une réunion de la planification conjointe avec le comité responsable des enjeux relatifs aux soins de santé en avril 2012 afin de mieux comprendre les enjeux, et élaborer une stratégie sur la mise en œuvre d'une campagne dans les régions qui incitera les membres de tous les secteurs du SCFP à s'impliquer. Les membres ont promis d'inviter des conférenciers qui parleront de la campagne sur l'accord de la santé lors d'événements dans leurs régions. Nous encourageons les comités régionaux sur la privatisation de rencontrer les comités du secteur de la santé et les comités d'action politique afin de planifier les activités de la campagne.
- Les représentants du Groupe de travail national de la garde à l'enfance ont rencontré le comité afin de discuter de la campagne nationale sur la garde à l'enfance, « *Repensons les services de*

garde », et comment ils peuvent inciter leurs sections locales et leurs divisions provinciales à animer la campagne « discussions informelles » afin d'encourager les membres à aborder leurs problèmes liés à la garde à l'enfance. La campagne s'appuiera sur ces expériences et permettra de déterminer des solutions pour la garde à l'enfance publique qui mènera la campagne à l'élection fédérale.

- Le CNCSP et Le Comité national de la justice mondiale ont tenu une séance conjointe avec Stewart Trew du Conseil des Canadiens, et ont présenté une mise à jour sur l'AÉCG, ainsi que des renseignements sur le nouveau Partenariat transpacifique (PTP). On fit remarquer que dans l'éventualité où ces accords commerciaux entreraient en vigueur, il serait pratiquement impossible de confier de nouveau les tâches à l'interne. Nous encourageons les membres à participer aux actions contre l'AÉCG et le PTP, et à soumettre une mise à jour aux leaders locaux et provinciaux (p. ex., bulletin d'information ou conférences téléphoniques).

Mike Maclsaac et Helen Sawatsky, membres du comité, ont participé à la conférence sur la privatisation en Colombie-Britannique en novembre 2012, où les membres et autres syndicats leur ont expliqué les enjeux de la privatisation et les campagnes en Colombie-Britannique. Helen fut impressionnée par les tactiques de campagne des employés de la commission des liqueurs qui ont utilisé un sac Jack Daniels et eu recours à l'interaction face à face avec le public.

Le comité recommande au SCFP de continuer d'explorer des façons de bâtir notre capacité à travailler avec nos alliés des syndicats et des mouvements sociaux, des coalitions et des groupes tels que la Coalition canadienne de la santé, le Conseil des Canadiens, les groupes de défense des droits de la garde à l'enfance, le centre canadien des politiques alternatives, l'Institut Polaris, le Réseau pour le commerce juste, et le mouvement syndicaliste, car nous nous dirigeons vers une élection fédérale. Voici quelques suggestions d'activités futures:

- Promouvoir les ressources permettant de lutter contre les études sur les services essentiels qui recommandent la privatisation et la sous-

traitance des services publics, à l'aide d'études de cas des communautés de Toronto et Prince George. La diversification des modes de prestation des services (DMPS) est également recommandée par ces études, puisque des entreprises comme Sodexo ont signé un contrat à long terme en tant que prestataires de services.

- Poursuivre la surveillance et participer aux luttes contre la privatisation des services de l'eau et du traitement des eaux usées. Soutenir les campagnes et les projets conjointement avec les communautés des Premières Nations afin d'améliorer l'accès à une eau de haute qualité et aux programmes de mentorat pour les travailleurs de l'eau comme le projet en Colombie-Britannique avec la section locale 401, la ville de Nanaimo et la Première Nation Snuneymuxw.
- Utiliser des outils comme les profils d'entreprises élaborés suite à notre partenariat avec Polaris afin de lutter contre la privatisation de l'eau. Étendre notre portée en expliquant la privatisation aux membres et alliés du SCFP.
- Utiliser les ressources comme les fiches de renseignements, les notes des conférenciers, les présentations et les études de cas afin de sensibiliser les gens et remettre en question le concept du financement social ou des obligations à impact social.
- Développer nos aptitudes pour le lobbying afin de faire pression dans les régions des membres du comité jusqu'à l'élection fédérale de 2015.
- Nous renseigner davantage sur la façon dont l'application des méthodes de fabrication « LEAN » aux services publics peut mener à la privatisation. En Saskatchewan, environ 300 projets sont en cours dans le secteur de la santé et au ministère de la Santé. Les projets de services partagés peuvent mener à la sous-traitance, car les services groupés sont plus attrayants pour les sous-traitants dans le cadre de la privatisation.
- Promouvoir les alternatives à la privatisation, notamment, les partenariats public-public.
- Continuer de soutenir les campagnes d'opposition à toutes les formes de privatisation.

RAPPORT DU COMITÉ NATIONAL SUR LES QUESTIONS DE SANTÉ

Les membres du comité sont : Karen MacKenzie, coprésidente, Nouvelle-Écosse; Gordon Campbell, coprésident Saskatchewan; Sherry Hillier, Terre-Neuve-et-Labrador; Lisa Mason, Nouvelle-Écosse; Wanda Livingstone et Leonard Crawford, Île-du-Prince-Édouard; Wayne Brown et Norma Robinson, Nouveau-Brunswick; Marco Lutfy, Québec; Pam Parks et Susan Schmidt, Ontario; Rose Streick, Manitoba; Darleen Olinyk, Alberta; Patricia Taylor, Colombie-Britannique; Beverly Trynchy, Mike Old et Deborah Bourque, Syndicat des employés d'hôpitaux, Colombie-Britannique; Michael Hurley, agent de liaison du CEN; Carl Crouse, Bill McKinnon; Ralph McBride; Alain Tessier; Donna Ryan; Doug Allan; Nicole Campbell (jusqu'en avril 2013), Mark Kernaghan (de avril 2013), Suzanne Posyniak; Maxine Copeland; Heather Farrow, Irene Jansen et Govind Rao, membres du personnel.

« présentation vidéo »

Au Canada, le SCFP est le plus grand syndicat du secteur de la santé, où il compte plus de 190 000 membres au cœur même de notre système de santé.

Depuis 11 ans, le Comité national sur les soins de santé du SCFP aide le Conseil exécutif national et les membres du SCFP à mener des campagnes en faveur de bonnes conditions de travail et de soins de qualité dans le secteur de la santé. Les deux dernières années ont été très remplies, en particulier avec l'intensification des attaques lancées contre l'assurance maladie et les travailleurs de la santé.

Activités du Comité sur les questions de santé : novembre 2011 – octobre 2013

Le comité a beaucoup travaillé au cours des deux dernières années. Avec l'appui du Conseil exécutif national, nous avons tenu quatre réunions en personne et trois conférences téléphoniques, en plus d'entreprendre les activités énumérées ci-dessous :

Campagne sur l'Accord sur la santé

Nous avons appuyé la mise en œuvre de la résolution 147, qui engageait le syndicat à mener une large campagne en faveur d'un leadership fédéral et d'un nouvel Accord sur la santé.

- Nous avons participé à l'élaboration des messages, des fiches d'information et de la stratégie de campagne.
- Nous avons contribué à dresser l'inventaire des coalitions et autres alliés dans le dossier de la santé.
- Nous avons aidé le SCFP à préparer le mémoire présenté au Comité sénatorial examinant l'actuel Accord sur la santé.
- Nous avons participé au pilote de l'atelier sur l'Accord sur la santé en octobre 2012.
- Nous avons participé à deux journées de lobbying auprès des députés organisés par la Coalition canadienne de la santé, en décembre 2011 et en décembre 2012.
- Nous avons aidé à organiser des exposés et des ateliers sur l'Accord sur la santé dans nos régions, par exemple au congrès de la division de la Saskatchewan en février 2012, à la Conférence sur la solidarité de la division du Nouveau-Brunswick en mars 2013, à la Conférence du conseil de la santé de la Saskatchewan en mai 2013, au congrès de la division de l'Î.-P.-É. en mai 2013 et à d'autres activités et événements.

Contexte

L'Accord fédéral-provincial sur la santé prend fin en 2014. Si Stephen Harper remporte les prochaines élections, il sabrera 36 milliards de dollars du financement de la santé en 10 ans et laissera les provinces en faire à leur tête, sans objectifs nationaux ni engagement à maintenir même les normes actuelles. Nous aurions ainsi 13 différents systèmes de santé, la plupart privatisés. Stephen Harper ferme déjà les yeux sur les violations à la *Loi canadienne sur la santé* et il a favorisé la « diversification des modes de prestation de services », une expression code pour désigner les soins de santé privés à but lucratif.

Équipe de soins infirmiers

Nous avons défendu les droits contractuels et les intérêts professionnels des membres des équipes de soins infirmiers.

- Nous avons aidé le SCFP à préparer un mémoire sur l'innovation dans les soins infirmiers à l'intention du Groupe de travail sur l'innovation en matière de santé du Conseil de la fédération.
- Nous avons contribué à la rédaction des lettres envoyées chaque année par les dirigeants à l'occasion de la Semaine des soins infirmiers et à la coordination des communications des activités de cette semaine.
- Nous avons appuyé les campagnes des infirmières auxiliaires autorisées (IAA) grâce à des échanges, à des séances de stratégie et à d'autres actions de solidarité.

Contexte

Le SCFP est fier de représenter les travailleurs de tous les secteurs du système de santé, dans des centaines de classifications, qui offrent des services de santé tant directs qu'indirects. Un groupe de membres en particulier a été ciblé dernièrement. En effet, les IAA se butent à une résistance croissante au développement de leur profession. Dans plusieurs provinces, les syndicats d'infirmières autorisées font du maraudage au SCFP ou contestent vigoureusement le recours aux IAA.

À Terre-Neuve et en Ontario, les syndicats d'infirmières autorisées ont déposé des griefs au sujet du rôle des IAA dans la prestation des soins infirmiers. Cette année, en Colombie-Britannique, bon nombre d'IAA membre du SEH ont fait l'objet d'un maraudage par le syndicat des infirmières de la C.-B. En Saskatchewan, le Conseil de la santé du SCFP estime que 50 % des IAA ne peuvent pas utiliser l'éventail complet de leurs compétences. En Ontario, l'Association des infirmières et infirmiers de l'Ontario et l'Association des infirmières et infirmiers autorisés de l'Ontario mènent des campagnes agressives ciblant le champ de pratique des IAA et le recours à leurs services.

Infections associées au milieu de la santé

Nous avons défendu des solutions publiques aux problèmes des infections associées au milieu de santé (ou infections nosocomiales) et de la surpopulation dans les hôpitaux.

- Nous avons appuyé nos campagnes et celles de nos collègues; par exemple, le SEH a délégué des membres à la conférence du CSHO de juin 2012 sur les erreurs médicales et les infections nosocomiales et le CSHO a prêté aux sections locales de la santé du SCFP de la Nouvelle-Écosse sa chambre d'hôpital mobile (le « bug bus ») pour organiser une tournée d'information et de conférences de presse.
- Nous avons fourni au SCFP national des conseils sur la composante « des soins de santé sans danger » de la campagne sur l'Accord sur la santé.

Contexte

Jusqu'à 12 000 Canadiens meurt chaque année d'infections acquises en milieu hospitalier. Au moins 30 pour cent de ces infections sont évitables. La surpopulation dans les hôpitaux, la sous-traitance et le manque de personnel sont des facteurs majeurs. Le gouvernement fédéral n'a aucune stratégie nationale et n'assure même pas un suivi adéquat du problème. Le SCFP a été un chef de file dans la lutte pour des hôpitaux plus sûrs, notamment en attirant l'attention sur les problèmes de nettoyage et de surpopulation, deux facteurs oubliés, mais critiques.

Soins continus

Nous avons fourni information et conseils au SCFP national sur les politiques et les stratégies à mettre de l'avant pour faire progresser le dossier des soins de longue durée en établissement et des soins à domicile et communautaires.

- Nous avons conseillé le SCFP national sur la composante des « soins continus » de la campagne sur l'Accord sur la santé.
- Nous avons échangé information et stratégies sur les défis à relever dans les négociations et dans les campagnes d'idées.

Contexte

En l'absence de normes fédérales, les soins continus ne sont qu'une mosaïque de programmes avec accès à deux vitesses, longs délais d'attente et inégalité de la qualité des soins. Le manque de financement et la privatisation exacerbent les problèmes d'accès et de

qualité. Les employeurs et les gouvernements exploitent le faible taux de syndicalisation dans les soins à domicile de nombreuses provinces, avec de piètres salaires et conditions de travail, et transfèrent les services des établissements à des milieux résidentiels ou communautaires.

Avec l'aide du comité, le SCFP national a publié en 2008 un document innovateur intitulé Notre vision pour de meilleurs soins aux personnes âgées et a organisé une tournée nationale pour promouvoir cette vision. Le SCFP est un leader sur la scène provinciale en matière de soins continus et, au niveau fédéral, il joue un rôle clé dans la promotion d'un programme national entièrement public et complet (soins en établissement et à domicile).

Hôpitaux

Nous avons suivi les tendances nationales dans le secteur hospitalier et collaboré à l'élaboration d'une stratégie de campagne.

- Nous avons partagé de l'information sur la réduction des lits et des services dans les hôpitaux et des stratégies efficaces pour promouvoir les hôpitaux publics.
- Nous avons participé à la campagne de lobbying et de promotion dans le cadre de la réforme de la santé et contesté les préjugés contre les établissements qui dominent dans les débats sur la santé d'un bout à l'autre du spectre politique.

Contexte

Des dizaines de milliers de lits d'hôpitaux et de nombreux services hospitaliers ont été éliminés partout au pays, et beaucoup d'autres sont menacés. Les ratios-lits/habitants du Canada sont parmi les plus faibles et ses taux d'occupation parmi les plus élevés des pays développés.

Le haut taux d'occupation des lits et la surpopulation mènent à la propagation des infections nosocomiales, à l'annulation de chirurgies, aux salles d'urgence qui débordent, aux longs délais d'attente, aux barrières aux soins de longue durée pour les patients à l'extérieur de l'hôpital et aux détournements et retards des ambulances. Ces compressions servent souvent à transférer le travail à des fournisseurs de soins de santé privés dont les employés ne sont pas syndiqués et donc mal payés.

La privatisation des hôpitaux a augmenté depuis 2011 à tous les niveaux : paiement, administration, infrastructure et prestation des services. Le nombre et la taille des cliniques privées à but lucratif ont augmenté; les frais d'utilisation et la surfacturation sont en hausse; la sous-traitance des services de soutien et des soins infirmiers se poursuit; le financement axé sur les activités (rémunération à l'acte) se répand; et on continue de bâtir des hôpitaux en partenariat public-privé.

Négociations

Le comité a aidé à préparer la documentation pour la Conférence nationale sur les négociations.

- Nous avons aidé le SCFP à produire des profils du secteur de la santé pour la Conférence nationale sur les négociations de février 2013.
- Nous avons aidé le Service de la recherche du SCFP à mettre à jour la base de données des « profils de secteur » en matière de négociations et d'effectifs.

Contexte

Les membres du SCFP du secteur de la santé sont aux prises avec des défis sans précédent en matière de négociations. Les grandes priorités de négociation sont les salaires, les avantages sociaux, la charge de travail, la sécurité d'emploi, les compressions dans le financement et les services et les attaques contre le droit à la libre négociation collective.

Les salaires à deux vitesses, l'équité salariale, les avantages sociaux, les régimes de retraite et d'autres clauses font aussi partie des préoccupations des membres. Dans toutes les provinces sauf la Saskatchewan et le Québec, les membres du secteur des soins continus (établissements de SLD et soins à domicile) gagnent moins que leurs collègues des hôpitaux. Les salaires et les avantages sociaux sont aussi basés sur le statut d'emploi, le type d'employeur (les fournisseurs à but lucratif sont pires, en moyenne) et l'âge, selon la province.

Un financement et une dotation en personnel insuffisants sont des problèmes prioritaires partout. Le taux élevé de blessures, de violence et de stress est généralisé.

Le droit de grève, les systèmes d'arbitrage de différends et d'autres droits de négociation sont menacés dans de nombreux lieux de travail.

La privatisation augmente, avec l'impartition, les partenariats public-privé, les appels d'offres concurrentiels et la prestation à but lucratif.

Malgré des négociations « sans incidence sur les revenus » en Colombie-Britannique et une loi sur les services essentiels en Saskatchewan, nous avons résisté aux concessions. En Ontario, nous faisons l'objet d'attaques contre les négociations collectives et on nous menace de rendre l'arbitrage de différends obligatoire plus favorable aux employeurs.

Les votes d'allégeance, le maraudage et les conflits intersyndicaux influencent les négociations, les changements aux normes de formation et la réglementation des professions.

En dépit des attaques constantes, les membres du SCFP du secteur de la santé ont fait quelques gains au cours des deux dernières années. Pour trouver des exemples, consultez :

- <http://scfp.ca/negociations/profil-de-secteur-soins-de-courte-duree>
- <http://scfp.ca/negociations/profil-de-secteur-soins-de-longue-duree>

Autres activités

Voici quelques autres activités entreprises par les personnes-ressources du CNSS :

- Appui à notre campagne contre l'accord de commerce entre le Canada et l'UE, l'Accord économique et commercial global (AECG), qui menace de prolonger la protection des brevets des médicaments.
- Lobbying auprès du NPD fédéral sur ses politiques et activités relatives à la santé.
- Participation à divers projets de recherche du SCFP et du milieu universitaire sur les soins de longue durée en établissement (données du SCFP sur les lits par type de propriété; normes nationales de formation des aides-soignants de

l'ACCC; « Réimaginer les soins de longue durée » de l'Université York; projet SCFP-Parklands sur la privatisation des soins de santé).

- Appui à la Coalition canadienne de la santé, en particulier en ce qui a trait au lobbying, aux questions de sondage et à la stratégie de campagne.
- Soutien au lobbying du gouvernement de la Nouvelle-Écosse sur les changements aux lois provinciales sur la santé.
- Appui aux relations avec les médias dans le dossier de la santé.
- Rôle de centre d'information sur les politiques en santé, le suivi des médias, la tenue de journaux et de sites Web et la diffusion d'importants événements et rapports par des listes courriel et les médias sociaux.

Enjeux en cours et dossiers dans lesquels il faut poursuivre le travail

Au cours des deux prochaines années, le Comité national sur les soins de santé espère s'occuper des enjeux qui suivent et attend les directives de ce congrès et du Conseil exécutif national pour faire avancer son travail :

- Campagne en faveur d'un rôle fédéral fort dans la santé et d'un nouvel Accord sur la santé.
- Campagne en faveur d'un programme national de soins continus englobant les établissements de soins de longue durée, les soins à domicile et les soins communautaires.
- Poursuite du travail de promotion et de la campagne nationale sur les infections nosocomiales.
- Opposition aux compressions dans les hôpitaux et promotion d'un meilleur accès aux lits d'hôpitaux et aux services hospitaliers.
- Protection des droits contractuels et des intérêts professionnels des membres des équipes de soins infirmiers.

- Résistance à la privatisation des soins de santé sous toutes ses formes et dans tous les sous-secteurs : hôpitaux, soins de longue durée, soins à domicile, services médicaux d'urgence et services de santé primaires.
- Campagne pour convaincre les gouvernements, les employeurs, les décideurs politiques et la population que les travailleurs de soutien font partie intégrante des soins de santé.
- Soutien aux efforts du SCFP pour négocier de meilleurs salaires, avantages sociaux, régimes de retraite et conditions de travail pour les travailleurs de la santé grâce aux négociations coordonnées et centralisées et aux pactes de solidarité.
- Soutien au travail des coalitions de la santé avec d'autres syndicats et avec des partenaires sociaux du Canada et d'ailleurs dans le monde.
- Appui aux initiatives du SCFP visant à syndiquer des travailleurs de la santé.

En terminant, le comité tient à remercier le Conseil exécutif national pour le soutien accordé aux enjeux de la santé au cours des deux dernières années, ainsi que les membres et le personnel qui ont si vaillamment défendu les conditions de travail des membres du secteur de la santé et protégé notre système public de soins de santé.

Depuis deux ans, quelques membres ont quitté le Comité national sur les soins de santé. Nous les remercions pour leur travail et leur dévouement.

(P/A personne déléguée non identifiée,
personne déléguée non identifiée – Adoptée)

RAPPORT DU COMITÉ DES RÉOLUTIONS

Résolution 229 couvrant la résolution 230
(présentée par le SCFP-Terre-Neuve-et-Labrador)

LE SCFP NATIONAL doit concentrer ses efforts sur les points suivants :

- recueillir les données de contact de tous les membres, tout en respectant les lois provinciales sur la vie privée;

- rédiger des fiches d'information sur les soi-disant lois du droit au travail, le cas Lavigne et la formule Rand;
- élaborer un ensemble de messages-clés qu'utiliseront tous les dirigeants du SCFP dans les activités à venir, autant celles du SCFP que les autres;
- créer une carte d'engagement, avec mention du soutien à l'action politique, pour nos membres;
- travailler avec le personnel de toutes les régions pour élaborer des plans de syndicalisation des sections locales, afin d'entrer en relation avec chacun de nos membres, de converser avec eux et de les amener à se réengager comme membre du SCFP;
- collaborer avec le Congrès du travail du Canada (CTC) à une riposte pancanadienne aux attaques contre le mouvement syndical.

PARCE QUE :

- le gouvernement conservateur de Harper se prépare à attaquer le droit des syndicats au précompte obligatoire des cotisations, soit intégralement ou en vue de limiter notre action politique;
- le Parti progressiste-conservateur de l'Ontario se prépare à mettre fin au précompte des cotisations en Ontario s'il est élu;
- le mouvement syndical doit se préparer à ces charges contre les fondements de notre mouvement;
- ces attaques visent à limiter notre force collective et notre voix politique;
- les travailleurs ont besoin d'un mouvement fort capable d'exercer toutes sortes d'actions politiques afin de représenter les intérêts des travailleurs canadiens;
- pour relever ce défi, le SCFP doit solidifier la fidélité et l'appui de sa base;
- priorité urgente la communication directe avec chacun des membres du SCFP.

(P/A membre du Comité, membre du Comité –
Adoptée)

Résolution 248 (présentée par le SCFP-Terre-Neuve-et-Labrador)

LE SCFP NATIONAL doit faire pression sur le gouvernement fédéral pour :

1. éliminer l'exigence de recourir au PPP ou à d'autres formes de privatisation afin de se qualifier à la subvention d'infrastructures;
2. créer un fonds consacré à des projets d'infrastructures qui construiront et renouvelleront nos collectivités sans cette exigence;
3. sensibiliser nos membres et les organismes publics aux coûts supplémentaires qu'entraînent les PPP, ainsi qu'aux coûts en responsabilité et en transparence à tous les paliers de gouvernement.

PARCE QUE :

- le PPP est une forme coûteuse d'aide sociale aux entreprises qui mène à la corruption et à l'érosion des principes démocratiques et de la reddition de comptes dans notre société;
- les Conservateurs de Harper font une promotion agressive des PPP, qu'ils financent, au municipal, au provincial et au fédéral, ainsi que dans les communautés autochtones, même si on peut faire la preuve que ces projets coûteront plus chers, qu'ils seront moins transparents et qu'ils auront moins de comptes à rendre que la méthode traditionnelle de la conception-construction.

(P/A S. Doucet, D. Douglas – Adoptée)

Résolution 157 (présentée par le SCFP-Saskatchewan, le Conseil des syndicats hospitaliers de l'Ontario, le Conseil des syndicats des soins de santé de la Saskatchewan, les sections locales 2525, Nouvelle-Écosse; 4308, Ontario and 4980 et 5111, Saskatchewan)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. Continuer à mettre sur pied une vaste campagne appuyant un rôle fort du fédéral dans la santé, ainsi qu'un nouvel Accord sur la santé qui prévoira :

- un financement fédéral stable et suffisant avec une indexation d'au moins six pour cent;
 - l'application de la *Loi canadienne sur la santé* et l'intensification de la surveillance et de la production de rapports;
 - un régime national de soins continus qui couvrira les établissements de soins de longue durée, les soins à domicile et les soins communautaires;
 - une stratégie nationale de réduction des infections nosocomiales;
 - un régime national d'assurance-médicaments;
 - et l'expansion du réseau de centres de soins communautaires;
2. Dédier un budget à cette campagne populaire majeure en 2014-2015;
 3. Sensibiliser les membres et la population à la protection, au renforcement et à la bonification de l'assurance-maladie;
 4. Former et soutenir nos membres afin qu'ils puissent faire pression et mobiliser des appuis aux actions;
 5. Travailler de concert avec nos alliés du mouvement ouvrier et des coalitions en santé.

PARCE QUE :

- l'Accord sur la santé expire en 2014;
- les compressions des Conservateurs de Harper au budget fédéral de la santé représentent une perte de 36 milliards de dollars sur dix ans;
- le gouvernement fédéral ferme les yeux sur les infractions à la *Loi canadienne sur la santé* et encourage la privatisation des soins;
- les Conservateurs fédéraux veulent se retirer complètement du financement et de la réglementation des soins de santé;
- l'assurance-maladie devrait couvrir les soins aux aînés, les médicaments et les soins primaires;
- le Canada est en deuxième place du classement des pays à revenu élevé pour ce qui est du taux d'infections nosocomiales et nous n'avons pas de stratégie nationale.

(P/A membre du Comité, S. Doucet – Adoptée)

Résolution 49 (présentée par le SCFP-Nouvelle-Écosse, les sections locales 3912 et 5050, Nouvelle-Écosse)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

- Réévaluer la manière dont il éduque ses nouveaux membres, de concert avec le service du développement syndical, afin d'élaborer un atelier d'une demi-journée sur les syndicats : leur rôle, leur structure, une brève histoire du mouvement syndical (y compris du SCFP) et l'importance de la solidarité dans l'avancement des revendications syndicales;
- Accorder à ce point une priorité élevée à la table des négociations, partout au pays, pour remplacer les périodes minimales d'orientation actuellement incluses dans la plupart des conventions collectives par une journée complète d'orientation syndicale.

PARCE QUE :

- plusieurs nouveaux membres ont droit uniquement à une courte période pour survoler la convention collective et les règlements de leur section locale, sans qu'on leur explique qui nous sommes comme syndicat et l'importance de s'impliquer;
- nos nouveaux membres seraient mieux servis par une journée complète d'orientation syndicale qui se composerait d'une demi-journée éducative et d'une prise de connaissance des documents de la section locale;
- en négociant ces séances dans la convention collective, cette formation deviendrait obligatoire pour tous les employés, comparativement à une formation supplémentaire optionnelle disponible plus tard, par le biais des ateliers du SCFP;
- en fait, en donnant une formation sur notre mouvement syndical aux nouveaux membres dès qu'ils passent la porte, on pourrait pousser leur intérêt, dès le premier jour, et éventuellement les motiver à suivre les formations optionnelles offertes dans les ateliers syndicaux;
- il est urgent de trouver des manières d'intéresser plus de membres à s'impliquer aux échelons provincial et national.

(P/A S. Doucet, D. Douglas – Adoptée)

LE MERCREDI 23 OCTOBRE 2013

SESSION DE LA MATINÉE

« présentation vidéo – la troisième décennie »

**RAPPORT DU COMITÉ NATIONAL
DE LA JUSTICE MONDIALE**

Les membres du comité sont : Marian White, coprésidente, CUSO International; Doug Sprenger, coprésident, Colombie-Britannique; Elizabeth A. White, Terre-Neuve-et-Labrador; Jonathan Fourdraine, Nouvelle-Écosse; Maciej (Matthew) Zawadzki, Île-du-Prince-Édouard; Debbie Downey, Nouveau-Brunswick; Pierre Girard, Québec; Safia Gahayr, Ontario; Sue Roth, Manitoba; Jose Juarez et Vickie Angell-Scheler, Saskatchewan; Mike R. McCann, Alberta, Carol Bunch et John Fraser, Syndicat des employés d'hôpitaux; Bill Hynd, Oxfam; Barbara Wood, Codéveloppement Canada; Karene Benabou, Division du transport aérien; Denis Bolduc, agent de liaison du CEN; Kelti Cameron, membre du personnel.

« présentation vidéo »

Introduction

Nous tirons notre force de la solidarité avec les travailleurs du monde entier. La solidarité internationale est la route qui nous permet de renforcer le mouvement ouvrier mondial, de combattre la privatisation et l'austérité, soit le système économique qui nous oppresse, et de cheminer vers la justice mondiale. Le SCFP se dévoue à promouvoir les services publics et à défendre les droits des personnes et des syndicats, et cet engagement sert de base à l'érection et au renforcement de cette solidarité.

Partout dans le monde, des gens continuent de subir les effets chroniques de la crise économique et écologique. Ces deux dernières années ont été une période d'extraordinaire résistance, les travailleurs du monde entier combattant courageusement ces crises, les mesures d'austérité et la concentration du pouvoir des entreprises. Aux quatre coins de la planète, travailleurs et collectivités se lèvent pour défendre leurs droits à la terre et à ses ressources, ainsi qu'à un secteur public viable et à l'accès à ses services, en plus d'exiger des emplois et des salaires décents.

Le Comité national de la justice mondiale du SCFP s'est engagé à appuyer les luttes des travailleurs à l'échelle internationale. Il a aussi utilisé le Fonds Justice mondiale pour renforcer les partenariats intersyndicaux et intertravailleurs. Nous nous efforçons d'ajouter une perspective mondiale à toutes les tâches du syndicat. Guidés par nos orientations stratégiques, nous continuons de chercher les moyens d'étendre ce travail en développant une stratégie durable qui nous permettra de faire progresser nos efforts en matière de solidarité internationale.

Droits de la personne, droits des travailleurs et justice environnementale

La reconnaissance et la protection des droits de la personne et des travailleurs du monde entier sont au cœur des efforts du SCFP en matière de solidarité internationale. Depuis deux ans, le SCFP a sensibilisé la population à la répression et à la sécurité des syndicalistes au Mexique, en Colombie, en Birmanie, aux Philippines, en Palestine, en Israël et en Iran, pour n'en donner que quelques-uns.

Nos gestes de solidarité avec les mouvements syndicaux et sociaux en Colombie se poursuivent. En 2013, le SCFP a pris part, aux côtés de plusieurs syndicats du secteur public canadien, à une délégation de première ligne. Les menaces de privatisation, l'antisindicalisme et la violence continuent de faire rage en Colombie. Là-bas, en 2012, on a assassiné au moins 40 militants des droits de la personne et 20 syndiqués. Nos partenaires colombiens, NOMADESC et SINTRACUAVALLE, ont réclamé notre soutien et notre solidarité.

Le comité a régulièrement reçu des rapports et des informations sur divers pays. Au cours des deux dernières années, il a reçu, à ses réunions, des représentants de l'International Alliance in Support of Workers in Iran (IASWI), des Amis canadiens de la Birmanie, de l'Ontario Committee for Human Rights in the Philippines (OCHRP) et de Codéveloppement Canada (CoDev).

Notre solidarité avec les autres renforce notre capacité collective à combattre la privatisation, à défendre la qualité des services publics et à revendiquer notre droit d'association. Ces luttes sont plus importantes que jamais au Canada, devant la multiplication des attentats législatifs contre les droits des travailleurs.

Commerce international et investissement

Le SCFP continuera de s'opposer à la négociation à huis clos d'accords de libre-échange inéquitables qui profitent aux grandes entreprises. Le gouvernement fédéral appuie l'ordre du jour néolibéral, au Canada et à l'étranger; ses objectifs en matière de libre-échange et d'investissement prônent la privatisation, menacent l'accès aux médicaments génériques et limitent notre capacité à adopter des politiques publiques dans l'intérêt des collectivités.

Le Canada continue de négocier un Accord économique commercial et global (AÉCG) avec l'Union européenne. De plus, il s'est récemment joint aux négociations commerciales du Partenariat transpacifique (PTP). Le PTP tente de conclure un accord de libre-échange entre l'Australie, le Brunéi, le Canada, le Chili, les États-Unis, le Japon, la Malaisie, la Nouvelle-Zélande, le Pérou, Singapour et le Vietnam. Nous continuons d'accorder la priorité à nos efforts d'opposition à ces accords inéquitables, en travaillant avec nos partenaires de coalition, dont le Réseau pour le commerce juste, Common Frontiers et l'Internationale des services publics (ISP). En octobre 2012, Le Comité national de la justice mondiale et le Comité national de coordination sur la sous-traitance et la privatisation ont eu droit conjointement à une séance d'information de Stuart Trew, organisateur de campagne au Conseil des Canadiens.

En 2011, le SCFP a combattu ardemment, aux côtés de nos alliés, la signature d'un Accord de libre-échange canado-colombien (ALÉCC). La pression populaire a forcé le gouvernement canadien à ajouter à cet accord une clause l'obligeant à présenter au Parlement un rapport sur l'impact de l'accord sur les droits de la personne. Le SCFP surveille, avec ses partenaires et ses alliés, le gouvernement canadien, pour s'assurer que celui-ci produise bien ce rapport annuel d'impact.

VIH-sida

Nous continuons à faire progresser l'engagement du SCFP, pris en 2009, de renouveler notre travail sur le front du VIH-sida. Avec l'aide du Congrès du travail du Canada (CTC) et des syndicats africains affiliés à la division africaine de la Confédération syndicale internationale (CSI), nous continuons à pousser le Canada et les autres pays du G8 et du G20 à respecter leurs engagements à l'égard du

financement de l'accès universel aux services en matière de VIH-sida. À ce stade, nous concentrons nos efforts sur la mise en œuvre de la résolution 200 de l'Organisation internationale du travail (OIT) portant sur le VIH au travail et la promotion des droits de l'homme, la sécurité d'emploi et l'amélioration de l'accès aux services de prévention, de traitement, de soins et de soutien.

En octobre 2012 a eu lieu la deuxième rencontre stratégique nationale sur le VIH-sida du SCFP. Le coordonnateur VIH-sida de la CSI-Afrique, Yahya Msangi, y a partagé un point de vue précieux sur la lutte mondiale contre le VIH-sida. Le SCFP continue de collaborer avec des syndicats et des groupes de la société civile du monde entier, dans le cadre d'une campagne pour l'accès universel aux traitements, à la prévention et au soutien pour les personnes vivant avec le VIH-sida.

En 2012, le SCFP a participé à la 19^e Conférence internationale sur le sida, à Washington, aux côtés de la CSI et de Global Unions. Le VIH-sida concernant les milieux de travail, le SCFP a saisi l'occasion pour exprimer son opposition aux accords inéquitables de libre-échange et d'investissement qui menacent l'accès à des médicaments génériques susceptibles de sauver des vies; il a aussi affirmé qu'il faut renforcer le secteur public et le filet social en augmentant l'impôt des sociétés et en imposant une taxe sur les transactions financières.

Environnement et eau

Le SCFP a participé, aux côtés de l'Internationale des services publics (ISP) à l'édition 2012 du Forum alternatif mondial de l'eau, où il a donné l'exemple en parlant de l'impact des accords de libre-échange et d'investissement sur l'accès aux services publics d'eau potable et d'assainissement. Le SCFP a une contribution précieuse à faire, à l'échelle internationale et nationale, à titre de l'un des porte-parole les plus crédibles en matière d'eau potable et d'assainissement.

Des faits troublants font surface à propos de l'implication et de la complicité des sociétés minières canadiennes dans des cas de violation des droits du travail. Le Canada est maintenant l'hôte de 75 % des sociétés minières du monde entier. Nous avons besoin d'attirer l'attention et la solidarité internationales sur les régions où œuvrent ces sociétés. En février 2013, le SCFP a envoyé un

représentant en mission de solidarité au Mexique pour recueillir des renseignements sur l'impact de l'activité minière canadienne dans plusieurs collectivités. Nous nous inquiétons de la promotion de l'industrie canadienne de l'extraction des ressources (minières et autres) aux dépens des droits des travailleurs, du bien-être des populations et du droit des collectivités à l'autodétermination.

Solidarité entre travailleurs par le biais du Fonds Justice mondiale

Grâce au Fonds Justice mondiale, nous sommes en mesure d'aider les syndicats et les organisations progressistes de l'hémisphère sud. Surtout, nous sommes en mesure de tisser des liens et des échanges cruciaux entre les membres du SCFP et les syndiqués et les syndicalistes du monde entier.

Les appuis de notre fonds sont en croissance. Au fil des ans, les sections locales et les divisions ont cotisé généreusement à ce fonds et, par le biais de résolutions de congrès, elles ont invité leurs consœurs à suivre leur exemple. Néanmoins, la mise en œuvre de ces résolutions demeure un défi. Cela dit, le comité continue d'accorder une priorité à l'établissement d'un Fonds Justice mondiale viable. Il est d'ailleurs satisfait des progrès réalisés afin d'affranchir ce fonds de la variabilité des dons.

Le SCFP appuie maintenant l'organisme international AIDS-Free World, qui milite pour les droits des personnes en lien avec l'épidémie du sida. Nous avons aussi lancé un projet emballant avec le SCFP-Nouvelle-Écosse et le syndicat colombien des travailleurs de l'eau en vue d'élaborer une campagne de sensibilisation populaire à la privatisation des aqueducs et des égouts.

Nous sommes heureux d'avoir renouvelé nos efforts aux Philippines, en Birmanie, au Honduras, au Nicaragua, en Colombie et à Cuba, où nous collaborons avec des syndicats du secteur public, des défenseurs des droits de la personne, des travailleurs des maquilas et des organismes œuvrant dans le mouvement des femmes.

Malheureusement, notre partenariat avec le Syndicat des travailleurs municipaux d'Afrique du Sud (SAMWU) a pris fin lorsque l'ACDI nous a retiré notre financement, mais nous continuons à travailler avec le SAMWU pour monter de nouveaux projets de collaboration et de solidarité. Cette compression

budgétaire est survenue avant la décision perverse de fusionner l'aide au développement de l'ACDI et les intérêts économiques et commerciaux du Canada. Le SCFP recevait une enveloppe du Programme syndical de développement international de l'ACDI, par le truchement du CTC. Des compressions budgétaires similaires ont entravé les travaux de plusieurs autres organismes canadiens, comme Kairos et Codéveloppement Canada qui appuient ouvertement la réduction de la pauvreté, les droits de la personne, l'égalité et la solidarité dans l'hémisphère sud.

Solidarité et aide humanitaire

Les changements climatiques augmentent la probabilité de phénomènes météorologiques extrêmes susceptibles d'entraîner des conséquences désastreuses, particulièrement dans les collectivités mal préparées à cette éventualité. Souvent, les syndicats sont à l'avant-scène des efforts de redressement qui suivent une catastrophe naturelle. Le SCFP fournit une aide critique à ses partenaires et alliés qui en font la demande.

En 2012, le SCFP a participé à l'ouverture des nouveaux bureaux de la Confédération des travailleurs des secteurs public et privé (CTSP) à Port-au-Prince, en Haïti. Le SCFP a soutenu la construction du nouvel édifice afin d'aider le mouvement syndical haïtien à rebâtir son pays après le terrible séisme de 2010.

Lorsque les inondations ont dévasté des municipalités philippines en 2012, le SCFP a fourni une aide financière à la Confédération pour l'unité, la reconnaissance et l'avancement de la fonction publique (Confederation for Unity, Recognition, Advancement of Government Employees ou COURAGE) qui apportait une aide d'urgence aux collectivités en détresse.

Renforcement des liens intersyndicaux

Le président national du SCFP, Paul Moist, vient de terminer un mandat de trois ans au conseil de direction de l'ISP, à titre de représentant du Canada et du Québec. Nous développons des liens intersyndicaux au sein de Global Unions.

Le SCFP est également membre actif de l'Internationale des services publics (ISP). Nous avons participé au 29^e Congrès mondial de cette

dernière, en plus de faire campagne à ses côtés contre l'AÉCG et pour l'adoption d'une taxe mondiale sur les transactions financières (de type taxe Robin des bois).

Éducation et action locale

Le comité du SCFP de la justice mondiale travaille d'arrache-pied pour informer les membres du SCFP, dans le but de relier nos conditions de travail aux tables de négociations et dans nos collectivités avec les luttes mondiales en faveur de la justice économique et sociale. Les membres du comité nous ont représentés dans les congrès de divisions en animant un kiosque et en distribuant des documents, dont le *bulletin Justice mondiale* et notre *Rapport annuel sur la solidarité internationale*.

Nous invitons régulièrement des conférenciers internationaux aux congrès nationaux et de divisions du SCFP, afin qu'ils puissent attirer l'attention sur les luttes internationales et que nous puissions tisser des liens avec les travailleurs qu'ils représentent.

Notre *Rapport annuel sur la solidarité internationale* brosse un portrait complet du travail du SCFP à l'international; il est disponible au scfp.ca. Pour vous inscrire au *bulletin Justice mondiale*, rendez-vous au scfp.ca/justicemondiale. Suivez-nous sur Twitter: @cupesolidarity. Enfin, consultez régulièrement le site scfp.ca pour lire des articles sur toute une gamme d'enjeux internationaux.

RAPPORT DU COMITÉ NATIONAL SUR LES BIBLIOTHÈQUES

Les membres du comité sont : Dawn Lahey, coprésidente, Terre-Neuve-et-Labrador; Maureen O'Reilly, coprésidente, Ontario; Francine Warner, Nouvelle-Écosse; Dorothy Peters, Île-du-Prince-Édouard; Debra Tozer, Nouveau-Brunswick; Janna Munkittrick-Colton, Ontario; Joan McMahon et Alice Klumper, Manitoba; Thom Knutson, Saskatchewan; Terrill Budd, Alberta; Denise Parks et Heather Masson, Colombie-Britannique; Judy Henley, agente du liaison du CEN; Joseph Courtney, membre du personnel.

« *présentation vidéo* »

Introduction

Le Comité national sur les bibliothèques (CNB) est fier de présenter son tout premier rapport au

Congrès national du SCFP de 2013. Le CNB a été créé dans la foulée d'une résolution du Congrès national de 2011 à Vancouver. Il a depuis défini son mandat, tenu des réunions en personne et élaboré un plan d'action, en plus d'accroître la visibilité des travailleurs de bibliothèque, tant au SCFP que dans l'ensemble de la communauté des bibliothèques.

À propos du Comité national sur les bibliothèques

Le CNB propose au Conseil exécutif national et aux dirigeants nationaux des stratégies pour que le SCFP puisse mieux soutenir les travailleurs des bibliothèques. Il assure le suivi des projets de sous-traitance et de privatisation dans le secteur des bibliothèques, et propose des stratégies pour y riposter. Le comité se penche sur des enjeux nouveaux et émergents pour les employés des bibliothèques, entre autres les nouvelles technologies, la charge de travail, la santé et la sécurité, la violence en milieu de travail et la propriété intellectuelle. Le comité inclut également dans ses activités des initiatives sur l'égalité. Enfin, il formule conseils et recommandations au SCFP pour lui permettre d'appuyer le plus efficacement possible les travailleurs de bibliothèques dans la négociation de meilleurs salaires et de meilleures conditions de travail, le recrutement de travailleurs de bibliothèques, la mise au point d'outils et de stratégie pour freiner la privatisation et les campagnes contre les fermetures de bibliothèques.

Travail en cours – mieux faire connaître les travailleurs de bibliothèques

Jusqu'à maintenant, le travail du comité a porté surtout sur l'accroissement de la visibilité des travailleurs de bibliothèques, tant au sein du mouvement syndical que dans la société. Nous avons le plaisir d'annoncer que nos efforts ont vraiment porté fruits!

Par exemple, le comité voulait publier dans *Feliciter*, le magazine officiel de l'Association canadienne des bibliothèques (ACB), un article sur les bibliothèques, mais du point de vue des travailleurs. La coprésidente Maureen O'Reilly a pris en charge le projet et a rédigé avec l'aide du personnel un texte intitulé *Melvil's Girls : Still Struggling to survive* (Les filles de Melvil : autre époque, même combat pour la survie), paru dans le numéro d'avril 2013.

Maureen y affirme avec raison que Melvil Dewey, le fondateur de la première école de bibliothéconomie,

a contribué à déclencher une chaîne d'événements qui, à bien des égards, a entravé l'évolution de la profession. Travailler dans une bibliothèque est aujourd'hui synonyme de bas salaires et de service public de peu d'importance. Maureen souligne aussi le rôle non négligeable du mouvement syndical pour faire avancer les choses. Les syndicats, en améliorant les salaires des travailleurs des bibliothèques par les conventions collectives, « tirent les conditions vers le haut » même pour les non-syndiqués. Le mouvement syndical protège les emplois des travailleurs et veille à ce que la valeur de ce travail soit reconnue et rémunéré adéquatement.

Le CNB, en collaboration avec l'Association canadienne des bibliothèques, veille à faire mieux connaître les travailleurs des bibliothèques à l'échelle nationale. Le SCFP est depuis quelques années commanditaire platine de la conférence annuelle et du salon commercial de l'ACB. Il est aussi commanditaire principal des conférenciers invités, ce qui lui donne une visibilité maximum dans la communauté des bibliothèques.

Le SCFP présente aussi ses activités à un stand au salon commercial de l'ACB, avec du matériel spécialement conçu pour l'événement. Les travailleurs de bibliothèques du SCFP de la ville-hôte sont invités à se porter bénévoles pour animer le stand et partager leurs connaissances avec l'ensemble de leurs collègues.

À la conférence de 2013, l'été dernier, le comité a animé pour la première fois une discussion d'experts dont le sujet était « Employé dans votre bibliothèque – enraciné dans votre collectivité : le rôle des syndicats dans la communauté des bibliothèques ». Le panel était composé des coprésidentes du comité, Dawn Leahy et Maureen O'Reilly, et avait comme invité Maurice (Mitch) Freedman, ex-président de l'Association américaine des bibliothèques.

Les experts ont discuté de l'importance et de la pertinence du mouvement syndical dans un environnement de travail en constante évolution; ils ont signalé les nombreux défis des travailleurs des bibliothèques, dont la technologie, le sous-financement, les pénuries de personnel, la déqualification et la précarisation des conditions de travail. Les membres du panel ont souligné le rôle primordial des syndicats dans la protection des droits des travailleurs des bibliothèques et, par le fait même, dans la protection de services publics qui

profitent à tous les Canadiens. Le panel a reçu un bon accueil et a suscité des discussions nombreuses et animées.

Le comité coopère également avec le Service des communications pour accroître la visibilité du secteur des bibliothèques sur le site Web du SCFP national.

Travail intersectoriel

Le CNB a collaboré avec le Groupe de travail national sur l'alphabétisation afin de déterminer des enjeux communs et de peut-être entreprendre des projets ensemble. Le comité s'est dit intéressé à maintenir ce contact et a amorcé un réseautage avec les membres du Groupe de travail national sur l'alphabétisation dans leurs régions respectives. Les membres tentent de cerner des points d'intérêts communs et des moyens de s'entraider.

Travail à venir – Identification par radiofréquence (IRF)

Le comité considère l'identification par radiofréquence (IRF) comme une menace pour les emplois des membres des unités de négociation du secteur des bibliothèques au SCFP. L'IRF permet aux usagers des bibliothèques d'enregistrer les emprunts et les retours des documents sans l'intervention du personnel. Les documents sont identifiés par un code à barres dont la lecture permet d'en suivre la trace.

La technologie de l'IRF est utilisée partout dans le monde pour identifier des biens de consommation. Elle est maintenant d'usage courant aux caisses libre-service des marchés d'alimentation. L'IRF sert aussi à repérer les véhicules, les passagers des compagnies aériennes, les animaux et même les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer.

Cette technologie, censée au départ faciliter la tâche des employés, est devenue peu à peu un moyen pour les employeurs de faire des économies en réduisant le personnel. Pour sensibiliser les membres et le personnel aux dangers de l'identification par radiofréquence, le comité rédigera des fiches d'information contenant des modèles de clauses à l'intention des équipes de négociation.

Action politique

Le comité souhaite intervenir auprès de l'Association canadienne des bibliothèques pour faire valoir les intérêts des travailleurs. L'ACB se décrit comme la voix nationale des réseaux des bibliothèques du Canada; pourtant, elle semble en général plus préoccupée par les besoins des bibliothèques en tant qu'institutions que par les enjeux qui concernent directement ses travailleurs. C'est pourquoi le comité veut écrire aux dirigeants élus de l'ACB ou les rencontrer. À ce jour, nous avons pu avoir avec la directrice générale de l'ACB un entretien que nous espérons être un premier pas vers une collaboration plus étroite.

Communauté des bibliotechniciens

Le comité a également exprimé le souhait de tisser des liens plus étroits avec la communauté des bibliotechniciens. En Ontario, par exemple, nous avons amorcé des contacts avec l'Association des bibliotechniciens de l'Ontario et nous avons été invités à soumettre un article pour leur bulletin; le comité ajoutera ce point à son plan d'action.

RAPPORT DU CONSEIL NATIONAL DES AUTOCHTONES

Les membres du comité sont : Joanne Webb, coprésidente, Ontario; Dale Whitford, coprésident, Colombie-Britannique; Dan Webber, Terre-Neuve-et-Labrador; Sheila Hartley-Gallion, Nouvelle-Écosse; Marina DeRoy, Île-du-Prince-Édouard; Stella Ward, Nouveau-Brunswick; Daniel Blacksmith, Québec; Frederick Loft, Ontario; Shirley Langan et Roger Procyk, Manitoba; Heather Acoose et Nakoda Hassler, Saskatchewan; Gloria Lepine et Dale White, Alberta; Leanne Toderian, Colombie-Britannique; Valerie Sailer et Sheldon Agecouty, Syndicat des employés d'hôpitaux; Daniel Lafontaine, Division du transport aérien; Brian Barron, agent de liaison du CEN; Audrey Barr et Don Moran, membres du personnel.

« présentation vidéo »

Les sages

La composition du conseil reflète les traditions autochtones de gouvernance afin de voir au respect de la parité hommes-femmes, des conseils des sages, des processus de sélection autochtones et des

prises de décisions par consensus. Le CNA aimerait reconnaître le regretté sage John Shingoose qui a ouvert notre réunion inaugurale à Saskatoon en 2006, la consœur Minnie Denis et le sage Thomas Louttit qui continue de nous aider en orientant tous nos débats.

Mandat

Le mandat du conseil est de promouvoir et de défendre les droits des Premières Nations au sein de notre syndicat et de nos collectivités, à l'échelle locale, nationale et internationale.

Vice-président à la diversité

Le vice-président autochtone à la diversité a élaboré un plan d'action à partir du travail en cours et des recommandations du Conseil national des Autochtones.

Campagne *Assez c'est assez*

L'Assemblée des Premières Nations et la Fondation de l'eau potable sûre (SDWF), en collaboration avec le SCFP national, ont lancé la campagne *Assez c'est assez*. La campagne avait pour but d'attirer l'attention des personnes syndiquées et non-syndiquées sur les préoccupations qui entourent l'accessibilité à l'eau pour les Premières Nations. Nous avons conçu conjointement une affiche et une pétition disponible en ligne à www.scfp.ca/enough-is-enough. Nos partenaires ont créé un lien vers la pétition sur leur site. Nous avons fait des présentations à tous les congrès de divisions qui ont eu lieu au printemps auxquels nous avons pu assister et présenté notre matériel à des stands. Nous avons parrainé les trousseaux éducatifs d'analyse de l'eau de la SDWF pour les écoles primaires et secondaires dans toutes les régions du Canada. L'Assemblée des Premières Nations (APN) a envoyé les affiches à toutes les réserves sous sa juridiction. Le dénouement le plus important a été la promotion de l'image du SCFP à titre de fier défenseur des peuples autochtones et de leur militantisme sur les enjeux qui les affectent.

Base de données Ooma

Le CNA cherche constamment à améliorer ses liens avec la communauté du SCFP. Ceci est un travail permanent et qui porte fruit. Ooma signifie « que se passe-t-il? » en langue autochtone et nous

recueillons des noms pour notre base de données de membres pour recevoir de l'information sur les préoccupations des Autochtones et leurs événements. (Veuillez consulter le formulaire d'inscription à la table de l'égalité au village.)

Représentation des personnes membres qui revendiquent l'égalité

Les dirigeants élus autochtones sont rares, mais il est crucial, et ce, à tous les niveaux, d'encourager et de préconiser la diversité et l'inclusivité parmi les sections locales et lors des événements de formation, des conférences et des congrès.

Réseautage et mise sur pied de coalitions

Il est primordial que nos dirigeants syndicaux continuent de faire les efforts nécessaires pour rencontrer les dirigeants des organisations autochtones. Depuis le dernier congrès, le conseil a établi des liens solides avec l'Association des femmes autochtones du Canada, les familles des Sœurs par l'esprit et l'Assemblée des Premières Nations. Nous devons établir des relations avec le Ralliement national des Métis, l'Inuit Tapiriit Kanatami (ITK) et l'Association nationale des centres d'amitié (ANCA). Nous avons travaillé avec les Defenders of the Land (Défenseurs de la terre) et Indigenous Sovereignty and Solidarity Network (Réseau de souveraineté et de solidarité autochtone) pour organiser des événements dans le cadre de la Semaine de la souveraineté autochtone, et nous promovons la participation à l'événement Retour à Batoche, en Saskatchewan, qui a lieu tous les mois de juillet. Nous poursuivons ce travail, incluant le soutien de la Première nation du lac Barrière et le soutien aux préoccupations liées aux mines et oléoducs partout au Canada.

Travail avec les comités et le Congrès du travail du Canada

Nous devons continuer de travailler en étroite collaboration avec tous les comités et à s'assurer que le programme autochtone et de l'égalité soit mis à l'avant-plan du syndicat. Depuis le dernier congrès, nous avons travaillé étroitement avec tous les comités nationaux. Une des questions prioritaires sur laquelle nous avons travaillé ensemble est le dossier du VIH/SIDA. Le CNA surveille continuellement les questions de privatisation. Nos réserves ressentent les effets du colonialisme et des

promesses rompues et recherchent constamment un moyen de résoudre les problèmes d'infrastructure. Le budget fédéral incite les Premières Nations à avoir recours aux projets en PPP pour régler les crises liées à l'infrastructure. Nous continuons également de travailler sur les préoccupations autochtones par le biais du Comité consultatif des droits de la personne du CTC et son Groupe de travail sur les préoccupations autochtones.

Secteur minier

Nous devons exercer des pressions sur le gouvernement fédéral concernant les conséquences de l'exploitation minière sur les collectivités autochtones et le besoin de protéger les terres traditionnelles contre l'exploitation. La résolution concernant le lac Barrière soumise lors du Congrès national du SCFP de 2011 continue d'être une priorité pour nous. Nous avons également soutenu le Mouvement Gitksan Unity contre l'oléoduc d'Enbridge, et Kitchenuhmaykoosib Inninuwug (KI), dans ses efforts pour résister à l'exploration minière.

Première Nation d'Attawapiskat

La collectivité éloignée d'Attawapiskat à la Baie-James a attiré l'attention après avoir déclaré un état d'urgence concernant sa crise du logement, une crise semblable à celle à laquelle un bon nombre de réserves ont été confrontées et également des collectivités à prédominance autochtone. Le SCFP a soutenu cette collectivité sur le plan financier et a assisté à des activités de financement et à des événements de sensibilisation.

Journée des vétérans autochtones

Les membres du conseil travaillent à promouvoir les cérémonies du 8 novembre, Journée des vétérans autochtones, journée qui souligne la participation des peuples autochtones aux efforts de guerre. Les vétérans autochtones qui ont servi lors de la Seconde Guerre mondiale ont subi de la discrimination de la part du gouvernement fédéral lors de leur retour au pays.

Leonard Peltier

Chaque année, le SCFP fait un don à la Canadian Coalition for the release of Leonard Peltier (Coalition canadienne pour la libération de Leonard Peltier, un Autochtone né au Canada qui a été emprisonné injustement aux États-Unis.

Formation sur la sensibilisation aux préoccupations des peuples autochtones

Notre plan soutient que la formation sur l'égalité et la lutte contre le racisme doit faire partie intégrante de tous les programmes de formation du SCFP. Nous devons faire en sorte que la formation soit offerte dans le cadre de toutes les séances de formation et encourager la participation, car il arrive que des séances de formation soient annulées en raison du faible nombre d'inscriptions. Le CNA a également participé à l'élaboration d'une présentation sur la privatisation et les préoccupations autochtones en ce qui a trait à l'eau.

Conseils des Autochtones

Nous continuons d'aider à la mise sur pied de conseils des Autochtones régionaux. Nous avons des conseils en Saskatchewan, au Manitoba, en Colombie-Britannique, en Alberta, en Ontario et au Québec, à la division du Syndicat des employés d'hôpitaux (SEH), et une représentation de la Division du transport aérien. Nous devons nous efforcer de mettre en place des conseils dans les Maritimes et dans la région de l'Atlantique. Nous avons hâte d'être représentés à l'échelle nationale, d'un océan à l'autre.

Ententes de partenariat

Les ententes de partenariat ont toujours été d'une grande importance pour le CNA, et ce, parce qu'elles préconisent une main-d'œuvre qui est plus représentative des peuples autochtones. Nous continuerons de faire la promotion des ententes de partenariat dans toutes les provinces par le biais de nos conseils des Autochtones afin de surmonter la sous-représentation dans nos lieux de travail et au sein de notre syndicat.

Vidéo sur *River of Unity*

Cette vidéo est maintenant sur YouTube. Elle présente l'engagement du SCFP à « Retour à Batoche », le voyage annuel en canot du Conseil national des Autochtones du SCFP-Saskatchewan, ainsi que la signature historique d'une entente de partenariat majeure avec la nation métisse de la Saskatchewan.

Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations du Canada

Le CNA s'est joint à la Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations du Canada en participant à un comité consultatif visant à aider à guider l'intégrité et la croissance des mouvements « Je suis un témoin », « Principe de Jordan » et « Le rêve de Shannen ». Pour plus d'information sur ces mouvements, veuillez consulter le site Web de la Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations du Canada à <http://www.fncaringsociety.com/fr/main>.

VIH/SIDA

Les membres du conseil travaillent sur la question du VIH et du SIDA à l'échelle nationale et internationale. Nous étions représentés à la Conférence internationale sur le SIDA à Washington et nous avons participé à l'élaboration de la politique du SCFP sur le VIH/SIDA.

Violence faite aux femmes et aux filles autochtones

Le CNA travaille en étroite collaboration avec les Sœurs par l'esprit et les familles de Sœurs par l'esprit. Nous avons soutenu les vigiles des Sœurs par l'esprit tous les 4 octobre. Le SCFP-Alberta a également terminé sa campagne de cartes postales « Avez-vous vu nos sœurs? », demandant au gouvernement fédéral de tenir une enquête publique nationale sur la question des femmes et des filles autochtones disparues et assassinées. Le SCFP a également accordé son appui à une lettre destinée au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes des Nations Unies, lui demandant de faire enquête à ce sujet. Le CNA a également participé directement à la mise en valeur de la « Route des pleurs » et a participé à Walk4Justice.

Idle No More

Les membres du CNA ont participé aux événements et activités du mouvement *Idle No More* tout au long de l'année. Le SCFP national a signé une déclaration commune avec diverses ONG afin de soutenir le mouvement. Le SCFP a également contribué financièrement à Causes communes qui soutient *Idle No More* et a soutenu financièrement de nombreux événements organisés par le mouvement *Idle No More*. De nombreuses régions du Canada ont invité

des conférencières et conférenciers du mouvement *Idle No More* aux événements du SCFP et on a demandé à des représentantes et représentants du SCFP de prendre la parole lors d'événements du mouvement *Idle No More*. Lors de son congrès de 2013, le Conseil du Manitoba a adopté une résolution pour soutenir le mouvement.

Plan stratégique du Conseil national des Autochtones

Le CNA estime que l'on doit continuer de mettre en œuvre les résolutions de 2011 concernant les peuples autochtones, le « Document d'orientation sur les droits des Autochtones du SCFP de 1987 » (mis à jour), ainsi que de la Déclaration de Vancouver et le « Plan stratégique » du SCFP national de 2011 afin de traiter efficacement les préoccupations autochtones. Les priorités qui suivent ont été approuvées lors de la réunion inaugurale du Conseil et elles demeurent pertinentes aujourd'hui :

- sensibilisation des jeunes;
- recrutement;
- sous-représentation au lieu de travail et au sein du SCFP;
- formation sur la sensibilisation aux préoccupations autochtones;
- création d'un conseil des Autochtones.

En plus de ce qui précède, le CNA a également pris des mesures en ce qui a trait à : l'environnement, le réchauffement climatique, l'eau, les collectivités autochtones; la « fracturation » de la côte Est; l'équité en matière d'emploi dans les lieux de travail; le diabète, les handicaps et la guérison traditionnelle; les abus dans les pensionnats autochtones; les systèmes de justice et la surreprésentation des peuples autochtones dans les prisons canadiennes; et les traités territoriaux.

Recommandations :

- Travailler en étroite collaboration avec la vice-présidence à la diversité pour faire avancer le travail du SCFP sur les préoccupations des Autochtones, tant au sein du syndicat qu'avec les alliés autochtones du SCFP dans la collectivité.
- Soutenir pleinement la déclaration conjointe concernant le mouvement *Idle No More*. Le

mouvement *Idle No More* s'apparente au mouvement du SCFP et met en relief de nombreux enjeux communs.

- Soutenir et aider les membres à créer des conseils des Autochtones. Nous devons encourager la création de conseils des Autochtones dans les sections locales afin d'aider à traiter les défis socio-économiques auxquels sont confrontés les peuples autochtones.
- Explorer des façons de mettre en place des ententes de partenariat avec les gouvernements, les sections locales du SCFP et les collectivités autochtones pour accroître la représentation des Autochtones parmi les membres du SCFP.
- Encourager le SCFP a élaboré une stratégie de main-d'œuvre représentative en tant qu'employeur modèle. Le SCFP ne peut que devenir plus fort alors que nous augmentons notre effectif avec une main-d'œuvre jeune et de plus en plus d'Autochtones.
- Soutenir l'offre d'information et d'éducation au CEN sur les préoccupations des Autochtones et leur militantisme, comme le mouvement *Idle No More*; promouvoir l'éducation pour les membres du personnel sur la sensibilisation aux préoccupations des Autochtones, l'organisation et la négociation pour les peuples autochtones; et promouvoir l'éducation pour les membres sur la sensibilisation aux préoccupations des Autochtones et sur les enjeux qui affectent les collectivités autochtones, comme la sous-représentation au sein de la main-d'œuvre canadienne et les lacunes dans l'infrastructure d'approvisionnement en eau, l'éducation, la santé et les services sociaux dans les collectivités autochtones.
- Soutenir nos alliés dans la collectivité sur les causes communes, comme l'Assemblée des Premières Nations, le Rassemblement national des Métis, le Inuit Tapiriit Kanatami, l'Association des femmes autochtones du Canada et l'Association nationale des centres d'amitié.

- Reconnaître et soutenir les besoins des membres autochtones à participer à des événements et à des activités culturellement appropriées.
- Les droits des Autochtones partout dans le monde doivent demeurer une priorité. On doit cependant porter la même attention aux enjeux réels qui surviennent à l'intérieur des frontières de notre pays afin de promouvoir la création de liens avec les collectivités autochtones.
- Toutes les résolutions, le « Document d'orientation sur les droits des Autochtones du SCFP de 1987 », le programme d'Orientation stratégique et la Déclaration de Vancouver doivent être mis en œuvre avec tout le soutien nécessaire.
- Travailler avec nos jeunes et leur offrir du mentorat au travail. Nous devons nous assurer que les jeunes Autochtones soient représentés au sein des comités et aux camps des jeunes parrainés par le mouvement syndical. Nous devons participer à des foires de l'emploi et soutenir les camps des jeunes.
- Vaincre continuellement le racisme systémique par le biais de mesures légales et législatives et continuer de faire avancer les préoccupations autochtones et la lutte contre le racisme par le biais de la négociation collective.
- Faire du recrutement des travailleurs autochtones une priorité absolue en utilisant les organisatrices et organisateurs de la communauté autochtone.

Nous offrons nos remerciements les plus sincères aux dirigeants nationaux, aux membres du Comité exécutif national, aux membres du Conseil exécutif national et aux membres du personnel du Service de l'égalité pour leur engagement et leur aide au-delà de toute attente.

(P/A personne déléguée non identifiée,
Personne déléguée non identifiée – Adoptée)

RAPPORT DU COMITÉ DES LETTRES DE CRÉANCE

Ceci est le troisième rapport du comité.

De Terre-Neuve-et-Labrador : 44 personnes déléguées représentant 23 sections locales; 1 personne déléguée représentant 1 division provinciale; pour un total de 45 personnes déléguées et 8 personnes déléguées suppléantes.

De la Nouvelle-Écosse : 73 personnes déléguées représentant 34 sections locales; 1 personne déléguée représentant 1 division provinciale; pour un total de 74 personnes déléguées et 5 personnes déléguées suppléantes.

De l'Île-du-Prince-Édouard : 29 personnes déléguées représentant 12 sections locales; 1 personne déléguée représentant 1 conseil de syndicat; 1 personne déléguée représentant 1 division provinciale; pour un total de 31 personnes déléguées et 2 personnes déléguées suppléantes.

Du Nouveau-Brunswick : 116 personnes déléguées représentant 56 sections locales; 3 personnes déléguées représentant 3 conseils de syndicats; 1 personne déléguée représentant 1 division provinciale; pour un total de 120 personnes déléguées et 8 personnes déléguées suppléantes.

Du Québec : 317 personnes déléguées représentant 115 sections locales; 6 personnes déléguées représentant 6 conseils de syndicats; 1 personne déléguée représentant 1 division de service; 10 personnes déléguées représentant 3 contrats de service; 1 personne déléguée représentant 1 division provinciale; pour un total de 335 personnes déléguées et 14 personnes déléguées suppléantes.

De l'Ontario : 873 personnes déléguées représentant 301 sections locales; 1 personne déléguée représentant 1 conseil de syndicat; 11 personnes déléguées représentant 11 conseils régionaux; 2 personnes déléguées représentant 2 divisions de service; 1 personne déléguée représentant 1 division provinciale; pour un total de 888 personnes déléguées et 107 personnes déléguées suppléantes.

Du Manitoba : 90 personnes déléguées représentant 35 sections locales; 1 personne déléguée représentant 1 division provinciale; pour un total de 91 personnes déléguées et 10 personnes déléguées suppléantes.

De la Saskatchewan : 95 personnes déléguées représentant 33 sections locales; 1 personne déléguée représentant 1 conseil de syndicat; 1 personne déléguée représentant 1 division provinciale; pour un total de 97 personnes déléguées et 4 personnes déléguées suppléantes.

De l'Alberta et des Territoires du Nord-Ouest : 129 personnes déléguées représentant 53 sections locales; 1 personne déléguée représentant 1 conseil régional; 1 personne déléguée représentant 1 division provinciale; pour un total de 131 personnes déléguées et 10 personnes déléguées suppléantes.

De la Colombie-Britannique : 352 personnes déléguées représentant 136 sections locales; 5 personnes déléguées représentant 5 conseils régionaux; 1 personne déléguée représentant 1 division provinciale; pour un total de 358 personnes déléguées et 11 personnes déléguées suppléantes.

Présentement, il y a 2 177 personnes déléguées et 182 personnes déléguées suppléantes représentant 798 sections locales, 12 conseils de syndicats; 17 conseils régionaux; 3 divisions de service; 3 contrats de service; 10 divisions provinciales; 2 dirigeants nationaux; 5 vice-président généraux et 2 vice-présidents à la diversité.

Il y a aussi 5 personnes déléguées représentant les groupes d'égalité conformément à l'article 6.4 des statuts nationaux avec plein droit de parole mais sans droit de vote.

Au nom du comité, j'en recommande l'adoption.

(P/A S. Allard, L. Rugg – Adoptée)

ÉLECTIONS AU POSTE DE PRÉSIDENT NATIONAL

La consœur Barb Byers, directrice générale des élections, annonce l'ouverture de la période de mises en candidature au poste de président national, conformément à l'article 11 des statuts du SCFP.

La consœur Lydia Dobson et le confrère Paul Moist sont nommés. Le confrère Paul Moist est élu et est dûment assermenté.

LE MERCREDI 23 OCTOBRE 2013

SESSION DE L'APRÈS-MIDI

PRÉSENTATION DE LA CONFÉRENCIÈRE INVITÉE

LE PRÉSIDENT PAUL MOIST : Nous avons avec nous une invitée très spéciale venue directement d'Europe. Notre consœur Rosa Pavanelli a été élue secrétaire générale de l'ISP au congrès mondial de novembre 2012, à Durban, en Afrique du Sud. Auparavant, elle a été présidente de la branche du secteur public de la Confédération générale italienne du travail, vice-présidente de la Fédération européenne des syndicats de la fonction publique et vice-présidente de l'ISP pour l'Europe. C'est une vraie chef qui mène notre syndicat mondial dans la défense des services publics et de la fonction publique à travers le monde. Veuillez accueillir chaleureusement notre secrétaire générale, Rosa Pavanelli.

À la suite du discours de la consœur Rosa Pavanelli, le confrère Paul Moist la remercie et lui remet un cadeau.

ÉLECTIONS AU POSTE DE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER NATIONAL

La consœur Barb Byers, directrice générale des élections, annonce l'ouverture de la période de mises en candidature au poste de secrétaire-trésorier national, conformément à l'article 11 des statuts du SCFP.

Le confrère Charles Fleury est élu par acclamation et est dûment assermenté.

RAPPORT DU COMITÉ DES RÉOLUTIONS

Résolution 181 (présentée par le Conseil exécutif national)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

Convoquer une réunion stratégique en 2014 pour étudier l'avenir du travail de solidarité internationale du SCFP. Cette réunion regrouperait les membres du Comité national pour la justice mondiale, des militants, des leaders, des membres du personnel et des alliés qui examineraient la vision et les objectifs du travail de solidarité internationale futur du SCFP et étudieraient des

façons de stabiliser les ressources qui y sont consacrées.

PARCE QUE :

- Notre engagement à l'égard de la justice dans le monde doit être basé sur le principe de la solidarité et sur l'engagement à long terme;
- Le SCFP doit se doter d'une vision pour son travail de solidarité internationale afin que nos efforts soient ciblés et durables et que nous n'ayons pas à compter sur des activités de financement pour continuer;
- Les enjeux d'intérêt pour les travailleurs du secteur public d'autres pays sont les mêmes que ceux des travailleurs canadiens;
- Nous devons faire connaître notre point de vue dans les dossiers de solidarité internationale et défendre les droits fondamentaux avec nos consœurs et confrères d'autres pays si nous voulons lutter contre la mondialisation néolibérale;
- Une meilleure compréhension des liens entre le travail du SCFP au Canada et les conditions des travailleurs d'autres pays sous-tend notre stratégie de riposte ici au Canada;
- De plus en plus, l'appui au travail international du SCFP énergise les membres au Canada.

(P/A membre du comité, S. Drost – Adoptée)

Résolution 193 (présentée par la section locale 391, Colombie-Britannique)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

Continuer à faire pression pour l'importance de la force professionnelle des bibliothécaires, ainsi que pour leurs compétences, leurs connaissances et leur expérience en éducation; leur rôle de facilitateur, de sensibilisateur et de soutien aux collectivités urbaines, rurales et éloignées, choses que ne peuvent évaluer des employés moins bien formés et rémunérés.

PARCE QUE :

- depuis cinq ans, les compressions budgétaires ont poussé les bibliothèques publiques et privées à chercher de nouvelles manières de surmener leurs bibliothécaires et de surutiliser

leurs autres employés dans des tâches de bibliothécaire;

- les bibliothécaires subissent constamment la pression d'autres solutions, axées sur les technologies et perçues comme étant moins coûteuses;
- les bibliothécaires possèdent une formation en compétences de recherche, en tendances technologiques et en interrelations personnelles, choses qu'on ne peut remplacer par les technologies ou des employés moins formés et moins bien rémunérés.

(P/A S. Doucet, D. Douglas – renvoyée au comité)

Résolution 283 (présentée par le SCFP-Terre-Neuve-et-Labrador)

LE SCFP NATIONAL doit exercer de fortes pressions sur les gouvernements fédéral et provinciaux afin qu'ils modifient leurs codes criminels pour augmenter les sanctions pour les incidents de violence envers les femmes, afin de mieux protéger les femmes.

PARCE QUE :

- la moitié des femmes canadiennes ont vécu au moins un incident de violence physique ou sexuelle;
- en une seule année, au Canada, 427 000 femmes de plus de 15 ans ont signalé avoir été agressées sexuellement. Étant donné qu'on signale à la police seulement 10 %, environ, des agressions sexuelles, le nombre réel est nettement plus élevé;
- chaque jour, au Canada, plus de 3 000 femmes (accompagnées de 2 500 enfants) vivent dans des refuges pour femmes battues;
- les jeunes femmes forment le groupe le plus exposé à la violence familiale;
- chaque semaine, au Canada, une ou deux femmes sont tuées par leur partenaire ou leur ex-partenaire;
- on dénombre plus de 600 femmes autochtones enlevées et assassinées; l'ONU enquête actuellement sur cette crise;
- les femmes autochtones sont presque trois fois plus susceptibles que les autres femmes canadiennes de signaler avoir été victime d'un crime violent, y compris de violence conjugale;

- au Canada, la violence envers les femmes nous coûte plus de 4 milliards de dollars par année;
- après la récente tragédie familiale qui a coûté la vie à une des nôtres, il est encore plus urgent d'accroître les sanctions prévues au Code criminel.

(M/S membres du comité, membre du comité – Rejetée)

Résolution 269 (présentée par le Conseil exécutif national et le SCFP-Colombie-Britannique)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

Conformément à l'article 14.3 des statuts nationaux, le SCFP confiera au Conseil exécutif national le mandat de modifier l'article 7 des règlements de la Caisse de grève de manière à augmenter les indemnités de grève à 60 \$ par jour, à compter du 10^e jour civil de la grève, jusqu'à concurrence de 300 \$ par semaine.

PARCE QUE :

- La dernière augmentation des indemnités de grève remonte à 1997, ce qui constitue la période sans hausse la plus longue de l'histoire du SCFP;
- Le solde de la Caisse de grève, qui s'élève aujourd'hui à 62 millions de dollars, peut supporter cette augmentation si l'on se fie au niveau d'activité de grève récent;
- Le SCFP doit veiller à ce que ses membres en grève profitent d'un soutien financier adéquat aux piquets de grève et parce que le coût de la vie a considérablement augmenté depuis la dernière hausse, il y a 16 ans.

(P/A S. Doucet, D. Douglas – Adoptée)

PRÉSENTATION DU PRIX NATIONAL POUR LE MILITANTISME EN FAVEUR DES DROITS DES PERSONNES AYANT UN HANDICAP

LE PRÉSIDENT PAUL MOIST: Chères consœurs, chers confrères, j'ai le plaisir de remettre maintenant le Prix national pour le militantisme en faveur des droits des personnes ayant un handicap. Ce prix a été créé au congrès national de 2007 pour souligner les réalisations et le militantisme d'une personne membre ou retraitée du SCFP, ou encore d'une

organisation à charte du SCFP, qui s'est battue pour les droits des personnes ayant un handicap au travail.

Cette année, ce prix est remis à notre confrère Ray Smith de la section locale 1750 en Ontario. Ray milite pour les droits des personnes ayant un handicap depuis longtemps. Il s'est impliqué dans ce dossier à l'échelon national et provincial du SCFP, ainsi qu'au Congrès du travail du Canada. La section locale 1750 représente les employés de la CSPAAT, la commission de la santé et de la sécurité au travail de l'Ontario. À titre de membre de cette section locale, Ray est devenu membre du Comité des travailleurs ayant un handicap du SCFP-Ontario, avant d'entrer au Groupe de travail national des personnes ayant un handicap, qu'il copréside d'ailleurs depuis quatre ans. Ray a aussi été élu vice-président représentant les travailleurs ayant un handicap au CTC en 2011.

À la CSPAAT, Ray est spécialisé dans l'identification des obstacles aux personnes ayant un handicap. Il est doué pour la sensibilisation au handicap, à la diversité, à l'inclusion, à l'accessibilité et à la santé-sécurité au travail. Sa passion pour l'éducation en matière de SST provient de sa propre expérience en matière d'accident de travail, et cette passion a fait de lui un militant des droits des personnes ayant un handicap. Dans son rôle de coprésident du Groupe de travail national des personnes ayant un handicap, il a collaboré étroitement avec le Comité national de santé-sécurité pour produire une fiche d'information sur la santé et à la sécurité à l'intention des travailleurs ayant un handicap.'

Ray a beaucoup d'entregent, je le sais personnellement. C'est ce qui fait de lui un redoutable défenseur des droits des personnes ayant un handicap. Au cours de son mandat comme coprésident national du comité du SCFP, il a contribué au renforcement des liens entre ce comité et les organismes nationaux des personnes ayant un handicap à l'extérieur du mouvement syndical. L'une de ses plus grandes réalisations consiste à avoir lancé la campagne de sensibilisation aux droits des personnes ayant un handicap du SCFP national, « Solidaires et capables », le résultat d'une résolution adoptée au dernier congrès national. Depuis un an, Ray coordonne cette campagne de promotion des droits des personnes ayant un handicap dans toutes les régions du SCFP. Pour ce faire, il a créé un atelier national sur l'obligation d'accommodement et du matériel pédagogique qui

nous sera utile pendant de nombreuses années.

Notre confrère Ray affirme qu'il doit au SCFP et à ses fortes pratiques d'accommodement sa confiance en soi, son estime de soi, ainsi que ses aptitudes à réseauter et à parler en public. Je suis sûr que vous serez d'accord avec moi pour dire qu'en retour, notre syndicat a bénéficié de son engagement inébranlable et de ses efforts pour faire avancer les droits des personnes ayant un handicap au travail et dans la société.

Notre confrère Ray Smith est un syndicaliste dévoué et un militant en justice sociale qui croit passionnément à l'avancement des droits des personnes ayant un handicap. Il est la personne toute désignée pour recevoir notre Prix national pour le militantisme en faveur des droits des personnes ayant un handicap.

Félicitations à notre confrère Ray Smith.

ÉLECTIONS AUX POSTES DE VICE-PRÉSIDENTES GÉNÉRALES

La consœur Barb Byers, directrice générale des élections, annonce l'ouverture de la période de mises en candidature aux cinq vice-présidences générales. Les membres suivants ont été élus et sont dûment assermentés.

*Daniel Légère, Atlantique et Maritimes
Kelly Moist, Manitoba et Saskatchewan
Fred Hahn, Ontario
Lucie Levasseur, Québec
Marle Roberts, Alberta et Colombie-Britannique*

RAPPORT DU COMITÉ SPÉCIAL DU CEN SUR L'ORIENTATION STRATÉGIQUE

Des discussions ont lieu sur la priorité stratégique 1b: Réaliser des gains tangibles pour nos membres – C'est le temps d'obtenir une augmentation de salaire!, paragraphes 52 à 60 et priorité stratégique 1C: Obtenir de véritables gains pour tous – Progresser sur les plans politique et social, paragraphes 61 to 69.

(P/A personne déléguée non identifiée,
personne déléguée non identifiée – renvoyé au
comité)

LE JEUDI 24 OCTOBRE 2013

SESSION DE LA MATINÉE

**PRÉSENTATION DU PRIX NATIONAL
D'ALPHABÉTISATION**

LE PRÉSIDENT PAUL MOIST : Notre syndicat est un chef de file en matière d'alphabétisation. Pour le SCFP, la lecture et l'écriture ne sont pas une fin en soi. Nous savons que l'alphabétisation ne sert pas qu'à lire des mots; elle sert à comprendre le monde. Le SCFP élabore et met en œuvre des programmes d'alphabétisation depuis plus de 13 ans, pour permettre aux membres d'être des participants à part entière au travail, dans leur communauté et à la maison. J'ai vu personnellement des exemples de membres du SCFP dont la vie a été transformée par ces programmes. Ça a de quoi vous réchauffer le cœur et vous rappeler qu'un syndicat, c'est aussi ça.

Le Prix national d'alphabétisation du SCFP reconnaît le travail d'un champion ou d'un groupe de champions de l'alphabétisation au sein de notre effectif. Cette année, le comité de sélection a eu beaucoup de difficulté à départager un syndiqué bien méritant et une section locale bien méritante. Tous deux avaient un dossier en béton. Il s'agit de notre confrère Chad Innis de la section locale 37, qui représente les cols bleus de Calgary, et la section locale 835 qui représente les employés d'hôpitaux à Yarmouth, en Nouvelle-Écosse.

Pour la toute première fois dans l'histoire de notre programme d'alphabétisation, je suis fier de remettre ce prix à un groupe de membres, la section locale 835 du SCFP, qui représente les syndiqués du secteur de la santé à Yarmouth, en Nouvelle-Écosse.

La section locale 835 fait la promotion de l'alphabétisation dans ses rangs depuis 1989. Elle s'assure d'offrir à tous ses membres l'occasion d'améliorer leur sort, au travail comme à la maison. Voici quelques exemples de ce qu'elle a accompli : elle a subventionné ses membres pour l'achat de livres scolaires dans le cadre du programme de formation générale (FG) qui permet d'obtenir une équivalence scolaire de 12^e année; elle a soutenu l'offre de programmes d'éducation au travail en partenariat avec son employeur et le gouvernement néo-écossais; elle rédige tous ses documents et ses communications en langage clair, de ses règlements réécrits en 2006 jusqu'à ses bulletins d'information

et sa présence sur les réseaux sociaux. Ce ne sont que quelques-unes des réalisations de la section locale 835, une section qui a su faire comprendre à tout son effectif l'importance de l'alphabétisation.

Veillez-vous joindre à moi pour accueillir quatre membres de la section locale qui sont avec nous aujourd'hui. Je vais leur remettre ce prix à tous les quatre, dont le président de la section locale, John Deveau, au nom de tous les membres ici présent. Voici les récipiendaires du Prix national d'alphabétisation du SCFP, édition 2013 : la section locale 835 du SCFP.

« présentation vidéo – la quatrième décennie »

**RAPPORT DU COMITÉ SPÉCIAL DU CEN SUR
L'ORIENTATION STRATÉGIQUE**

Des discussions ont lieu sur la section priorité stratégique 1d, paragraphes 70 à 77 et chapitre 2, paragraphes 78 et 79.

(P/A V. Elkins, Y. McLean – Renvoyée au comité)

**ÉLECTIONS AUX POSTES DE VICE-PRÉSIDENTES
RÉGIONALES ET DE LA DIVERSITÉ ET SYNDIC
NATIONAL**

La consœur Barb Byers, directrice générale des élections, annonce l'ouverture de mises en candidature aux postes de vice-présidentes régionales, conformément à l'article 7.2 des statuts du SCFP et les personnes suivantes ont été élues et ont été assermentées :

Terre-Neuve-et-Labrador
Wayne Lucas

Nouvelle-Écosse
Danny Cavanagh

Nouveau-Brunswick
Sandy Harding

Île-du-Prince-Édouard
Lori MacKay

Québec
Marco Lutfy et Denis Bolduc

Ontario
Candace Rennick et Michael Hurley

Nord de l'Ontario

Henri Giroux

Manitoba

Mike Davidson

Saskatchewan

Judy Henley

Alberta

Don Monroe

Colombie-Britannique

Mark Hancock et Victor Elkins

La consœur Barb Byers annonce l'ouverture des mises en candidature aux postes de vice-présidences de la diversité. La consœur Yolanda McClean et le confrère Brian Barron sont élus et assermentés.

La consœur Barb Byers annonce l'ouverture de la candidature au poste de syndic national conformément à l'article 11.1 des statuts du SCFP. Le confrère Christian Trudeau est élu pour un terme de six ans.

RAPPORT DU COMITÉ DES RÉOLUTIONS

Résolution d'urgence 801 (présentée par la section locale 1418 du SCFP)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

Demander à tous les ordres de gouvernement d'imposer un moratoire immédiat sur le fractionnement effectué pour trouver du gaz de schiste, ainsi que sur l'exploration destinée à faire du fractionnement hydraulique.

Offrir soutien et solidarité au peuple de la Première Nation Elsipogtog, au chef Arren Sock et au conseil de bande, aux groupes communautaires et aux communautés des Premières Nations qui protègent la Terre Mère pour le bien de tous les Canadiens.

Parce que le médecin hygiéniste en chef du Nouveau-Brunswick s'est prononcé contre la poursuite de l'exploitation des gaz de schiste tant que des études plus approfondies n'auront pas été menées pour assurer la protection de la santé publique.

Parce que les faits démontrant un risque pour la santé publique sont trop importants pour ne pas en tenir compte.

(P/A membre du comité, membre du comité –
Renvoyée au comité)

Résolution substitut 904 (telle qu'amendée) couvre la résolution 74 (présentée par le Conseil exécutif national)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. Créer un Conseil national des secteurs afin d'assurer un meilleur partage de l'information et une meilleure communication dans les grands secteurs du SCFP au niveau national;
2. Convoquer une Conférence biennale du Conseil national des secteurs les années où il n'y a pas de congrès national;
3. Nommer des coprésidents avec un mandat de deux ans, par l'entremise du Conseil exécutif national, pour chacun des grands secteurs suivants :

Santé;
Éducation;
Municipalités;
Services sociaux;
Éducation postsecondaire;
Bibliothèques;
Services d'urgence;
Énergie;
Transport aérien;
Garde à l'enfance;
Gouvernements provinciaux et sociétés d'État.

4. Affecter des membres du personnel à chaque groupe sectoriel pour aider les coprésidents nommés à coordonner le partage d'information et les communications avec les sections locales de chaque secteur;
5. Créer un comité d'orientation pour chaque secteur, avec représentation des comités sectoriels provinciaux ou d'un représentant régional là où il n'existe pas de comité;
6. Veiller à ce que les membres des comités d'orientation soient nommés en consultation avec les divisions provinciales, en tenant compte de la diversité de notre effectif;

7. Veiller à ce que les coprésidents, de concert avec le comité d'orientation, élaborent un plan de travail et de communications et rendent compte régulièrement au Conseil exécutif national;
8. Veiller à ce que les coprésidents des secteurs disposent des ressources voulues pour tenir des réunions virtuelles et des conférences téléphoniques avec leur comité d'orientation;
9. Définir le mandat du conseil de secteur en collaboration avec chaque comité d'orientation afin de planifier le partage d'information et la communication avec toutes les sections locales du secteur et les organismes provinciaux grâce à différentes technologies comme les webinaires, les réunions virtuelles, les pages Facebook fermées et les assemblées publiques téléphoniques;
10. Demander à chaque section locale de nommer un membre de l'exécutif qui participera au travail effectué dans son secteur et en rendra compte à sa section locale;
11. Planifier, avec les coprésidents et en consultation avec les comités d'orientation, la conférence sectorielle biennale et les réunions sectorielles au congrès national.
12. Faciliter l'accès à l'information et aux discussions sur les négociations pour les membres de la base grâce au nouveau Conseil des secteurs;
13. Préparer un rapport sur le Conseil des secteurs au congrès de 2015 pour déterminer si cette nouvelle structure répond à la nécessité de rencontres plus régulières visant à tenir des discussions par secteur et à renforcer notre pouvoir de négociation.

(P/A S. Doucet, D. Douglas –
Adoptée telle qu'amendée)

LE JEUDI 24 OCTOBRE 2013

SESSION DE L'APRÈS-MIDI

PRÉSENTATION DES PRIX DES COMMUNICATIONS

LE PRÉSIDENT PAUL MOIST : La solidarité syndicale repose sur de bonnes communications. La

technologie a changé au fil des ans. Elle a renforcé l'importance d'une information rapide et de qualité. Des membres informés sont un outil important pour nos sections locales. C'est pour cette raison que le travail de nos communicatrices et communicateurs est si important. Que ce soit en maintenant et en mettant à jour le site Web de leur section locale, en concevant et en distribuant un bulletin de nouvelles, ou en prenant des photos à une activité de la section locale, ces membres qui donnent bénévolement d'innombrables heures à cette cause sont essentiels au bon fonctionnement de notre syndicat. Ils aident à transmettre l'information qui renforce notre syndicat.

Les prix des communications du SCFP reconnaissent l'excellence dans les bulletins de nouvelles, sites Web et photographies.

Pour les publications francophones, par effectif

Pour les sections locales ayant moins de 1 000 membres : la section locale 2960, Montréal, Québec

Pour les sections locales ayant plus de 1 000 membres : la section locale 4250, Montréal, Québec

Pour les publications anglophones, par effectif

Pour les sections locales ayant moins de 1 000 membres : la section locale 2669, Saskatoon, Saskatchewan

Pour les sections locales ayant plus de 1 000 membres : la section locale 3902, Toronto, Ontario
Pour les divisions provinciales ou de services : Le SCFP Colombie-Britannique

Pour les sites Web anglophones par effectif

Pour les sections locales ayant moins de 1 000 membres : la section locale 3908, Peterborough, Ontario

Pour les sections locales ayant plus de 1 000 membres : la section locale 500, Winnipeg, Manitoba

Pour les sites Web francophones par effectif

Pour les sections locales ayant plus de 1 000 membres : la section locale 1294, Montréal, Québec

**RAPPORT DU COMITÉ NATIONAL SUR LE RACISME,
LA DISCRIMINATION ET L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE
D'EMPLOI (COMITÉ NATIONAL ARC-EN-CIEL)**

Les membres du comité sont : Shelina Hassanal, coprésidente, Alberta; Liz Paris, coprésidente, Nouvelle-Écosse; Mona Yammine, Île-du-Prince-Édouard; Joseph Theriault, Nouveau-Brunswick; Chérie Thomas, Québec; Amar Bajwa et Veriline Howe, Ontario; Zully F. Trujillo, Manitoba; Sophia Samani, Saskatchewan; Marvin Mayes, Alberta; Dal Benning et Michele Alexander, Colombie-Britannique; Amarjit (Ami) Dosanj, Syndicat des employés d'hôpitaux de la Colombie-Britannique; Sajid Sheikh, Division du transport aérien; Yolanda McClean, agente de liaison avec le CEN; Harminder Singh Magon, membre du personnel.

« présentation vidéo »

Le Comité national arc-en-ciel (CNA) a été mis sur pied en avril 1988 par le Conseil exécutif national (CEN) afin de traiter du racisme, de la discrimination et de l'équité en matière d'emploi au sein du SCFP.

Nous aimerions remercier les dirigeants nationaux et les membres du Conseil exécutif national pour leur soutien permanent à l'égard du travail du comité. Nous avons également bénéficié du soutien précieux et de l'aide des membres du personnel et des membres du SCFP qui nous ont aidés à rester à l'avant-garde de notre lutte contre le racisme.

Depuis notre dernier rapport au congrès, malgré les percées que nous avons faites en matière d'équité, nous n'avons toujours pas obtenu l'égalité. Nous regardons de plus près nos lieux de travail, notre syndicat et nos collectivités, le racisme systémique et le sectarisme se poursuivent et représentent des pierres d'achoppement pour atteindre l'égalité raciale.

En vertu du programme de sécurité nationale, les responsables aux frontières canadiennes ignorent souvent la légitimité des passeports et ciblent l'origine raciale des détenteurs d'un passeport. La citoyenneté des Canadiens est souvent contestée au pays et à l'étranger. Les médias ont publié de nombreuses histoires révélant que les droits de citoyennes et citoyens canadiens ont été contestés et violés au nom de la sécurité.

Les travailleurs sont partout maltraités, mais les travailleuses et travailleurs racisés le sont davantage.

Jusqu'à ce que nous trouvions un terrain d'entente et que nous mettions en place une justice économique, nous continuerons de nous blâmer les uns les autres et de perdre du terrain.

Les personnes possédant des compétences de l'étranger font souvent face à la dévaluation de leur capital humain. Un grand nombre de personnes hautement qualifiées et instruites finissent par occuper un poste de concierge ou par conduire un taxi. De telles expériences démontrent du racisme et une exclusion sociale.

En regardant vers l'avenir, les données démographiques du Canada qui changent rapidement prédisent que d'ici 2025, 20 % de la population sera racisée et un pourcentage important habitera dans nos zones urbaines. Au cours des prochaines années, la croissance de notre main-d'œuvre comptera de plus en plus sur l'immigration, les jeunes travailleurs et la population autochtone grandissante.

Alors que le Canada est de plus en plus diversifié, la division augmente entre le secteur public, travailleurs syndiqués, et le secteur privé, souvent des travailleurs non syndiqués précaires dont la majorité est racisée. Ceci est appuyé par les politiques racistes et exploitantes de l'immigration et du marché du travail du gouvernement conservateur, et cela sert à diviser les travailleurs à un moment où il est essentiel de renforcer la solidarité de la main-d'œuvre. Le taux de chômage élevé parmi les peuples autochtones et les nouveaux arrivants au Canada crée davantage de divisions au sein de la main-d'œuvre.

Travail dans les régions et les collectivités

En tant que syndicat du secteur public, notre soutien provient principalement de la population et des organisations au sein de nos collectivités. Nous continuons de renforcer nos liens et de travailler avec les collectivités, non seulement par le biais des services que nous offrons, mais également en travaillant sur les questions de préoccupation mutuelle comme le profilage racial, les préoccupations concernant les certificats de sécurité, la reconnaissance des titres de compétence étrangers, l'équité en matière d'emploi, l'examen des lois sur les droits de la personne, ainsi que les questions touchant les réfugiés et l'immigration, et en les soutenant.

Dans tout le pays, les membres de notre Comité jouent un rôle clé dans la commémoration des journées comme le 21 mars, la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale; le Mois de l'histoire des Noirs; le 21 juin, Journée nationale des Autochtones; et le Mois du patrimoine asiatique. Chaque année, en célébrant ces journées d'action, notre envoi général inclut une déclaration des dirigeants soulignant la signification de ces journées importantes. Voici quelques exemples des activités auxquelles participent les membres de notre comité :

- En C.-B., les membres ont participé au Nouvel An chinois, au Mois de l'histoire des Noirs, à Vaisakhi, au festival des Caraïbes et à d'autres événements multiculturels;
- Lors des élections provinciales tenues cette année, de nombreuses personnes racisées étaient candidates et candidats pour le NPD de la C.-B. Nos membres ont travaillé avec les candidates et les candidats sur leurs campagnes électorales dans toute la province;
- Cette année, au Congrès du SCFP de la C.-B., une de nos personnes membres a été élue à la vice-présidence générale;
- Un sondage sur l'équité a été effectué afin de démontrer la diversité des personnes déléguées qui participent au congrès;
- Une résolution a été adoptée au congrès : « *Le SCFP de la C.-B. fera pression sur le gouvernement provincial de la C.-B. afin qu'il établisse des exigences minimales en matière de logement pour les travailleuses et travailleurs migrants et qu'il impose des amendes aux employeurs qui ne respectent pas ces normes minimales.* »;
- Notre ex-coprésident a été réélu au Comité des droits de la personne de la Fédération du travail de la C.-B.;
- Notre personne membre du Québec demeure concentrée sur la promotion et le recrutement des membres pour faire partie du nouveau comité à toutes les réunions et à tous les congrès des régions ou des secteurs;
- Les membres ont participé à des rassemblements pour contester les changements à l'assurance-emploi à Summerside et à Charlottetown (Î.-P.-É.);
- Les membres ont également participé à une vigile à la chandelle afin de rendre hommage à la mémoire de Rehtaeh Parsons, cette adolescente de la Nouvelle-Écosse qui s'est suicidée après des allégations d'agression sexuelle et des mois d'intimidation;
- Les membres du CAN ont participé au Groupe Mosaïque de divers étudiants et étudiantes qui se réunit pour parler des expériences de chacune et chacun en tant que nouveaux arrivants au Canada;
- Notre personne membre a participé à une cérémonie de « Jour de deuil » à Charlottetown (Î.-P.-É.);
- Les membres de l'Ontario se préparent à la deuxième étape de la campagne sur l'équité en matière d'emploi;
- Cette année, les membres du Comité ont participé à un carnaval très réussi à Toronto. Les plans sont en cours pour l'an prochain;
- En Ontario, les membres se préparent pour un « Événement annuel des travailleuses et travailleurs racisés » qui sera tenu dans le cadre de la Conférence sur les droits de la personne de cette année;
- Notre membre de la région de l'Ontario a participé à la Retraite des travailleuses et travailleurs de couleur pour l'égalité de la Fédération des travailleurs de l'Ontario (FTO);
- Un déjeuner lors du Congrès de la Division de l'Ontario du SCFP de 2013 a mis l'accent sur le mouvement *Idle No More* et sur le « racisme environnemental »
- Les membres ont organisé des journées d'action dans leurs provinces respectives et y ont participé.

Équité en matière d'emploi

Depuis quelque temps, l'équité en matière d'emploi a connu une forte opposition de la part des employeurs et d'autres forces conservatrices qui préféreraient maintenir le statu quo, et ce, en raison de craintes non fondées. Le SCFP doit continuer de développer une nouvelle approche globale qui engage nos membres avec enthousiasme à poursuivre le travail aux tables de négociation et à faire avancer notre programme d'équité en matière d'emploi. Cela entraînerait une diversité plus grande dans nos lieux de travail. Plus nos lieux de travail reflètent la collectivité, mieux nous pouvons servir la population. En faire une priorité incite les travailleurs marginalisés dans nos rangs à être plus actifs au sein du syndicat. Ceci assure que le syndicat est plus conscient des besoins de nos personnes membres et qu'il peut mieux y répondre par le biais de la négociation et des initiatives législatives et éducatives.

Il est également important que le SCFP fasse preuve de leadership en répondant aux données démographiques changeantes de la main-d'œuvre canadienne en mettant en place des mesures similaires pour voir à ce que son effectif reflète de plus en plus la diversité grandissante des collectivités canadiennes.

Le SCFP offre plusieurs occasions au sein de nos comités nationaux et nous encourageons toujours les travailleurs racisés à poser leur candidature pour des postes au sein de ces comités.

Plan d'action du vice-président à la diversité

Notre vice-président à la diversité (VPD) représente les besoins et les préoccupations de nos membres d'un océan à l'autre, quant aux questions de race et d'égalité.

Le travail de notre VPD est guidé par les résolutions et l'Orientation stratégique adoptées au congrès national, ainsi que par les recommandations de notre Comité national arc-en-ciel, la Déclaration de Vancouver et les récentes priorités établies par le SCFP en réponse à l'attaque de la droite contre les travailleurs de partout au Canada.

Les priorités suivantes ont été identifiées pour l'année 2013 :

1. renforcer le syndicat par le biais de la diversité;
2. préconiser les conversations entre membres;
3. renforcer le mouvement pour un changement politique.

Le plan d'action du VPD qui consiste à donner suite aux priorités ci-dessus a été élaboré et soumis aux dirigeants nationaux. Les membres de notre comité continuent de travailler en étroite collaboration avec le VPD et aimeraient remercier les dirigeants pour le soutien pour le travail et la mise en œuvre du plan proposé.

Créer la justice raciale – Éducation

Cet atelier d'une semaine examine comment fonctionne le racisme pour en arriver à diviser les travailleurs et le rôle que joue la race dans la privatisation et la sous-traitance. Il offre des outils et de l'information pour traiter des conflits qui entourent le racisme au travail et au sein du syndicat et pour soutenir le leadership et la participation de la diversité, ainsi que la façon de travailler ensemble efficacement dans les sections locales où existe la diversité. Il traite d'un bon nombre de questions raciales de front. Les travailleurs autochtones et racisés apprennent au sujet du pouvoir, des privilèges et du leadership. De plus, les travailleurs blancs apprennent comment créer du travail contre le racisme dans leurs sections locales et apprendront également les avantages qu'il y a à participer.

Il crée également des liens entre le racisme et la privatisation dans une perspective mondiale et identifie des stratégies pour lutter contre notre ennemi commun – les grandes compagnies.

Nous continuons de promouvoir et d'offrir ce cours dans le cadre des séances de formation régionales d'une semaine. Les commentaires ont été très positifs. En étroite collaboration avec la Direction du développement syndical, nous examinons constamment le cours en nous basant sur les évaluations faites par les participantes et participants et nous le mettons à jour.

Notre matériel sur la lutte contre le racisme

Nous continuons de travailler en étroite collaboration avec le Service des communications afin de développer du nouveau matériel sur la lutte

contre le racisme et de réviser notre matériel existant.

Le SCFP a produit un signet avec le texte sur la signification du Mois du patrimoine africain pour utilisation par nos membres. Ces signets populaires ont été bien reçus par nos membres et les collectivités partout au Canada. Cette année, nous avons produit une nouvelle brochure sur la lutte contre le racisme intitulée « La diversité, notre force – Nous pouvons faire échec à la discrimination ». Nous avons reçu beaucoup de commentaires positifs concernant cette nouvelle publication.

Le matériel ci-dessus est disponible par le biais du Service de l'égalité au bureau national, à Ottawa.

Il reste beaucoup de travail à faire pour contrer la discrimination raciale :

- Continuer à travailler en étroite collaboration avec notre VPD en participant à la mise en œuvre du plan d'action.
- Le SCFP doit mettre en place des mécanismes pour l'aider à recueillir des données de base sur qui travaille dans les lieux de travail du SCFP et où. Notre lutte contre le racisme ne peut être efficace que si nous rejoignons nos membres qui font partie de ces collectivités afin de connaître ce qu'ils vivent au travail.
- Dans les régions où il n'y a pas de comités officiels pour traiter des questions de lutte contre le racisme et des préoccupations à ce sujet, nous devons redoubler d'efforts et travailler étroitement avec les dirigeants et les membres du personnel dans ces régions pour faire en sorte que de tels comités soient mis sur pied.
- Le SCFP devrait faire en sorte que la syndicalisation des travailleurs de couleur devienne une priorité absolue en utilisant des organisatrices et organisateurs provenant de leurs communautés.
- Le SCFP devrait faire campagne contre le travail précaire et lutter pour les droits des travailleurs migrants.
- Le comité continue d'encourager le SCFP à mettre en place des plans d'équité en matière

d'emploi en tant qu'employeur modèle et comme façon de continuer à diversifier l'effectif du SCFP en réponse aux données démographiques changeantes de la main-d'œuvre canadienne.

- Le SCFP devrait s'efforcer de développer une nouvelle approche globale qui engagerait nos membres avec enthousiasme afin de garder l'équité en matière d'emploi aux tables de négociation et de faire avancer notre programme.
- Le comité recommande fortement que les dirigeantes et dirigeants du SCFP, à tous les paliers, ainsi que les membres du personnel du SCFP suivent une formation sur « La lutte contre l'oppression et le racisme » avant le prochain Congrès national du SCFP en 2015.
- Le SCFP doit s'attaquer au racisme systémique par le biais d'actions légales et législatives et continuer de préconiser la lutte contre le racisme par le biais du processus de négociation collective.
- En créant et en renforçant la solidarité, les membres de notre comité doivent continuer d'établir des liens avec d'autres groupes ayant des vues similaires qui luttent contre le racisme au sein du mouvement syndical et dans la collectivité en général.

En conclusion, le travail du comité dépend du travail de tant de personnes, nous tenons donc à remercier sincèrement toutes celles qui ont effectué tant de travail en notre nom, que ce soit dans les sections locales, les régions et à l'échelle nationale. Des remerciements particuliers sont faits à l'endroit des dirigeants nationaux, des membres du CEN et des membres du personnel de soutien du Service de l'égalité pour avoir offert un soutien énorme et pour leur engagement envers notre travail.

Finalement, nous tenons à saluer et à remercier tous nos confrères et consœurs qui ont quitté en ayant contribué de manière incroyable au travail du comité. Ce fut en effet un réel plaisir de travailler avec ces personnes au fil des ans et nous leur souhaitons bonne chance et tout le succès possible dans leurs nouveaux projets : Neeraj Bhanot, Frank Lee, Margaret Mukakeigeli, Charlene Gordon; Tom

Eng; Marvin Mayes, Shehnaz Mutani, David Hylton, Precious Mayo, Jerome Wa-Kaijuka.

RAPPORT DU COMITÉ NATIONAL DU TRIANGLE ROSE

Les membres du comité sont : Gerry Lavallée, coprésident, Division du transport aérien; Kathy McMahon, coprésidente, Colombie-Britannique; Lawrence McCarthy, (jusqu'en septembre 2012) Terre-Neuve-et-Labrador; Julie Van Tassell, Nouvelle-Écosse; Brenda Deagle, Île-du-Prince-Édouard; Mike Connors et Terry Mullin, Nouveau-Brunswick; Line Blackburn, Québec; Nancy Hanschmann et Stephen Seaborn, Ontario; Lorenzo Dufrane, Manitoba; Donna Smith, Saskatchewan; Annaliese Hunt, Colombie-Britannique; Karen McVeigh, Syndicat des employés d'hôpitaux de la Colombie-Britannique; Audrey Gauthier, Deidra Roberts et Martine Stonehouse, représentantes des personnes transgenres; Ginette Paul, agente de liaison du CEN; Wendy Johnston, membre du personnel.

« *présentation vidéo* »

Le Comité national du triangle rose (CNTR) a été créé en 1991 à la suite d'une résolution adoptée par les personnes déléguées au congrès national du SCFP de cette année-là. Le comité doit son nom à l'insigne du triangle rose que portaient les hommes ayant été ciblés comme des homosexuels dans les camps de concentration nazis de la Seconde Guerre mondiale. Utilisé auparavant comme arme de cruauté et d'humiliation, le triangle rose a été réclamé par la communauté lesbienne et gaie comme symbole de lutte, de survie et de fierté.

Le comité s'emploie à promouvoir et à défendre les droits et libertés des lesbiennes, des gais, des personnes bisexuelles, transgenres, transsexuelles et intersexes (LGBTTI) au sein du SCFP et dans la société en général. Les membres du comité travaillent en faveur du changement en collaboration avec d'autres comités de l'égalité, organisation syndicale, groupe communautaire et militante et militant partout au Canada.

Depuis sa création, le comité a connu une telle croissance qu'il représente maintenant chaque province et division de service au sein du SCFP. Des sièges pour les personnes transgenres et transsexuelles ont d'abord été ajoutés il y a 10 ans, et ce, à la suite d'une résolution du congrès national.

Trois représentantes des personnes trans siègent présentement au comité.

Ce rapport fournira un aperçu du travail du comité depuis le congrès de 2011 et souligne quelques enjeux futurs.

Composition du comité

Cinq nouveaux membres dynamiques se sont joints au comité depuis le congrès : la consœur Julie Van Tassell, de la Nouvelle-Écosse, la consœur Annaliese Hunt, de la Colombie-Britannique, la consœur Audrey Gauthier, la représentante des personnes transgenres et transsexuelles du Québec, la consœur Nancy Hanschmann, de l'Ontario, et son remplaçant, Stephen Seaborn. Une nouvelle agente de liaison du Conseil exécutif national (CEN), soit la consœur Ginette Paul, et une nouvelle personne-ressource, la consœur Wendy Johnston, ont été affectées au comité. Malheureusement, le comité a perdu son représentant de Terre-Neuve-et-Labrador lorsque Lawrence McCarthy a démissionné à l'automne 2012 pour poursuivre ses études.

Éducation

L'homophobie et la transphobie sont toujours endémiques dans les lieux de travail et les collectivités partout au Canada et dans le monde. Des efforts renouvelés d'éducation et de sensibilisation continus et constants sont nécessaires pour combattre la discrimination et la violence et promouvoir le respect, la compréhension et l'acceptation des personnes LGBTTI dans toutes les sphères de la vie.

Au fil des ans, le comité a choisi d'offrir davantage de formation et de meilleures qualités sur les préoccupations des LGBTTI pour les membres, les dirigeants et les membres du personnel du SCFP, hommes et femmes. L'atelier *Fierté au SCFP* a été élaboré en 1999 par un groupe de travail formé de membres du Comité national du triangle rose et du Comité du triangle rose de l'Ontario et de membres du personnel du Service de l'égalité et de la Direction du développement syndical (DDS). Une version mise à jour de l'atelier a été produite en 2006 en anglais.

L'atelier *Fierté au SCFP* a attiré peu de participantes et de participants au cours des dernières années, ce qui a soulevé des préoccupations quant au titre du

cours, à son contenu et aux efforts de promotion. Une traduction française de l'atelier révisé se fait attendre depuis trop longtemps. Les membres du comité ont discuté du problème avec la DDS et présenté leurs commentaires pour que ce cours connaisse une nouvelle raison d'être.

Plusieurs membres du comité ont suivi la formation de membres-animateurs. Pour donner suite à la résolution no 305 du congrès national de 2007, le comité encourage les membres à faire une demande de formation dans leurs régions. Récemment, une de nos coprésidences a suivi une formation dans le cadre d'une séance de formation riche en diversité pour les membres animateurs de partout au Canada.

Campagne contre l'intimidation homophobe et transphobe

Les jeunes et les adultes LGBTTI continuent de subir des taux de harcèlement et d'intimidation dangereusement élevés dans les écoles, les lieux de travail et les collectivités partout au Canada. Depuis l'adoption de la résolution no 114 au congrès national de 2011, le SCFP national a lancé la campagne « Journée du rose » pour traiter de ce problème. Le comité est un ardent promoteur de la campagne, distribuant de nombreuses copies de la nouvelle brochure ainsi que des frisbees et des bandanas roses si populaires le deuxième mercredi du mois d'avril et lors des défilés de la Fierté, des réunions et des événements pour les jeunes qui ont lieu tout au long de l'année.

Approche communautaire

Le SCFP soutient le travail de sensibilisation et de défense d'Égale dans le Canada anglais, y compris la campagne pour des écoles sécuritaires et le documentaire percutant, *Courage face à la haine*. Au Québec, la Fondation Émergence offre du matériel bilingue pour la Journée internationale contre l'homophobie, parraine une ligne téléphonique pour les situations de crise et des services de soutien. Le comité recommande que des boutons ou des liens pour des dons pour Égale Canada et la Fondation Émergence soient ajoutés sur le site Web du SCFP national. Nous favorisons également une présence accrue du SCFP aux événements des organisations majeures, comme le gala annuel d'Égale.

Les membres du comité participent à divers groupes et services communautaires, dont le groupe de soutien aux familles PFLAG, le Rainbow Wellness

Resource Centre (Centre de ressources pour le mieux-être arc-en-ciel) de Regina et, au Québec, Aide aux transsexuels et transsexuelles.

Événements de la Fierté

Les membres du comité ont offert leur soutien et leur expérience en matière d'organisation aux célébrations de la Fierté qui ont lieu au Canada de juin à août chaque année. Dans des villes comme Toronto, Montréal et Vancouver, les défilés de la Fierté et d'autres événements sont appuyés par des entreprises et des milliers de personnes y assistent. Dans des municipalités et régions plus petites, les événements de la Fierté sont de moindre importance, avec peu ou pas de soutien du milieu des affaires. Il est important que le SCFP ait une présence plus visible aux événements partout au Canada.

Réforme législative et stratégique

Au cours des deux dernières années, il y a eu plusieurs victoires importantes pour les personnes trans, qui continuent de faire partie des personnes les plus marginalisées de notre société.

En avril 2012, le Tribunal des droits de la personne de l'Ontario a statué que la chirurgie pour changement de sexe n'est pas nécessaire pour changer l'identité sexuelle sur les certificats de naissance. Cette décision historique faisait suite à une contestation d'une femme trans qui a fait part de l'injustice qu'elle subissait alors qu'on refusait de reconnaître le sexe auquel elle s'identifiait à moins qu'elle subisse une chirurgie.

En juin 2012, après plus de 10 ans de lobbyisme par des militantes et militants trans, le *Code des droits de la personne de l'Ontario* a été modifié pour inclure la protection explicite de l'identité et de l'expression sexuelles. La Nouvelle-Écosse a suivi l'exemple de l'Ontario en décembre 2012, tandis que le Manitoba a ajouté l'identité sexuelle, mais pas l'expression sexuelle, comme motif protégé en juin 2012.

Les membres du comité surveillent la situation dans les autres régions et exerceront des pressions pour assurer une protection visible des personnes trans dans les lois sur les droits de la personne.

Une version modifiée du projet de loi d'initiative parlementaire fédéral, le projet de loi C-279, a été adoptée en troisième lecture à la Chambre des communes, en mars 2013, et est en attente de l'approbation du Sénat. Tel qu'il a été présenté à l'origine par le député néodémocrate Randall Garrison, le projet de loi aurait inclus une protection contre la discrimination et les crimes haineux fondés sur l'identité et l'expression sexuelles dans la *Loi canadienne sur les droits de la personne* et le *Code criminel* du Canada. Un compromis de dernière minute pour obtenir du soutien nécessaire de la part des conservateurs a retiré la protection pour l'expression sexuelle.

En février 2013, après plus de 10 ans de contestations judiciaires, une décision de la Cour suprême dans la cause *Whatcott* a maintenu les dispositions concernant l'incitation à la haine pour deux des quatre dépliants distribués par le militant anti-gai en Saskatchewan.

Santé et inclusion des personnes transgenres

Les personnes transgenres de nombreuses régions sont confrontées à des coûts élevés et ont de la difficulté à obtenir les services de santé nécessaires pour la transition sexuelle, et ont des problèmes graves à accéder à des salles de bain et à des vestiaires. Le comité demande au SCFP national de faire pression sur tous les gouvernements provinciaux, territoriaux et fédéral afin qu'ils financent entièrement le coût des chirurgies pour changement de sexe, les traitements hormonaux et autres procédures nécessaires. Nous recommandons également que le SCFP national communique avec les sections locales du SCFP pour les encourager à amorcer des discussions avec les employeurs au sujet de la création d'« endroits plus sécuritaires » en offrant des salles de bain et des vestiaires sans égard au sexe.

Un récent documentaire raconte l'histoire d'une membre du comité et militante trans, Martine Stonehouse, alors qu'elle se prépare à subir la chirurgie pour changement de sexe. *Transfixed* présente la lutte de Martine pour obtenir du financement pour sa chirurgie après qu'elle ait été retirée de la liste par le ministère de la Santé de l'Ontario, et son rôle dans la bataille juridique pour rétablir l'accès à ce financement pour toutes les personnes trans de la province.

Le comité est heureux que le SCFP ait soutenu un projet explorant les besoins des travailleurs qui subissent une transition tout en continuant de travailler. Le projet est dirigé par la Dre Line Chamberland, qui détient la chaire de recherche sur l'homophobie à l'Université du Québec à Montréal. Nous avons également fait la promotion de l'utilisation d'un excellent guide produit par le Congrès du travail du Canada (CTC) à l'intention des conseillères et conseillers syndicaux afin qu'elles et ils puissent aider les travailleurs dans leur transition au travail. Nos trois représentantes trans ont parlé de façon éloquente de leurs expériences de transition lors d'événements publics et de rassemblements.

VIH/SIDA

Le comité continue de surveiller la situation de la pandémie de VIH/SIDA et propose des actions pour la prévention et le soutien aux personnes qui en sont atteintes. Nous partageons le sentiment d'urgence des autres groupes qui revendiquent l'égalité lorsque nous songeons aux conséquences dramatiques du VIH/SIDA sur les femmes, les personnes LGBTTI, les Autochtones, les travailleurs de l'hémisphère sud, les travailleurs migrants, et les travailleuses et travailleurs du sexe.

Le coprésident du comité, Gerry Lavallée, faisait partie de la délégation du SCFP qui a assisté à la 19e édition de la Conférence internationale sur le SIDA qui a eu lieu à Washington, en juillet 2012. Les participants à la conférence ont eu l'occasion d'entendre parler des progrès en matière de traitement comme moyen de prévention, mais on leur a également rappelé que la stigmatisation et la discrimination continuent d'empêcher de nombreuses personnes de demander de l'information, d'utiliser une protection et de passer des tests de dépistage.

Plusieurs membres du comité et la personne-ressource du comité ont participé à la 2e réunion de planification stratégique sur le VIH/SIDA du SCFP qui a eu lieu à Ottawa, à la fin octobre 2012. Les personnes qui représentaient le CNTR ont ciblé l'éducation des membres syndiqués comme une action prioritaire pour le SCFP, en commençant par la préparation d'une brochure en langage clair fondée sur une récente publication des TCA (*HIV/AIDS: A Worker's Issue, a Union Issue*, 2010 – VIH/SIDA : Une préoccupation pour les travailleuses

et les travailleurs, une préoccupation syndicale) pour vaste distribution aux membres.

Depuis cette réunion, le SCFP a élaboré une nouvelle politique sur le VIH et le SIDA. Le comité se réjouit de cette initiative et exhorte toutes les personnes membres à consulter la politique qui se trouve sur le site Web du SCFP national.

Soins et services de soutien aux personnes âgées LGBTTI

Notre comité a commencé à enquêter sur les problèmes auxquels la communauté LGBTTI est confrontée en vieillissant, plus particulièrement la qualité des soins de longue durée et les services de soutien à domicile. Il est impératif que les personnes âgées reçoivent un traitement respectueux dans les foyers de soins infirmiers et les résidences pour personnes âgées et que les prestataires de soins de santé aient les connaissances et la sensibilité nécessaires pour répondre à leurs besoins et à leurs préoccupations. Quelques projets de recherche-action sont en cours en Colombie-Britannique, au Québec et en Ontario. Un projet québécois dirigé par la Dre Line Chamberland a permis d'élaborer une formation sur les besoins des personnes âgées trans pour les prestataires de services.

Solidarité internationale

Des efforts de lobbying pour rejeter le projet de loi fédéral C-31, *Loi modifiant la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*, ont échoué. Les modifications qui sont entrées en vigueur en décembre 2012 affaiblissent la protection offerte aux personnes réfugiées au Canada et soulèvent des préoccupations pour les personnes qui sont les plus à risque de subir de la persécution, y compris les personnes réfugiées LGBTTI.

Deux membres du comité ont fait partie de la délégation du SCFP national à la Conférence sur les droits de la personne des OutGames mondiaux, à Anvers (Belgique), du 31 juillet au 2 août 2013. Les OutGames mondiaux sont un événement international sportif, culturel et des droits de la personne qui visent à sensibiliser davantage les gens et à améliorer l'acceptation des personnes LGBTTI partout dans le monde. Cette troisième édition a offert des occasions précieuses d'apprentissage, de réseautage et de création de relations avec des gens de partout dans le monde.

RAPPORT DU COMITÉ NATIONAL DES FEMMES

Les membres du comité sont : Joëlle Ravary, coprésidente, Québec; Arlene Macklem, coprésidente, Manitoba; Susan Shiner, Terre-Neuve-et-Labrador; Dianne Frittenburg, Nouvelle-Écosse; Melissa Bruce, Île-du-Prince-Édouard; Marilyn MacCormack, Nouveau-Brunswick; Angela Connors et Helen Kennedy, Ontario; Kristin Trondson, Saskatchewan; Linda Joyce, Alberta; Tamara Laza et Debbie Taylor, Colombie-Britannique; Gillian Valentine, Syndicat des employés d'hôpitaux de la Colombie-Britannique; Pamela Lloyd, Division du transport aérien; Debra Kendall et Kelli Lawrence, SEPB; Sheryl Burns, représentante des personnes ayant un handicap; Joanne Foote, membre autochtone; Lori MacKay, agente de liaison du CEN; Annick Desjardins et Maureen Morrison, membres du personnel.

« *présentation vidéo* »

Les membres du Comité national des femmes (CNF) ont été très actives au cours des deux dernières années dans la lutte contre les soi-disant programmes d'« austérité » des gouvernements. Cette attaque contre les travailleurs ainsi que le programme antisyndical sont essentiellement des attaques contre les femmes et d'autres groupes qui revendiquent l'égalité qui ajoutera à l'inégalité grandissante au sein de notre société.

Dans ce contexte où les femmes et l'égalité sont attaquées, il est important de se rappeler que le mandat du CNF est de promouvoir la participation active des femmes de groupes diversifiés à tous les niveaux du syndicat et de lutter pour les questions qui touchent les femmes au sein du SCFP et de la société en général.

Parfois, la question est soulevée à savoir pourquoi nous avons encore besoin de comités de femmes. C'est un bon moment pour y réfléchir alors que nous célébrons le 50e anniversaire du SCFP et que nous regardons vers l'avenir, soit les 50 prochaines années. Ou, pour le dire autrement, d'où venons-nous et où allons-nous?

Retour sur le passé : d'où venons-nous?

Lorsque le SCFP a été créé à Winnipeg en 1963, il n'y avait qu'une seule femme sur la photo prise lors de cet événement. Les choses ont changé au fil des ans

grâce, en partie, au leadership de consœurs comme Grace Hartman au début. En 1970, la Commission royale d'enquête sur la situation des femmes avait soumis son rapport et ses recommandations sur la façon d'améliorer la situation des femmes au Canada. L'année suivante, le SCFP avait adopté un programme intitulé « La situation des femmes au SCFP ». Ce document a été élaboré comme directive pour aider le syndicat à faire des progrès à la suite des recommandations de la Commission royale qui étaient applicables aux membres du SCFP.

La Commission royale avait commenté sur le fait que les femmes étaient sous-représentées au sein des syndicats lorsqu'on examinait leur nombre en tant que membres syndiquées. Dans son programme « La situation des femmes au SCFP », le SCFP a répondu à cette observation en faisant une recommandation selon laquelle : « *tous les efforts nécessaires doivent être faits pour augmenter la représentation des femmes dans tous les organes du SCFP* » en proportion par rapport à leur nombre.

En 1975, le SCFP a produit un rapport appelé « La nouvelle situation des femmes au SCFP » afin d'examiner les progrès effectués en mettant en œuvre les recommandations de 1971. Il couvrait des sujets comme la participation des femmes au SCFP, le salaire égal, les régimes de retraite et les avantages sociaux, les congés de maternité, les services de garde et les travailleuses à temps partiel.

Beaucoup de choses ont changé depuis que ces rapports ont été écrits, comme l'élimination des pratiques de discrimination flagrantes, les grilles de salaires distinctes pour les hommes et les femmes par exemple, et l'exigence que les femmes quittent leur emploi si elles se marient. Cependant, bon nombre des enjeux identifiés dans les années 1970 continuent d'être des problèmes, y compris le manque d'équité salariale, l'accès limité aux services de garde, l'absence de couverture universelle pour un plein salaire pendant un congé de maternité ou parental, l'accès limité à de bons régimes de retraite et à de bons avantages sociaux, et la sous-représentation des femmes à tous les paliers du syndicat.

Le Groupe de travail national sur la participation des femmes (GTNPF) du SCFP de 2007 a représenté une autre étape dans le processus de travail visant à améliorer la situation des femmes au sein du syndicat. Le GTNPF a présenté plusieurs

recommandations et, bien que tout n'ait pas été accompli, un certain nombre de mesures importantes ont été prises, y compris la tenue de la conférence Négocier l'égalité des femmes, le développement du **Code de conduite**, la création d'un modèle de règlements plus convivial et l'inclusion de modules sur l'égalité dans la formation à l'intention des personnes déléguées syndicales.

De plus, la représentation des femmes au sein du SCFP a certainement changé au fil des ans : en 1968, seulement 10 pour cent des personnes déléguées au Congrès national étaient des femmes, alors qu'en 2011, il y en avait 55 pour cent. De plus, en 1968, seulement 12 pour cent des membres du CEN étaient des consœurs, alors qu'en 2013, on en comptait 39 pour cent.

Réalisations et travail en cours : où allons-nous?

Le CNF a été très heureux de constater que la résolution présentée au congrès de 2011 réclamant une vaste campagne visant à mettre en relief la question de l'accès à l'eau potable pour les Autochtones a été adoptée, puisque c'était notre priorité absolue. Le CNF estimait qu'il était grotesque qu'autant de collectivités des Premières nations soient privées de ce droit plus que fondamental – **le droit à l'eau potable**.

Le CNF a rencontré les personnes membres du Conseil national des Autochtones afin de faire un remue-méninges sur la façon de faire avancer la campagne **Assez, c'est assez**, et les membres travaillent avec leurs confrères et consœurs autochtones dans leurs régions afin de la promouvoir activement.

Le CNF a également identifié les **services de garde** comme étant une de ses principales priorités, puisque nous reconnaissons que les services de garde sont un enjeu qui est intégralement lié à la lutte pour l'égalité des femmes. Nous sommes emballées par la nouvelle campagne nationale pour les services de garde – **Repensons les services de garde** – et nous en faisons activement la promotion. Les membres du CNF travaillent sur cette campagne dans les régions pour faire en sorte que les gens participent à des discussions informelles pour tenter de reformuler notre façon de concevoir les services de garde et pour en faire un enjeu lors des élections fédérales de 2015.

En ce qui a trait au **Plan de travail** du CNF, le comité a établi les priorités suivantes, en plus de la campagne *Assez, c'est assez* et de la campagne sur les services de garde :

- L'initiative sur **les salaires de subsistance et le travail décent**, pour traiter de l'inégalité économique et sociale des femmes en ce qui a trait aux enjeux au travail. Le CNF a été ravi de rencontrer l'économiste du SCFP, le confrère Toby Sanger, pour discuter de la recherche intitulée *La lutte des salaires*. Cette recherche cible l'attaque sur les salaires du secteur public et les conséquences pour les femmes. Le fait qu'il y ait moins d'inégalité des salaires dans le secteur public que dans le secteur privé est grandement tributaire des victoires en matière d'équité salariale partout au Canada. Les consœurs sont engagées à soulever cet enjeu en luttant contre les attaques à l'égard du secteur public qui se produisent dans leurs régions et à souligner de quelle façon ces coupures auront des conséquences négatives sur les femmes. Les consœurs reconnaissent que l'offre de services publics de qualité est directement liée à la lutte pour l'égalité des femmes.
- Nous avons été heureuses de constater que la question de l'écart salarial persistant entre les hommes et les femmes a été soulignée par le SCFP dans le bulletin *L'Économie au travail* du 8 mars, pour la Journée internationale de la femme. De l'information comme celle-ci est primordiale pour le travail effectué par les consœurs membres du CNF qui participent aux luttes pour **l'équité salariale** dans leurs régions, particulièrement au Québec, en Ontario, au Nouveau-Brunswick, au Manitoba et en Saskatchewan.
- Les **régimes de retraite** sont également une composante importante de la campagne en faveur **des salaires de subsistance et du travail décent**. Les membres du CNF travaillent dans leurs régions à soutenir activement les campagnes sur les régimes de retraite du SCFP et du CTC pour lutter en faveur de réformes au système de pensions gouvernementales et pour souligner l'incidence négative des pensions inadéquates sur les femmes. De plus, les membres luttent contre le programme de la

droite qui vise à se débarrasser des régimes de retraite à prestations déterminées, et elles prennent également part à la discussion sur la façon dont la hausse de l'âge pour l'admissibilité au Programme de la sécurité de la vieillesse punira les femmes.

- **L'éducation et la formation, y compris les programmes de développement du leadership et de mentorat pour les femmes** : le CNF est d'avis qu'il existe un besoin pour des programmes ciblés pour les femmes afin de voir à ce que les consœurs puissent avoir accès à la formation dont elles ont besoin pour participer à l'atteinte de l'objectif qui est d'augmenter la représentation des femmes à tous les paliers du syndicat, et aussi aux programmes de mentorat pour voir à la planification de la relève et à la préparation des femmes dans des rôles de leaders pour l'avenir. Le mentorat est particulièrement important alors que 2013 est l'Année des jeunes et nouveaux travailleurs au SCFP. Le CNF assure la liaison avec la Direction du développement syndical pour revoir l'atelier *Les femmes abattent les obstacles* afin de voir à ce qu'il demeure un outil important visant à développer le leadership des femmes au sein du syndicat.
- **Réforme de l'assurance-emploi** : cette question a été ajoutée aux priorités du CNF puisque les coupures à l'assurance-emploi (AE) auront un effet dévastateur sur les femmes au Canada, y compris des milliers de nos consœurs du SCFP dans des secteurs comme les conseils scolaires. Le CNF a rencontré le confrère Graham Cox, du Service de recherche du SCFP, pour discuter de la campagne du SCFP contre ces coupures et pour discuter des moyens pour mettre en lumière de quelle façon cela aura des conséquences sur les femmes, comme la préparation d'une fiche d'information. Les membres participent activement aux manifestations et aux rassemblements partout au Canada afin de souligner ces coupures à l'AE.
- En plus des priorités énumérées ci-dessus, le CNF maintient son intérêt dans le travail effectué par le SCFP sur le **VIH/sida**, puisqu'il s'agit d'un problème qui a une incidence directe sur les vies de tellement de femmes au

Canada et partout dans le monde. La consœur Sheryl Burns a assisté à la XIXe Conférence internationale sur le SIDA à Washington D.C., en juillet 2012, en tant que représentante du CNF au sein de la délégation du SCFP. En effectuant le suivi du travail effectué dans le cadre des réunions de planification stratégique, le CNF est très enthousiaste de voir que le SCFP a produit une politique sur le VIH/sida mis à jour.

- En plus du travail sur les priorités nationales, les consœurs du CNF sont très actives dans diverses luttes de femmes partout au pays, y compris l'organisation et la promotion de la participation dans des événements afin de souligner la violence faite aux femmes, en particulier le sort réservé aux femmes autochtones disparues ou assassinées; la participation à la sollicitation de femmes lors des élections; le lobbyisme pour mieux financer les refuges pour femmes et les centres de transition; le soutien à la grève étudiante contre l'augmentation des frais de scolarité au Québec; la mise en relief des préoccupations en matière de santé et de sécurité des femmes membres; la mobilisation de la collectivité pour lutter contre les menaces envers le droit des femmes en ce qui concerne le choix en matière de reproduction; l'organisation des activités du 6 décembre et du 8 mars; la participation à des ateliers et à des conférences sur divers enjeux liés aux droits de la personne comme les coupures aux prestations de maladie aux personnes immigrantes, ainsi que la conciliation travail-famille.

Conclusion

Le Comité national des femmes aimerait remercier les personnes membres du personnel qui nous aident dans notre travail, y compris la consœur Maureen Morrison, personne-ressource, ainsi que la consœur Elizabeth Dandy, directrice du Service de l'égalité, et les consœurs Joanna Simpson, Irene Jansen, Danielle Wright et Debbie Rebeiro du bureau national, et la consœur Annick Desjardins du Québec, ainsi que les autres personnes membres du Service de l'égalité au bureau national et partout au pays. Nous tenons également à remercier la consœur Lori MacKay du CEN qui est une ardente défenseuse du travail du CNF. Nous adressons des remerciements particuliers à la consœur Darcie

Beggs, qui prend sa retraite, puisque la consœur Darcie faisait partie intégrante de l'équipe du Service de l'égalité qui travaillait sur les préoccupations des femmes. Les membres du Comité national des femmes aimeraient également profiter de cette occasion pour remercier le confrère Stan Marshall pour son soutien indéfectible à l'égard du travail du CNF au cours de ses nombreuses années au SCFP et nous lui offrons nos meilleurs vœux pour sa retraite.

Au début de ce rapport, nous avons posé la question parfois posée à certaines d'entre nous qui sommes engagées dans la lutte pour l'égalité des femmes : *Pourquoi avons-nous encore besoin de comités de femmes?* Le CNF est d'avis que la réponse à cette question est évidente si nous considérons le travail qui est encore nécessaire pour voir à ce que les femmes obtiennent une véritable égalité dans leurs lieux de travail et au sein de notre société. Nous retournons aux paroles de sagesse contenues dans « La *nouvelle* situation des femmes au SCFP », en 1975 :

« Afin d'accélérer le progrès dans l'établissement de l'égalité au travail pour les femmes qui travaillent, deux étapes sont nécessaires :

1. Un engagement fort par le SCFP à tous les paliers pour faire des droits des femmes une priorité absolue.
2. Un mécanisme organisationnel fort pour apporter le changement requis. Des comités sur la situation des femmes doivent être mis sur pied à tous les paliers afin d'agir comme chiens de garde pour voir à ce que tous les vestiges de la discrimination, tant de la part de l'employeur que du syndicat, soient éliminés.

Les hommes et les femmes du SCFP doivent se joindre à la lutte pour l'égalité. Au bout du compte, nous en bénéficierons toutes et tous, à titre d'individus, de syndicat, et en tant que pays. »

RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL NATIONAL DES PERSONNES AYANT UN HANDICAP

Les membres du comité sont : Ann Ramsay, coprésidente, Île-du-Prince-Édouard; Raymond Smith, coprésident, Ontario; Michael Graham White, Nouvelle-Écosse; Stephen Drost, Nouveau-Brunswick; Joanne Dowswell, Ontario; Jacquie Robertshaw, Manitoba; Laurie Shiels, Saskatchewan;

Karen Davis, Alberta; Pat Shade et Karen L. Potts, Colombie-Britannique; Debbie Fraess, Syndicat des employés d'hôpitaux de la Colombie-Britannique; Lori MacKay, agente de liaison du CEN; Conni Kilfoil, membre du personnel.

« présentation vidéo »

À l'échelle nationale

Le Groupe de travail national des personnes ayant un handicap (GTNPAH) du SCFP existe de manière informelle depuis la fin des années 1990 et officiellement depuis que son mandat et son plan d'action ont été acceptés par le SCFP national au printemps 2004. Après avoir mené de nombreux projets en vue de sensibiliser davantage les gens sur les préoccupations liées aux membres ayant un handicap, d'éduquer nos membres au sujet de leurs droits au travail et au sein du syndicat, et, de manière générale, d'informer les dirigeants du syndicat national au sujet des préoccupations pertinentes liées aux handicaps, le groupe de travail a réussi, au congrès national de 2011, à faire adopter une résolution qui a mené à la création d'une campagne nationale conçue pour sensibiliser davantage les gens et éduquer les membres au sujet des droits des personnes ayant un handicap et l'obligation de prendre des mesures d'adaptation pour les handicaps.

Depuis le lancement de la campagne, le 3 décembre 2012, de nombreuses initiatives mises en place ont été un succès, y compris ce qui suit :

- Une affiche spéciale intitulée *Un moral d'acier*, sur laquelle apparaissent deux militantes et deux autres militants des droits des personnes ayant un handicap du SCFP adoptant une pose amusante, a créé une réaction très positive partout au Canada.
- L'élaboration d'une brochure intitulée *Prêts et aptes : créer un environnement de travail qui peut accommoder les handicaps*, conçue pour informer nos membres ayant un handicap au sujet de l'engagement du SCFP à agir spécifiquement sur diverses préoccupations des personnes ayant un handicap.
- Le SCFP a créé une mini-brochure sur l'« obligation de prendre des mesures

d'adaptation » qui établit les principes fondamentaux applicables à l'obligation légale de l'employeur de prendre des mesures d'adaptation pour le travailleur ayant un handicap et aux droits et obligations du travailleur à cet égard.

- En mai dernier, le premier cours pancanadien sur l'« obligation de prendre des mesures d'adaptation » a été élaboré par la Direction du développement syndical et a été offert sous forme de projet pilote en Saskatchewan. De plus, le travail se poursuit sur la formulation d'une version d'une semaine du cours. Le GTNPAH a participé activement à l'élaboration du cours et a obtenu des ressources d'organismes externes de défense des droits des personnes ayant un handicap.
- Le SCFP a continué à faire publier des articles dans des revues spécialisées comme *Abilities*, la revue de la *Canadian Abilities Foundation* (Fondation des Canadiens ayant un handicap); il a aussi travaillé avec la *Canadian Abilities Foundation*, le Conseil des Canadiens avec déficiences, le Réseau d'action des femmes handicapées et le Groupe de travail canadien sur le VIH et la réinsertion sociale, en partageant de l'information et des statistiques et en explorant des façons de travailler ensemble. Dès que le rapport du gouvernement fédéral sur la Convention relative aux droits des personnes handicapées de l'ONU aura été publié, le Groupe de travail national des personnes ayant un handicap fera un suivi auprès du SCFP national.
- Une page sur le site Web du SCFP national a été élaborée pour tenir les membres informés des progrès de la campagne et pour présenter des photographies d'événements qui ont lieu partout au Canada. Par exemple, la consœur Conni Kilfoil, la conseillère à l'égalité assignée au groupe de travail, et le confrère Raymond Smith, le coprésident du groupe de travail, étaient des conférenciers invités dans le cadre d'une conférence pour les personnes aveugles et les personnes ayant une faible vision à New Westminster (C.-B.), en février. En avril, la consœur Conni était une des corépondantes du Prix inaugural Carol McGregor pour les droits des personnes ayant un handicap du Congrès du travail du Canada.

- Dans le cadre de l'élaboration de matériel et d'ateliers sur l'équité en matière d'emploi, le SCFP national a entrepris d'élaborer du matériel lié spécifiquement à une initiative de main-d'œuvre représentative pour les personnes ayant un handicap.
- Bien entendu, de nombreuses autres directions du SCFP, autres que le Service de l'égalité, ont également participé à des projets captivants relatifs aux personnes ayant un handicap. La Direction du développement syndical a créé du matériel pour s'assurer que toutes les séances de formation du SCFP sont entièrement accessibles à toutes ses personnes membres, avec ou sans handicap. La création de plusieurs fiches d'information, dont l'« Accommodement d'un handicap » et « Qu'est-ce qu'un handicap? », une fiche d'information liée aux préoccupations des personnes ayant un handicap, et le Service de santé et de sécurité au travail a créé une nouvelle fiche d'information au sujet de plans de préparation aux urgences pour les travailleurs ayant un handicap.
- Le GTNPAH a fourni des commentaires sur une révision de la ressource « Négocier l'égalité » qui est élaborée par la Direction du développement syndical et le Service de l'égalité.

À l'échelle des divisions

Les membres du Groupe de travail national des personnes ayant un handicap ont été très occupés à l'échelle des divisions et des provinces.

- Au congrès qui a eu lieu à Terre-Neuve, le SCFP a sensibilisé les gens à la campagne et au matériel s'y rapportant.
- En Nouvelle-Écosse, le confrère Michael White et le SCFP font partie d'une coalition qui tente d'augmenter le nombre d'options de logement pour les personnes handicapées. Les membres du personnel ont déjà rencontré le NPD afin d'explorer des façons pour le SCFP de travailler avec eux en vue d'établir des partenariats entre le syndicat et l'ensemble des personnes handicapées.
- Au Nouveau-Brunswick, des affiches sur la campagne ont été distribuées, des articles pour

les bulletins locaux du SCFP ont été rédigés et une présentation au Conseil du premier ministre sur la condition des personnes handicapées a été faite; plusieurs séances d'information et cours sur l'obligation de prendre des mesures d'adaptation ont eu lieu avec les membres du personnel et les membres. Une présentation percutante a été faite par le confrère Stephen Drost au congrès du SCFP du Nouveau-Brunswick, présentation pour laquelle il a reçu une ovation.

- À l'Î.-P.-É., des annonces ont été publiées dans les journaux locaux mettant en vedette la membre et coprésidente du GTNPAH, Ann Ramsay. La présidente du SCFP de l'Î.-P.-É., Lori MacKay (qui est l'agente de liaison du CEN au GTNPAH), a travaillé avec la conseillère à l'égalité Wendy Johnston et avec Ann Ramsay pour explorer les possibilités de travailler avec des organisations de défense des droits des personnes handicapées. Des fiches d'information ont été préparées et présentées.
- Au Québec, l'affiche et les renseignements sur la campagne ont été présentés sur le site Web, et un lien y a été placé pour accéder au matériel de la campagne; de plus, le Comité de la santé et de la sécurité du SCFP-Québec travaille sur les droits à des mesures d'adaptation. Du matériel a été également distribué au congrès du Québec.
- En Ontario, le confrère Raymond Smith, un coprésident du GTNPAH qui est également un membre actif du Comité des travailleurs ayant un handicap du SCFP-Ontario, participe activement à la campagne de sensibilisation sur l'accessibilité du SCFP-Ontario. Le confrère Raymond et la conseillère à l'égalité Gina Gignac ont préparé et présenté un atelier sur l'accessibilité au conseil scolaire régional de Toronto, qui a remporté un immense succès. D'autres ateliers sur l'obligation de prendre des mesures d'adaptation ont été offerts partout dans la province.
- La consœur Joanne Dowswell a fait une présentation sur la campagne « Solidaires et capables » dans le cadre de son assemblée générale annuelle, et elle en a fait la promotion; dans le cadre de cette assemblée, elle a distribué du matériel et parlé à de nombreuses personnes membre de l'obligation de prendre des mesures d'adaptation. Elle soutient présentement un

membre souffrant d'une incapacité mentale à qui on a imposé une mesure disciplinaire et qui a conclu une entente de la dernière chance, afin que toute mesure disciplinaire soit renversée et qu'il soit réintégré à son poste. Elle a publié des articles relatifs aux handicaps dans le bulletin de nouvelles de sa section locale. Elle a travaillé avec le conseil scolaire afin de rendre le bureau du conseil plus accessible; elle a aussi travaillé avec l'Association canadienne pour la santé mentale et les travailleurs du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH) afin de tenter d'empêcher la fermeture du bureau du POSPH de St. Thomas. Elle tente maintenant de rendre le réseau de transport accessible local plus équitable pour les personnes ayant un handicap.

- En décembre 2012, au Manitoba, Jackie Robertshaw, membre du GTNPAH, a été une invitée à l'émission de radio « Say it, Sister » (Dis-le, consœur), et elle a discuté de la campagne en se concentrant sur les femmes ayant un handicap. En tant que coanimatrice et de membre du collectif radio « Say it, Sister », elle a produit, en avril dernier, une autre émission avec Emily Ternette, qui a parlé « des personnes ayant un handicap et de l'intimidation ». Des ateliers sur l'obligation de prendre des mesures d'adaptation pour les membres du personnel qui seront animés par la consœur Maureen Morrison, conseillère à l'égalité, auront lieu à l'automne. Le 2 mai 2013, lors du récent Caucus de l'égalité qui a eu lieu dans le cadre du congrès du SCFP-Manitoba, la consœur Robertshaw a parlé de la campagne « Solidaires et capables ». La consœur Maureen et la consœur Jackie continuent de faire du remue-méninge et de travailler sur des idées nouvelles. La consœur Jackie est une membre-citoyenne du Comité consultatif sur l'accessibilité de la Ville de Winnipeg, et de son Comité d'orientation. Elle siège également au Comité de l'emploi et du revenu de la Ligue des personnes ayant un handicap du Manitoba.
- En Saskatchewan, des aspects de la campagne ont été affichés sur le site Web de la division de la Saskatchewan et ont été présentés dans un bulletin électronique hebdomadaire aux membres. Le groupe de travail est ravi d'avoir une nouvelle membre, soit la consœur Laurie

Shiels de la Saskatchewan, qui vient tout juste de se joindre à nous.

- En Alberta, la consœur Karen Davis a présenté la campagne à la section locale 46 et distribué le matériel de la campagne et des étiquettes de bagage au bureau du SCFP-Alberta, et elle a tenu une séance de formation pour le Comité des employées et employés municipaux de l'Alberta, et elle a organisé un stand d'information au congrès du SCFP-Alberta.
- En Colombie-Britannique, un article écrit par la consœur Conni Kilfoil, la conseillère à l'égalité affectée au GTNPAH, a été publié dans la revue *Transition*, la revue de la Coalition des personnes ayant un handicap de la C.-B. Le SCFP de la C.-B. a produit un mini-documentaire de 10 minutes conçu pour être présenté sur *Working TV*, un réseau de télévision par câble, qui mettra en vedette des membres du GTNPAH du SCFP de la C.-B. Le confrère Pat Shade fait activement la promotion de la stratégie réussie de sa section locale qui consiste à former des responsables de l'accommodement locaux qui sont des personnes déléguées syndicales spécialisées et qui négocient des mesures d'adaptation pour les membres ayant un handicap. La consœur Debbie Fraess du SEH (Syndicat des employés d'hôpitaux) a déposé une plainte pour discrimination fondée sur un handicap, pour laquelle elle a obtenu gain de cause, et elle fait du lobbying pour un meilleur accès à son lieu de travail.

Le groupe de travail continu à s'auto-éduquer en suivant une formation spécialisée sur l'accommodement donnée par sa personne-ressource; il suit aussi une formation sur l'accommodement des handicaps épisodiques offerte par le Groupe de travail canadien sur le VIH et la réinsertion sociale. Le groupe de travail est impatient d'accroître le nombre de ses membres et de faire plus d'activités, et souhaite remercier les dirigeants nationaux du SCFP pour le soutien inconditionnel qu'ils offrent aux membres du SCFP ayant un handicap et pour la réponse qu'ils donnent aux besoins de ces membres en matière d'accessibilité et d'accommodement.

(P/A personne déléguée non identifiée,
personne déléguée non identifiée – Adoptée)

RAPPORT DU COMITÉ DES RÉSOLUTIONS

Résolution 293 couvrant la résolution 294
(présentée par les sections locales 4308 et 5555, Ontario; 500, Manitoba)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

- Créer le Prix du travailleur de couleur Ed-Blackman pour reconnaître les réalisations et le militantisme visant à mettre fin au racisme, à promouvoir la diversité et à faire progresser l'équité et la justice sociale pour toutes les minorités raciales;
- Remettre ce prix à un membre du SCFP appartenant à une minorité raciale, à chaque congrès national, à compter de 2015;
- Fixer les critères et le processus de sélection du récipiendaire de ce prix par le biais du bureau du président national, en consultation avec le Comité national arc-en-ciel.

PARCE QUE :

- le SCFP a fait figure de chef de file dans la poursuite de la justice sociale et de l'équité raciale avec la création, en 1988, de son Comité national arc-en-ciel;
- notre défunt confrère Ed Blackman était un syndicaliste fortement engagé sur la scène locale et nationale. Il a été membre fondateur du Comité national arc-en-ciel du SCFP. Il a aussi été un important dirigeant local et national de notre syndicat : il a longtemps présidé la section locale 500 et il a été vice-président général du Conseil exécutif national du SCFP;
- il a aussi milité dans le milieu communautaire et fait preuve d'un solide engagement envers le syndicalisme social;
- la contribution de notre confrère Ed Blackman à l'essor d'un mouvement syndical fort et d'une société plus juste en fait le syndicaliste idéal pour donner son nom à ce prix.

(P/A D. Frittenburg, personne déléguée non-identifiée – Renvoyée au comité)

Résolution 175 (présentée par la Composante d'Air Transat; le Syndicat des employés d'hôpitaux de la Colombie-Britannique; les sections locales 3017, Terre-Neuve-et-Labrador, 4308, Ontario, 4828, Saskatchewan et 3550, Alberta)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

Élaborer, mettre à jour, adapter et distribuer aux sections locales du matériel éducatif portant sur la prévention du VIH-sida, son dépistage, l'accès aux soins, le traitement et le soutien.

PARCE QUE :

- le VIH-sida est un enjeu du milieu de travail, un enjeu syndical et un enjeu de justice sociale;
- des dizaines de milliers de travailleurs canadiens, dont plusieurs sont membres du SCFP, vivent avec le VIH-sida;
- ces travailleurs perdent la santé, leur revenu, leurs droits et leur vie en raison du VIH-sida;
- la stigmatisation, la discrimination et la peur de perdre son emploi que vivent les travailleurs du SCFP affectés par le VIH-sida sont des obstacles au dépistage;
- on constate une hausse constante du nombre de nouvelles infections au VIH parmi les femmes canadiennes de TOUT âge, comparativement aux hommes, en raison de l'inégalité entre les sexes;
- la persistance des inégalités socioéconomiques et le manque d'information augmentent le risque de transmission du VIH;
- le SCFP, à titre de défenseur des droits des travailleurs, tient un rôle clé dans la réponse au VIH-sida dans le monde du travail et tout particulièrement en matière de sensibilisation de ses membres à la prévention, au traitement, aux soins et au soutien;
- les éléments essentiels pour combattre la pandémie de VIH-sida exigent que notre syndicat adopte une approche beaucoup plus complète et pressante.

(P/A personne déléguée non-identifiée, personne déléguée non-identifiée – Adoptée)

Résolution 288 (présentée par les sections locales 3017, Terre-Neuve-et-Labrador; 4308 et 5555, Ontario; 998, Manitoba et 4078, Colombie-Britannique)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. Développer un module sur la violence envers les femmes pour les ateliers de santé-sécurité, de négociation et autres;
2. Négocier des articles de convention collective et des programmes qui luttent contre la violence familiale, y compris un programme d'intervenantes auprès des femmes inspiré du programme des TCA;
3. Appuyer le projet de recherche du CTC-Western University sur la violence familiale et le milieu de travail;
4. Participer aux actions entourant, cette année, le 25e anniversaire du 6 décembre;
5. Faire campagne pour une enquête fédérale sur les disparitions et les meurtres de femmes et de filles autochtones;
6. Faire pression sur le gouvernement canadien (a) pour qu'il réponde à l'appel des Nations unies à un plan d'action national contre la violence envers les femmes d'ici 2015; et (b) pour qu'il combatte la violence envers les femmes à l'ONU et dans les autres forums internationaux;
7. Relier la violence envers les femmes à « l'austérité » néolibérale, les campagnes antisyndicales et la marginalisation sociale, économique et politique des femmes.

PARCE QUE :

- la moitié des Canadiennes ont vécu au moins un incident de violence physique ou sexuelle;
- en moyenne, tous les six jours, une Canadienne est tuée par son partenaire;
- plus de 600 femmes autochtones sont disparues ou ont été tuées au Canada;
- les bons emplois et les services publics sont importants pour décider une femme à sortir d'une relation violente;

- les agresseurs poussent souvent la violence jusque dans le milieu de travail, où elle empire.

(P/A personne déléguée non-identifiée, personne déléguée non-identifiée – Adoptée)

Résolution 45 (présentée par les sections locales 4308 et 5555, Ontario)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

Élaborer une politique pour offrir à ses membres des cours sur l'équité, fondée sur le principe que les cours du SCFP s'adressant à un groupe réclamant l'équité (comme les cours sur la Fierté gaie, la lutte contre le racisme, la sensibilisation aux Autochtones ou aux droits des handicapés) seront animés conjointement, autant que possible, avec un membre du SCFP appartenant à ce groupe.

PARCE QUE :

- les cours portant sur les enjeux susmentionnés nécessitent l'expertise d'un membre du SCFP qui sait ce que s'est d'appartenir à ce groupe;
- les membres du SCFP ayant du vécu au sein de ce groupe possèdent une vaste connaissance pratique, de l'empathie et une compréhension des besoins et défis spécifiques des membres de ce groupe;
- plusieurs animateurs du SCFP suivent déjà cette pratique, qui tient du gros bon sens;
- les membres du SCFP appartenant à un groupe réclamant l'équité sont sous-représentés dans le bassin d'animateurs de la plupart des régions;
- pour nos membres appartenant à un groupe réclamant l'équité, devenir animateur constitue une étape importante vers un éventuel militantisme syndical.

(P/A S. Doucet, D. Douglas – Adoptée)

RAPPORT DU COMITÉ DES STATUTS

Résolution C19 (présentée par le Conseil exécutif national)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

Modifier l'article B.3.12 c) i) comme suit :
« i) un rapport de syndics sur le formulaire ~~fourni~~ approuvé à cet effet par le secrétaire-trésorier national; »

PARCE QUE :

- Les organismes à charte ont de plus en plus recours à des logiciels électroniques pour soumettre leurs états financiers et leur rapports des syndic et il devient lourd d'exiger que ces rapports soient présentés sur un formulaire fourni par le secrétaire-trésorier national;
- Les organismes à charte, s'ils utilisent des logiciels électroniques professionnels, fourniront tous les renseignements nécessaires au SCFP national pour se conformer aux exigences de l'article B.3.12.

(P/A membre du comité, membre du comité –
Adoptée)

Résolution 86 (présentée par le SCFP-Colombie-Britannique)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

Modifier ses statuts pour obliger toutes les sections locales à adopter une structure de cotisation d'au moins 1,5 pour cent.

PARCE QUE :

- plusieurs sections locales sont incapables de fournir les services dont leurs membres ont besoin ou de participer pleinement au mouvement syndical dans son sens large, en s'affiliant à des organisations de travailleurs, en raison de leurs finances chancelantes;
- souvent, le syndicat national doit venir en aide aux sections locales, avec des campagnes et des services juridiques, parce que celles-ci ne disposent pas de ressources adéquates;
- les membres du SCFP devraient être égaux en ce qui a trait à ce qu'ils reçoivent du SCFP et ce qu'ils versent au SCFP.

(P/A membre du comité, membre du comité –
Rejetée)

Résolution C8 (présentée par le Conseil exécutif national)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

Modifier l'article 7.4 comme suit :

« Un quorum est la majorité des membres. Le Conseil exécutif national prend ses décisions par vote majoritaire, sauf pour les exceptions prévues

aux articles 7.7 et 7.8 g). Les règles de procédure du congrès s'appliquent aux réunions du Conseil, lorsqu'il y a lieu. »

PARCE QUE :

- L'article 7.8 g) exige aussi une majorité des deux tiers des membres votants du Conseil exécutif national.

(P/A J. Ravary, membre du comité – Adoptée)

Résolution C18 (présentée par le SCFP-Saskatchewan)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

Modifier l'article B.3.12 c) i) comme suit :

« i) un rapport de syndicats sur le formulaire ~~fourni~~ approuvé à cet effet par le secrétaire-trésorier national; »

PARCE QUE :

- Les organismes à charte ont de plus en plus recours à des logiciels électroniques pour soumettre leurs états financiers et leur rapports des syndic et il devient lourd d'exiger que ces rapports soient présentés sur un formulaire fourni par le secrétaire-trésorier national;
- Les organismes à charte, s'ils utilisent des logiciels électroniques professionnels, fourniront tous les renseignements nécessaires au SCFP national pour se conformer aux exigences de l'article B.3.12.

(P/A membre du comité, membre du comité –
Rejetée)

RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL NATIONAL SUR L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE

Les membres du groupe de travail sont : Leo Cheverie, coprésident, Île-du-Prince-Édouard; Janice Folk-Dawson, coprésidente, Ontario; Theresa Antle, Terre-Neuve-et-Labrador; Jennifer Dimoff, Nouvelle-Écosse; Matt McLean, Manitoba; Bill Rafoss, Saskatchewan; Robert Wiznura, Alberta; Michelle Waite et Laurie Whyte, Colombie-Britannique; Henri Giroux, agent de liaison du CEN; Guy De Blois, David Michor, Scott Clark, Sharleen Rayner, Tracey

Mathieson, Ian McLean et Margot Young, membres du personnel.

« présentation vidéo »

C'est avec grand plaisir que le groupe de travail sur l'éducation postsecondaire du SCFP célèbre le 50^e anniversaire du SCFP et la présentation de son premier rapport au congrès national. Nous croyons que le financement de l'éducation postsecondaire et la crise entourant les droits de scolarité sont d'importants enjeux sociaux, notamment au moment même où nous célébrons le 50^e anniversaire de notre syndicat et où nous élaborons des politiques pour l'avenir qui sont importantes pour nos membres actuels et futurs.

Le groupe de travail conseille le SCFP sur des façons de revendiquer des programmes d'éducation postsecondaire financés par l'État et offerts dans un réseau intégré de collèges communautaires et d'universités publiques. Il formule des recommandations de stratégies pour accroître le financement de l'éducation postsecondaire, résister à la privatisation et engager les employeurs dans des négociations coordonnées.

Nous sommes fiers d'avoir produit le livret L'éducation postsecondaire: nos choix, notre avenir. Nous en ferons le lancement lors du congrès et nous pensons que c'est un outil indispensable pour promouvoir auprès des membres du SCFP et de nos alliés notre vision de l'éducation postsecondaire. Nous croyons que ce livret servira de fondement à notre travail sur les enjeux en matière d'éducation postsecondaire et qu'il sera un outil d'organisation fort utile.

Nos priorités immédiates sont d'accroître la visibilité de nos enjeux et de notre secteur au sein du SCFP et de renforcer notre image auprès d'autres syndicats et d'alliés du secteur de l'éducation postsecondaire afin d'améliorer l'efficacité de nos revendications entourant le financement accru de l'éducation postsecondaire et la réduction des droits de scolarité.

Nous avons participé à des congrès sur l'éducation postsecondaire au cours des deux dernières années, notamment à celui de la CGEU (Coalition of Graduate Employees Unions) que le SCFP a soutenu financièrement et a aidé à organiser. Nous avons également été bien représentés lors du congrès de la

COCAL (Coalition of Contingent Academic Labour) en soutenant la participation de deux de nos membres qui y ont fait des exposés sur la déqualification du travail universitaire. Nous participons assidument au congrès annuel de l'Association des collègues communautaires du Canada (ACCC) et nous y tenons un kiosque pour illustrer l'implication du SCFP dans les dossiers d'éducation postsecondaire.

Les cinq champs d'intervention du groupe de travail s'articulent autour de : 1) la mise sur pied d'une campagne pour augmenter le financement de l'éducation postsecondaire; 2) la syndicalisation d'un plus grand nombre de membres dans le secteur; 3) des négociations coordonnées; 4) la lutte contre la privatisation; et 5) la préparation d'une conférence biennale pour le secteur.

Droits de scolarité

Les étudiantes et les étudiants québécois ont étalé au grand jour, autant au Québec qu'ailleurs au Canada, la crise entourant les droits de scolarité élevés au pays. La question est dorénavant intrinsèquement liée à la justice sociale et au militantisme dans l'esprit des jeunes et des organismes socialement progressistes du Canada et ailleurs dans le monde. Il sera extrêmement important de travailler en coalition avec d'autres organisations sur le dossier des droits de scolarité et sur la nécessité d'une loi et de financement fédéral.

La question des droits de scolarité est importante à mettre de l'avant pour le SCFP parce qu'un très grand nombre de nos membres sont à la fois travailleurs/travailleuses et étudiants/étudiantes ou sont parents d'étudiants de niveau postsecondaire. Les étudiants et leurs familles se débattent pour trouver le moyen de payer les droits de scolarité et certains étudiants cumulent parfois une dette de plus de 100 000 dollars. L'accès aux études postsecondaires est une question d'égalité. Les Autochtones et beaucoup de groupes racisés sont sous-représentés dans les collèges et les universités, et une faible scolarisation aggrave les inégalités.

Le SCFP a fait preuve d'une grande solidarité à l'endroit des étudiants du Québec opposés à la hausse des droits de scolarité et à l'endettement étudiant. Rendez-vous sur le site web du SCFP <http://scfp.ca/postsecondaire> pour lire la couverture. Des membres de notre groupe de travail ont participé au congrès biennal de la Fédération

canadienne des étudiantes et des étudiants (FCEE) qui s'est déroulé à Ottawa l'an passé. C'était la première fois qu'une délégation du SCFP était officiellement invitée à participer au congrès. Nous voulons établir de bonnes relations de travail avec la FCEE. Nous comptons tendre la main aux autres syndicats du secteur.

Privatisation

Nous avons établi des liens de collaboration avec le Centre canadien de politiques alternatives (CCPA) et nous planifions des activités. Nous aurons beaucoup d'occasions d'approfondir notre travail de collaboration. Par exemple :

- Nous continuerons d'enquêter sur l'utilisation par l'employeur de cabinets de consultants pour restructurer nos établissements dans l'optique de la privatisation.
- Nous produirons des documents pour les membres du SCFP afin d'illustrer comment certains établissements restructurent l'enseignement à distance dans le but de privatiser et de réduire les services.

Financement

Nous avons fait pression pour que le gouvernement fédéral assume un rôle de leadership dans l'éducation postsecondaire et ce travail vient tout juste de commencer. Nous voulons que le droit à l'éducation postsecondaire soit enchâssé dans la loi et qu'un transfert dédié destiné aux provinces et aux territoires soit créé pour combler le manque de financement et stopper les hausses des droits de scolarité qui ne cessent de grimper depuis 1992. Nous voulons participer avec les associations étudiantes et d'autres organismes à des campagnes pour exercer des pressions sur les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux afin qu'ils investissent des fonds publics dans notre secteur afin de :

- réduire les droits de scolarité et la dette étudiante;
- augmenter le financement des bourses pour étudiants et les fonds pour la recherche;
- augmenter le financement pour le fonctionnement, la construction et le

renouvellement des infrastructures sur nos campus.

Notre groupe de travail est déterminé à réclamer des investissements afin que les apprenants autochtones et inuits disposent du financement requis pour fréquenter des établissements d'enseignement postsecondaire et aient accès à des services et du soutien adaptés à leurs besoins.

Organisation

Résolution 199 adoptée au congrès national du SCFP de 2011. La résolution stipule que le SCFP travaillera à :

1. Syndiquer tous les employés enseignants et non enseignants du secteur canadien de l'éducation postsecondaire;
2. Syndiquer tous les employés étudiants et non étudiants du secteur canadien de l'éducation postsecondaire;
3. Produire du matériel pour promouvoir explicitement la syndicalisation dans le secteur de l'éducation postsecondaire.

La Direction de l'organisation et des services a conçu un projet de repérage qui met en relief les endroits où il serait possible d'accentuer la présence du SCFP dans notre secteur. Des campagnes sont en cours et nous sommes impatients d'accueillir de nouveaux membres du secteur de l'éducation postsecondaire au sein du SCFP.

Négociations

Nos membres ont fait face au programme d'austérité véhiculé aux tables de négociations à travers le Canada. De nombreux établissements ont engagé des cabinets de consultants pour proposer la restructuration de services importants dans l'optique de la privatisation. Nous sommes fiers de nos sections locales qui se sont engagées dans des campagnes pour défendre l'éducation postsecondaire publique et protéger les membres du SCFP.

Nous avons consacré des efforts à obtenir des conventions collectives à jour pour alimenter le Système d'information sur les conventions collectives (SICC) du SCFP. Le SICC est un outil indispensable pour le secteur de l'éducation

postsecondaire, car nos employeurs se concertent au chapitre de leurs stratégies de négociation. Nous avons besoin de la meilleure information possible du SICC pour coordonner nos négociations.

Les régimes de retraite ont été un enjeu majeur aux tables de négociations. La Direction de la recherche du SCFP a présenté au groupe de travail un aperçu des attaques sur les régimes de retraite et nous avons commencé à explorer des mécanismes pour élargir la portée des régimes de retraite pour les membres du SCFP. Ce dossier continuera de nous occuper, car les attaques se poursuivent.

RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL NATIONAL DE LA GARDE À L'ENFANCE

Les membres du groupe de travail sont : Jamie Kass, coprésidente, Ontario; Randi Gurholt-Seary, coprésidente, Colombie-Britannique; Gail Brinston, Terre-Neuve-et-Labrador; Lisa Stewart, Nouvelle-Écosse; Shawna Quinn et Joy Sentner, Île-du-Prince-Édouard; Sharon Thompson, Nouveau-Brunswick; Julie Guilbault, Québec; Shellie Bird, Ontario; Lori Schroen, Manitoba; Kristina Atherton, Saskatchewan; Elizabeth Tweedale, Alberta; Louella Vincent, Syndicat des employés d'hôpitaux de la Colombie-Britannique; Michael Lanier, Colombie-Britannique; Sandy Harding, agente de liaison du CEN; Michelle Cohen et Margot Young, membres du personnel.

« présentation vidéo »

Le SCFP célèbre son 50^e anniversaire cette année. Les membres du Groupe de travail national de la garde à l'enfance, créé dans le cadre du congrès de 1981, sont fiers de siéger à l'un des plus anciens groupes de travail de notre syndicat. Nous continuons à promouvoir les services universels de garde à l'enfance comme un objectif social clé pour les travailleurs et pour une société meilleure. Le travail accompli dans le cadre de la campagne au cours des deux dernières années nous a permis d'entrevoir un avenir meilleur.

Depuis le dernier congrès, la campagne *Repensons les services de garde* vise tout le SCFP. Les buts de la première étape de la campagne sont de sensibiliser le public à la situation actuelle des services de garde, de changer l'attitude du public, d'engager, d'éduquer et de mobiliser les membres du SCFP et de renforcer les coalitions et les liens avec la société civile avant les prochaines élections fédérales.

Les membres du SCFP ont participé à des discussions en petits groupes appelées « discussions autour de la table » et portant sur l'impact qu'ont les services de garde sur leurs familles, leur travail et leur vie communautaire. Tout le monde a une histoire à raconter — un parent, une tante, un oncle, un grand-parent ou un ami. Ces discussions nous ont permis d'établir que la garde des enfants devait être une responsabilité collective et non individuelle et qu'il ne fallait surtout pas laisser la chance déterminer si l'on peut ou non trouver un service de garde abordable et de qualité. Il est important de changer les attitudes du type « Vous avez fait des enfants, occupez-vous-en ». L'objectif est de convaincre le public que nous pouvons obtenir de meilleurs services pour nos enfants et nos familles et qu'il existe des modèles de services de garde couronnés de succès dans plusieurs sociétés.

Nous voulons également trouver des militants désireux d'organiser ces discussions dans leurs sections locales et leurs collectivités respectives. Nous avons déjà commencé à documenter les histoires poignantes que nous avons entendues durant ces discussions autour de la table.

La collaboration pour cette campagne a atteint des niveaux sans précédent. Nous avons collaboré avec plusieurs services du SCFP pour préparer le matériel de campagne. Nous avons tous les outils nécessaires pour orienter les discussions autour de la table, tels qu'un guide, des affiches, des invitations, des outils de rétroaction, des bannières et des fiches d'information. Nous avons une page Web, www.garderiespubliques.org, et nous sommes présents sur de nombreux médias sociaux, dont Twitter et Facebook. La populaire vidéo créée pour la campagne présente les enjeux en relatant de façon ludique et instructive les expériences des parents, tout en créant de l'espoir. Le personnel et les militants du SCFP, le SCFP national, les comités provinciaux et les comités locaux de partout au Canada ont uni leurs efforts pour faire de cette campagne une réussite et étendre la portée de ces discussions. Cette campagne a permis de joindre bien plus que les membres militant pour les services de garde et nous considérons qu'il s'agit là d'un modèle pour engager les membres sur des enjeux qui les touchent personnellement et leur prouver que leur syndicat s'y intéresse.

La collaboration des syndicats durant cette campagne a été unique. Un groupe de travail a été

formé et jusqu'à présent, le CTC, le SCFP, le STTP, l'AFPC, les TCA, les TUAC, l'AIMTA, la FCSI et le SNEGSP y participent avec enthousiasme. La Child Care Resource and Research Unit (CRRU), et l'Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance (ACPSGE) sont également partenaires du groupe de travail et d'autres organisations devraient s'y ajouter.

Nous documenterons l'expérience des gens avec les services de garde à l'enfance et commencerons à fournir des exemples de ce à quoi devraient ressembler les services de garde à l'enfance de qualité. La deuxième étape, qui se déroulera en 2013-2014 consistera à éduquer les gens au sujet des solutions de rechange et à promouvoir les réussites. La troisième étape, prévue pour 2014-2015, consistera à faire un travail politique avec les partis de l'opposition et dans les provinces et les territoires. Nous espérons qu'un sommet national sur les services à l'enfance et présidé par le NPD aura lieu sur la Colline du Parlement et que des actions communautaires se dérouleront partout au Canada.

Nous élaborerons une plate-forme pour les partis politiques fondés sur la création d'un consensus au sein de notre syndicat et avec nos partenaires communautaires. Nous continuons de travailler avec le Nouveau Parti démocratique du Canada afin de promouvoir les politiques et nos positions sur les services de garde à l'enfance. En août 2014, nous espérons nous joindre à d'autres partenaires en matière de services de garde à l'enfance afin d'organiser à Winnipeg un grand congrès national sur les services de garde, avant les élections fédérales. Nos objectifs sont de faire des services de garde à l'enfance un facteur déterminant du vote avant les élections fédérales et de mobiliser nos membres.

Le SCFP est fier d'être un chef de file de cette campagne et nous ne pourrions réussir sans l'engagement de nos membres et de nos employés. Nous tenons à remercier Shellie Bird (SCFP 2204) pour son travail incessant afin de générer de l'enthousiasme lors des discussions autour de la table et lors de la coordination de ces dernières. Nous n'aurions pas eu autant de succès sans son travail indéfectible pour la campagne.

Dans le cadre de la campagne, le SCFP travaille avec le CRRU pour produire de nouveaux outils de lutte contre la privatisation afin de démontrer pourquoi

les services de garde à but lucratif ne sont pas la voie à suivre.

Ces outils de lutte contre la privatisation donnent aux militants du SCFP des arguments plus forts à l'appui des services de garde à l'enfance publics ou sans but lucratif. Les principaux enjeux abordés seront les avantages des services de garde à l'enfance publics ou sans but lucratif et les raisons pour lesquelles les services à but lucratif ne s'y comparent pas en terme de qualité, d'efficacité publique et de bien collectif.

Conseil sectoriel des ressources humaines des services de garde à l'enfance

Le SCFP est un membre fondateur du Conseil sectoriel des ressources humaines des services de garde à l'enfance (CSRHSGE). En 2011, Ressources humaines et Développement des compétences Canada a annoncé l'élimination du financement de base de tous les conseils avant mars 2013. Le conseil d'administration du CSRHSGE a pris la décision difficile de dissoudre l'organisme. Il était clair que l'organisme ne pouvait continuer d'exister s'il ne pouvait maintenir l'excellence et le caractère opportun de son travail, les deux caractéristiques fondamentales ayant contribué à bâtir la réputation du conseil sectoriel.

Le secteur des services de garde à l'enfance a été renforcé et enrichi par le CSRHSGE à plusieurs niveaux, du développement d'un mode de travail plus axé sur la collaboration aux recherches d'envergure, produits et ressources élaborés au cours des 10 dernières années.

L'héritage du conseil comprend les résultats de nos trois derniers projets, soit une amélioration de la trousse d'outils sur les RH publiée en 2012; une mise à jour des normes professionnelles pour les administrateurs de services de garde à l'enfance élaborée en 2006 et un sondage exhaustif auprès des employeurs et des employés intitulé *Oui, ça nous touche encore!*, qui sont toujours disponibles sur le site Web. Le Conseil a documenté son existence dans un document intitulé : *A peine dix ans d'écoulés : l'histoire du Conseil sectoriel des ressources humaines des services de garde à l'enfance*. Il est important de ne pas perdre cette mémoire historique des travaux et du rôle important joué par le syndicat. Le SCFP est membre d'une fiducie responsable de superviser l'utilisation des

recherches et des ressources du CSRHSGE et de préserver le site Web. Ces travaux étaient innovateurs et toujours de très grande qualité, importants pour le secteur des ressources humaines et très utiles pour les syndicats représentant les travailleurs des services de garde à l'enfance.

Le SFCP a utilisé les données originales du sondage *Oui, ça nous touche encore!* pour mener une recherche sur le lien entre les services de garde à l'enfance de qualité et la syndicalisation. Nous avons fait d'importantes études à partir de ces documents, études qui ont servi à promouvoir la syndicalisation et qui ont été utilisées comme ressource pour l'organisation. Nous voulons utiliser les données du rapport *Oui, ça nous touche encore!* de 2012 pour mettre à jour ces études importantes.

Issues de la dissolution du Conseil, les trois organisations nationales sur les services de garde à l'enfance, l'ACPSGE, la CRRU et la Fédération canadienne des services de garde à l'enfance (FCSGE) et le SFCP ont convenu de travailler en collaboration et de façon plus coordonnée afin de servir le secteur au complet. Ce groupe sera l'hôte du Congrès national sur les services de garde à l'enfance.

Organisation

La résolution 198 a été adoptée au dernier congrès du SFCP afin d'élaborer une campagne pancanadienne de syndicalisation des YM-YWCA et d'autres grands services de garde à l'enfance publics et sans but lucratif. Il y a des YM-YWCA partout au Canada et ils sont l'un des plus grands employeurs de travailleurs du secteur de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants.

La Direction de l'organisation et des services régionaux a terminé un grand projet de représentation. Les travailleurs des services de garde à l'enfance demeurent parmi les travailleurs les moins bien payés et doivent porter le fardeau d'un dédale de services disparates, fragmentés et sous-financés. Le SFCP a commencé son travail d'organisation et le Groupe de travail national de la garde à l'enfance se réjouit de pouvoir fournir son aide et ses conseils sur ce sujet. La campagne et les recherches sur les services de garde à l'enfance montrant la relation positive entre des services de garde de qualité et les syndicats nous aideront dans nos efforts visant à augmenter le taux de

participation syndicale dans ce secteur encore très peu syndiqué.

Promotion

L'Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance (ACPSGE) est un partenaire clé du SFCP depuis sa création. Comme bien d'autres groupes de défense, l'ACPSGE a souffert des politiques du gouvernement fédéral conservateur actuel et ne reçoit plus aucun financement fédéral. Le SFCP est un ardent défenseur de l'ACPSGE et nous sommes fiers de contribuer à la poursuite de son travail passionnant. Le SFCP a fourni des ressources financières et d'autres ressources à l'ACPSGE et est également membre du conseil d'administration. Nous encourageons les militants du SFCP à se joindre à nous au sein de cette merveilleuse organisation de promotion.

Services de garde durant les événements du SFCP

Nous continuerons à promouvoir et à mettre en œuvre le guide intitulé *Bienvenue aux enfants*, le manuel sur la prestation de services de garde durant les événements du SFCP, à travailler avec d'autres comités nationaux et à conseiller le Conseil exécutif national sur sa politique sur les services de garde à l'enfance afin d'éliminer les obstacles à la participation aux événements du SFCP.

Il reste beaucoup de travail à faire :

- Poursuivre la campagne *Repensons les services de garde* en préparation aux prochaines élections fédérales.
- Surveiller la croissance dans le secteur privé et s'y opposer.
- Travailler avec nos partenaires sur la campagne et les activités de promotion.
- Encourager la syndicalisation des employés du secteur des services de garde à l'enfance.
- Promouvoir et mettre en œuvre *Bienvenue aux enfants*, le manuel sur la prestation de services de garde aux événements du SFCP.

RAPPORT DU COMITÉ NATIONAL DE L'ENVIRONNEMENT

Les membres du comité sont : Robert Coelho, coprésident, Ontario; Carolyn Unsworth, coprésidente, Syndicat des employés d'hôpitaux de la Colombie-Britannique; Debra Nichol, Terre-Neuve-et-Labrador; Carmel Forde, Nouvelle-Écosse; Donna Gormley, Île-du-Prince-Édouard; Denis Brun et Serge Plourde, Nouveau-Brunswick; Denis Petitclerc, Québec; Stefan Sommer, Ontario; Kyle Lucyk, Manitoba; Donna Krawetz, Saskatchewan; Derek Benson et Peter Kaufmann, Alberta; Doug Elford, Colombie-Britannique; Arleta Keppler, Syndicat des employés d'hôpitaux de la Colombie-Britannique; Carina Ebnoether, Division du transport aérien; Victor Elkins, agent de liaison du CEN; Matthew Firth, membre du personnel.

« *présentation vidéo* »

Introduction

Le Comité national de l'environnement du SCFP prodigue des conseils et recommande des mesures à prendre sur des questions environnementales aux membres du Conseil exécutif national. Depuis le dernier congrès national, le comité a concentré ses efforts sur la politique environnementale du SCFP, les changements climatiques, les emplois verts, l'écologisation des milieux de travail, le Jour de la terre et d'autres jours consacrés à l'environnement, l'écologisation du SCFP, la sensibilisation à l'environnement et la conclusion d'alliances. Le comité se réunit et les membres se parlent régulièrement. Le présent rapport au vingt-sixième Congrès biennal national du SCFP expose nos plans des deux dernières années.

Activités du comité des deux dernières années

La politique environnementale

Le comité a joué un rôle clé dans l'adoption de la première politique environnementale nationale du SCFP intitulée *Travailler en harmonie avec la Terre*. La politique a été adoptée par le Conseil exécutif national en mars 2013, mais la route menant à cette adoption a été longue. Le comité a contribué à l'élaboration de la résolution qui a été présentée au Congrès national de 2011, laquelle demandait au SCFP d'établir une politique environnementale afin de faire face à la crise climatique. Le comité a

ensuite présenté ce qu'il estime être les principaux enjeux environnementaux devant être traités dans la politique. Il a consulté d'autres groupes du SCFP tels que le Conseil national des Autochtones, et il a participé à l'élaboration des premières ébauches de la politique. Le comité a ensuite rencontré pendant deux jours d'autres militants du SCFP – des travailleurs du secteur de l'énergie, des travailleurs autochtones et de jeunes travailleurs – pour préparer le terrain à la rédaction de la politique. Le document expose le plan d'action pour les futures activités environnementales au sein du SCFP. La politique incite le SCFP à prôner la mise en place de meilleures pratiques écologiques là où travaillent ses membres et au sein même de son organisation. Elle décrit les mesures qui devraient être prises relativement aux enjeux environnementaux les plus urgents.

Les changements climatiques

Le Comité national de l'environnement du SCFP réagit aux changements climatiques de nombreuses façons. Les changements climatiques sont au cœur de la politique environnementale nationale du SCFP et sont ce qui a motivé la rédaction de la résolution ayant mené à l'élaboration et à l'adoption de la politique. Le comité est très présent sur scfp.ca, le site Web national, qu'il utilise pour sensibiliser les membres aux changements climatiques et informer les lecteurs des actualités sur les changements climatiques et les questions scientifiques connexes.

Le comité a fait un compte rendu des négociations internationales sur les changements climatiques qu'il avait suivies de près lors des deux dernières réunions de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques à Durban en Afrique du Sud (COP17, en décembre 2011) et à Doha, au Qatar (COP18, en décembre 2012).

Le comité a favorisé la mise en œuvre de diverses initiatives destinées à rendre les congrès nationaux plus respectueux de l'environnement, la principale mesure étant la création d'un programme de compensation intégrale des émissions de carbone pour le congrès national de 2011, faisant du congrès un événement neutre en carbone, une première pour une activité du SCFP. Le comité a contribué à un atelier intitulé « Santé de l'environnement / Action en environnement au travail », qui a été présenté à la Conférence nationale sur la santé et la sécurité du SCFP en octobre 2012. Cet atelier a fait

une grande place aux changements climatiques. Lors de la même conférence, la consœur Carolyn Unsworth, coprésidente du comité, a fait un exposé sur ses travaux liés aux changements climatiques internationaux durant une séance axée sur les réalisations des militants du SCFP.

Les emplois verts

Le comité a déployé beaucoup d'efforts à la promotion d'un programme favorisant les emplois verts au sein du SCFP et de la société canadienne en général afin de réduire les dommages à l'environnement et de tracer une voie à suivre qui soit plus propre et plus durable. Le comité a d'ailleurs contribué de façon importante au Réseau pour une économie verte (REV) du Canada, lequel comprend des groupes militant pour la justice sociale ainsi que pour la protection de la main-d'œuvre et de l'environnement et incitant les dirigeants fédéraux et d'autres parties à écologiser notre économie de manière à favoriser un plus grand nombre d'emplois verts. Le SCFP a participé à l'élaboration de documents imprimés pour le REV. Le comité contribue aussi à la première réunion stratégique nationale du REV, prévue pour novembre 2013.

L'écologisation des milieux de travail

Le comité encourage les sections locales du SCFP et tous les milieux de travail à faire des changements pour réduire l'impact nuisible de nos activités sur l'environnement. Le comité a participé à la production de deux nouvelles fiches d'information sur l'action en environnement, destinée à promouvoir dans les milieux de travail des pratiques plus respectueuses de l'environnement. L'une décrit des façons de créer des comités de l'environnement dans les milieux de travail et l'autre décrit des stratégies de négociation pour l'inclusion de dispositions vertes dans les ententes collectives du SCFP. Des représentants du Comité national de l'environnement ont participé à des activités de promotion de l'écologisation des milieux de travail telles que les conférences annuelles sur les collectivités durables de la Fédération des municipalités canadiennes, où le SCFP a occupé une place importante et a pu communiquer son message selon lequel les milieux de travail plus verts font partie intégrante des collectivités durables.

Le Jour de la terre et d'autres jours consacrés à l'environnement

Le comité continue à promouvoir l'action environnementale en se concentrant sur le Jour de la terre et d'autres jours consacrés à l'environnement qui sensibilisent la population aux questions environnementales. Le comité a mis à jour ses documents pour le Jour de la terre de 2012 et 2013, en y incluant un essai destiné aux étudiants en 2012 et un concours de photographies destiné aux membres du SCFP en 2013. Le bulletin annuel du Jour de la terre contient des renseignements sur les questions environnementales de l'heure. Le bulletin annonce aussi un concours de coloriage du Jour de la terre pour les jeunes élèves. Des centaines d'affiches très colorées et sensées sont présentées par des élèves du Canada et de l'étranger qui participent au concours.

Le comité a aussi souligné les mesures que les membres du SCFP, entre autres, peuvent prendre pour réduire leur impact sur l'environnement durant la Journée de l'air pur, la Journée du sans achats, la Journée sans auto, la Journée sans eau embouteillée et l'Heure pour la terre. Le comité reconnaît que ces journées permettent d'attirer l'attention sur des questions environnementales. Toutefois, il tient à faire la promotion de changements favorables à l'environnement dans les milieux et les collectivités tout au long de l'année.

L'écologisation du SCFP

Le comité continue d'améliorer son bilan environnemental en tenant ses réunions par vidéoconférence. Cette mesure permet de réduire considérablement l'impact environnemental des réunions du comité en diminuant de 48 à 53 pour cent les émissions de carbone des déplacements. Le comité a également joué un rôle pour faire en sorte d'atténuer l'impact environnemental du congrès national du SCFP. Le congrès national de 2011 a été la première activité neutre en carbone du SCFP, grâce à un programme de compensation recommandé par le Comité national de l'environnement. Le comité a aussi recommandé d'autres mesures vertes au congrès telles que la comptabilisation de toutes les émissions de carbone, la promotion des options de transport vertes pour les délégués, la moins grande utilisation de papier et de documents, ce qui permet de réduire la quantité de déchets et la consommation d'énergie au

congrès, et la promotion de l'utilisation de l'eau du robinet.

La sensibilisation à l'environnement

Le comité s'est servi d'outils de communication pour ses activités de sensibilisation à l'environnement. La section consacrée à l'environnement sur scfp.ca a été refondue en 2012 pour que les renseignements soient toujours accessibles et clairs. Un groupe appelé le Réseau de l'environnement du SCFP a été créé sur Facebook à l'intention des militants du SCFP et de ses alliés d'autres organismes, qui peuvent ainsi s'échanger des renseignements sur les médias sociaux. Plus de 120 militants du SCFP ont participé à l'atelier intitulé « Santé de l'environnement / Action en environnement au travail » et présenté à la Conférence nationale sur la santé et la sécurité du SCFP en octobre 2012. C'était la première fois qu'un atelier sur l'environnement était présenté lors d'une activité nationale du SCFP. Les militants écologistes du SCFP ont aussi pris part à des activités de la société civile, notamment les rassemblements pour le Jour de la terre et la manifestation « Défendons la côte Ouest » à Victoria, en Colombie-Britannique en octobre 2012. En juin 2012, le SCFP a participé à la campagne « Silence, on parle » en fermant son site Web national afin d'attirer l'attention sur le piètre bilan environnemental du gouvernement fédéral et ses attaques généralisées contre les principes démocratiques du Canada.

La création d'alliances

Le comité a poursuivi ses efforts en vue de créer des alliances avec des groupes de protection des droits des travailleurs, de l'environnement et de la justice sociale afin d'augmenter la force de frappe des mesures prises concernant des dossiers environnementaux. La nouvelle politique environnementale du SCFP a été élaborée notamment en étroite collaboration avec le Conseil national des Autochtones du SCFP. Certains membres du comité font également partie du Comité de l'environnement du Congrès du travail du Canada. Le comité travaille aussi, à divers degrés, avec la Confédération syndicale internationale, le Réseau pour une économie verte, le Réseau action climat Canada, le programme Work in a Warming World, etc.

Le plan d'action et les priorités du comité pour les deux prochaines années

Le comité est conscient de son rôle crucial de conseiller auprès du syndicat sur les questions environnementales urgentes. Nous recommandons d'axer les efforts sur les domaines suivants :

- La politique environnementale du SCFP
- Les changements climatiques
- L'écologisation des milieux de travail
- Les emplois verts
- Le Jour de la Terre et d'autres jours consacrés à l'environnement
- L'écologisation du SCFP
- Les ressources naturelles et les questions relatives à l'énergie

La politique environnementale du SCFP

- Profitant de l'élan donné par l'adoption de la première politique environnementale nationale du SCFP, le comité donnera suite aux mesures importantes qui sont exposées dans la politique.
- Le comité fera la promotion de la politique, de sorte que les pratiques exemplaires qui y sont énoncées soient adoptées dans les milieux de travail et par les membres du SCFP.
- Le comité exhortera ses autres partenaires du monde syndical à adopter des politiques environnementales semblables afin de concerter les mesures progressistes sur des questions environnementales qui intègrent les principes d'égalité et du travail valorisant au cœur de notre action pour une société durable sur le plan de l'environnement.

Les changements climatiques

- Le comité militera en faveur de la réduction des gaz à effet de serre dans les milieux de travail du SCFP, au sein même de l'organisation du SCFP et dans les collectivités afin de freiner les changements climatiques.
- Le comité encouragera les milieux de travail et les collectivités à prendre des mesures pour s'adapter aux impacts des changements climatiques et veiller à ce que la résilience des

collectivités soit une priorité dans les années à venir. Il incitera aussi le gouvernement fédéral à adopter des politiques progressistes et à mettre en œuvre des mesures énergiques qui guideront le Canada vers un avenir équitable et à faibles émissions de carbone, où les bons emplois verts sont nombreux.

L'écologisation des milieux de travail

De nombreuses mesures déterminantes ont été prises en vue d'écologiser les milieux de travail du SFCP.

- Le comité continuera sur cette lancée en favorisant la création de comités de l'environnement des milieux de travail et la présence de dispositions favorables à l'environnement dans les conventions collectives.

Les emplois verts

Les défis environnementaux qui se posent à nous aujourd'hui entraînent de nouvelles façons de travailler. Le travail est de plus en plus respectueux de l'environnement à mesure que la société apprend à accroître sa durabilité. Les emplois verts constituent de nouvelles possibilités d'emplois valorisants.

- Le comité se demandera comment rendre nos emplois plus respectueux de l'environnement, tout en poursuivant son travail dans le domaine public.

Le Jour de la terre et d'autres jours consacrés à l'environnement

- Nous profiterons du Jour de la terre pour faire de la sensibilisation à l'environnement. Nous mobiliserons les milieux de travail et les collectivités en gardant en vie le concours de l'affiche du Jour de la terre.
- Nous ferons aussi connaître les mesures que peuvent prendre les membres du SFCP pour rendre leurs milieux de travail plus verts durant le Jour de la terre et d'autres jours consacrés à l'environnement et tout au long de l'année.

L'écologisation du SFCP

- Nous nous appuyerons sur les réussites et sur l'immense soutien que le SFCP a manifesté envers l'environnementalisme en mettant en œuvre des pratiques plus écologiques à la grandeur du SFCP. Le SFCP montre d'ailleurs la voie à ce chapitre.
- Nous veillerons à ce que le SFCP continue d'obtenir de bons résultats en réduisant les effets nuisibles de ses activités sur l'environnement. La tenue de son congrès national est un exemple éloquent de l'amélioration de son bilan environnemental. Le comité encouragera le SFCP à prendre des mesures écologiques semblables pour toutes ses activités.

Les ressources naturelles et les questions relatives à l'énergie

Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle politique fédérale sur l'environnement et son programme vigoureux d'exploitation des ressources naturelles, il faut élargir le travail en matière de ressources naturelles et d'énergie.

En évaluant les effets du développement rapide des stables bitumineux dans l'ouest canadien sur l'environnement, en particulier sur le climat, les communautés autochtones et les habitats naturels.

- En nous opposant à la fracturation des gaz de schiste et en favorisant la mise en place et l'expansion de moyens publics de production et de transport d'énergie renouvelable partout au Canada.

Conclusion

La mission du comité national de l'environnement est cruciale, étant donné que la planète doit faire face aux changements climatiques et emprunter la voie de la durabilité, de l'équité et de la faiblesse des émissions de carbone, bref, un avenir où les emplois verts seront nombreux. Le SFCP doit jouer un rôle de premier plan dans la promotion des mesures à prendre à l'égard des changements climatiques, de la protection de l'environnement, des emplois verts et de la durabilité. Le comité s'emploiera à intégrer la sensibilisation et l'action environnementales à

tous les éléments du SCFP. La nouvelle politique environnementale du SCFP servira de point d'appui pour dynamiser notre travail sur les questions environnementales dans les milieux de travail, les collectivités ainsi qu'à l'échelle nationale et internationale.

Au cours des deux dernières années, certains membres ont quitté le Comité national de l'environnement. Nous les remercions sincèrement de leur travail et de leur dévouement. Il s'agit de : Peter Kaufmann, Alberta; Rachel Champagne, Colombie-Britannique; Ken Robinson, agent de liaison du CEN

RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL NATIONAL SUR L'ALPHABÉTISATION

Les membres du comité sont : Karyn Noble, coprésidente, Île-du-Prince-Édouard; Cindy Jessop, coprésidente, Saskatchewan; Dianne A. Martin, Terre-Neuve-et-Labrador, Darlene Hynes, Nouvelle-Écosse; Kimberley Estabrooks, Nouveau-Brunswick; Tammy Prescod et Keith Allen, Ontario, Philip Dembicki, Manitoba; Ruth Shymka et John Vradenburgh, Alberta; Marilyn Mottola, Colombie-Britannique; Francine Brisson, représentante francophone, Colombie-Britannique; Margaret Anderson, Syndicat des employés d'hôpitaux de la Colombie-Britannique; Danny Cavanagh, agent de liaison du CEN; Dawn Learning, Louise Firlotte, Ann Lennarson et Isabelle Boucher, membres du personnel.

« présentation vidéo »

L'alphabetisation et la formation de base sont nécessaires pour bien fonctionner dans la société, au travail et dans la famille.

Ces compétences de base sont aussi appelées habiletés de base ou compétences fondamentales. Elles comprennent notamment la lecture, l'écriture, les mathématiques, l'informatique, la communication orale, le français ou l'anglais langue seconde ou une troisième langue, la pensée critique et la capacité de se perfectionner pour obtenir une reconnaissance professionnelle ou approfondir son éducation.

L'alphabetisation et la formation de base sont nécessaires pour analyser et utiliser l'information de manière à maîtriser notre vie, réaliser nos objectifs

personnels et développer nos connaissances et notre potentiel.

Qui sommes-nous

Nous sommes un groupe de militants et de conseillers qui ont à cœur le droit des travailleurs d'apprendre, de participer pleinement à la vie de leur syndicat et d'enrichir leur milieu de travail et leur communauté. Nous croyons que l'éducation et l'apprentissage doivent être possibles tout au long de la vie.

Ce que nous faisons

- Nous soutenons l'alphabetisation et le langage clair dans notre syndicat et dans notre communauté.
- Nous élaborons des outils et des ressources pour aider les sections locales à revendiquer le droit d'apprendre.
- Nous mettons au point des outils et des ressources pour favoriser le langage clair, afin de rendre le syndicat et le milieu de travail plus accessibles.
- Nous joignons nos efforts à ceux d'organismes en alphabetisation et d'autres alliés pour mettre l'alphabetisation à l'ordre du jour public.

Pourquoi c'est important

Vos membres font-ils face à des changements technologiques ou à des exigences de reconnaissance professionnelle? Vos emplois syndiqués sont-ils menacés par la sous-traitance ou la privatisation?

Les sections locales qui négocient des programmes de perfectionnement n'aident pas seulement leurs syndiqués à améliorer leurs compétences; elles protègent également leurs emplois.

Un sondage international sur l'alphabetisation nous dit que quatre Canadiens sur dix ne possèdent pas les habiletés de lecture et d'écriture nécessaires pour fonctionner dans un monde de plus en plus exigeant. La majorité des adultes qui ont un faible niveau de littératie occupent un emploi.

L'alphabetisation doit être un droit pour tous. Elle est de plus en plus importante en milieu de travail et contribue au succès des travailleurs, dans leur emploi comme dans leur vie en général.

Les sections locales du SCFP qui privilégient l’alphabétisation permettent à leurs membres :

- d’acquérir des compétences
- de s’adapter aux exigences changeantes de leur emploi
- de postuler pour un emploi mieux payé
- de développer des intérêts pour l’éducation continue
- de devenir plus actifs dans leur syndicat et leur communauté

Nos réalisations

Depuis le dernier congrès, nous avons poursuivi un travail primordial dans les régions et à l’échelle nationale.

Au cours des deux dernières années, notre travail a porté sur les objectifs suivants :

- favoriser une culture de l’apprentissage tout en positionnant le SCFP comme chef de file de l’alphabétisation et de l’éducation en milieu de travail;
- intensifier nos actions militantes, afin de s’assurer que les fonds pour la formation créent des programmes durables; et
- fournir aux travailleurs un meilleur accès aux possibilités de formation au-delà des structures habituelles.

Apprentissage au travail

Nous collaborons avec nos alliés pour faire en sorte que le financement de l’entente relative au marché du travail, qui était jusqu’à maintenant transféré du gouvernement fédéral aux provinces et aux territoires, continue à être investi dans des programmes de perfectionnement au travail.

Apprentissage en ligne

- Nous avons terminé notre projet pilote d’apprentissage en ligne de deux ans. Nous connaissons maintenant les meilleures façons de réduire les obstacles pour les apprenants, comment minimiser leurs défis, ainsi que ceux des personnes animatrices et comment créer un programme d’apprentissage en ligne accessible.

- Nous sommes à explorer et à mettre au point des outils éducatifs pour la formation en ligne, qui compléteront les ateliers existants afin de créer une forme d’apprentissage mixte. La formation mixte intègre l’apprentissage en ligne et l’apprentissage en classe.

Conseil des apprenants

- Le Conseil des apprenants est un groupe de membres qui apprennent dans le cadre des programmes d’alphabétisation du SCFP. Les membres du Conseil des apprenants collaborent avec les consœurs et les confrères de leurs milieux de travail pour soutenir et aider à la formation en alphabétisation des membres. Le Conseil des apprenants travaille aussi avec le Groupe de travail national sur l’alphabétisation pour veiller à ce que l’opinion des apprenants soit prise en compte dans le travail que nous faisons.
- Les membres du Conseil des apprenants travaillent en ce moment à la rédaction d’une charte des apprenants en milieu de travail. La Charte des apprenants est un énoncé de principes et de valeurs qui souligne l’importance d’investir durablement dans l’apprentissage au travail, autant dans nos sections locales que dans nos milieux de travail.
- Le Conseil des apprenants continu à jouer un rôle important dans la promotion de l’alphabétisation et de la formation de base en développant un réseau de champions de l’apprentissage. Les membres du Conseil des apprenants ont été formés pour devenir eux-mêmes des champions de l’apprentissage en milieu de travail.
- Les Champions travaillent de concert avec le Groupe de travail national sur l’alphabétisation afin de promouvoir l’alphabétisation et favoriser l’apprentissage en milieu de travail.

Travailleurs autochtones

Nous avons complété un projet conjoint avec le Conseil national des Autochtones pour piloter un

programme de conseillers en apprentissage inspiré d'une initiative de la Nouvelle-Zélande. Les conseillers en apprentissage encouragent les travailleurs à demander conseils et assistance pour accroître leurs compétences. Ils ont été formés pour déterminer les besoins et les objectifs d'apprentissage des travailleurs et leur indiquer des solutions possibles.

Langage clair

- Nous avons poursuivi notre travail de sensibilisation de formation du personnel sur le langage clair, entre autre, au bureau national.
- Nous sommes à développer des outils de promotion du langage clair dans les milieux de travail.

Projet pour les travailleurs francophones

Nous travaillons actuellement, avec des partenaires en alphabétisation dans les collectivités, à cibler les besoins des apprenants francophones hors Québec. Nous espérons que les informations que nous aurons recueillies nous seront utiles pour enrichir notre action militante auprès des minorités francophones hors Québec.

Faire de l'alphabétisation une priorité

Nous sommes heureux de souligner notre engagement continu envers les membres, les divisions provinciales et les fédérations du travail du SCFP, de même qu'envers les partenaires en alphabétisation dans la collectivité, pour faire de l'alphabétisation une priorité à l'ordre du jour public.

- Nous travaillons sans relâche avec les employeurs pour établir des programmes en milieu de travail comme les projets conjoints avec des sections locales du SCFP en Alberta, en Nouvelle-Écosse et en Ontario.
- Nous travaillons présentement sur de multiples projets sur l'apprentissage en milieu de travail avec des partenaires en alphabétisation. Un de ces projets consiste à doter les apprenants d'outils qui assureront le succès de leur formation en milieu de travail.

- Nous menons un travail persistant de sensibilisation dans nos communautés, en soutenant des événements centrés sur l'alphabétisation comme les activités communautaires de la Journée familiale de l'alphabétisation.
- Enfin, puisque nous croyons au pouvoir de l'éducation continue, nous veillons à consolider notre propre formation pour mieux nous accomplir dans notre emploi, dans la société et dans notre action pour l'alphabétisation.

À venir

Au cours des deux prochaines années, nous prévoyons :

- continuer à bâtir une culture d'apprentissage dans les milieux de travail du SCFP;
- mettre le financement de l'alphabétisation au premier plan des orientations politiques pour les gouvernements fédéral et provinciaux; et
- élargir notre réservoir de militants en alphabétisation pour continuer à faire avancer cet enjeu.

Un nouveau chapitre

L'année dernière, la consœur Sylvia Soufi, conseillère du personnel du Groupe de travail national sur l'alphabétisation et coordonnatrice du programme Alpha, nous a quittés pour relever de nouveaux défis au sein du programme d'éducation syndicale de la Direction du développement syndical du SCFP.

Nous profitons de cette occasion pour reconnaître le travail acharné de la consœur Sioufi en aidant à mettre en place et développer le programme d'alphabétisation du SCFP depuis sa création en 2000. Ces 12 dernières années, la consœur Sylvia nous a aidés à promouvoir l'alphabétisation au travail, dans nos vies de tous les jours et dans nos communautés.

Elle a été et demeure une militante infatigable pour l'alphabétisation, l'éducation continue et le droit d'apprendre au travail.

Consœur Sylvia, nous vous sommes à jamais reconnaissants pour le travail colossal et les nombreuses heures que vous avez consacrées au succès du Programme Alpha du SCFP, ainsi que pour la voix forte que vous avez donnée aux militants et aux apprenants, dans les milieux de travail, dans les sections locales et dans la société.

Nous vous souhaitons le meilleur des succès dans cette nouvelle étape de votre parcours au SCFP!

RAPPORT DU COMITÉ DES RÉOLUTIONS

Résolution 32 couvrant la résolution 31 (présentée par le Syndicat des employés d'hôpitaux de la Colombie-Britannique, les sections locales 3017, Terre-Neuve-et-Labrador; 109, 4308 et 5555, Ontario; 998, Manitoba; 15, Colombie-Britannique)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

Faire participer les sections locales et les militants du SCFP à l'élaboration d'une position de principe nationale sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants avant l'élection fédérale de 2015.

PARCE QUE :

- pour de nombreuses familles à travers le pays, dont des membres du SCFP, la question des services aux enfants est un problème urgent;
- le SCFP a besoin d'une orientation claire pour mettre de l'avant une position de principe qui exigera du fédéral qu'il finance et soutienne le développement d'un réseau de garderies publiques dans toutes les provinces et tous les territoires du pays;
- l'adoption d'une position de principe nationale sur les services aux enfants dirigera les prochaines actions du SCFP dans ce domaine.

(P/A membre du comité, membre du comité –
Adoptée)

Résolution 196 (présentée par le SCFP-Nouvelle-Écosse; les sections locales 3912 et Local 5050, Nouvelle-Écosse)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

Mettre en branle une campagne nationale forte et publique, afin de défendre le mode actuel de

versement des fonds des Ententes relatives au marché du travail.

PARCE QUE :

- les Ententes relatives au marché du travail financent les activités d'alphabétisation et d'acquisition de compétences essentielles pour les travailleurs de première ligne;
- ce financement permet de soutenir de façon significative la formation en milieu de travail;
- il faut une campagne de sensibilisation nationale pour stopper les changements proposés aux Ententes relatives au marché du travail;
- le financement consacré par les Ententes relatives au marché du travail à l'alphabétisation des travailleurs de première ligne et à l'acquisition de compétences essentielles a permis de soutenir de façon significative la formation en milieu de travail;
- chaque province ou territoire a besoin d'argent pour financer l'acquisition de compétences essentielles et la formation dans le secteur public.

(P/A S. Doucet, D. Douglas – Adoptée)

Résolution 241 (présentée par les sections locales 1615, Terre-Neuve-et-Labrador; 3912, Nouvelle-Écosse; 1870, Île-du-Prince-Édouard; 1334 et 3908, Ontario; 3911, Alberta)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

- Élaborer, approvisionner et mettre en œuvre une vaste campagne qui transforme en politique l'engagement du SCFP envers l'adoption d'une loi sur l'éducation postsecondaire, soit un réseau d'éducation postsecondaire accessible et financé par l'État, ainsi que l'élimination des frais de scolarité;
- Recourir aux réseaux sociaux, vidéos, publicités télévisées et imprimées, publications syndicales et médias locaux pour promouvoir la vision du SCFP et les avantages socioéconomiques qu'offrirait un réseau accessible et public d'éducation postsecondaire de grande qualité à travers le pays;

- Tenir une conférence nationale sur l'éducation postsecondaire en 2014 afin de lancer cette campagne.
- **PARCE QUE** le gouvernement fédéral devrait dédier des enveloppes budgétaires à l'éducation postsecondaire dans chaque province. Les provinces et les établissements ne devraient pas avoir à se concurrencer pour obtenir du financement. La qualité et l'accessibilité ne devraient pas varier en fonction du lieu de résidence;
- **PARCE QUE** l'éducation postsecondaire publique constitue l'outil le plus important que nous puissions offrir aux générations futures;
- **PARCE QUE** les frais d'utilisation sont la pierre angulaire de la privatisation, et c'est ce que sont les frais de scolarité. Nous ne croyons pas en un petit peu de privatisation!

(P/A membre du comité, membre du comité –
Adoptée)

Résolution 127 (présentée par le Syndicat des employés d'hôpitaux de la Colombie-Britannique; les sections locales 2329, Terre-Neuve-et-Labrador; 3912, Nouvelle-Écosse; 4980, Saskatchewan)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. Collaborer avec nos alliés des groupes syndicaux, écologistes, autochtones et autres groupes de justice sociale afin de continuer d'être un chef de file dans la défense de l'environnement.

PARCE QUE :

- le gouvernement fédéral de Stephen Harper a démis ou bâillonné les scientifiques et les agences sur lesquelles nous nous *fondions* en matière de pratiques exemplaires et de vérité dans les dossiers environnementaux;
- le SCFP est l'une des plus grosses organisations en mesure de sensibiliser la population à l'ordre du jour anti-environnementaliste de Harper et de la mobiliser à s'y opposer;
- les changements climatiques affectent tous les milieux de travail du SCFP et nos collectivités.

(P/A S. Doucet, D. Douglas – Adoptée)

Résolution 27 couvrant les résolutions 24, 25 et 26
(présentée par la section locale 4092, Ontario)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

Prendre toutes les mesures appropriées pour aider les agents de bord affiliés au SCFP dans leur campagne visant à empêcher le gouvernement fédéral et Transports Canada de :

- a) accorder aux transporteurs aériens une dérogation à la règle de 1 agent de bord pour 40 passagers (ratio 1:40);
- b) changer la règle actuelle pour diminuer le ratio agent de bord-passagers actuel.

PARCE QUE :

- le gouvernement, par le truchement de Transports Canada, s'ingère dans la sécurité des voyageurs, au profit des grandes sociétés, au lieu de s'acquitter de son mandat, qui consiste à accorder la priorité à la sécurité des passagers et des travailleurs;
- Transports Canada affirme que « la sécurité des passagers est [sa] priorité numéro un »;
- on a pu voir récemment les conséquences de telles dérogations à la sécurité publique accordées aux transporteurs lors du déraillement ferroviaire catastrophique survenu à Lac-Mégantic;
- l'écrasement du vol 358 d'Air France à l'aéroport Pearson de Toronto (2005) avait un ratio de 1:35, ce qui a permis d'évacuer rapidement tous les passagers, qui ont tous survécu;
- le récent écrasement du vol 214 d'Asiana à San Francisco avait un ratio de 1:24, ce qui a permis à presque tous les passagers d'être évacués rapidement et de survivre;
- en 2013, Westjet a obtenu une dérogation en catimini, lui accordant un ratio de 1 agent de bord pour 50 fauteuils passagers;
- Air Canada a récemment demandé la même dérogation;
- cinq ministres des Transports précédents ont déterminé, après la tenue de consultations publiques sur le sujet, qu'un ratio de 1:50 n'offrirait pas un niveau de sécurité « équivalent »; ils ont décidé spécifiquement de ne pas modifier la réglementation;

- le ratio de 1:40 permet de mieux couvrir les issues de secours, d'évacuer les passagers plus rapidement, d'avoir plus de personnel pour préparer l'aéronef à un atterrissage d'urgence, d'avoir plus d'employés dûment formés pour traiter diverses situations médicales et d'urgence, ainsi que d'améliorer les chances générales de survie;
- les agents de bord travaillent dans un environnement dangereux, imprévisible et confiné, à haute altitude. Ils sont formés pour traiter les cas de détournement d'avion, les comportements violents et turbulents, les urgences médicales, les incendies à bord et les évacuations d'urgence. De plus, ils sont responsables de la survie des passagers à la suite d'incidents graves.

(P/A D. Douglas, S. Drost – Adoptée)

Résolution 276 (présentée par la section locale 675, Québec)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

Appuyer les démarches de la campagne J'aime Radio-Canada relativement au soutien du radiodiffuseur public.

PARCE QUE :

- la Société Radio-Canada couvre largement tous les enjeux sociaux, économiques et politiques y compris les enjeux syndicaux;
- la Société Radio-Canada dispose d'un des meilleurs codes de déontologie journalistique au pays ainsi que d'un ombudsman pour évaluer le bien-fondé d'une plainte d'un citoyen de façon impartiale et indépendante;
- le contexte économique et concurrentiel des médias d'information est en pleine mutation, et par le fait même, que les employés de la Société Radio-Canada subissent de plus en plus de pressions économiques et professionnelles;
- la Société Radio-Canada a subi des compressions importantes lors du dépôt du budget de 2012 qui auront des répercussions jusqu'en 2015;
- le gouvernement fédéral conservateur attaque l'indépendance du radiodiffuseur public ainsi que la libre négociation.

- la participation des syndicats affiliés aux actions de sensibilisation et de mobilisation de J'aime Radio-Canada est essentielle.

(P/A membre du comité, D. Douglas – Adoptée)

RAPPORT DU COMITÉ DES STATUTS

Résolution C9 (présentée par le Conseil exécutif national)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

Modifier l'article 8.5 comme suit :

« Une majorité des membres du Comité exécutif national peut prendre des mesures ou des décisions par lettre ou par communication électronique. Le président national peut communiquer avec les membres du Comité par **lettre** ou par communication électronique afin de leur demander d'agir. La mesure ou la décision a le même effet que si elle avait été prise à une réunion. La mesure ou la décision est examinée à la réunion suivante du Comité et est incluse dans le procès-verbal de cette réunion. » (Déjà telle quelle dans les statuts)

PARCE QUE :

- Dans la version anglaise, l'article 7.5 contient le mot « lettre » et que la modification assure la cohérence des articles des statuts.

(P/A J. Ravary, C. Mueller – Adoptée)

Résolution C4 (présentée par le SCFP-Colombie-Britannique)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

Modifier l'article 6.12 des statuts nationaux comme suit :

« Un quorum est constitué de **40 %** des délégués inscrits. »

PARCE QUE :

- L'article 6.12 des statuts nationaux prévoit qu'un quorum pour la conduite des délibérations doit être de « la moitié des délégués inscrits »;
- D'autres organismes syndicaux ont des quorums aussi faibles que 25 %;

- Ceux d'entre nous qui sont présents et qui souhaitent faire le travail des membres ne devraient pas être privés de le faire par ceux qui font d'autres choix.

(P/A membre du comité, C. Mueller – Rejetée)

Résolution C6 (présentée par la section locale 2278, Colombie-Britannique)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

Modifier des articles spécifiques des statuts nationaux du SCFP, les modifications entrant en vigueur au congrès de 2015 :

Modifier l'article 7.2 a) comme suit :

« 7.2 a) Les membres du Conseil exécutif national sont élus par un vote majoritaire au congrès. Le président, le secrétaire-trésorier, cinq-présidents généraux, quatorze vice-présidents régionaux, deux vice-présidents de la diversité et un vice-président jeunesse. »

PARCE QUE :

- Les jeunes travailleurs font partie d'un groupe en quête d'égalité, sans égard à leur sexe, leurs origines ethniques ou leur orientation sexuelle;
- Les jeunes travailleurs sont l'avenir du SCFP et sans planification adéquate de la relève, notre syndicat s'affaiblira;
- Les jeunes travailleurs apportent une nouvelle façon de voir les défis à relever pour notre syndicat et ajoutent de la valeur à notre organisation.

(P/A J. Ravary, C. Mueller – Rejetée)

LE VENDREDI 25 OCTOBRE 2013

SESSION DE LA MATINÉE

« *présentation vidéo – la cinquième décennie* »

RAPPORT DU COMITÉ DES RÉSOLUTIONS

Résolution substitut 903 couvrant les résolutions 133, 134, 135 et 136 (présentée par le SCFP-Saskatchewan, les sections locales 3967, Saskatchewan, 4047, Ontario, 4078, Colombie-Britannique)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

- Préparer de solides modèles de négociation pour empêcher l'intimidation et le harcèlement dans les milieux de travail du SCFP;
- Rédiger des clauses visant à inclure dans l'Énoncé sur l'égalité une disposition relative à ces dangers dans tous les milieux de travail, y compris nos sections locales.

(P/A membre du comité, D. Douglas – Adoptée)

Résolution 109 couvrant les résolutions 108 et 111 (présentée par le Conseil exécutif national)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. Poursuivre la lutte contre les changements apportés au programme d'assurance-emploi du Canada qui réduisent les prestations et ont des effets négatifs pour les travailleurs;
2. Aider les divisions provinciales et de services à s'opposer au gouvernement conservateur qui veut démanteler l'actuel système d'assurance-emploi;
3. Continuer de faire pression sur tous les ordres de gouvernement, y compris les municipalités, les conseils scolaires et d'autres, pour qu'ils convainquent le gouvernement Harper de renoncer aux changements apportés à l'assurance-emploi en matière d'accessibilité, de réduction des prestations et de modification du processus d'appel;
4. Offrir aux sections locales et aux militants les outils nécessaires pour exprimer leur opposition aux changements prévus à l'assurance-emploi par le gouvernement Harper, qu'il s'agisse de fiches d'information, d'exemples de lettres aux députés ou d'argumentaires;
5. Continuer à recueillir les témoignages des travailleurs touchés par ces changements à l'assurance-emploi et fournir des documents de recherche et d'analyse sur les effets des changements;
6. Poursuivre le travail amorcé avec le Congrès du travail du Canada, d'autres affiliés et nos partenaires de coalitions communautaires pour apporter des changements progressistes à l'assurance-emploi de façon à soutenir les chômeurs canadiens.

PARCE QUE :

- Les Canadiens n'ont confié aucun mandat au gouvernement Harper pour qu'il apporte des changements à l'assurance-emploi qui auront des effets négatifs, maintenant ou plus tard;
- Les changements apportés à l'assurance-emploi par le gouvernement Harper pénaliseront les travailleurs saisonniers en limitant encore plus l'accès à l'AE et en réduisant les prestations;
- Avec ces changements, les demandeurs à qui on aura refusé des prestations auront encore plus de difficulté à en appeler de la décision et à recevoir rapidement une réponse à leur appel;
- Les changements toucheront jusqu'à 50 000 membres du SCFP qui occupent un emploi saisonnier dans les conseils scolaires, les municipalités et les universités;
- Les coûts de l'aide sociale pour les provinces et les municipalités augmenteront car elles devront soutenir les Canadiens sans emploi menacés par la pauvreté parce que Stephen Harper leur aura transféré les coûts en restreignant l'accès aux prestations d'assurance-emploi;
- L'assurance-emploi est une assurance pour les chômeurs canadiens, payée par les travailleurs et par les employeurs.

(P/A S. Doucet, D. Douglas – Adoptée)

Résolution 293 couvrant la résolution 294
(présentée par les sections locales 4308 et 5555, Ontario, 500, Manitoba)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. Créer le Prix du travailleur de couleur Ed-Blackman pour reconnaître les réalisations et le militantisme visant à mettre fin au racisme, à promouvoir la diversité et à faire progresser l'équité et la justice sociale pour toutes les minorités raciales;
2. Remettre ce prix à un membre du SCFP appartenant à une minorité raciale, à chaque congrès national, à compter de 2015;
3. Fixer les critères et le processus de sélection du récipiendaire de ce prix par le biais du bureau du président national, en consultation avec le Comité national arc-en-ciel.

PARCE QUE :

- le SCFP a fait figure de chef de file dans la poursuite de la justice sociale et de l'équité raciale avec la création, en 1988, de son Comité national arc-en-ciel;
- notre défunt confrère Ed Blackman était un syndicaliste fortement engagé sur la scène locale et nationale. Il a été membre fondateur du Comité national arc-en-ciel du SCFP. Il a aussi été un important dirigeant local et national de notre syndicat : il a longtemps présidé la section locale 500 et il a été vice-président général du Conseil exécutif national du SCFP;
- il a aussi milité dans le milieu communautaire et fait preuve d'un solide engagement envers le syndicalisme social;
- la contribution de notre confrère Ed Blackman à l'essor d'un mouvement syndical fort et d'une société plus juste en fait le syndicaliste idéal pour donner son nom à ce prix.

(P/A membre du comité, D. Douglas – Adoptée)

Résolution d'urgence 802 (présentée par le Conseil exécutif national)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

S'opposer à la ratification et à la mise en œuvre de l'Accord économique et commercial global (AECG) entre le Canada et l'Union européenne.

Collaborer avec ses partenaires de coalition du Canada et de l'Union européenne à la lutte contre l'AECG grâce à l'information publique, à l'organisation de campagnes et au lobbying.

Collaborer avec ses partenaires de coalition afin d'exiger du gouvernement conservateur de Stephen Harper qu'il divulgue le texte complet de l'AECG et tienne un débat démocratique sur l'ensemble du document.

Collaborer avec ses partenaires de coalition à l'intensification de la pression publique visant à convaincre les gouvernements provinciaux et municipaux d'exiger une disposition de retrait si le gouvernement Harper ratifie quand même l'Accord.

PARCE QUE :

Le premier ministre Harper a signé l'Accord économique et commercial global (AECG) entre le Canada et l'Union européenne la semaine dernière;

Ni la population, ni les gouvernements provinciaux ne savent ce que contient l'AECG puisque l'Accord a été négocié en secret;

Le public doit avoir le droit de débattre de tous les aspects des accords de commerce avant leur signature, d'autant plus que l'AECG aura des effets considérables sur l'économie canadienne;

L'AECG prévoit un système de règlement des différends investisseurs-États qui accorde aux entreprises le droit de contester des lois et des règlements fédéraux, provinciaux et municipaux adoptés démocratiquement;

L'AECG fera grimper les coûts de notre système de santé en prolongeant de deux ans la durée des brevets des médicaments de marque, ce qui réduit l'accès aux médicaments génériques moins chers et qui nous coûtera des milliards de dollars;

L'AECG imposera des limites au recours à l'approvisionnement local par les gouvernements municipaux et provinciaux;

L'AECG affaiblira la prestation, les investissements et la propriété publics des services et des sociétés d'État en favorisant la déréglementation et la privatisation.

(P/A. S. Doucet, D. Douglas – Adoptée)

Résolution 167 couvrant la résolution 168
(présentée par le Syndicat des employés d'hôpitaux de la Colombie-Britannique)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. Faire la promotion des services hospitaliers publics et s'opposer à la fermeture de lits d'hôpitaux et de services dans toutes les collectivités;
2. Faire la promotion de l'augmentation des lits et des services hospitaliers, ainsi que de leur accessibilité;

3. Promouvoir les hôpitaux publics à titre de carrefour de soins communautaires, où on fournit une gamme de services allant des soins actifs aux soins continus complexes, à la réadaptation, aux consultations externes, aux chirurgies d'un jour et aux soins primaires.

PARCE QUE :

- on a fermé des dizaines de milliers de lits dans les hôpitaux, ainsi que plusieurs services hospitaliers; plusieurs autres sont en danger;
- ces fermetures ont ouvert la voie à la privatisation des services de santé et à un taux d'occupation des lits qui compte parmi les plus élevés chez les pays industrialisés;
- le taux d'occupation élevé et la surpopulation des hôpitaux sont reliés : [a] à la propagation d'infections nosocomiales et de supervirus; [b] à l'annulation de chirurgies; [c] au débordement des urgences et aux longs temps d'attente dans les urgences; [d] à l'incapacité des patients non hospitalisés d'avoir accès aux établissements de soins de longue durée; [e] à des délais de réponse prolongés aux appels du 911, parce que les ambulances doivent attendre de pouvoir décharger leurs patients dans des hôpitaux débordants;
- de plus, ces fermetures sont souvent conçues pour permettre le déplacement de tâches vers des entreprises privées non syndiquées offrant des salaires plus bas et à des organisations qui fournissent seulement quelques soins financés par l'État.

(P/A C. Unsworth, D. Douglas – Adoptée)

RAPPORT DU COMITÉ SPÉCIAL DU CEN SUR L'ORIENTATION STRATÉGIQUE

Orientation stratégique 2013-2015

Fiers de notre passé – prêts pour l'avenir

Le parcours qui nous attend :
Nos membres, notre force

Nous célébrons les 50 ans d'existence du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP). Nous sommes fiers de ce que nous avons accompli depuis 1963. La force du SCFP a toujours été ancrée dans le travail concerté de ses membres en vue d'obtenir des conditions de travail décentes et

d'atteindre l'équité. Nos réalisations sont le résultat du travail de milliers de femmes et d'hommes qui forment notre syndicat. Nous leur en sommes grandement redevables.

Notre syndicat est passé de 78 000 à 627 000 membres en 50 ans.

Nous avons, chaque année, obtenu de meilleurs salaires et des conditions de travail plus convenables pour nos membres.

Il y a 50 ans, le Régime de pensions du Canada et le Régime de rentes du Québec n'existaient pas, l'assurance maladie non plus; les employés du secteur public disposaient de droits de négociation limités. Personne ne parlait d'équité salariale, de diversité ou de réchauffement climatique.

Grâce en partie au SCFP, tous les employés dans tous les milieux de travail au Canada jouissent maintenant de droits accrus que leur confèrent les lois sur la santé et la sécurité, les droits de la personne et l'équité salariale, et ont accès à des régimes de retraite publics, à l'assurance maladie, à des services de garde pour enfants et à de l'eau potable plus sûre. Les travailleurs ont lutté ensemble pour pouvoir offrir des services publics améliorés et bâtir un monde meilleur.

Nous sommes fiers de ce que nous avons accompli ensemble. Et nous regardons maintenant vers l'avenir.

Que ferons-nous pour nous assurer que l'action du SCFP sera aussi efficace au cours des 50 prochaines années?

La vision des 50 prochaines années du SCFP

En préparation pour les 50 années à venir, le SCFP tirera les leçons des 50 précédentes en renouant avec ses membres pour renouveler notre syndicat en tant que mouvement et en assumant un rôle de chef de file pour donner un souffle nouveau au mouvement syndical.

Maintenant plus que jamais, les membres du SCFP doivent faire valoir leur pouvoir collectif, bâtir sur leur passé et lutter pour l'avenir. L'assaut politique sur les syndicats, les politiques gouvernementales visant à réduire les salaires et à soutenir les entreprises, les budgets d'austérité et les privatisations visent tous à opprimer les travailleurs.

- Ensemble, nous poursuivrons sur la lancée de nos réussites à négocier des salaires décents, de meilleures conditions de travail pour nos membres et un traitement équitable dans les milieux de travail. Au Canada, « l'avantage syndical » est estimé à 5 \$ l'heure; autrement dit, le salaire horaire des employés syndiqués est supérieur de 5 \$ à celui des autres employés, et les avantages sociaux et les régimes de retraite sont également meilleurs. Cela se chiffre à 10 000 \$ annuellement par travailleur. Le SCFP continuera la lutte pour assurer que les membres reçoivent des salaires équitables. Nous lutterons pour que nos membres et tous les travailleurs aient de bons emplois. L'argent dépensé dans nos collectivités stimulera notre économie.
- Ensemble, nous poursuivrons la lutte pour l'excellence des services publics, qui constituent les fondements d'une société juste et d'une économie productive. Nous lutterons pour garantir à tous – membres des peuples autochtones, nouveaux arrivants dans nos collectivités, aînés et jeunes – l'accès aux services dont ils ont besoin. Nous veillerons à ce que l'argent que les Canadiens dépensent pour les services publics serve à la prestation de ces services, plutôt que de passer dans les poches de ceux qui veulent les privatiser.
- Ensemble, nous continuerons de nous porter à la défense de ceux qui subissent la discrimination dans nos milieux de travail et dans notre société. Nous renforcerons la solidarité dans notre syndicat et auprès de nos alliés dans la lutte pour les droits des femmes; des personnes racisées; des peuples autochtones; des personnes handicapées; ainsi que des lesbiennes, gais, bisexuels, transgenre, transsexuels et intersexuels (LGBTI).
- Nous poursuivrons la lutte pour les droits de tous les travailleurs, syndiqués ou non. Nous nous battons pour une meilleure protection contre un traitement arbitraire et discriminatoire de la part des employeurs, et pour des salaires qui permettent un niveau de vie décent, pour des lois relatives à la santé et à la sécurité qui garantissent que le travail ne tue pas et pour des régimes de retraite grâce auxquels les retraités pourront vivre dans la dignité.

- Ensemble, nous continuerons de lutter pour la démocratie et pour une société au sein de laquelle les voix de 99 % des citoyens auront plus de force que celles de l'autre 1 %.

Nous nous préparons pour les 50 années à venir en parlant à tous nos membres, mobilisant le syndicat dans leur vie quotidienne au travail et dans leurs collectivités. Nous soutiendrons et accroîtrons le militantisme et la contribution de nos membres aux activités de notre syndicat, ainsi que la participation de ce dernier dans nos collectivités.

Contexte

Les travailleurs, syndiqués ou non, ont toujours dû lutter pour ce qu'ils ont obtenu. Les progrès ne sont jamais garantis, et nous ne pouvons tenir nos gains pour acquis.

Même si nous avons réalisé de grandes choses ces 50 dernières années, nous avons aussi dû passer la plupart des 30 dernières années à nous battre contre le néo-libéralisme. La concentration croissante du pouvoir des entreprises sous le capitalisme a été accompagnée d'attaques à l'endroit de la classe ouvrière partout dans le monde, qu'il s'agisse de compressions dans les services publics, de privatisations, de mesures fiscales régressives, de déréglementation, de droits élargis pour les entreprises ou de l'affaiblissement des droits collectifs et des travailleurs.

Ces politiques ont entraîné des salaires et des revenus réels stagnants, une concentration accrue du capital et du pouvoir et des taux d'inégalité inégalés depuis les années 1930. En outre, elles ont occasionné une crise économique et financière mondiale dont nous ressentons encore les effets.

Malgré l'échec évident de ces politiques, les politiciens conservateurs du monde entier ont profité de la crise pour imposer des mesures d'austérité régressives : compressions dans les services publics, diminution des avantages sociaux, suppression de salaires, régression des règlements environnementaux, privatisations, pouvoirs élargis des entreprises et attaques à l'endroit des syndicats.

Ces politiques nivellent vers le bas, entre les pays, les collectivités et même entre les travailleurs individuellement. Les politiques d'austérité tentent de dresser les travailleurs les uns contre les autres,

de miner notre solidarité et notre force. Ces politiques contribuent peut-être à une hausse des profits, mais elles nuisent à l'économie et à la démocratie. Le taux de chômage est élevé, les augmentations de salaires sont faibles, le revenu moyen de la plupart des Canadiens n'est pas meilleur qu'il y a des décennies et la croissance économique est lente. La concentration croissante des capitaux et du pouvoir déstabilise notre économie et corrompt notre démocratie.

Le gouvernement conservateur de Stephen Harper a joué un rôle de premier plan dans la mise en œuvre de ce programme d'austérité au Canada. Actuellement, certains politiciens conservateurs provinciaux menacent de faire pire. Leurs politiques visent à abaisser les revenus de toute la population active et à augmenter davantage les profits et le pouvoir des entreprises. La réforme de l'assurance-emploi signifie que les salaires des travailleurs saisonniers sont même plus bas. Lorsque des entreprises font exécuter le travail dans des pays où les revenus sont inférieurs et exploitent des travailleurs étrangers temporaires, cela se traduit par des salaires bas dans toutes sortes de milieux de travail, des banques aux mines, et jusqu'aux beigneries.

Les politiciens conservateurs, les grandes entreprises et leurs alliés mènent des campagnes pour convaincre les gens que personne ne devrait jouir de la sécurité d'emploi, de salaires décents, de congés de maladie, de l'équité salariale, de services de garde d'enfants, d'indemnités pour maladie, d'une retraite anticipée ou de pensions protégées. Un nombre croissant d'emplois sont des postes à temps partiel, temporaires et occasionnels – des emplois dont les salaires associés ne permettent pas aux travailleurs d'avoir un niveau de vie décent. Il se manifeste de plus en plus d'inégalités au sein de la population active, et les jeunes travailleurs sont confrontés à des perspectives très sombres. Les travailleurs souffrent.

En Amérique du Nord, les attaques contre les syndicats se sont intensifiées au cours des deux dernières années. Le secteur public compte pour la majeure partie du taux de syndicalisation au Canada et, de ce fait, le SCFP devient la cible d'attaques dans l'arène de l'opinion publique, dans la législation et à la table de négociation. Les attaques contre les syndicats du secteur public ont pour objectifs de diviser les travailleurs, de faire chuter les salaires, de

dépouiller les travailleurs de leurs droits et de museler l'opposition aux politiques d'austérité. La suppression des droits des travailleurs au Wisconsin, au Michigan et dans d'autres États américains illustrent bien le but que veulent atteindre les politiciens conservateurs et leurs alliés. Leur but est d'anéantir les syndicats et le pouvoir des travailleurs et toute autre vision des modes de prestation de services aux citoyens par les gouvernements.

Le SCFP a une vision d'un avenir différent. Nous lutterons pour une économie dans laquelle tous pourront avoir une sécurité d'emploi et obtenir un salaire permettant un niveau de vie décent, assorti d'avantages sociaux adéquats et d'un bon régime de retraite. Il nous faut de bons emplois et des salaires convenables pour créer une économie qui fonctionne pour tous.

Menaces législatives à l'endroit des syndicats

Imitant les extrémistes républicains antisyndicaux des États-Unis, les conservateurs du Canada présentent maintenant des lois pour affaiblir les syndicats. Avant même que le mandat de Stephen Harper prenne fin, en 2015, les syndicats œuvreront vraisemblablement au sein d'un cadre juridique différent et plus difficile que tout autre dont le SCFP a fait l'expérience au cours de ses 50 premières années.

Le gouvernement fédéral de Stephen Harper, et les gouvernements provinciaux de Dalton McGuinty en Ontario et de Christie Clarke en Colombie-Britannique, ont déjà imposé au secteur public, par voie de législation, le gel des salaires, supprimant des avantages que nous avons négociés, et éliminant le droit de grève de dizaines de milliers de travailleurs. Ces lois ont mis fin au pouvoir réel de négociation du SCFP et d'autres syndicats du secteur public pour des périodes prolongées.

Les prochaines attaques auxquelles nous assisterons seront des lois qui sapent l'organisation, la démocratie et la sécurité syndicales.

Nous avons déjà vu le projet de loi C-377 présenté par le gouvernement fédéral qui a imposé aux syndicats la production de rapports financiers extrêmement détaillés, intrusifs et onéreux, des exigences de loin supérieures à ce qui est demandé à toute autre organisation ou personne, y compris les députés et les sénateurs. Ce projet de loi est une

première tentative pour contrecarrer la lutte des syndicats dans les dossiers sociaux comme les régimes de retraite, l'assurance-maladie, les services de garde à l'enfance et l'égalité, et il vise particulièrement à faire obstacle aux syndicats dans leur travail pour faire élire des personnes qui partagent nos vues sur ces questions.

Le gouvernement Harper s'est aussi donné le mandat d'affaiblir les syndicats du secteur public fédéral, notamment dans le domaine de la radiodiffusion, des télécommunications et du transport, en rendant plus difficile la création d'un syndicat et en facilitant la révocation de l'accréditation syndicale.

Le gouvernement Wall de la Saskatchewan a présenté une loi décrétant une réduction de la taille des unités de négociation afin d'affaiblir celles-ci ainsi que d'autres lois des travailleurs en vertu du projet de loi 85.

En Ontario, le gouvernement libéral a suspendu le droit de négocier dans le secteur public en vertu du projet de loi 115. Maintenant, le Parti progressiste conservateur menace de faire adopter une loi qui mettrait fin au statut automatique de membre du syndicat dans un milieu de travail syndiqué et qui exigerait que les syndicats représentent les employés qui ne paient pas de cotisations.

Ces attaques contre les syndicats sont des attaques contre la démocratie. Le regroupement en syndicats qui peuvent représenter les travailleurs de façon pertinente est un droit humain fondamental. Les syndicats sont des organisations démocratiques, plus transparentes et plus responsables que les gouvernements et les entreprises.

Ces lois fédérales et provinciales constituent des attaques contre la sécurité syndicale. Elles sont destinées à affaiblir les syndicats dans le milieu de travail, à la table de négociation, ainsi que dans notre capacité à faire campagne pour des services publics de grande qualité. En cas d'adoption de ces lois, les finances du SCFP et des autres syndicats subiraient des restrictions ou des réductions. Les syndiqués pourraient perdre le droit de décider démocratiquement à quoi serviraient leurs cotisations.

Les gouvernements pourraient légiférer sur les dépenses admises pour les syndicats et sur celles qui leur seraient interdites – autrement dit, ils

pourraient décider que les syndicats n'ont pas le droit d'attribuer des montants pour lutter contre eux ou dans le but de faire élire un meilleur gouvernement. Les syndicats pourraient se retrouver dans une situation où ils devront consacrer toutes leurs ressources à leur simple survie, sans possibilité de riposter aux attaques incessantes sur nos gains au chapitre des salaires et des avantages sociaux, des régimes de retraite et des protections prévues par la loi que nous avons gagnés jusqu'à maintenant.

Le SCFP prendra toutes les mesures nécessaires pour lutter contre ces lois antisyndicales. Parmi ces mesures pourraient figurer des contestations judiciaires, des campagnes et la mobilisation militante générale.

Nous apporterons notre soutien aux membres dans chaque province où des lois de ce genre seront présentées. Nous collaborerons avec le Congrès du travail du Canada et nos autres alliés du mouvement syndical et de la collectivité pour éviter que ces lois antisyndicales soient promulguées et mises en œuvre.

Ensemble pour un monde plus juste/Tous debout pour l'équité 1

Nos 627 000 membres constituent la force du SCFP. Nous sommes des travailleurs, des parents, des enfants, des amis, des voisins et des militants. Nous soutenons nos collectivités par notre travail, nos revenus et nos impôts, ainsi que par le temps que nous consacrons à nos activités familiales et bénévoles.

Les syndicats ne disposent pas d'autant d'argent que les gens et les organisations qui s'efforcent de nous détruire. Notre pouvoir ultime est celui de nos membres et de nos alliés, et y concourt la puissance démocratique que nous pouvons affirmer lorsque nous sommes unis.

Nous répondrons aux attaques antisyndicales par la mobilisation. Nous renouvelons notre syndicat dans le cadre du projet d'un monde plus juste, une vaste campagne qui a pour objectifs de renforcer la valeur du statut de syndiqué, de susciter une fierté

1 La campagne en Ontario s'appelle « Tous debout pour l'équité ». Dans ce document, les deux projets sont regroupés sous l'appellation projet d'un monde plus juste.

syndicale et de mettre en place les conditions nécessaires pour que les membres puissent résister et mettre fin aux attaques par voie législative contre la sécurité syndicale et l'indépendance et l'autonomie des syndicats canadiens. Nous nous sommes engagés à 627 000 conversations entre nous au sujet de ce qui compte au travail et dans nos collectivités, et à propos des modes de soutien de notre syndicat envers ses membres. Le SCFP mobilisera ses 627 000 membres en affirmant sa présence dans la vie de chacun d'eux.

Nous continuerons de collaborer avec le Congrès du travail du Canada pour renforcer la valeur du statut de syndiqué, susciter une fierté syndicale et mettre en place les conditions nécessaires pour que les membres puissent mettre fin aux attaques contre les syndicats.

Nous devons également renforcer l'appui et la confiance à l'endroit du mouvement syndical à l'extérieur du monde des travailleurs syndiqués, étant donné que seulement 30 % des travailleurs canadiens sont syndiqués. Le SCFP continuera à participer à la vaste coalition des opposants au programme d'austérité. Nous joindrons nos forces à celles de nos alliés de l'extérieur du mouvement syndical pour lutter pour la démocratie et pour des conditions de travail justes et décentes, de même que pour soutenir les groupes vulnérables de notre société et des services publics accessibles à tous. Nous nous efforcerons d'atteindre ces objectifs en menant des campagnes pour exiger un engagement continu du gouvernement fédéral envers un régime public de soins de santé, des conditions de travail équitables pour les personnes ayant un handicap, les travailleurs étrangers temporaires et les jeunes travailleurs, l'expansion du Régime de pensions du Canada, de l'eau potable sûre pour les collectivités des Premières Nations, des services de garde à l'enfance, des augmentations de l'aide sociale, des logements abordables et plus encore. Nous nous mobiliserons dans tous ces enjeux, tant entre les périodes électorales que durant celles-ci.

Au cours de ses 50 premières années, le SCFP s'est acquis un grand respect en tant que syndicat social et progressiste. Les membres du SCFP sont d'avis que la participation à des coalitions comme « Causes communes », qui établissent des liens de soutien mutuel entre le syndicat et des groupes de Canadiens travaillant à la réalisation d'objectifs communs, constitue une caractéristique

fondamentale de notre syndicat. Nous continuerons de collaborer avec ceux qui travaillent à l'édification d'une société juste et équitable pour tous.

Établir notre syndicat en tant que mouvement

Pour relever dès maintenant le défi que représentent les attaques à l'endroit des travailleurs, la perte de revenus réels, l'absence de bons emplois et une économie stagnante, le SCFP doit poursuivre l'établissement d'un mouvement de résistance.

Le SCFP a besoin de se réinventer et de se doter de nouveaux outils afin de pouvoir relever les défis des 50 prochaines années dans un monde où le travail, les populations, les contraintes de temps et les nouvelles technologies évoluent constamment. Nous devons revitaliser nos rapports avec nos membres pour renforcer la démocratie syndicale. Nous devons rallier, faire participer et organiser de façon novatrice les jeunes travailleurs, les femmes, les groupes en quête d'équité et les travailleurs occupant des emplois précaires, et leur offrir notre soutien afin qu'ils deviennent des leaders au sein de notre syndicat.

Comme l'a souligné Tomson Highway, « Les syndicats sont les gardiens de la dignité humaine ».

Priorité stratégique 1a : Renforcer et étendre notre effectif

En renouvelant notre syndicat par le projet d'un monde plus juste, les membres du SCFP tiendront 627 000 conversations sur le thème de la valeur des syndicats dans nos milieux de travail et dans notre société. Les leaders régionaux et locaux du SCFP mettent en place les projets « Ensemble pour un monde plus juste / Tous debout pour l'équité » dans toutes les régions du Canada, en étroite collaboration avec le personnel du bureau national. Au moyen du modèle de « formation des formateurs », les membres et le personnel de chaque région reçoivent une formation qu'ils transmettent ensuite à des leaders locaux. Ces leaders sont ensuite chargés du recrutement et de l'orientation de militants qui, à leur tour, se déploieront pour prêter l'oreille et parler à tous les membres du SCFP au sujet de leur travail et leur syndicat. Le projet d'un monde plus juste favorisera un militantisme bénévole renouvelé et rehaussera la sensibilisation au syndicat dans chaque milieu de travail. Il vise à accroître les compétences des

membres pour créer un syndicat actif et puissant. Pour concrétiser cette nouvelle manière de communiquer avec nos membres, des ressources seront fournies conformément à la section 1d. Nous chercherons de nouvelles façons de faire ce travail essentiel, en créant de nouvelles occasions de participation active et de développement du leadership à tous les échelons du syndicat, surtout pour les jeunes et nouveaux membres et les membres sous-représentés dans nos structures.

Le SCFP suivra le succès de cette initiative en détail de sorte que nous saurons où nous avons atteint les membres et où il nous faudra encore nous diriger. En misant sur la participation des sections locales au projet d'un monde plus juste, le SCFP mettra sur pied une base de données nationale sur nos membres pour améliorer les rapports du syndicat avec les membres individuels et créer de nouvelles possibilités de communication et de participation à toutes les instances du syndicat.

Nous concevrons de nouveaux documents pour outiller les militants et le personnel du SCFP pour qu'ils puissent communiquer les avantages des syndicats aux travailleurs non syndiqués et au public en général afin de recruter de nouveaux membres. Les nouveaux documents contiendront une analyse des classes et une grille de l'égalité hommes-femmes et de l'équité. Les sections locales seront invitées à évaluer la nécessité de communiquer dans d'autres langues que le français et l'anglais pour assurer le succès du projet d'un monde plus juste.

Le projet d'un monde plus juste permettra aux membres de mieux comprendre les campagnes locales, régionales et nationales du SCFP et d'y participer.

Afin de protéger nos droits de représentation dans nos milieux de travail, nous fournirons aux sections locales les clauses à inscrire dans les conventions collectives afin de garantir que les dispositions relatives à la protection syndicale soient incluses dans toutes les conventions collectives.

Outre le projet d'un monde plus juste, nous déploierons des efforts en vue d'augmenter l'effectif du SCFP, en recrutant « à grande échelle », en accroissant notre présence dans les milieux de travail que nous représentons actuellement et en renouvelant l'affiliation syndicale des membres lorsque leur travail est confié à la sous-traitance. Les sections locales seront invitées à revoir les clauses

de champ d'application de leurs conventions collectives pour vérifier si les travailleurs à temps partiel et occasionnels et d'autres travailleurs occupant des emplois précaires sont représentés. Nous élaborerons des plans d'organisation régionaux, en travaillant secteur par secteur, afin de miser sur les forces de nos secteurs existants.

Le SCFP reconnaît que des leaders et militants actuels et futurs se trouvent parmi ses membres nouveaux, jeunes et en quête d'égalité. Nous nous adapterons aux données démographiques et aux vies professionnelles changeantes au moyen de nouveaux outils et de formes novatrices de syndicalisation.

Le SCFP continuera d'élargir sa présence dans les médias sociaux pour communiquer avec les jeunes et nouveaux travailleurs à l'aide de ces nouveaux outils, notamment des applications pour les téléphones intelligents, et lancera un site Web interactif plus convivial.

Nous consoliderons notre force en maintenant notre travail sur l'équité au centre des préoccupations de notre syndicat. Pour avoir une parfaite idée des nouvelles réalités démographiques et de la diversité de nos membres, nous effectuerons un sondage auprès de nos membres en 2014. Les résultats du sondage appuieront le renouvellement de notre engagement au chapitre de l'équité. Nous voulons ainsi établir la pertinence de nos actions auprès de nos membres et accroître notre efficacité en matière de lutte pour le droit à l'égalité. Simultanément, et pour accomplir tout ce travail, nous identifierons et trouverons nos membres qui occupent des emplois temporaires et précaires, et qui sont peut-être aussi des travailleurs étrangers temporaires. Ce sera une première étape dans l'élaboration d'outils et de stratégies visant à mieux défendre les droits de ces membres. Afin de poursuivre ces efforts, le SCFP organisera une Conférence nationale sur les droits de la personne qui ajoutera une perspective d'équité à notre travail sur les régimes de retraite, les avantages sociaux, les services publics, la santé et la sécurité, et l'économie.

Priorité stratégique 1b :
Réaliser des gains tangibles pour nos membres
C'est le temps d'obtenir une augmentation de salaire!

Il est temps que tous les travailleurs du Canada

obtiennent une augmentation de salaire. Les salaires n'ont pas suivi le cours de l'inflation durant les trois dernières décennies. Les profits ont augmenté à des niveaux record, mais seulement 1 % de la population en a bénéficié, pas les personnes qui composent l'autre 99 %. Les Canadiens voient leur dette personnelle s'alourdir à des niveaux record du fait que leurs dépenses augmentent plus rapidement que leurs revenus.

La tâche principale du SCFP consiste à négocier pour ses membres et à les représenter collectivement dans leurs milieux de travail. En 2007, nous nous sommes donné comme objectif l'atteinte d'un salaire minimum de 15 \$ l'heure et l'adhésion de tous les membres du SCFP à un régime de retraite avant 2013. En 2013, 96 % de nos membres gagnent plus de 15 \$ l'heure. Nous devons poursuivre sur cette lancée.

Nous obtiendrons de véritables gains grâce aux négociations, en améliorant les salaires et les avantages sociaux de nos membres les moins bien payés et ceux qui occupent des emplois précaires. Nous lutterons pour obtenir, d'ici 2018, des salaires de subsistance décents pour tous les membres du SCFP et nous nous engageons à amener les membres les moins bien payés jusqu'à un salaire minimum de 18 \$ l'heure, avec régime de retraite à prestations déterminées. Nous élargirons cette lutte pour exiger une hausse du salaire minimum dans toutes les provinces. Ces gains obtenus pour les membres du SCFP contribueront à hausser la barre pour tous les travailleurs.

Grâce à notre programme de littératie économique, nous continuerons à sensibiliser nos membres à l'enjeu des classes, en expliquant spécifiquement que la disparité des classes est plus grande pour les groupes en quête d'égalité. Nous accroîtrons la capacité des membres du SCFP à riposter aux attaques lancées contre nos salaires, nos régimes de retraite, nos avantages sociaux et nos conditions de travail, en accordant une attention particulière à celles qui visent les membres en quête d'égalité.

À mesure que les défis économiques et politiques se multiplient, les négociations se font de plus en plus difficiles. Nos syndicats locaux mènent les négociations seuls lorsque celles-ci concernent une section locale et un employeur, ou de manière coordonnée lorsqu'elles touchent plusieurs sections locales ou syndicats. Nous savons que le pouvoir de

négociation repose sur la quantité et nous continuons de nous engager à coordonner nos négociations. Mais, jusqu'à présent, nous n'avons pas pleinement exploité notre pouvoir à l'échelle nationale pour préparer des négociations. Nous consoliderons notre pouvoir national en offrant à nos leaders de secteur des occasions de se réunir pour procéder à des discussions stratégiques au sujet de ces nouveaux défis qui se présenteront à la table de négociation.

Nous sommes résolu à assurer que la prochaine génération de travailleurs puisse jouir des avantages que les membres du SCFP ont déjà obtenus. Nous ne pouvons tisser des liens de solidarité entre les générations si nous acceptons des conventions collectives avec des clauses orphelines. Notre syndicat s'oppose à toute tentative d'établir une double structure des salaires, des avantages sociaux ou des régimes de retraite.

Le SCFP élargira sa politique de négociation sans concession, renforcera le « Plan de lutte aux concessions et de défense de la libre négociation collective » du syndicat national. Nous travaillerons activement contre les programmes d'austérité provinciaux qui ont des effets sur nos négociations collectives. Le SCFP veut que tous les comités de négociation présentent des recommandations sur les accords de principe soumis aux membres. Nous veillerons à ce que nos sections locales et nos conseillers syndicaux aient le soutien et la protection dont ils ont besoin pour résister aux concessions et aux clauses « orphelines » ou d'exclusion. Le SCFP convoquera une rencontre des dirigeants des syndicats du secteur public afin de discuter des moyens à prendre pour orienter les négociations vers les gains et loin des concessions.

Pour améliorer la communication, la discussion stratégique et le perfectionnement des membres des secteurs, le SCFP organisera une conférence sur les négociations par secteur, grâce à la création d'un conseil sectoriel national. Un Conseil des secteurs national complétera le travail des structures des secteurs des divisions provinciales. Il supervisera l'organisation d'une conférence biennale au cours de laquelle chaque grand secteur pourra se réunir indépendamment, ainsi qu'avec les autres secteurs en plénière. La conférence inaugurale portera sur les négociations collectives dans chacun des grands secteurs du SCFP.

L'arme la plus forte dont disposent les membres du SCFP pour protéger et améliorer nos conventions collectives est la grève. Le SCFP national veillera à appuyer nos membres en grève. Il est temps que les indemnités de grève soient augmentées. Outre le présent énoncé de politique, le congrès a adopté la résolution n° 269 demandant une augmentation de 50 % des indemnités de grève.

Priorité stratégique 1c :
Obtenir de véritables gains pour tous – Progresser sur les plans politique et social

Le SCFP ne peut réaliser des gains à la table de négociation sans progrès collectifs sur les plans politique et social. Ce que nous voulons pour nous-mêmes – salaire décent, dignité, respect, égalité, santé et sécurité au travail, environnement sain et services publics excellents – nous le voulons pour tous les travailleurs et pour tous les citoyens du Canada.

Le SCFP poursuivra ses campagnes pour bonifier le RPC et le RRQ, s'opposer aux compressions dans l'assurance-emploi, défendre l'assurance-maladie et exiger la mise en œuvre de programmes nationaux d'assurance-médicaments et de soins aux personnes âgées, accroître les services de garde à l'enfance, lutter pour l'égalité et un traitement équitable au travail pour tous les travailleurs et militer pour la durabilité de l'environnement. Nous travaillerons en faveur de l'augmentation du salaire minimum, de revenus d'emploi suffisants pour tous et d'une hausse des prestations d'aide sociale pour sortir les gens de la pauvreté. Nous intensifierons notre travail au sein de coalitions et d'alliances avec d'autres groupes à l'atteinte de ces objectifs, ainsi qu'avec les usagers des services à la défense des services publics contre la privatisation.

L'économie canadienne doit servir les intérêts des travailleurs. Tous bénéficient des services publics que nous payons collectivement, avec nos impôts. Le SCFP plaidera résolument en faveur de services publics, de services sociaux et de protections meilleurs et de l'amélioration de la qualité de vie de tous les travailleurs, ainsi que d'un système d'impôts plus équitable pour assurer l'atteinte de ces buts d'une importance cruciale.

Nous inciterons les sections locales du SCFP à s'affilier aux divisions provinciales du SCFP pour renforcer notre influence politique dans des dossiers

critiques pour nous, comme le financement des services publics et les droits des syndicats.

Nous ne resterons pas les bras croisés pendant que les grandes sociétés et les gouvernements de droite exploitent des travailleurs d'autres pays dans le cadre du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET). Ce programme fait venir des gens au Canada en tant que main-d'œuvre à bon marché afin de maintenir tous nos salaires à des niveaux inférieurs, et refuse à ces travailleurs la possibilité de devenir des résidents permanents au pays. Nous renforcerons nos alliances avec les groupes de défense des travailleurs immigrants dans le but d'apporter des modifications au PTET. Nous revendiquerons des pratiques plus justes en matière d'immigration, des emplois décents et des voies élargies pour l'obtention du statut de résident permanent pour les travailleurs étrangers.

Le SCFP reconnaît que la pression exercée sur les travailleurs canadiens est liée aux forces économiques mondiales. Les activités du SCFP au chapitre de la défense des droits des travailleurs doivent également s'étendre à l'échelle mondiale, et nous continuerons de collaborer avec les syndicats du monde entier, en particulier avec les syndicats du secteur public par l'intermédiaire de l'Internationale des services publics (ISP).

Les membres peuvent résister aux attaques contre les syndicats et nos membres de nombreuses façons et nous utiliserons tous les outils dont nous disposons pour appuyer l'action militante syndicale, y compris les grèves et d'autres moyens d'action directs. Si nous voulons repousser les attaques des conservateurs et des libéraux contre les syndicats et nos membres, nous devons entre autres démontrer notre force électorale et remporter des victoires politiques. Le SCFP réaffirme l'engagement pris en 2011 de travailler à l'élection d'un gouvernement fédéral néo-démocrate en 2015.

Nous continuerons de travailler à l'élection de conseils municipaux, de conseils scolaires et de gouvernements provinciaux progressistes qui représentent nos intérêts. Nous savons que le pouvoir décisionnel en matière de négociations et de grèves appartient aux travailleurs et à leurs syndicats. Le SCFP est déterminé à poursuivre son action politique extra-parlementaire.

Tant et aussi longtemps que nous n'aurons pas de gouvernements qui respectent les travailleurs, tout ce qui aura été remporté à la table de négociation peut nous être retiré par des lois.

Parce que les examens des services de base mènent à la privatisation et à la réduction des services, nous élaborerons de nouveaux outils et ressources pour permettre à nos membres de mieux lutter contre les « examens des services de base » entrepris par les administrations municipales, et ce avant les prochaines élections municipales.

La meilleure façon de nous assurer qu'un parti politique ou un gouvernement nous représente est d'en faire partie. Non seulement nous soutiendrons le NPD, mais nous veillerons également à ce que les membres du SCFP s'investissent activement dans toutes les instances de ce parti. Lorsque les travailleurs ont leur place dans la structure, nous pouvons élaborer des politiques qui reflètent nos intérêts. Nous résisterons aussi à la tendance, au sein du NPD, à s'éloigner du mouvement syndical et à cesser de s'y associer, ou à renoncer au soutien qu'il accorde depuis longtemps aux travailleurs.

Nous inciterons tous les membres du SCFP, y compris les membres jeunes et en quête d'égalité, à participer aux élections à tous les échelons – municipal, provincial et fédéral – et à s'y présenter.

Priorité stratégique 1d :
Appuyer l'orientation stratégique

Les menaces que font peser sur les syndicats le gouvernement Harper et d'autres conservateurs sont très réelles. Pour y faire face, le SCFP doit consacrer des ressources à l'accroissement du soutien et de la compréhension parmi ses membres, en plus d'édifier des alliances et de promouvoir l'appui de la population à l'égard des syndicats.

Nous continuerons d'effectuer les activités au cœur de notre travail qui sont dirigées par les délégués des congrès précédents, tel qu'il est indiqué dans le chapitre 2. Nos nouvelles initiatives seront axées sur le renforcement de notre capacité à faire face à ces défis.

Nous financerons la revitalisation de notre syndicat par le projet d'un monde plus juste à partir de notre Fonds d'orientation stratégique.

Le SCFP consacra des ressources aux campagnes de mobilisation de ses propres membres, comme celles qui portent sur le renouvellement de l'Accord sur la santé, le RPC, l'AE et les services de garde.

Le SCFP national maintiendra son soutien à la campagne publicitaire du CTC sur l'image syndicale, et nous exhorterons les sections locales à envoyer des délégués au congrès du CTC qui aura lieu en mai 2014 afin de participer à la discussion sur le projet « Ensemble pour un monde juste ».

Nous continuerons à protéger nos membres et les services publics en luttant contre la privatisation et les partenariats public-privé (PPP). Les gouvernements fédéral et provinciaux continuent à promouvoir le financement et l'exploitation privés de services publics à but lucratif pour les écoles, les hôpitaux, les soins aux personnes âgées, les services municipaux, les services sociaux et les routes. Les récentes révélations concernant la corruption dans l'attribution des contrats de construction en PPP à Québec et les coûteuses ententes secrètes en PPP liées aux centrales au gaz en Ontario sont les derniers exemples renforçant nos arguments à l'effet que les services publics doivent appartenir à l'État et être financés et dispensés par l'État.

Nous continuerons d'attribuer des ressources aux campagnes axées sur les priorités des membres et qui profitent à tous les travailleurs, comme l'élargissement du RPC et du RRQ, un financement approprié du fédéral pour la santé et une initiative nationale en matière de services publics de garde d'enfants.

Le SCFP accroîtra les moyens dont il dispose pour joindre les membres et les dirigeants locaux, de communiquer avec eux et les informer grâce à une utilisation efficace des nouvelles technologies, comme les « assemblées publiques » téléphoniques, les réunions en ligne et les médias sociaux, ainsi que par la création de bases de données et des projets de recherche.

À partir des caisses générales et de défense du SCFP, nous continuerons de financer les priorités définies par nos membres à l'occasion du congrès de 2013 et par les délégués au cours des dix dernières années; ces priorités sont présentées au chapitre suivant.

Chapitre 2

LA DERNIÈRE DÉCENNIE – BÂTIR SUR NOTRE ASSISE, LA VOIE À SUIVRE

Le SCFP reçoit son mandat et son orientation de membres délégués du SCFP qui adoptent des orientations stratégiques et des résolutions durant nos congrès nationaux biennal. Nous discutons habituellement d'enjeux précis. Toutefois, à mesure que le paysage politique et économique est devenu de plus en plus complexe et hostile aux travailleurs, il est paru évident qu'il fallait des approches stratégiques et unifiées pour soutenir les membres du SCFP et affronter ces temps difficiles.

En 2003, le SCFP a commencé à élaborer des feuilles de route – des orientations stratégiques – pour inviter ses membres à discuter et à adopter des programmes détaillés de politiques, de stratégies, d'orientations et d'actions. Nous avons poursuivi cette approche au cours des dix dernières années et cinq congrès nationaux. Dans chaque nouvelle orientation stratégique, nous réitérons notre engagement envers la précédente, pour définir au bout du compte le cœur du travail de notre syndicat et conserver une base solide à partir de laquelle nous pouvons progresser.

Le chapitre qui suit est un résumé des orientations stratégiques adoptées jusqu'à présent. Le travail de notre syndicat prescrit dans ces documents, continue de constituer le cœur de notre travail permanent. Outre les priorités énoncées dans le premier chapitre, nous affirmons poursuivre nos efforts dans les secteurs suivants.

Thèmes des orientations stratégiques

Les politiques adoptées par les délégués au congrès national forment l'orientation essentielle de notre syndicat dans les domaines de la négociation collective, la politique sociale et l'action politique. Le texte qui suit explique les objectifs établis dans notre document d'orientation stratégique et nos résolutions de politique et forme la base de nos activités en cours.

Renforcer notre représentation et notre négociation

En tant que syndicat, le SCFP, d'abord et avant tout, représente les membres du SCFP et travaille en leur nom pour « améliorer les conditions sociales,

économiques et générales des travailleurs 2 » y compris améliorer leurs salaires, leurs conditions de travail et leur sécurité d'emploi.

Au cours de la dernière décennie, nous avons cherché à renforcer notre pouvoir de négociation en éduquant et en habilitant les membres, en développant une solidarité mutuelle et en renforçant nos ressources internes et nos outils.

Nos stratégies ont évolué au fil du temps à mesure que les conditions économiques et politiques sont devenues plus difficiles. De grandes initiatives nous ont permis de progresser : pactes de solidarité, campagnes, conférences, et action politique exhaustive et plans de lobbying pour défendre nos droits.

Voici quelques-unes des stratégies durables que nous avons élaborées :

- Fournir un soutien et des ressources en matière de solidarité aux sections locales qui mènent des négociations ou qui sont la cible d'attaques.
- Consolider le pouvoir de négociation grâce à des stratégies fondées sur les secteurs : négociations coordonnées, conseils de négociation, coordonnateurs de secteurs et tables communes.
- Élaborer des outils, des bases de données et des systèmes pour compiler et analyser l'information sur les conventions collectives et définir les enjeux prioritaires en ce qui concerne les négociations.
- Formuler des arguments solides pour augmenter les salaires et améliorer les régimes de retraite, l'assurance-maladie complémentaire, les dispositions sur la sécurité d'emploi, ainsi que pour mettre en œuvre les programmes d'évaluation des emplois et d'équité salariale.
- Assurer l'égalité au travail et protéger les travailleurs contre le harcèlement.
- Améliorer les droits des travailleurs à temps partiel, occasionnels et aux emplois précaires dans les conventions collectives.
- Renforcer le SCFP en améliorant le pouvoir et les capacités des membres en matière d'éducation et de développement syndical, en favorisant l'acquisition de compétences et la formation en militantisme et en leadership; et en renouvelant

le rôle des délégués syndicaux, véritables piliers de notre syndicat.

- Augmenter le pouvoir syndical en faisant du recrutement et en aidant les sections locales et les divisions à organiser des campagnes.
- Mettre sur pied des campagnes à frais partagés et le soutien au recrutement.
- Protéger la santé et la sécurité des membres.

Bâtir la solidarité

En tant que syndicat, le pouvoir que nous possédons est notre force collective. Notre capacité à mener des campagnes, à élaborer des stratégies et à agir de concert pour assurer les droits civils et démocratiques, à aider nos collectivités à sortir de la pauvreté et à lutter contre la disparité des revenus; et à améliorer le niveau de vie de chacun, découle de notre aptitude à mobiliser l'ensemble des membres autour d'intérêts et de buts communs. Nous cherchons à « établir des relations de travail solides avec la population à qui nous offrons des services et avec les collectivités dans lesquelles nous travaillons et vivons 3 ». Notre force repose sur notre nombre et notre détermination, notre résilience et notre courage.

Au cours de la dernière décennie, nous avons mis l'accent sur les points suivants :

- Sensibiliser les membres du SCFP en multipliant nos outils de communication, en les mobilisant et en développant une solidarité mutuelle.
- Recruter pour accroître la densité syndicale et faire grandir le SCFP.
- Développer notre capacité grâce à l'éducation et la formation.
- Consolider l'adhésion au SCFP en formant des conseils régionaux et en renforçant nos divisions provinciales.
- S'ouvrir aux collectivités pour développer des alliances solides autour de causes communes, établir et relier des coalitions, appuyer et renforcer les collectivités.
- Élargir nos alliances avec d'autres syndicats et avec le CTC.

Solidarité internationale

Nous devons miser sur la solidarité internationale à

2 Statuts du SCFP 2011, p. 1, art. 2.1 (b)

3 Ibid, p. 2, art. 2.1 (i)

l'ère de la mondialisation. Dans les statuts du SCFP, nous nous sommes engagés à « promouvoir la paix et la liberté dans le monde et à collaborer avec tous les mouvements syndicaux libres et démocratiques, où qu'ils soient 4 » en posant les gestes suivants :

- Mettre sur pied le Fonds pour la justice mondiale afin de développer une solidarité internationale et de lutter contre la privatisation à l'échelle de la planète.
- Exercer des pressions sur les gouvernements relativement aux objectifs de développement du millénaire.
- Lutter pour les droits de la personne et les droits des travailleurs dans le monde entier.
- Étendre notre solidarité aux syndicats africains ou ailleurs, à des enjeux concernant les travailleurs, les services publics et d'autres questions comme le VIH et le sida.

Atteindre l'égalité

Négocier l'égalité est une activité essentielle pour notre syndicat si nous voulons éliminer la discrimination. Nous avons établi des programmes et des services de soutien exhaustifs pour l'évaluation des emplois et l'équité salariale, ainsi que des programmes d'éducation et de formation sur la sensibilisation et la représentation de la diversité. Le SCFP maintient son engagement à défendre tous les travailleurs. L'égalité et l'accessibilité pour nos membres sont deux enjeux majeurs pour notre syndicat et nous continuons à faire de la sensibilisation, à participer à des actions politiques, à informer et à défendre les droits des travailleurs pour assurer une meilleure égalité au sein de notre syndicat, de nos milieux de travail et de la société. Nos principaux objectifs en matière d'égalité sont les suivants :

- Soutenir et informer les jeunes travailleurs et les membres à la recherche d'équité, et faire de la sensibilisation auprès de nos membres et du personnel.
- Protéger les droits des travailleurs et lutter contre le harcèlement.
- Augmenter la participation des femmes au SCFP à toutes les instances.
- Accroître nos activités de fond en matière de droits de la personne et des enjeux propres aux

Autochtones; des droits des travailleurs racisés et des personnes handicapées; et des enjeux propres aux membres LGBTTI.

- Veiller à élaborer les outils et les ressources nécessaires pour offrir des perspectives d'égalité et la représentation de tous au travail.
- Élaborer des plans d'action et des politiques conformes aux besoins de nos différents membres.

Défendre les services publics

La défense des services publics et des travailleurs du secteur public n'a jamais été aussi importante. Le SCFP est à l'avant-scène de la lutte contre la privatisation au Canada. Partout au pays, nous nous efforçons de protéger la propriété, l'exploitation, le financement et la gestion publics de services comme l'éducation, les services municipaux ou sociaux, la santé et les garderies. Notre travail est axé sur les enjeux suivants :

- Lutter contre la sous-traitance et la privatisation des services publics.
- Protéger les bons emplois du secteur public.
- Informer les membres et la collectivité de l'incidence de la privatisation et des accords de libre-échange sur les services publics.
- Prendre des mesures à la table de négociation et poser les gestes nécessaires comme déclencher une grève générale, et collaborer avec des alliés.
- Élaborer des campagnes stratégiques de lutte contre la privatisation en effectuant de la recherche et de l'éducation, en développant une stratégie médiatique et en menant des actions politiques.
- Promouvoir les services publics en tant que fondement des collectivités solides.
- Renforcer l'image des syndicats en tant que défenseurs de nos collectivités.

Protéger l'environnement

Le SCFP a réalisé des progrès considérables en ce qui concerne l'élaboration des politiques, de la recherche et des mesures touchant notre environnement. Nous avons pris des mesures pour contribuer à la diminution de notre empreinte carbone et continuons de développer notre capacité à exercer des pressions afin que des changements sociaux et politiques soient apportés pour que nous puissions nous acquitter de notre responsabilité collective en ce qui concerne la réduction des

4 Ibid, p. 2, art. 2.1 (f)

émissions de gaz à effet de serre et minimiser notre impact sur l'environnement. Nous nous sommes engagés à « utiliser les ressources naturelles et humaines mondiales pour le bien de tous, tout en favorisant le respect et la conservation de l'environnement et la création de collectivités et d'emplois durables 5 ». Nous poursuivrons notre travail vers l'atteinte de ces objectifs par les moyens suivants :

- Exercer des pressions sur le gouvernement fédéral pour qu'il s'engage à respecter les accords multilatéraux sur l'environnement.
- Élaborer une politique et des plans d'action.
- Élaborer des stratégies pour des emplois verts, ainsi que des stratégies, des outils et de la formation liés à l'environnement.
- Collaborer avec nos alliés de la société civile et de l'environnement pour protéger l'environnement et développer des collectivités et des milieux de travail durables.
- Adopter la perspective autochtone voulant que les décisions que nous prenons aujourd'hui doivent tenir compte des sept prochaines générations et de ce qui est dans leur meilleur intérêt.
- Rendre le travail du SCFP plus écologique.

Développer l'action politique et le militantisme

Le SCFP revendique depuis longtemps des politiques et des programmes sociaux et économiques visant à protéger la population canadienne. Nous continuons à élaborer des approches de plus en plus complexes à l'égard de notre militantisme, à développer notre capacité à défendre ce que nous avons gagné et à faire de nouvelles percées. Nous avons travaillé avec vigilance pour que les salaires, les avantages sociaux et l'accès à des régimes de retraite sûrs soient meilleurs; pour appuyer les investissements publics dans les secteurs publics et les emplois du secteur public; pour augmenter la réglementation et les mesures de protection de notre système financier; pour mettre en œuvre une imposition progressive; et pour promouvoir le commerce équitable.

Le SCFP s'est engagé à « défendre et accroître les droits et les libertés des travailleurs de la fonction publique et préserver les droits et libertés des syndicats démocratiques » 6.

5 Ibid, p. 2, art. 2.1 (g)

6 Ibid., p.1, art 2.1 (c)

Pour ce faire, nous continuerons de mener les activités suivantes :

- Collaborer à l'atteinte de nos objectifs communs avec le NPD, les alliances de travailleurs et les coalitions communautaires telles que Causes communes.
- Élaborer de grandes campagnes de riposte contre le programme de droite, et faire du lobbying auprès de tous les ordres de gouvernement.
- Concevoir des outils éducatifs et des stratégies pour faire ce lobbying.
- Développer notre base militante dans tous les secteurs pour défendre les droits des travailleurs, protéger l'environnement et renforcer nos collectivités.
- Élaborer un programme solide à l'intention des travailleurs conjugué à une analyse des classes claires et à une approche économique différente.
- Exercer des pressions et faire du militantisme pour protéger et accroître le filet de sécurité social dont l'assurance-emploi, l'assurance-maladie et d'autres services publics, les pensions, et les soins aux enfants.

La voie à suivre au cours de la prochaine décennie Face aux défis à relever : nos membres, notre force

Le SCFP poursuivra tout le travail que lui ont confié les membres à chacun des congrès nationaux. Les orientations stratégiques et les résolutions qui constituent le fondement de notre travail sont bien établies dans la politique du SCFP. Nous sommes également liés par nos statuts à la poursuite de ces efforts. Notre engagement, notre solidarité et notre pouvoir nous permettront d'aller de l'avant.

Le temps est venu de s'engager de nouveau et de renouveler le document d'orientation stratégique du SCFP – un document qui permet aux membres du SCFP de s'exprimer. La libre négociation collective est peut-être menacée, mais nous défendrons vigoureusement nos droits fondamentaux en tant que travailleurs et citoyens. Nous continuerons à défendre sans relâche et à accroître la force des travailleurs du secteur public et d'ailleurs.

Nous défendrons les droits de la personne, la dignité et l'égalité des travailleurs, des Canadiens et des gens du monde entier. Nous continuerons de protéger les droits fondamentaux à des environnements sains et sécuritaires, aujourd'hui et demain.

Les membres du SCFP, les militants, les leaders et les employés relèveront les défis qui nous attendent en faisant preuve de force, de solidarité et d'engagement. Nous ferons une pause pour célébrer nos réussites lors de notre 50^e anniversaire.

Nous continuerons de défendre les causes qui nous tiennent à cœur tant comme syndicat que comme citoyens du monde. À ce congrès national de 2013 à Québec, nous mettrons en œuvre notre plan d'action pour les deux prochaines années. Nous avons parcouru beaucoup de chemin, mais la route est encore longue. Grâce à notre dévouement et à notre engagement, le SCFP relèvera le défi.

(P/A C. Rennick, J. Henley – Adoptée)

RAPPORT DU CONSEIL DES JEUNES

LE PRÉSIDENT PAUL MOIST : Pendant que leurs parents et les membres de leur famille participaient à notre 50^e anniversaire et à notre 26^e congrès statutaire, en cette magnifique ville de Québec, des jeunes de 9 à 14 ans d'un peu partout au pays participaient à notre deuxième Conseil des jeunes. Ils y ont appris que les syndicats, en plus d'aider les gens dans leur milieu de travail, font de la collectivité un endroit où il fait bon vivre.

Ces jeunes ont eu droit à un savant mélange d'activités éducatives et de jeux. Ils ont eu la chance de visiter le Vieux-Québec, les bureaux du Journal de Québec, un lieu de travail SCFP, ainsi que l'Assemblée nationale du Québec. Ils ont écouté les débats du congrès et ils ont appris le rôle et l'histoire du SCFP dans la société. Ils ont aussi appris une partie de ce que nous faisons en matière de justice mondiale; ils ont même rencontré nos invités des Philippines, en plus de regarder des vidéos sur ce qui se passe au Honduras. Je vous garantis qu'ils en ont appris des choses : quand nous les avons rencontrés hier, ils ont bombardé le confrère Charles de questions sur le budget du SCFP! Il s'en est sorti de peine et de misère!

Les membres du conseil sont : Sara Estahani, Matias Lamartine-Rainville, Taylor Paver, Olivier Contois, Camille Contois, Émilie Clairoux, Luca D'Ermo, Nathaniel Naddafi, Cairo Evans-Sioufi, Samuel Jones-Cupelli, Kally Beel-Chaves, Sarah Taylor, Matthew Taylor, Hannah Arab, Jordan Miguel, Marley Sheppard.

Les membres du personnel qui ont travaillé avec le conseil des jeunes sont : Gary Yee, Julie Veit, Monique Ménard-Kilrane, Corina Crawley, Tria Donaldson and Bobbie Nand.

« *présentation vidéo* »

RAPPORT DU COMITÉ DES RÉOLUTIONS

Résolution 151 (présentée par le SCFP-Saskatchewan, la section locale 3967, Saskatchewan)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. Élaborer une stratégie de santé mentale afin de mettre en œuvre les stratégies prônées par la Commission de la santé mentale du Canada, la norme de la CSA pour la santé psychologique et la sécurité en milieu de travail (CAN CSA - A1003-12/BNQ 9700-803/2012, Santé psychologique et sécurité en milieu de travail) et les travaux connexes réalisés à travers le Canada;
2. Préparer une trousse d'outils pour aider les militants à faire de la sensibilisation aux maladies mentales et éteindre les préjugés qui les entourent; identifier les problèmes en milieu de travail ayant des répercussions néfastes sur la santé psychologique et la sécurité au travail (ex. : charge de travail excessive); reconnaître les signes précurseurs de maladie mentale et promouvoir l'intervention précoce.

PARCE QUE :

- chaque année, entre 20 et 25 pour cent des travailleurs canadiens souffrent de problèmes de santé mentale;
- il est difficile d'accepter qu'on souffre d'une maladie mentale;
- les préjugés entourant la maladie mentale empêchent souvent les gens d'aller chercher l'aide dont ils ont besoin;
- il existe des preuves très solides qui démontrent que le fait d'investir dans des programmes de sensibilisation, de prévention et d'intervention précoce permet d'améliorer la santé mentale et de faire face à la maladie mentale;
- Une bonne santé mentale permet aux gens de composer avec le stress qui fait partie du quotidien de chacun.

(P/A S. Doucet, D. Douglas – Adoptée)

Résolution 68 (présentée par la section locale 79, Ontario)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. Mettre sur pied un groupe de travail qui examinera les procédures de résolution des litiges entre membres du SCFP;
2. Ce groupe de travail examinera d'autres modèles de résolution des litiges et présentera ses recommandations au prochain congrès national du SCFP, en spécifiant, entre autres, les ressources syndicales et les modifications aux Statuts qu'appellent ces recommandations.

PARCE QUE :

- les conflits entre membres semblent prendre de l'ampleur;
- les Statuts du SCFP prévoient un seul mécanisme de résolution des litiges, le procès, qui s'avère limité dans le cas de conflits entre membres;
- le SCFP a besoin de meilleurs mécanismes et de meilleures ressources pour faire face à ce problème.

(P/A membre du comité, D. Douglas – Adoptée)

Résolution 153 (présentée par le SCFP-Saskatchewan, les sections locales 998 et 1550, Manitoba, 3967, Saskatchewan)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. Promouvoir la connaissance des lois en matière de violence au travail, dans tous les secteurs et toutes les juridictions, dans les provinces respectives, et encourager le lobbying auprès des gouvernements pour resserrer ces lois;
2. Encourager toutes les divisions du SCFP à collaborer avec leurs membres pour contacter leurs élus des divers paliers de gouvernement et réclamer des répercussions plus graves pour les employeurs qui enfreignent les lois sur la « prévention de la violence »;
3. Encourager toutes les divisions du SCFP à promouvoir la connaissance du droit qu'ont tous les membres du SCFP de refuser de faire un travail dangereux en présence de violence au travail.

PARCE QUE :

- de nombreuses personnes *ressentent* les effets de la violence au travail : la victime, les familles concernées, les employés témoins d'actes violents, la personne accusée de violence et l'organisation;
- la violence et les actes violents au travail continuent de nourrir une atmosphère malsaine dans les milieux de travail;
- les provinces n'ont pas toutes une bonne réglementation en matière de violence au travail;
- trop d'employeurs se dérobent aux responsabilités que leur imposent les diverses lois sur la santé-sécurité au travail et les conséquences que subissent les employeurs dont les travailleurs se blessent sont trop petites.

(P/A S. Doucet, D. Douglas – Adoptée)

RAPPORT DU COMITÉ DES STATUTS

Résolution C7 (présentée par les sections locales 4308, Ontario, 4828, Saskatchewan)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

Créer deux (2) nouvelles vice-présidences de la diversité, l'une pour les membres handicapés et l'autre pour les membres lesbiennes, gays, bisexuels, transgenre, transsexuels et intersexués (LGBTTI) au Conseil exécutif national en modifiant les articles 7.2 a) et 11.9 c) des statuts nationaux en remplaçant le mot « deux » par le mot « quatre ».

PARCE QUE :

- Bien que le Groupe de travail national des personnes ayant des déficiences et le Comité national du triangle rose aient chacun un membre du Conseil exécutif national qui agit à titre d'agent de liaison avec eux, il n'existe présentement aucune représentation auto déclarée de membres handicapés ni de membres LGBTTI au Conseil;
- Selon Statistique Canada, 15 % des Canadiens ont un handicap; l'effectif du SCFP national, qui compte autour de 627 000 membres,

comprendrait donc 94 000 membres ayant un handicap, dont beaucoup vivent des problèmes d'accessibilité et d'adaptation au travail et parfois au syndicat;

- Environ 10 % de la population est LGBTTI; le SCFP représente donc probablement au moins 60 000 travailleurs LGBTTI qui sont toujours aux prises avec l'homophobie, la transphobie et la discrimination;
- Tout comme les travailleurs racisés et les travailleurs autochtones ont une vice-présidence qui les représente au Conseil exécutif national pour faire entendre leur voix et leurs préoccupations, les membres LGBTTI et handicapés du SCFP devraient profiter d'une telle représentation à l'organisme décisionnel du syndicat national.

(P/A J. Deveau, C. Mueller – Rejetée)

« présentation vidéo »

ALLOCUTION DE CLÔTURE

LE PRÉSIDENT PAUL MOIST : Chers confrères, chères consœurs, une journée il y a eu un incendie au-dessus de nous qui nous a retardés d'une heure, ce n'était la faute de personne, mais nous avons tout de même abattu beaucoup de boulot cette semaine. Laissez-moi vous dire que le dernier remerciement de ce congrès doit être adressé à la base du SCFP, ses membres qui, par leurs débats respectueux, ont donné à ce congrès tout son sens. Laissez-moi vous dire que chacun des membres que vous avez élus au

Conseil exécutif national prend toutes les délibérations de cette semaine, toutes les résolutions adoptées, très au sérieux. Nous nous sommes donné un programme ambitieux, mais progressiste, qui nous permettra d'appuyer chacun de nos membres, aux quatre coins du pays. Nous ne reculerons pas. Nous voulons aller de l'avant, syndiquer de nouveaux membres et négocier de bonnes conventions collectives.

On m'a demandé de vous remercier au nom des cols bleus de Québec. Ils se sentent galvanisés. Nous sommes déterminés à dire au maire Régis Labeaume : « Vous ne nous intimiderez pas; vous ne nous ferez pas peur. » Nous décrocherons un bon contrat pour les cols bleus de Québec. Alors, êtes-vous prêt à vous tenir aux côtés des cols bleus de Québec? Et des travailleurs de Bonfield? Vous tiendrez-vous aux côtés des travailleurs du North Shore Winter Club? Et des employés de l'Université Ryerson?

Unissons-nous! Vous représentez une force incroyable. Vous êtes fantastiques! Nous vous aimons! Nous aimons travailler avec vous! Nous allons nous unir comme jamais auparavant! Nous allons conclure ce congrès avec l'hymne national du SCFP interprété par la chorale de nos membres. Soyez prudent sur le chemin du retour. Et restez forts.

Solidarité mes frères et sœurs

Le congrès prend fin officiellement à 12 h 26.

ANNEX AU RAPPORT DU VINGT-SIXIÈME CONGRÈS NATIONAL

Le Conseil exécutif national a traité des résolutions renvoyées au Conseil par le vingt-sixième congrès national. Les décisions prises sur les résolutions renvoyées sont les suivantes :

Résolution n° 1

Présentée par la section locale 37 (Alb.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. Joindre sa voix à celles des groupes qui réclament au gouvernement fédéral une commission nationale d'enquête sur les enlèvements et les meurtres de femmes et de jeunes filles autochtones au Canada, ainsi qu'un plan d'action pour corriger cette terrible réalité;
2. Élaborer, en partenariat avec l'Assemblée des Premières Nations et l'Association canadienne des femmes autochtones, un plan d'action pour poursuivre la sensibilisation au manque d'action tragique et disgracieux des gouvernements dans le dossier des 600 femmes et filles autochtones disparues et assassinées au Canada.
3. Encourager toutes les sections locales du SCFP à soutenir les vigiles de Sœurs par l'esprit et à y participer.

PARCE QUE :

- l'Association des femmes autochtones du Canada, par le biais de son projet Sœurs par l'esprit, a recensé près de 600 cas d'enlèvement et de meurtre de femmes et de jeunes filles autochtones;
- il faut qu'une commission nationale d'enquête sensibilise la population et se penche sur les causes profondes de la violence envers les femmes autochtones;
- les femmes autochtones ont beaucoup plus de chances de subir de la violence que les autres femmes canadiennes;
- la violence s'inscrit dans un tableau plus vaste des graves iniquités qui affligent les femmes autochtones, comme la pauvreté, la discrimination, un logement inadéquat, les problèmes de santé et plusieurs autres problèmes.

Décision du CEN

_____ *adoptée*
couvre les résolutions
2 et 20

Résolution n° 3

Présentée par le SCFP-Manitoba

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. Faire pression sur le gouvernement fédéral pour que celui-ci soutienne une commission nationale d'enquête sur les centaines de cas d'enlèvement et d'assassinat de femmes autochtones au Canada, qu'il soutienne l'Association des femmes autochtones du Canada et qu'il rétablisse le financement des organismes de femmes autochtones.

PARCE QUE :

- l'existence d'un problème de violence envers les femmes autochtones a été reconnue par la campagne Sœurs par l'esprit de l'Association des Autochtones du Canada, la campagne We Can d'OXFAM international, la campagne Stolen Sisters d'Amnistie internationale et les anciens des quatre coins du pays;
- l'initiative Sœurs par l'esprit de l'Association des femmes autochtones du Canada a récemment publié son dernier rapport qui documente l'assassinat ou la disparition de 520 femmes et jeunes filles autochtones au cours des quatre dernières décennies, dont 245 cas depuis 2000;
- le SCFP doit soutenir nos consœurs autochtones, demander des comptes au gouvernement fédéral et le forcer à prendre l'initiative dans ce dossier, pour que les familles obtiennent des réponses et les ressources dont elles ont besoin.

Décision du CEN

_____ *adoptée*

Résolution n° 4

Présentée par le Conseil régional de l'île de Vancouver (C.-B.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

Presser le premier ministre Harper de ne pas porter en appel la décision de la Cour fédérale du 8 janvier 2013, qui reconnaît aux Métis et aux Indiens non inscrits le statut « d'Indien » au sens de la juridiction fédérale, comme le définit la Constitution canadienne.

PARCE QUE :

- cette décision historique changera la vie des travailleurs autochtones membres du SCFP, puisqu'elle modifiera leurs droits, leur accès aux soins de santé, leur éducation, leur langue et leurs besoins en tant que peuple autochtone;
- ce jugement de la Cour fédérale corrige la définition étroite de « l'Indien » qui a entraîné des iniquités et des divisions au sein des collectivités et des familles autochtones.

Décision du CEN

adoptée

Résolution n° 8**Présentée par le SCFP-Manitoba**

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. Faire pression sur le gouvernement fédéral pour que celui-ci tisse de nouvelles relations, nation par nation, avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis;
2. Soutenir activement la campagne « Idle No More » et presser le gouvernement d'interagir avec les militants de la base autochtone qui lui demandent d'abroger des lois comme les lois omnibus C-38 et C-45 qui affaiblissent les protections environnementales du sol et de l'eau et qui affectent les droits des Premières Nations.

PARCE QUE :

- après plusieurs années d'immobilisme et de promesses brisées de la part des gouvernements libéraux et conservateurs qui se sont succédé, un trop grand nombre de communautés font face à de graves injustices sociales et à un taux de pauvreté alarmant;
- conséquemment, on voit apparaître et croître un mouvement de fond historique qui amène les peuples autochtones et les autres Canadiens à dialoguer enfin;
- le SCFP a une longue et fière tradition en matière de lutte pour la justice socioéconomique chez les Autochtones.

Décision du CEN

*adoptée
couvre les résolutions
5, 6 et 7*

Résolution n° 9**Présentée par le SCFP-Colombie-Britannique**

LE SCFP NATIONAL DOIT :

Continuer de faire pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il fasse du 21 juin un jour férié national qui reconnaîtra tous les peuples autochtones du pays, soient les Premières Nations, les sans statut, les Métis et les Inuits.

PARCE QUE :

- toute l'expertise scientifique démontre que les populations autochtones du Canada habitaient ces terres depuis 30 000 ans;
- le gouvernement du Canada a désigné le 21 juin jour de célébrations en reconnaissance des peuples autochtones, du patrimoine de leur sagesse, de leur spiritualité et de leurs compétences de survie dans l'exploration de ces terres, ainsi que de leurs innombrables autres contributions et réalisations.

Décision du CEN

adoptée

Résolution n° 10**Présentée par la section locale 5555 (Ont.)**

LE SCFP NATIONAL DOIT :

Intégrer la sensibilisation aux Autochtones et la reconnaissance de leurs territoires traditionnels à toutes les activités, réunions, formations, conférences et congrès qu'il sanctionne;

Élaborer du matériel qui aidera les sections locales à intégrer ces éléments à leurs réunions et activités, comme on le fait pour les membres ayant un handicap;

Faire en sorte que l'atelier sur les premières nations soit offert au moins une fois l'an dans les écoles du SCFP, en faisant du recrutement ciblé et en offrant l'aide financière nécessaire.

PARCE QUE :

- l'avenir du Canada dépend des Autochtones, ceux-ci représentant le segment de la population le plus jeune et connaissant la croissance la plus forte;
- la sensibilisation aux Autochtones et leur reconnaissance par le biais du développement syndical permettent aux membres et aux dirigeants du SCFP de mieux saisir leur vision du monde;

- les enseignements et les politiques du SCFP sont incomplets sans l'apport de la vision du monde des Autochtones.

Décision du CEN

*adoptée
couvre les résolutions
11, 12 et 13*

Résolution n° 14

Présentée par le SCFP-Manitoba, le Conseil régional du Vancouver métropolitain (C.-B.), les sections locales 4308 (Ont.), 1550 (Man.), 37 et 3550 (Alb.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. Soutenir et explorer les occasions de partenariat avec les organismes autochtones du Canada.

PARCE QUE :

- le SCFP national s'est engagé fermement à soutenir les collectivités autochtones dans lesquelles travaillent nos membres.
- le SCFP national et le SCFP-Saskatchewan ont signé un accord de partenariat avec la nation Métis de la Saskatchewan;
- les membres de la section locale 401 du SCFP, travailleurs de l'eau encadrent actuellement les travailleurs de la Première Nation Snuneymuxw sur l'île de Vancouver et les aident à acquérir les compétences fondamentales au maintien d'un aqueduc public de qualité. De tels partenariats apporteraient au SCFP national de puissants alliés au sein du mouvement ouvrier.

Décision du CEN

adoptée

Résolution n° 16

Présentée par le SCFP-Manitoba, les sections locales 4308 (Ont.), 1550 (Man.), 37 et 3550 (Alb.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. Faire pression sur le gouvernement Harper pour qu'il annule les compressions budgétaires dans les programmes concernant les enfants autochtones et les services de garde, et qui doivent entrer en vigueur le 1^{er} avril 2014.

PARCE QUE :

- le ministre des Affaires autochtones et du Développement du Nord John Duncan a annoncé que

le gouvernement fédéral souhaite modifier le modèle de financement des organisations autochtones représentatives et des conseils tribaux du pays, ce qui entraînera une compression de 10 pour cent;

- les enfants des Premières Nations ont trois fois plus de chances de vivre dans la pauvreté que la moyenne canadienne;
- le taux d'enfants autochtones placés sous la garde des services familiaux et à l'enfance est le triple de celui des autres groupes d'enfants canadiens;
- le chef national de l'Assemblée des Premières Nations, Shawn Atleo, a déclaré que les « initiatives législatives unilatérales » du gouvernement se sont « constamment soldées par un échec » et ont laissé les Premières Nations dans l'incapacité d'influencer les décisions politiques importantes;
- le président de l'Union des chefs indiens de la Colombie-Britannique, le grand chef Stewart Phillip; la cheffe régionale de l'Assemblée des Premières Nations de la Colombie-Britannique, Jody Wilson-Rabould; Dan Smith du Groupe de travail du Sommet des Premières Nations; et le président du Conseil tribal de Nuuchah-nulth, Cliff Atleo, ont tenu une conférence de presse pour exprimer leur déception et leur colère envers Ottawa et les compressions annoncées.

Décision du CEN

*adoptée
couvre la résolution
15*

Résolution n° 17

Présentée par le SCFP-Manitoba

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. Faire pression sur le gouvernement fédéral pour que celui-ci finance adéquatement son système de familles d'accueil pour enfants autochtones et qu'il l'améliore.

PARCE QUE :

- dans un rapport publié en 2005, la Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations a dévoilé que le financement que le ministère des Affaires Indiennes et du Nord canadien consacre par enfant autochtone en famille d'accueil est de 22 pour cent inférieur à la moyenne provinciale;
- en 2007, le même organisme et l'Assemblée des Premières Nations ont déposé une plainte devant la Commission canadienne des droits de la personne où il est dit que le « sous-financement volontaire du bien-être des enfants constitue, de la part du

gouvernement fédéral, de la discrimination raciale telle que la définit la Charte canadienne des droits de la personne »;

- si on finance et on forme adéquatement le système et les familles d'accueil des enfants autochtones, on aidera à garder ces enfants dans leur communauté, on leur permettra d'être élevés selon les croyances, la culture et la langue traditionnelles et on empêchera qu'ils soient contraints de déménager à l'extérieur des réserves.

Décision du CEN

adoptée

Résolution n° 18**Présentée par le SFCP-Colombie-Britannique**

LE SFCP NATIONAL DOIT :

Exhorter le gouvernement fédéral et le ministère fédéral des Affaires indiennes et du Nord à s'assurer que toutes les réserves autochtones ont accès à de l'eau potable;

Exhorter le gouvernement fédéral et le ministère fédéral des Affaires indiennes et du Nord à mettre à niveau les usines de traitement des eaux des réserves autochtones pour qu'elles respectent les normes universelles;

Exhorter le gouvernement fédéral et le ministère fédéral des Affaires indiennes et du Nord à mettre en œuvre une loi exigeant que la qualité de l'eau potable des réserves autochtones soit testée et surveillée régulièrement;

Exhorter le gouvernement fédéral et le ministère fédéral des Affaires indiennes et du Nord à financer la formation et la certification d'opérateur de réseaux d'eau de représentants des Premières Nations sur les réserves autochtones.

PARCE QUE :

- malgré toute la richesse du Canada, une crise perdure dans laquelle les deux tiers des réserves autochtones n'ont pas d'eau potable;
- les populations des réserves autochtones canadiennes sont exposées à des parasites, des bactéries et des métaux dissous à une échelle comparable à la crise de Walkerton;
- l'accès à l'eau potable est un droit fondamental de la personne, mais de nombreux membres des Premières Nations du Canada n'y ont pas accès.

Décision du CEN

adoptée

Résolution n° 21**Présentée par le SFCP-Manitoba**

LE SFCP NATIONAL DOIT :

1. Faire pression sur le gouvernement fédéral/provincial pour qu'il fournisse des ressources adéquates afin de permettre aux enfants autochtones (Premières Nations, Métis, Inuits) abusés d'avoir accès à des traitements.

PARCE QUE :

- les enfants autochtones (Premières Nations, Métis, Inuits) abusés auraient ainsi accès à une thérapie abordable;
- les enfants abusés souffrent de divers symptômes et ont besoin de diverses thérapies pour combler leurs besoins, alors que ces thérapies leur sont parfois refusées en raison de leur coût.

Décision du CEN

adoptée

Résolution n° 22**Présentée par le SFCP-Manitoba, le Conseil régional du Vancouver métropolitain (C.-B.), les sections locales 4308 (Ont.), 1550 (Man.), 37 et 3550 (Alb.)**

LE SFCP NATIONAL DOIT :

Soutenir une consultation en bonne et due forme, comme le stipule les traités et les accords entre les Premières Nations et les gouvernements canadiens fédéral, provinciaux et territoriaux, avant que des sociétés étrangères ou domestiques entreprennent de nouveaux projets d'exploration des ressources (mines, forêt, gaz, pétrole, eau, pêcheries) ou étendent la portée de projets existants qui affecteront les droits des Premières Nations et l'environnement.

PARCE QUE :

- toutes les parties et tous les signataires doivent respecter les traités et les accords légaux;
- les Premières Nations doivent considérer l'impact de l'intendance des ressources que renferment leurs territoires sur les enfants des sept prochaines générations;
- les ressources de la Terre ne sont pas de simples marchandises à exploiter commercialement;

- l'usage réfléchi de ces ressources doit apporter aux Premières Nations des bienfaits à long terme permettant l'amélioration des conditions de vie des personnes et des communautés.

Décision du CEN

adoptée

Résolution n° 23

Présentée par la section locale 4092 (Ont.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. Faire pression sur tous les paliers de gouvernement afin qu'ils s'assurent qu'il y ait, conformément aux lois canadiennes, un spécialiste de la sécurité à chacune des issues de secours des avions gros porteurs.

PARCE QUE :

- il est impératif d'avoir un équipage suffisant pour assurer l'évacuation rapide et sécuritaire des aéronefs;
- dans l'écrasement du Boeing 777 d'Asiana, le succès de l'évacuation est dû à la présence de 16 membres d'équipage;
- Air Canada vient de réduire l'équipage à bord de son Boeing 777-300 de dix à neuf agents de bord, ce qui laisse une issue de secours sans personnel;
- on ne devrait pas faire passer le profit des entreprises avant la sécurité des passagers et des membres d'équipage.

Décision du CEN

adoptée

Résolution n° 28

Présentée par la Composante d'Air Transat

LE SCFP DOIT :

1. Faire pression sur le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux à propos du retrait préventif des travailleuses enceintes relevant de la compétence fédérale et de permettre à celles-ci de toucher les allocations de la CAT ou de ses équivalents, comme c'est le cas au Québec;
2. Faire pression sur le Conseil du travail du Canada pour qu'il fasse de même, dans toutes les provinces.

PARCE QUE :

- les femmes enceintes qui travaillent pour des sociétés de compétence fédérale n'ont pas accès aux programmes provinciaux de retrait préventif, malgré leur lieu de résidence;
- d'autres travailleuses (dont celles du Québec) y ont accès;
- ceci place ces travailleuses dans une situation où elles sont obligées de continuer à travailler dans des conditions dangereuses pour leur santé ou la survie de leur enfant;
- même si elles obtiennent l'autorisation de prendre un congé sans solde, elles n'ont pas nécessairement accès à de l'aide financière, contrairement à la majorité des travailleuses québécoises;
- les travailleuses enceintes ne devraient pas avoir à choisir entre leur santé et celle de leur enfant à naître ou leur survie financière.

Décision du CEN

adoptée

Résolution n° 29

Présentée par la section locale 4047 (Ont.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

Aider la division du transport aérien et assurer la liaison avec nos contacts aériens à Cuba et en Jamaïque afin de promouvoir des substituts à la perméthrine utilisée pour désinfecter les cabines.

PARCE QUE :

- on demande aux agents de bord de vaporiser la cabine avec une solution de perméthrine à 2 %, dans une cabine pressurisée, dans un espace clos où l'air est uniquement recyclé, ce qui entraîne une exposition immédiate et résiduelle à ce produit chimique, autant pour les travailleurs que les voyageurs;
- les pesticides ne sont pas sécuritaires, puisque les effets de l'exposition sont cumulatifs;
- la fiche signalétique de la perméthrine dit qu'elle présente possiblement un risque carcinogène et des propriétés mutagènes;
- les agents de bord, y compris des femmes enceintes, sont constamment exposés à la perméthrine, en raison des exigences de leur emploi;

- il existe des produits de substitution qu'utilisent déjà des transporteurs américains (Delta) sur leurs vols vers d'autres destinations, comme Mumbai et Shanghai

Décision du CEN

adoptée

Résolution n° 30

Présentée par la Composante d'Air Transat

IL EST PROPOSÉ QUE :

Le CTC prenne toutes les mesures nécessaires auprès des autorités canadiennes et du ministère de la justice pour que soit modifié le Code criminel, afin de criminaliser toute agression contre un agent ou agentes de bord alors qu'il est au travail.

PARCE QUE :

- Les agents et agentes de bord des transporteurs aériens qui sont sous juridiction fédérale sont régulièrement victimes d'agression physiques durant l'exercice de leurs fonctions;
- Ces agressions ont des effets dévastateurs sur la santé des travailleurs victimes de telles agressions;
- Le Code criminel L.R.C. (1985), ch. C-46 impose une peine plus sévère aux personnes qui agressent un policier en devoir;
- Le travail des agents et agentes de bord des transporteurs aériens, tout comme celui des policiers offre un service ou la sécurité est essentielle pour maintenir la sécurité aux passagers à bord des aéronefs.

Décision du CEN

adoptée

Résolution n° 33

Présentée par le Syndicat des employés d'hôpitaux (C.-B.) et les sections locales 3017 (T.-N.-L.), 109, 4308, 5555 (Ont.), 998 (Man.) et 15 (C.-B.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

Continuer à fournir des ressources financières et à soutenir la campagne pluriannuelle et multisyndicale **Repensons les services de garde**, qui entrera dans sa troisième année en 2014 et sa quatrième année en 2015.

PARCE QUE :

- les employeurs et les gouvernements ont recours à des tactiques sans précédent pour saper le pouvoir des syndicats. Ils s'ingèrent dans les négociations collectives; ils réduisent les salaires et la sécurité d'emploi des travailleurs; et ils présentent des lois du travail draconiennes qui, si elles sont adoptées, mineront la capacité des syndicats à bien défendre les intérêts de leurs membres et des travailleurs;
- la campagne Repensons les services de garde constitue un bon modèle de sensibilisation pour amener les membres du SCFP à participer à des conversations qui importent aux travailleurs, ainsi qu'à la campagne Ensemble pour un monde plus juste du CTC.

Décision du CEN

adoptée

Résolution n° 34

Présentée par le SCFP-Terre-Neuve-et-Labrador

LE SCFP NATIONAL doit mandater son service du développement syndical et à sa branche santé-sécurité de développer de nouveaux articles de convention collective portant sur le travail seul, le retour au travail rapide et sans danger, l'ergonomie et des formations approfondies en premiers soins, en espace confiné et en arrêt des chutes.

PARCE QUE :

- les changements apportés aux lois et aux règlements dans notre pays exigent que les travailleurs reçoivent une formation dans certains de ces domaines;
- certains employeurs retardent la prestation de formations dans certains domaines; ils offrent une formation à des travailleurs sélectionnés et n'ont aucun compte à rendre en l'absence d'articles à cet effet dans la convention collective;
- cela améliorera l'éducation et la sensibilisation parmi les membres.

Décision du CEN

adoptée

Résolution n° 36

Présentée par les sections locales 2225, 2280, 4308 et 4788 (Ont.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

Collaborer avec le SCFP-Ontario et son Comité

coordonnateur des travailleurs en santé à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un plan d'action qui s'attaquera immédiatement aux problèmes liés au délai de publication des décisions d'arbitrage que vivent les sections locales du secteur des soins de longue durée, y compris leurs besoins additionnels en mandataires et en chercheurs.

PARCE QUE :

- les syndiqués SCFP du secteur des soins de longue durée en Ontario n'ont pas le droit de grève et ils font souvent appel au mécanisme d'arbitrage des différends pour négocier une convention collective avec leur employeur;
- bien que ce mécanisme puisse être vicié et que notre gouvernement provincial puisse s'y ingérer, il recèle aussi de graves problèmes structurels qui nous empêchent de représenter et de défendre efficacement nos membres et notre syndicat.

Décision du CEN

adoptée

Résolution n° 37

Présentée par la section locale 4092 (Ont.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

- a) Effectuer une recherche approfondie sur le contexte juridique, les implications et les conséquences auxquelles font face nos membres lorsque leur employeur les sanctionne en raison de leur utilisation des réseaux sociaux et des autres médias ou de ce qu'ils ont exprimé dans ces médias;
- b) Décrier officiellement toutes les mesures disciplinaires qu'exercent les employeurs contre nos membres en raison de leur utilisation raisonnable des réseaux sociaux et de leur liberté d'expression;
- c) Offrir aux sections locales et aux composantes du scfp un soutien et un suivi complets lorsqu'elles doivent défendre des membres dans des cas d'utilisation des réseaux sociaux;
- d) Fixer les lignes directrices que devraient respecter les membres dans les réseaux sociaux et concevoir une méthode simple pour faire circuler ces lignes directrices parmi les membres;
- e) Contester devant la loi les politiques actuelles et futures qui permettent à l'employeur d'exercer des

mesures disciplinaires contre un employé en raison de ce qu'il fait sur les réseaux sociaux.

PARCE QUE :

- partout au Canada, des employeurs se fondent sur la participation de nos membres aux réseaux sociaux pour imposer des sanctions disciplinaires;
- les lignes directrices de la politique sur les réseaux sociaux manquent de précision et laissent place à l'interprétation;
- les membres ne savent pas ce qui est permis ou non lorsqu'on parle de son employeur sur Internet;
- l'utilisation des réseaux sociaux évolue rapidement; le SCFP devrait donner le ton et éclaircir ces questions;
- les travailleurs devraient être au courant des ressources qui s'offrent à eux s'ils se sentent menacés de sanctions en raison de ce qu'ils font dans les réseaux sociaux;
- il faut documenter attentivement tous les précédents dans ces questions, en vue d'éventuelles contestations judiciaires.

Décision du CEN

adoptée

Résolution n° 39

Présentée par le Conseil des syndicats hospitaliers de l'Ontario

LE SCFP NATIONAL DOIT :

- Approfondir sa politique de négociation sans concession;
- Œuvrer à changer le programme provincial d'austérité qui paralyse le financement de nos services et influence la négociation collective;
- Convoquer une réunion des dirigeants syndicaux du secteur public afin de discuter du recentrage des négociations sur les gains, à l'écart des concessions;
- Organiser une deuxième conférence sur les négociations pour élaborer un plan stratégique qui gagnera l'aval de tous les secteurs, pour s'assurer qu'aucun secteur ni aucune section locale ne se fasse mettre en boîte par son gouvernement ou ses employeurs et ne soit contraint d'accepter des concessions;
- Débloquer les ressources nécessaires au soutien des sections locales dont les négociations risquent de verser dans la concession.

PARCE QUE :

- le SCFP possède une longue et fière histoire en matière de résistance aux concessions;
- pour la première fois en plusieurs années, les employeurs et les gouvernements arrachent des concessions aux travailleurs du secteur public;
- la classe ouvrière n'est pas responsable de la crise financière; en fait, nous n'avons jamais été aussi productifs; nous ne devrions pas faire les frais de cette crise à coup de concessions;
- les concessions dans un secteur engendreront des concessions dans d'autres secteurs;
- les travailleurs n'ont pas besoin que leurs syndicats reculent.

Décision du CEN

adoptée

Résolution n° 40

Présentée par le SCFP-Nouvelle-Écosse et les sections locales 3912 et 5050 (N.-É.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

Faire pression sur les secteurs de négociation du SCFP pour qu'ils incluent dans leurs conventions collectives des clauses protégeant les travailleurs plus âgés.

PARCE QUE :

- les membres du SCFP demeurent au travail plus longtemps;
- plusieurs membres continuent de travailler jusqu'à 65 ans et au-delà;
- l'assurance-maladie est importante à tout âge.

Décision du CEN

motion de ne pas agir

Résolution n° 43

Présentée par le SCFP-Nouvelle-Écosse et les sections locales 3912 et 5050 (N.-É.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. Mettre à jour son modèle de convention collective;
2. Réécrire son modèle de convention collective en langage clair.

PARCE QUE :

- les Statuts du SCFP sont maintenant écrits en langage clair;
- le Conseil exécutif national du SCFP et le Comité national du SCFP sur l'alphabétisation encouragent les sections locales à soumettre au Congrès national leurs résolutions et leurs amendements aux Statuts en langage clair;
- un modèle de convention collective en langage clair est rédigé avec des mots que connaissent les membres et qui portent moins à confusion;
- les membres comprendront leur convention collective;
- les membres seront plus autonomes et plus encouragés à participer à la vie syndicale.

Décision du CEN

motion de ne pas agir

Résolution n° 44

Présentée par la section locale 15 (C.-B.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

Examiner la disponibilité et le coût de nouvelles technologies afin d'améliorer sa capacité à communiquer avec ses membres d'une manière interactive qui permet de jauger leur intérêt et leurs priorités;

Considérer la tenue « d'assemblées téléphoniques » régionales afin d'intéresser les membres de tout le pays à participer à une conversation sur la protection des services publics, l'importance de l'action politique et les priorités de notre syndicat; considérer d'offrir le partage des coûts provinciaux de ces assemblées;

PARCE QUE :

- les Conservateurs s'en prennent aux syndicats;
- il existe de nouvelles technologies permettant de communiquer directement et interactivement avec des milliers de membres à la fois;
- les membres de la base ont souvent l'impression d'être déconnectés de leur syndicat; ce projet leur permettrait de participer à une conversation avec la direction syndicale, peu importe leur lieu de résidence;
- les « assemblées téléphoniques » offrent une plateforme abordable permettant de faire participer nos membres à une conversation sur les enjeux qui leur tiennent le plus à cœur, tout en nous permettant d'obtenir une rétroaction instantanée;

- cette nouvelle technologie peut nous permettre d'intéresser, de mobiliser et de faire participer beaucoup plus de membres à notre syndicat et à nos campagnes.

Décision du CEN

adoptée

Résolution n° 46

Présentée par le Conseil régional du Vancouver métropolitain (C.-B.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

Avoir recours à ses employés retraités pour animer des ateliers pendant une période de cinq ans après la date de leur départ à la retraite.

PARCE QUE :

- nous ne devons pas laisser la base de connaissances du SCFP nous quitter avant qu'elle puisse être transmise à nos membres et employés actuels.

Décision du CEN

motion de ne pas agir

Résolution n° 47

Présentée par le Conseil régional du Vancouver métropolitain (C.-B.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

Avoir recours à des membres en règle qui ont reçu une formation d'animateur avant leur départ à la retraite pour animer des ateliers pendant une période de cinq ans après la date de leur départ à la retraite.

PARCE QUE :

- nous ne devons pas laisser la base de connaissances du SCFP nous quitter avant qu'elle puisse être transmise à nos membres actuels.

Décision du CEN

motion de ne pas agir

Résolution n° 48

Présentée par le Conseil régional de l'île de Vancouver (C.-B.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

Ordonner au service du développement syndical d'améliorer et d'étendre le recours aux membres animateurs dans la prestation des formations syndicales.

PARCE QUE :

- on a investi dans la formation de membres animateurs dans toutes les régions; on devrait donc utiliser ces ressources au maximum;
- le recours aux membres animateurs permet au SCFP d'offrir plus d'ateliers, plus régulièrement, tout en utilisant le maximum de ressources disponibles.

Décision du CEN

adoptée

Résolution n° 50

Présentée par les sections locales 3017 (T.-N.-L.), 1418 (N.-B.), 4308 et 5555 (Ont.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

Produire une vidéo de formation sur « l'obligation d'accommodement », touchant à tous les types d'accommodement, y compris l'adaptation au handicap; cette vidéo sera utilisée dans les cours, les formations d'une semaine et les activités du SCFP à travers le pays.

PARCE QUE :

- le service du développement syndical du SCFP national a présenté son premier cours pancanadien sur l'obligation d'accommoder en mai dernier;
- nous savons qu'il existe une demande croissante pour une formation sur l'obligation d'accommoder; cette vidéo est un élément important d'un tel cours;
- une vidéo sur l'adaptation pourrait servir dans plusieurs autres contextes qu'un cours formel, par exemple dans les assemblées des sections locales des conseils de district, dans les activités où le SCFP collabore avec les organismes de défense des handicapés, dans les activités sur l'équité, le racisme ou les droits de la personne qu'organise le SCFP ou auxquelles il participe;
- bien que nous n'ayons pas nécessairement la capacité de produire un cours complet dans une langue autre que l'anglais et le français, nous

pourrions offrir une version sous-titrée de cette vidéo à nos nombreux membres dont la langue maternelle n'est ni l'anglais ni le français, ce qui en ferait un puissant outil de syndicalisation;

- bien que le Groupe de travail national des personnes ayant un handicap ait produit une vidéo de neuf minutes en 1996 (il s'agit plutôt d'une vidéo de sensibilisation aux handicaps), il n'existe aucune vidéo de formation efficace sur l'obligation d'accommoder sur le marché qui puisse servir dans un cours sur ce sujet.

Décision du CEN

adoptée
couvre la résolution
51

Résolution n° 52

Présentée par le Conseil régional de l'île de Vancouver (C.-B.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

Ordonner au service du développement syndical de créer un atelier afin de former les militants syndicaux :

- à aider les syndiqués à composer avec les répercussions d'un incident critique;
- à développer et à mettre en œuvre un mécanisme d'intervention critique dans leur milieu de travail.

PARCE QUE :

- avec les exigences de l'économie et la charge de travail de nos membres, au travail et à la maison, de plus en plus de nos membres ont besoin de services d'intervention ou de débriefage en raison du stress provoqué par un incident critique;
- nos membres doivent sentir que quelqu'un du syndicat veille sur eux dans les périodes difficiles;
- dans le genre de problèmes que nous comprenons bien, l'intervention d'un membre du SCFP à titre de premier répondant peut beaucoup aider les personnes à faire face à la situation et à guérir.

Décision du CEN

adoptée

Résolution n° 53

Présentée par le Conseil régional de l'île de Vancouver (C.-B.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

Développer de nouveaux modes de prestation de l'éducation syndicale, comme des ateliers en ligne, des vidéoconférences, des baladodiffusions et des modules d'autoapprentissage.

PARCE QUE :

- les syndicats sont sous le feu croissant d'attaques de la part des employeurs, et l'éducation est un moyen efficace d'encourager le militantisme syndical et d'informer les membres de leurs droits;
- plusieurs sections locales n'ont pas d'argent pour envoyer leurs membres suivre une formation dans une autre ville;
- il est souvent difficile de choisir des moments et des journées où un nombre suffisant de travailleurs pourront participer à des ateliers en personnes à un endroit donné;
- le programme de formation actuel adopte souvent un format qui se prête bien à d'autres modes de prestation;
- les jeunes travailleurs pourraient être plus à l'aise avec des formations qui utilisent les technologies comme outil d'apprentissage.

Décision du CEN

adoptée

Résolution n° 54

Présentée par le Conseil régional de l'île de Vancouver (C.-B.) et la section locale 951 (C.-B.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

Passer en revue tout le matériel du service du développement syndical du SCFP pour s'assurer de sa pertinence pour les travailleurs précaires (occasionnels, contractuels, temporaires, etc.).

PARCE QUE :

- les syndicats sont sous le feu croissant d'attaques de la part des employeurs, et l'éducation est un moyen efficace d'encourager le militantisme syndical et d'informer les membres de leurs droits;

- un nombre croissant de membres du SCFP sont des travailleurs occasionnels, contractuels ou précaires susceptibles de travailler dans des milieux syndiqués non traditionnels, comme un bureau à domicile;
- les conventions collectives, les questions d'ancienneté, les avantages sociaux, les conditions de travail, la rémunération et le taux de roulement des travailleurs précaires et contractuels et de leurs sections locales sont souvent très différents;
- le programme actuel d'éducation syndicale se fonde encore beaucoup sur l'hypothèse que les travailleurs ont un milieu de travail tangible, un horaire de travail régulier, l'accès aux délégués syndicaux, du temps de mise à disposition, etc.

Décision du CEN

adoptée

Résolution n° 55

Présentée par le SCFP-Nouvelle-Écosse et les sections locales 3912 et 5050 (N.-É.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

Faire de la sensibilisation et fournir de la formation en langage clair aux employés et aux membres du SCFP.

PARCE QUE :

- les employés doivent avoir les outils dont ils ont besoin pour servir nos membres;
- le SCFP reflète la diversité de la société canadienne, avec tous ses problèmes de lecture;
- les employés et les membres du SCFP sont tous des apprenants;
- tous les travailleurs ont le droit d'apprendre.

Décision du CEN

adoptée

Résolution n° 56

Présentée par le Conseil régional de l'île de Vancouver (C.-B.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

S'engager à offrir l'atelier d'introduction au rôle de délégué syndical au moins une fois l'an, dans toutes les régions.

PARCE QUE :

- Trop souvent, cet atelier de base n'est pas offert assez rapidement et assez près, alors qu'il est requis

pour suivre les autres ateliers de la série consacrée aux délégués syndicaux;

- les syndicats sont sous le feu croissant d'attaques de la part des employeurs, et l'éducation est un moyen efficace d'encourager le militantisme syndical et d'informer les membres de leurs droits;
- les syndicats doivent apprendre à protéger leurs membres en cette ère de politiques antisyndicales toujours plus agressives provenant des employeurs et des gouvernements;
- il faut encourager les jeunes travailleurs à constater la valeur de la syndicalisation et de la participation à la vie syndicale; l'atelier d'introduction au rôle de délégué syndical constitue un outil précieux en ce sens.

Décision du CEN

adoptée

Résolution n° 61

Présentée par le SCFP-Ontario et la section locale 5555 (Ont.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

Créer immédiatement un Groupe de travail national sur les services sociaux afin de coordonner la réponse aux attaques contre ce secteur à travers le pays.

PARCE QUE :

- les délégués du Congrès 2013 du SCFP-Ontario ont adopté une résolution demandant que cette question soit soulevée au congrès national;
- après plusieurs années de choix politiques consistant à sabrer les recettes fiscales et compresser ou privatiser les services publics, on constate un accroissement des inégalités sociales et de terribles répercussions sur le secteur des services sociaux;
- les services que fournissent les membres du SCFP aident à atténuer les inégalités; ils fournissent de l'aide aux gens qui en ont besoin pour bâtir des collectivités saines, sûres et attentionnées. Les réductions du financement ont amené une réduction des services et de leur qualité, en plus d'allonger les listes d'attente et d'entraîner des mises à pied forcées;
- la nature de plus en plus précaire du travail social, avec une part croissante de postes à temps partiel et une part décroissante de postes à plein temps, conjuguée aux mises à pied et aux compressions imposées par le gouvernement Harper à l'assurance-emploi, place tous les travailleurs dans une situation d'insécurité financière accrue;

- la demande en services sociaux est en croissance au pays; pourtant, on démantèle, restructure ou élimine ces services. La menace de la privatisation pèse fort dans ce secteur.

Décision du CEN

*adoptée
couvre les résolutions
58, 59 et 60*

Résolution n° 62

Présentée par le SFCP-Manitoba

LE SFCP NATIONAL DOIT :

- Étudier la pertinence de former un groupe de travail qui fera de la recherche pour définir l'impact du travail précaire sur l'effectif du SFCP;
- Demander à ce groupe de travail de mettre ses constats dans un rapport qu'il soumettra au Comité national de la santé et de la sécurité afin que celui-ci en tire un plan d'action visant à améliorer les conditions de travail des travailleurs précaires.

PARCE QUE :

- plusieurs membres du SFCP font du travail précaire et ont droit à peu d'attention;
- le travail précaire a des effets négatifs sur le bien-être mental, physique et émotionnel des personnes.

Décision du CEN

*adoptée
couvre les résolutions
63, 72 et 73*

Résolution n° 66

Présentée par le SFCP-Ontario et la section locale 5555 (Ont.)

LE SFCP NATIONAL DOIT :

Mettre sur pied un Comité national des travailleurs des services médicaux d'urgence.

PARCE QUE :

- les délégués du Congrès 2013 du SFCP-Ontario ont adopté une résolution demandant que cette question soit soulevée au congrès national;
- les travailleurs des services médicaux d'urgence représentent une part importante du secteur canadien des services publics et, à ce titre, ils sont représentés par des sections locales du SFCP

rattachées à la fois à la santé et au milieu municipal, dans plusieurs provinces;

- la crise économique a entraîné une recrudescence des attaques contre les services publics, leurs employés et leurs conventions collectives;
- ce comité servirait à réunir et solidariser les travailleurs des services médicaux d'urgence en coordonnant et en présentant des objectifs communs à l'échelon national.

Décision du CEN

*adoptée
couvre les résolutions
64 et 65*

Résolution n° 67

Présentée par le SFCP-Île-du-Prince-Édouard

LE SFCP NATIONAL DOIT :

Créer un Comité national du secteur de l'éducation.

PARCE QUE :

- un tel comité national offrirait aux membres l'occasion de partager leurs forces et les défis auxquels fait face ce secteur;
- un tel comité national offrirait aux membres l'occasion de discuter de préoccupations partagées par d'autres membres.

Décision du CEN

adoptée

Résolution n° 69

Présentée par les sections locales 4308 et 5555 (Ont.)

LE SFCP NATIONAL DOIT :

Mettre sur pied un comité permanent, doté des ressources et du personnel nécessaires, qui aidera les sections locales du SFCP à mieux répondre aux besoins des travailleurs à temps partiel et des travailleurs occasionnels.

PARCE QUE :

- les travailleurs à temps partiel et les travailleurs occasionnels sont les plus vulnérables, leur nombre croît rapidement et ils se composent surtout de membres de groupes revendiquant l'égalité.

Décision du CEN

motion de ne pas agir

Résolution n° 70**Présentée par la section locale 5555 (Ont.)**

LE SCFP NATIONAL DOIT :

Mettre sur pied un comité permanent, doté des ressources et du personnel nécessaires, qui aidera les sections locales du SCFP à syndiquer les stagiaires postdoctoraux et les autres universitaires qui travaillent dans les universités et les hôpitaux du pays, et, là où il n'y a pas de section locale pour organiser de nouvelles unités de négociation, représenter les boursiers postdoctoraux et les autres universitaires.

PARCE QUE :

- l'accord de fusion de 1994 avec le Syndicat canadien des travailleuses et travailleurs en éducation stipulait que le SCFP doit « reconnaître un engagement complet et à long terme à syndiquer le secteur de l'enseignement postsecondaire dans toutes les régions du Canada »;
- les stagiaires postdoctoraux qui travaillent dans les universités et les hôpitaux sont en grande majorité non syndiqués et ils n'ont droit qu'aux protections les plus minimales; de plus, dix-huit des vingt-deux sections locales universitaires mises en place depuis la fusion sont affiliées à d'autres syndicats nationaux ou internationaux;
- ces sections locales représentent plus de 20 000 travailleurs universitaires nouvellement syndiqués, y compris des stagiaires postdoctoraux.

Décision du CEN

motion de ne pas agir

Résolution n° 71**Présentée par la section locale 4092 (Ont.)**

LE SCFP NATIONAL DOIT :

- a) Documenter et compiler les cas où, au Canada, un gouvernement a empêché, empêche et empêchera un groupe d'employés syndiqués de faire la grève;
- b) Déterminer de quelle manière nous pourrions contester en cours ces ingérences dans notre droit de grève et fournir toutes les ressources nécessaires pour ce faire;
- c) Établir un groupe de travail ou un comité créatif qui aura pour mandat d'établir et de recommander d'autres possibilités pour qu'un groupe syndiqué puisse faire pression sur son employeur lorsqu'il ne peut pas faire la grève. Il pourrait s'agir d'initiatives

créatives, de campagnes médiatiques, d'événements orchestrés, de moyens de pression légaux, etc.;

- d) Maintenir ce groupe de travail en place pour qu'il puisse conseiller rapidement les sections locales ou les composantes du SCFP à qui on empêcherait de faire la grève à l'avenir.

PARCE QUE :

- dans les trois dernières décennies, le droit des Canadiens à la négociation collective s'est gravement érodé;
- presque toutes les juridictions du pays ont enfreint gravement le droit à la négociation collective de leurs citoyens. Depuis 1982, le fédéral et les gouvernements provinciaux ont adopté 204 textes de loi qui ont limité, suspendu ou porté atteinte à ce droit des travailleurs canadiens;
- depuis 1982, le gouvernement du Canada ont adopté 204 textes de loi qui ont limité, suspendu ou porté atteinte à ce droit des travailleurs canadiens;
- la majorité de ces lois (51 des 90 textes) ont imposé aux grévistes un règlement, en plus de les forcer à revenir au travail après un débrayage;
- nos membres doivent disposer d'alternatives légales, rapides et créatives qui leur permettront de mobiliser la population et de faire pression sur l'employeur lorsqu'on les force à retourner au travail ou qu'on leur refuse le droit de grève.

Décision du CEN

motion de ne pas agir

Résolution n° 75**Présentée par le Conseil régional du Vancouver métropolitain (C.-B.)**

LE SCFP NATIONAL DOIT :

Tenir une conférence nationale sur les métiers spécialisés de trois jours, tous les deux ans, à compter de 2014.

PARCE QUE :

- il existe une pénurie de la main-d'œuvre dans les métiers spécialisés à travers le Canada;
- le SCFP national doit planifier, avec les métiers spécialisés de tous les secteurs, des campagnes nationales et provinciales qui stopperont l'abâtissement des métiers spécialisés;
- le SCFP national doit aider à planifier et à surveiller des programmes d'apprentissage qui permettront de

- recruter des travailleurs spécialisés dans les secteurs publics;
- le SCFP national aider à planifier et à développer un programme d'apprentissage qui aidera les apprentis à réussir comme travailleur spécialisé dans le secteur public.

Décision du CEN

motion de ne pas agir

Résolution N° 76
Présentée par le Conseil régional du Vancouver métropolitain (C.-B.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

Tenir une conférence municipale nationale de quatre jours tous les deux ans, à compter de 2014.

PARCE QUE :

- le secteur public municipal continue d'être la cible d'attaques à travers le pays;
- le secteur public municipal a besoin de planifier des campagnes nationales de riposte à ces attaques;
- le secteur public municipal profiterait du partage d'idées et de connaître les nouvelles astuces proprivatisation des maires et des conseils municipaux de droite;
- le SCFP national doit élaborer une stratégie et se battre contre les accords de libre-échange susceptibles d'affecter directement les emplois du secteur public municipal.

Décision du CEN

motion de ne pas agir

Résolution n° 77
Présentée par le SCFP-Colombie-Britannique et les sections locales 503 (Ont.), 4777 (Sask.) et 389 (C.-B.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

Organiser une conférence nationale sur la privatisation et les services publics, de concert avec d'autres syndicats et partenaires de coalition.

PARCE QUE :

- partout sur le continent, la charge contre les services publics, les travailleurs du secteur public et leurs syndicats s'intensifient;

- le gouvernement conservateur majoritaire met en œuvre cette charge contre les services publics et les travailleurs du secteur public;
- nous devons établir une stratégie et élaborer un contreplan, avec l'aide de nos alliés du monde ouvrier et de la société civile, qui nous permettra de renforcer notre capacité à renverser la privatisation des services publics et à promouvoir les réussites du secteur public.

Décision du CEN

motion de ne pas agir

Résolution n° 80
Présentée par le SCFP-Île-du-Prince-Édouard

LE SCFP NATIONAL DOIT :

Préparer et présenter une Conférence nationale du secteur de l'éducation une fois tous les deux ans; celle-ci doit être d'au moins deux jours ouvrables entiers et elle doit porter sur l'identification des intérêts et la résolution des problèmes des travailleurs du secteur de l'éducation

PARCE QUE :

- en 2008, les travailleurs de l'éducation de tout le pays se sont réunis pour la première fois en tant que groupe, à Regina, en Saskatchewan, et, bien que cette conférence ait été très bénéfique, aucune autre rencontre n'a été annoncée;
- des enjeux comme la réduction du financement gouvernemental, le manque délibéré de personnel et la reconnaissance de titres professionnels pour nos emplois ne reçoivent pas toute l'attention qu'ils méritent.

Décision du CEN

adoptée
couvre les résolutions
78 et 79

Résolution n° 81
Présentée par les sections locales 4308 et 5555 (Ont.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

- Organiser une conférence nationale sur l'équité qui se déroulera avant le Congrès national du SCFP de 2015;
- L'ordre du jour de cette conférence permettra aux membres de toutes les régions de se pencher sur les

points suivants et de partager des renseignements et des points de vue sur :

- a) l'impact des ordres du jour « d'austérité » et des attaques contre le droit à la négociation collective, du point de vue des droits de la personne et de l'équité;
- b) les exploits et les défis de la négociation collective, du point de vue des droits de la personne et de l'équité;
- c) les changements législatifs ayant des répercussions sur les droits de la personne;
- d) la mobilisation de la base, y compris les campagnes « Ensemble pour un monde plus juste » à travers le SCFP.

PARCE QUE :

- nous devons mettre les enjeux des groupes réclamant l'équité au centre des processus de planification de notre syndicat, pour que les actions que nous planifions soient inclusives et qu'elles intègrent la diversité de nos membres et de nos communautés;
- il est important que nous regardions l'avenir à travers la lentille de l'équité et de la non-oppression.

Décision du CEN

adoptée

Résolution n° 82

Présentée par le Syndicat des employés d'hôpitaux (C.-B.) et la section locale 3912 (N.-É.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. Faire un examen complet de toutes les facettes de son fonctionnement qui seraient touchées par le passage au cycle d'un congrès national aux trois (3) ans, y compris les modifications aux statuts, les réglementations nationales et provinciales, les exigences de fonctionnement, les économies possibles et la réduction possible de notre empreinte écologique.

PARCE QUE :

- l'examen du cycle de congrès national permettra de débattre avec les membres de leur vision du SCFP pour les 50 prochaines années;

- en ce 50^e anniversaire du SCFP, nous devrions faire un état des lieux et tenter de voir où nous en serons dans 50 ans de plus;
- nous avons tous la responsabilité de réduire l'empreinte écologique des travaux et du fonctionnement du SCFP, comme le stipule la politique nationale du SCFP sur l'environnement.

Décision du CEN

adoptée

Résolution n° 83

Présentée par la section locale 4400 (Ont.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. Éliminer la pratique voulant qu'on regroupe toutes les résolutions susceptibles d'entraîner des frais dans une résolution omnibus recommandée au Conseil exécutif national;
2. Permettre aux membres participant au Congrès, l'instance la plus élevée du SCFP, de débattre du bien-fondé de chaque résolution;
3. Faire de cette nouvelle pratique la première étape vers l'élaboration d'un processus budgétaire plus participative pour le SCFP;
4. Peaufiner un processus qui permettra aux participants au prochain Congrès d'avoir un mot à dire sur les critères de financement des priorités du congrès, en collaboration avec le secrétaire-trésorier.

PARCE QUE :

- le débat et l'inclusion du plus grand nombre possible de membres du SCFP à la prise de décision renforcent notre syndicat et le rendent plus démocratique;
- le budget participatif autonomise les membres du SCFP et approfondit leur participation à l'exécution des décisions, lorsque les campagnes prioritaires sont sélectionnées collectivement pour les deux années suivantes;
- cette avenue est l'une des méthodes qui permettraient de renforcer la position du SCFP comme syndicat de lutte sociale mue par ses membres.

Décision du CEN

motion de ne pas agir

Résolution n° 90**Présentée par le SCFP-Saskatchewan**

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. Faire en sorte qu'une formation en santé-sécurité soit accessible à tous les conseillers nationaux du SCFP, dans le cadre de la Nouvelle Formation des conseillers nationaux;
2. Faire en sorte qu'une formation en santé-sécurité soit accessible à tous les conseillers nationaux du SCFP, dans le cadre du programme de formation annuelle.

PARCE QUE :

- nous devons bâtir une culture de santé et de sécurité dans nos milieux de travail;
- les conseillers nationaux doivent comprendre ce qu'est la santé et la sécurité;
- nous devons mettre les questions de santé-sécurité sur la table des négociations pour stopper l'érosion des droits et inclure dans les conventions collectives des articles musclés qui protégeront la santé et la sécurité des travailleurs;
- fournir des outils qui aident les sections locales à se battre pour la santé et la sécurité au travail.

Décision du CEN

*motion de ne pas agir
couvre la résolution
91*

Résolution n° 92**Présentée par la section locale 5167 (Ont.)**

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. Effectuer un sondage à interne auprès du Syndicat canadien du personnel, du personnel du bureau national et du personnel des bureaux régionaux afin de savoir s'il existe des iniquités dans le recrutement intérieur. De plus, qu'il soit résolu de mettre en œuvre un plan pour gérer la diversité dans tous les bureaux des services nationaux et du SCP d'ici le prochain congrès national, afin de montrer que le SCFP est un employeur souscrivant au principe de l'égalité d'accès à l'emploi.

PARCE QUE :

- À l'échelle nationale, le SCFP se compose de membres des communautés culturelles, raciales, autochtones, gai, lesbiennes, bisexuelles, transgenres et handicapées;

- ces communautés ne sont pas représentées équitablement au sein du personnel actuel du SCFP et du SCP;
- le SCFP promeut l'égalité d'accès à l'emploi chez les employeurs de ses membres, mais il ne souscrit pas à ce principe en interne. Les membres et la population en générale voient peut-être notre syndicat comme une entité inclusive, mais pas les membres des communautés susmentionnées.

Décision du CEN

motion de ne pas agir

Résolution n° 95**Présentée par les sections locales 3550 (Alb.) et 4078 (C.-B.)**

LE SCFP NATIONAL DOIT :

S'engager à fournir une formation annuelle d'une semaine sur les retraites aux conseillers nationaux et employés du service de recherche désignés. Cette formation devra être offerte dans les deux langues officielles.

PARCE QUE :

- le taux de roulement élevé parmi le personnel du SCFP fait en sorte que notre personnel rajeunit et que nous avons perdu plusieurs employés qui possédaient une expertise particulière des retraites;
- partout au pays, les régimes de retraite au travail se font attaquer et les spécialistes de la question au bureau national et dans les bureaux régionaux sont incapables de répondre en détail à toutes ces remises en question;
- le dossier des retraites est complexe, très technique et en constante évolution. Pour protéger les régimes de retraite dans les conventions collectives, il faut posséder un certain degré d'expertise;
- les régimes de retraite des membres du SCFP se font attaquer; ils seront mieux défendus si notre personnel est plus en mesure de débattre du sujet de manière détaillée.

Décision du CEN

motion de ne pas agir

Résolution n° 99**Présentée par la section locale 5167 (Ont.)**

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. Retirer du SCFP tous les membres de la section locale 1041 qui supervise les membres de la section locale 5167.

PARCE QUE :

- les consœurs et confrères du SCFP ne devraient pas sanctionner leurs consœurs et confrères du SCFP;
- après qu'un membre de la section locale 1041 se soit plaint à l'employeur, 29 de nos membres de la section locale 5167 ont été congédiés et deux autres ont été suspendus pour 30 jours, le 28 janvier 2013;
- l'employeur utilise des membres de la section locale 1041 pour représenter la direction au comité mixte de santé-sécurité de la section locale 5167;
- le 13 février 2012, nous avons envoyé au bureau national du SCFP une pétition demandant au SCFP national de chercher un autre syndicat pour représenter la section locale 1041 du SCFP; cette demande est restée sans réponse;
- la section locale 5167 du SCFP a supporté des coûts astronomiques pour se défendre et défendre ses membres dans les arbitrages, griefs, médiations, etc. contre l'attaque que mènent certains membres de la section locale 1041 avec l'aide de l'employeur;
- les membres de la section locale 1041 du SCFP participent aussi à la procédure d'embauche de l'employeur, y compris les étapes de l'examen et de l'entrevue;
- certains membres de la section locale 1041 du SCFP enfreignent les Statuts nationaux du SCFP dont, entre autres, les articles B.8.4 et B.10.4 de l'annexe B (E) et (L), ainsi que l'annexe D.

Décision du CEN

motion de ne pas agir

Résolution n° 100

Présentée par la section locale 4400 (Ont.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

- Entreprendre un examen vaste et complet de la structure du SCFP, pour déterminer si elle répond bien aux besoins de nos membres et de nos sections locales, petites et grandes, ainsi qu'aux besoins des groupes professionnels, conseils de district, divisions provinciales et divisions de service.

PARCE QUE :

- notre syndicat a de fortes assises administratives et financières, mais les défis qui l'attendent sont extraordinaires et nous devons nous assurer que la structure adoptée par compromis il y a maintenant plusieurs décennies pourra nous permettre de nous

battre efficacement pour nos membres et nos collectivités.

Décision du CEN

motion de ne pas agir

Résolution n° 101

Présentée par les sections locales 4047 (Ont.) et 4078 (C.-B.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

Travailler à modifier les articles des statuts nationaux et des divisions afin de permettre aux dirigeants de la composante aérienne d'obtenir le statut de délégué aux congrès des divisions.

PARCE QUE :

- la division aérienne du SCFP fait partie du SCFP depuis plus de 25 ans;
- la structure de la division aérienne compte des composantes, qui sont les comités de négociation reconnus de toutes les sections locales qu'elles regroupent;
- les statuts du SCFP national reconnaissent l'existence de ces composantes au sein de la division aérienne, ainsi qu'aux congrès nationaux;
- les dirigeants des composantes s'impliquent beaucoup dans la structure de leur syndicat; ils sont élus par des membres répartis à travers le pays pour représenter leurs besoins, peu importe leur lieu de résidence; ils devraient donc pouvoir participer à tous les congrès du SCFP, avec droit de vote et de parole, afin de bien représenter les membres qui les ont élus.

Décision du CEN

*motion de ne pas agir
couvre les résolutions
102, 103 et 104*

Résolution n° 105

Présentée par les sections locales 4308 et 5555 (Ont.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

Mener une enquête dans tous les lieux de travail où il est l'employeur pour vérifier si les installations sont réellement accessibles (c'est-à-dire au-delà des normes minimales du Code du bâtiment) à tous les membres du SCFP et, là où ce n'est pas le cas, élaborer un plan d'action pour les rendre accessibles.

PARCE QUE :

- les membres du SCFP ayant un handicap ont de la difficulté à assister aux assemblées syndicales, parce que les lieux ne sont pas accessibles aux personnes en fauteuil roulant ou à mobilité réduite, ou encore les toilettes ne sont pas conviviales pour ces personnes;
- le désir d'être inclusif, accommodant et ouvert à tous se concrétise uniquement lorsqu'un membre du SCFP peut assister à une activité syndicale sans subir l'indignation d'attirer l'attention sur son handicap en se faisant « porter » sur les lieux, en étant incapable de prendre la parole au micro ou en étant incapable de suivre les délibérations;
- le SCFP doit élargir et poursuivre son excellente tradition de permettre à tous ses membres de participer à toutes ses activités.

Décision du CEN

adoptée

Résolution n° 110

Présentée par le SCFP-Terre-Neuve-et-Labrador

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. Exhorter le gouvernement Harper à abroger le règlement sur les prestations d'assurance-emploi pour les travailleurs étrangers temporaires et à rétablir l'accès de tous les travailleurs étrangers à ces avantages secondaires;
2. Presser le gouvernement Harper d'abroger l'obligation de résidence et d'accorder l'accès aux prestations d'ae à tous les travailleurs qui cotisent au régime d'ae.

PARCE QUE :

- on évalue à 800 000 le nombre de travailleurs étrangers temporaires qui versent leur pleine cotisation (ainsi que leurs employeurs) au régime d'assurance-emploi sans être admissibles aux prestations primaires lorsqu'ils sont mis à pied et qu'ils retournent chez eux, en raison de l'obligation de résidence qu'a mise en place le gouvernement fédéral;
- les travailleurs temporaires étrangers étaient admissibles aux prestations secondaires du régime d'AE, soit les prestations de congé parental et de congé de maternité.

Décision du CEN

adoptée

Résolution n° 112

Présentée par la Composante d'Air Transat, le Conseil régional du Vancouver métropolitain (C.-B.), les sections locales 4308 (Ont.), 1550 (Man.) et 3550 (Alb.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. Soutenir et établir des partenariats avec les organisations canadiennes qui s'opposent à la fracturation hydraulique (une méthode sale et toxique d'extraction du gaz naturel) et rédiger une lettre au premier ministre fédéral, aux premiers ministres provinciaux et aux chefs des gouvernements territoriaux pour réclamer l'interdiction nationale de la fracturation hydraulique, pour suivre l'exemple du Québec qui a imposé un moratoire sur cette méthode.

PARCE QUE :

- en injectant dans le sous-sol de l'eau toxique et du sable à haute pression, la fracturation hydraulique brutalise la Terre. Cette technique peut relâcher des gaz à effet de serre dans l'environnement, au point d'égaliser les dommages provoqués par le charbon;
- certains des produits chimiques utilisés sont cancérigènes et pourraient empoisonner les sources d'eau douce dont dépendent les collectivités;
- à Rosebud, en Alberta, la fracturation hydraulique a transformé l'eau du robinet en un mélange inflammable, à cause du méthane polluant qu'elle a produit;
- certains pays, comme la France, ont interdit cette méthode et d'autres, dont plusieurs pays européens, les États-Unis, le Royaume-Uni, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, adoptent des moratoires en raison des risques qu'elle représente pour la population et les ressources collectives, des conséquences graves qui dépassent, et de loin, ses avantages;
- la santé et la sécurité publiques doivent avoir préséance sur le droit des entreprises à endommager l'environnement et les ressources de l'humanité en subordonnant l'intérêt public à la quête de profit des actionnaires.

Décision du CEN

adoptée
couvre la résolution
113

Résolution n° 114

Présentée par les sections locales 2329 (T.-N.-L.), 3912 (N.-É.) et 4980 (Sask.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. S'assurer de prioriser la conservation de l'environnement naturel dans le dossier du développement et du transport de l'énergie au Canada;
2. Soutenir les sources d'énergie renouvelables que le secteur public possède et exploite, et s'opposer à l'exploitation sauvage des ressources, comme la fracturation du gaz de schiste;
3. Faire en sorte que chacun ait le droit à l'énergie, tout en comprenant que nous sommes interreliés à tout ce qui est vivant;
4. Protéger les droits des travailleurs en faisant la promotion du travail significatif, tout en faisant la promotion d'une économie fondée sur les énergies renouvelables au lieu des énergies dérivées des carburants fossiles.

PARCE QUE :

- l'accès à l'énergie est un droit de la personne et une nécessité;
- l'énergie est plus économique et abordable lorsqu'elle est détenue et exploitée par le secteur public;
- les énergies renouvelables sont moins nocives pour l'environnement;
- nous devons adopter la perspective autochtone, c'est-à-dire prévoir sur sept (7) générations, pour s'assurer de mettre en œuvre une vision durable et à long terme et de ne pas faire de tort à la Terre ou la laisser dans un état pire qu'avant notre arrivée.

Décision du CEN

adoptée

Résolution n° 115

Présentée par la section locale 4879 (C.-B.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

Réclamer des gouvernements fédéral et provinciaux canadiens qu'ils fournissent, à toutes les collectivités canadiennes susceptibles de subir les contrecoups des

opérations d'extraction minière et de fracturation hydraulique, une évaluation de l'impact sur la santé (ÉIS) qui dévoilera les risques de ces activités sur la santé.

PARCE QUE :

- le fait de laisser ces entreprises s'installer près des collectivités canadiennes peut entraîner d'importants risques pour la santé publique;
- il est inacceptable qu'on improvise des évaluations expédiées à la hâte, sans transparence ni consultation de la population, des évaluations qui ne tiennent pas compte des effets cumulatifs et à long terme, sur la santé, de l'exposition à ces industries;
- étant donné que, dès le début de ces opérations, une communauté risque de vivre une forte hausse de la pollution par le bruit, de la pollution lumineuse, de la criminalité et du camionnage, ainsi qu'une diminution de la production locale d'aliments, du logement abordable, des espaces verts utilisés pour l'exercice physique et de l'eau potable, en plus d'être exposé à des maladies en lien avec la pollution de l'air, il est primordial que l'ÉIS comporte des analyses quantitatives et économiques réalisées par une équipe d'experts-chercheurs indépendants de l'industrie minière, de l'industrie de la fracturation et des agences gouvernementales dont les dirigeants sont nommés par le gouvernement (c'est-à-dire qu'ils ne sont pas financés par ces entités).

Décision du CEN

adoptée

Résolution n° 116

Présentée par le SCFP-Terre-Neuve-et-Labrador

LE SCFP NATIONAL doit faire toutes les pressions nécessaires le gouvernement fédéral d'annuler l'éviscération de la Loi sur la protection des eaux navigables et de mettre en œuvre des protections précises contre les déversements de pétrole et la construction de pipelines dangereux.

PARCE QUE :

- il est impératif, pour les générations actuelles et à venir, de protéger la nature et nos écosystèmes, y compris nos fleuves, rivières, ruisseaux, lacs et côtes.

Décision du CEN

adoptée

Résolution n° 117
Présentée par le SCFP-Colombie-Britannique

LE SCFP NATIONAL DOIT :

S'opposer avec vigueur à toute tentative de la part de l'industrie du pétrole et du gaz de faire lever le moratoire sur les forages et l'exploration dans les eaux côtières de la C.-B.;

S'opposer avec vigueur à toute tentative de permettre aux superpétroliers de circuler dans les eaux côtières de la C.-B.

PARCE QUE :

- tous les Canadiens doivent voir dans le désastre de la plateforme pétrolière dans le golfe du Mexique une sonnette d'alarme;
- l'explosion survenue sur une plateforme pétrolière de la société British Petroleum et la catastrophe environnementale qu'elle a provoquée montrent à quel point la sécurité du forage et de l'exploration pétrolières en haute mer est incertaine et qu'il n'existe pas de technologie sûre.

Décision du CEN

adoptée

Résolution n° 118
Présentée par le SCFP-Alberta

LE SCFP NATIONAL DOIT :

Faire pression sur le CTC et le gouvernement fédéral pour encourager la formulation de nouveaux règlements, comme la réduction des émissions de CO₂, la réduction de la consommation d'eau potable, ainsi qu'une réglementation plus sévère et la remise en état responsable des bassins de résidus, pour diminuer l'impact environnemental des « sables bitumineux ».

PARCE QUE :

- l'impact environnemental des « sables bitumineux » constitue un problème mondial.

Décision du CEN

adoptée

Résolution n° 119
Présentée par le Conseil régional du Vancouver métropolitain (C.-B.) et la section locale 23 (C.-B.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. Promouvoir et soutenir la collaboration entre les travailleurs des secteurs de l'enseignement de la maternelle à la 12^e année, des transports en commun et des groupes communautaires, pour réclamer l'accès gratuit aux transports en commun pour les enfants d'âge scolaire;
2. mettre le Comité national du SCFP sur l'environnement en contact avec ces initiatives.

PARCE QUE :

- les enfants perdent rapidement leur accès aux occasions éducatives à l'extérieur de l'école, comme les sorties à la bibliothèque, en raison de restrictions budgétaires et de compressions dans les transports;
- le SCFP soutient le choix du transport en commun;
- le SCFP soutient la viabilité environnementale, ce qui sous-entend encourager l'utilisation des transports en commun, comme le stipule la politique nationale du SCFP en matière d'environnement, « Travailler en harmonie avec la Terre ».

Décision du CEN

motion de ne pas agir

Résolution n° 120
Présentée par le SCFP-Colombie-Britannique

LE SCFP NATIONAL DOIT :

Écrire au gouvernement fédéral du Canada pour lui demander d'interdire l'importation et la vente de requins et de produits du requin liés à la pratique de l'amputation des nageoires de requin.

PARCE QUE :

- chaque année, la pratique de l'amputation des nageoires tue entre 100 et 200 millions de requins, uniquement pour satisfaire à la demande en soupe à l'aileron de requin;
- plusieurs espèces de requins ont été éradiquées à plus de 90 pour cent;
- les requins sont les prédateurs supérieurs de l'océan; ils assurent l'équilibre de l'écologie marine. Or, la chute rapide de leur population perturbe cet

équilibre, ce qui aura des conséquences désastreuses pour l'environnement;

- pour prélever les nageoires d'un requin, on le hisse sur le point d'un navire de pêche, on découpe (uniquement) ses nageoires, puis on le relance à l'eau, toujours vivant, où il se videra de son sang et coulera au fond de l'océan pour être dévoré par d'autres créatures marines.

Décision du CEN

adoptée

Résolution n° 121**Présentée par le SCFP-Colombie-Britannique**

LE SCFP NATIONAL DOIT :

Faire pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il adopte une loi qui éliminera les élevages de saumons au Canada.

PARCE QUE :

- il est maintenant irréfutable que les élevages de saumons ont des effets désastreux sur les populations sauvages des saumons;
- une étude réalisée par des biologistes de la vie marine et publiée dans le Public Library of Science Journal révèle que l'exploitation d'élevages de saumons a fait diminuer les populations sauvages de saumons de 40 pour cent dans certaines régions du monde.

Décision du CEN

adoptée

Résolution n° 122**Présentée par le Syndicat des employés d'hôpitaux (C.-B.), les sections locales 2329 (T.-N.-L.) et 3912 (N.-É.)**

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. Encourager toutes les divisions et les sections locales du SCFP à suivre l'exemple du SCFP national et à mettre en œuvre les meilleurs changements possible à leur fonctionnement afin de réduire l'empreinte écologique du SCFP à travers tout notre syndicat;
2. Les divisions et sections locales du SCFP travailleront spécifiquement à réduire l'empreinte écologique de tous les congrès, conférences et activités régionales, ainsi que de toutes les réunions et activités locales.

PARCE QUE :

- le SCFP national a adopté une politique environnementale que toutes les divisions et les sections locales du syndicat devraient respecter et suivre;
- le SCFP peut réduire drastiquement son empreinte écologique s'il « écologise » tous ses congrès et toutes ses conférences, réunions et activités, à tous les échelons du syndicat.

Décision du CEN

adoptée

couvre la résolution 125

Résolution n° 123**Présentée par les sections locales 3912 (N.-É.) et 4980 (Sask.)**

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. Mettre en œuvre et faciliter l'utilisation de la vidéoconférence en installant cette technologie et en procédant à la mise à niveau des équipements actuels, en formant le personnel et les comités nationaux à son utilisation, ainsi qu'en leur demandant d'utiliser la vidéoconférence, autant que possible, comme alternative aux longs déplacements qu'exige la tenue de réunions et de conférences.

PARCE QUE :

- le SCFP a adopté une politique environnementale qui l'engage à appliquer des pratiques durables;
- on pourrait diminuer considérablement l'empreinte écologique du SCFP en réduisant les déplacements et en utilisant pleinement les possibilités de la vidéoconférence.

Décision du CEN

adoptée

Résolution n° 124**Présentée par la section locale 4879 (C.-B.)**

LE SCFP NATIONAL DOIT :

Faire pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il adopte comme priorités l'essor des technologies vertes, la réduction des émissions de carbone par le biais d'une taxe

progressiste sur le carbone (qui n'affecterait pas de manière disproportionnée, directement ou indirectement, les personnes à faible revenu) et la hausse significative des amendes imposées aux entreprises qui enfreignent les lois environnementales canadiennes.

PARCE QUE :

- les preuves scientifiques démontrant l'existence du réchauffement climatique continuent de s'accumuler;
- ces preuves démontrent aussi que le réchauffement climatique est plus rapide que la plupart des prédictions faites il y a dix ans;
- on s'attend à ce que le réchauffement climatique ait des conséquences désastreuses pour la santé de toutes les formes de vie sur la planète, qu'il déplace des millions de personnes et qu'il nuise terriblement à l'économie mondiale.

Décision du CEN

motion de ne pas agir

Résolution n° 126

Présentée par les sections locales 2329 (T.-N.-L.) et 3912 (N.-É.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. Promouvoir la norme la plus élevée possible en matière de recyclage municipal dans toutes les collectivités canadiennes;
2. Promouvoir l'expansion et la mise à niveau des capacités municipales de recyclage afin d'accroître le nombre d'emplois verts syndiqués et bien payés au Canada.

PARCE QUE :

- bien que de nombreuses municipalités canadiennes disposent d'excellents programmes de recyclage, plusieurs collectivités ont encore un programme faible ou pas de programme du tout en ce sens;
- en améliorant le recyclage municipal pour réduire la production de déchets, on réduira les toxines environnementales et les émissions de gaz à effet de serre, en plus d'économiser les ressources naturelles;
- en étendant les programmes publics de recyclage municipal, on créera de bons emplois verts au Canada.

Décision du CEN

adoptée

Résolution n° 128

Présentée par la Composante d'Air Transat, les sections locales 4308 (Ont.) et 4828 (Sask.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

Encourager les divisions du SCFP de tout le pays à désigner des membres qui agiront à titre de personne-ressource en équité dans les sections locales afin d'entrer en relation avec les membres appartenant aux groupes qui revendiquent l'égalité.

PARCE QUE :

- 80 pour cent des membres du SCFP appartiennent à un groupe revendiquant l'égalité;
- les membres de ces groupes sont sous-représentés dans les structures décisionnelles;
- les membres des régions rurales sont souvent isolés; ils ont besoin d'aide pour faire face à leurs problèmes d'équité.

Décision du CEN

motion de ne pas agir

Résolution n° 129

Présentée par le Conseil régional de l'île de Vancouver (C.-B.) et la section locale 951 (C.-B.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

- Encourager les sections locales à aller vers leurs membres des groupes réclamant l'égalité et à les faire participer aux divers ateliers, conférences et autres activités du SCFP;
- Aider les sections locales qui n'ont pas les moyens d'envoyer leurs membres des groupes réclamant l'égalité aux ateliers, conférences et autres activités du SCFP;
- Encourager et aider les sections locales à éduquer leurs membres des groupes réclamant l'égalité à propos du SCFP.

PARCE QUE :

- plusieurs membres du SCFP provenant des groupes réclamant l'égalité connaissent mal les rouages du syndicat et ce que le syndicat peut leur offrir;
- l'éducation est un investissement à long terme qui permettra à ces membres de participer pleinement et d'une manière productive au SCFP;

- l'éducation est le meilleur moyen d'encourager le militantisme.

Décision du CEN

adoptée

Résolution n° 130
Présentée par la Composante d'Air Transat

LE SCFP NATIONAL DOIT :

Faire pression, de concert avec les divisions du SCFP et d'autres éléments du mouvement syndical, sur le gouvernement fédéral pour qu'il ajoute au recensement canadien des questions d'auto-identification comme membre d'un groupe revendiquant l'équité.

PARCE QUE :

- on mesure la performance des employeurs sous réglementation fédérale et assujettis aux lois fédérales en matière d'équité uniquement en fonction de leur respect de la moyenne nationale, pour ce qui est des groupes revendiquant l'équité;
- sans statistiques qui indiquent le pourcentage de la population appartenant à tel ou tel groupe revendiquant l'équité, on ne peut pas savoir si les pratiques d'embauche de ces employeurs respectent effectivement les paramètres d'équité.

Décision du CEN

adoptée

Résolution n° 131
Présentée par le SCFP-Terre-Neuve-et-Labrador

LE SCFP NATIONAL doit exercer une forte pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il contre les paradis fiscaux, qu'il les découvre et les expose aux citoyens de ce pays, pour ensuite les éliminer.

PARCE QUE :

- en plus de créer un secteur « parasite » motivé par l'évasion fiscale, les paradis fiscaux servent à cacher des profits et l'existence même de fortunes souvent amassées à l'aide de moyens criminels.

Décision du CEN

adoptée

Résolution n° 132
Présentée par le Syndicat des employés d'hôpitaux (C.-B.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

Œuvrer avec les sections locales du SCFP et le Centre canadien de politiques alternatives afin de lutter pour un régime fiscal juste et progressif qui :

- augmentera le taux d'imposition des revenus élevés;
- annulera les baisses d'impôts accordées aux entreprises;
- éliminera les avantages fiscaux injustes et fermera les échappatoires fiscales et l'accès aux paradis fiscaux;
- imposera les activités financières (taxe sur les transactions);
- introduira une taxe successorale pour les grosses successions;
- commencera à introduire des impôts écologiques intelligents et progressifs qui permettront de rediriger les revenus vers un crédit d'impôt vert progressif.

PARCE QUE :

- au Canada, le taux d'imposition du un pour cent le plus riche est à son plus bas en 80 ans;
- l'impôt des sociétés est passé de 29 pour cent en 2000 à 15 pour cent aujourd'hui;
- plusieurs crédits d'impôt sont coûteux, inefficaces et profitent aux groupes à revenu élevé;
- une taxe sur les transactions financières pourrait freiner la spéculation et l'instabilité économique;
- le Canada n'a pas d'impôt sur la richesse ou la succession;
- les taxes sur le carbone sont régressives et pénalisent les personnes à faible revenu.

Décision du CEN

adoptée

Résolution n° 137
Présentée par le Conseil régional du Vancouver métropolitain (C.-B.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

Lancer et tenir une campagne membre à membre, à longueur d'année, pour s'attaquer à l'intimidation et au harcèlement au travail.

PARCE QUE :

- l'intimidation au travail semble être en hausse;
- l'intimidation au travail a d'importantes répercussions émotionnelles sur les travailleurs et leur rendement; elle se solde parfois en pertes d'emplois;
- plusieurs membres ne comprennent pas ce qui constitue du harcèlement et de l'intimidation; ils pourraient ne pas reconnaître leur propre rôle dans le harcèlement d'autres membres;
- le harcèlement de syndiqués par la direction est également en hausse; les membres méritent qu'on les informe sur la manière de traiter les cas de harcèlement par un supérieur;
- le SCFP a adopté une attitude de tolérance zéro envers le harcèlement et l'intimidation; ceci lui fournirait une autre occasion d'offrir cette position en exemple.

Décision du CEN

adoptée

Résolution n° 138

Présentée par le SCFP-Saskatchewan, les sections locales 998, 1550 (Man.) et 3967 (Sask.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

Encourager toutes les divisions du SCFP à demander à leurs membres de communiquer avec leurs élus des divers paliers de gouvernement pour qu'ils modifient les lois sur la santé-sécurité afin de reconnaître et de prévenir le harcèlement et l'intimidation au travail.

PARCE QUE :

- les travailleurs ont besoin d'être protégés contre le harcèlement personnel au travail, comme l'abus de pouvoir et l'intimidation;
- les lois doivent définir clairement ce qu'est le harcèlement des droits de la personne, le harcèlement personnel et l'intimidation;
- les travailleurs ont le droit de travailler dans un milieu exempt de tout harcèlement;
- le harcèlement personnel et l'intimidation ont des répercussions sur plusieurs personnes : la victime, les employés témoins de l'intimidation, la personne accusée d'intimidation, les familles de toutes ces personnes et l'organisation;

- le harcèlement personnel et l'intimidation nuisent au moral du milieu de travail, en plus de susciter la peur, la colère et la dépression.

Décision du CEN

adoptée

couvre la résolution 139

Résolution n° 140

Présentée par la section locale 4047 (Ont.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

Faire pression sur le gouvernement canadien afin qu'il présente une loi qui protégera tous les employés de compétence fédérale et qui modifiera les articles du code de santé-sécurité au travail portant sur la violence et le harcèlement au travail, afin que les travailleurs fédéraux puissent profiter de la même protection que nos confrères et consœurs des autres juridictions, comme celle offerte par le projet de loi 168 en Ontario.

PARCE QUE :

- les règlements contre l'intimidation au travail, le harcèlement psychologique au travail, la violence au travail et l'abus de pouvoir au travail offrent une protection limitée sous juridiction fédérale et leur application se fonde uniquement sur les motifs protégés par la Charte des droits et libertés (selon la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap);
- ces actions se déroulent entre employés ou entre eux et les représentants de leur employeur, mais elles n'ont pas nécessairement leur source dans les motifs protégés par la Charte des droits et libertés; par conséquent, elles ne peuvent faire l'objet d'une plainte sous juridiction fédérale, à moins qu'elles puissent être rattachées à l'un de ces motifs;
- plusieurs employés canadiens sont protégés contre ces actions par leur juridiction provinciale, et le SCFP se voue à étendre les mêmes droits, privilèges et protections à tous les travailleurs du Canada.

Décision du CEN

adoptée

Résolution n° 141

Présentée par la Composante d'Air Transat, les sections locales 4308 (Ont.) et 4828 (Sask.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

Faire pression sur les gouvernements provinciaux pour qu'ils ajoutent l'identité sexuelle et l'expression sexuelle à la liste des motifs de discrimination illicite inscrite dans leur charte des droits de la personne.

PARCE QUE :

- les chartes de l'Ontario, du Manitoba, de la Nouvelle-Écosse et des Territoires-du-Nord-Ouest protègent l'identité sexuelle;
- les membres transsexuels et transgenres du SCFP et de la collectivité dans le reste du Canada continuent d'être victimes de harcèlement et de discrimination en l'absence d'un motif de discrimination illicite « visible » dans leur charte des droits de la personne.

Décision du CEN

adoptée

Résolution n° 142

Présentée par la Composante d'Air Transat, le Syndicat des employés d'hôpitaux (C.-B.), les sections locales 4308 (Ont.) et 4828 (Sask.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

Faire pression sur les gouvernements provinciaux de tout le pays pour qu'ils s'assurent que les politiques des conseils scolaires et les lois promeuvent des valeurs de respect, de dignité et d'égalité pour tous, dans un environnement qui encourage et soutient la diversité et un accès égal aux perspectives d'avenir pour tous les étudiants, les employés, les parents et les membres de la collectivité.

PARCE QUE :

- il est important que les conseils scolaires et les gouvernements assurent l'adoption de lois permettant l'application des politiques actuelles contre l'intimidation;
- Egale Canada et d'autres organismes progressistes et anti-intimidation offrent des ressources sur leur site Internet pour aider à rendre les écoles canadiennes plus sûres et plus accueillantes comme milieu d'apprentissage;

- tous les systèmes scolaires, y compris les systèmes confessionnels, subventionnés par les provinces doivent se conformer aux politiques scolaires anti-harcèlement et anti-intimidation.

Décision du CEN

adoptée

Résolution n° 143

Présentée par le SCFP-Nouvelle-Écosse et les sections locales 3912 et 5050 (N.-É.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

Réaffirmer son engagement envers l'Énoncé de politique du SCFP de 2001 sur la santé et la sécurité, C'est assez!, et ses thèmes principaux :

- a) faire de la santé et de la sécurité un enjeu syndical;
- b) exercer un contrôle au sein des comités mixtes;
- c) s'attaquer aux enjeux du jour;
- d) éduquer les membres à la façon du SCFP;
- e) obtenir des indemnités équitables;
- f) appuyer les jeunes;
- g) s'organiser pour la santé et la sécurité;
- h) prendre le contrôle de notre corps et de notre vie.

PARCE QUE :

- les employeurs continuent d'utiliser les comités pour saper le militantisme en santé-sécurité;
- les membres et l'employeur n'ont pas les mêmes intérêts; l'employeur contrôle notre travail et nos membres mettent leur santé en danger;
- le SCFP doit faire passer la balance du pouvoir en matière de santé-sécurité de l'employeur aux travailleurs;
- cet énoncé de politique demeure très pertinent douze ans plus tard et il y a encore beaucoup à faire.

Décision du CEN

adoptée

Résolution n° 145

Présentée par la Composante d'Air Transat et la section locale 4078 (C.-B.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

Faire pression sur les gouvernements fédéral et provinciaux afin qu'ils légifèrent sur le travail par quart et les périodes de repos entre les changements de quart.

PARCE QUE :

- des données scientifiques démontrent un lien entre la perturbation du rythme circadien qu'entraîne le travail par quarts et le cancer;
- les employeurs n'embauchent pas assez de personnel et combrent ce manque en demandant à nos membres de travailler plus;
- les employés n'ont pas droit à une période de repos suffisante entre leurs changements de quarts;
- plusieurs membres du SCFP travaillent un nombre dangereux d'heures supplémentaires.

Décision du CEN

adoptée

Résolution n° 146

Présentée par le SCFP-Terre-Neuve-et-Labrador

LE SCFP NATIONAL doit poursuivre la campagne pour interdire l'amiante.

PARCE QUE :

- même si nous limitons l'utilisation de l'amiante, nous continuons d'en exporter vers d'autres pays;
- il y a encore des Canadiens qui meurent d'une exposition antérieure ou actuelle à l'amiante.

Décision du CEN

adoptée

Résolution n° 147

Présentée par le SCFP-Colombie-Britannique

LE SCFP NATIONAL DOIT :

Faire pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il ajoute au Code criminel des peines plus sévères pour les personnes qui attaquent des travailleurs des transports en commun (chauffeurs d'autobus et de train, surveillants, opérateurs de Skytrain, agents de bord, etc.) au travail.

PARCE QUE :

- les travailleurs des transports en commun constatent une hausse du nombre de voies de fait au travail;
- ils fournissent à la population un service essentiel et ils devraient disposer de la même protection juridique que le Code criminel procure aux policiers;

- les voies de fait sur des travailleurs des transports en commun ont des effets dévastateurs sur la santé et la sécurité en plus de mettre en péril la sécurité des passagers.

Décision du CEN

adoptée

Résolution n° 148

Présentée par le SCFP-Saskatchewan et les sections locales 998, 1550 (Man.) et 3967 (Sask.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. Encourager toutes les sections locales à inclure dans leurs conventions collectives des articles musclés sur la santé et la sécurité;
2. Encourager les sections locales à inclure dans leurs conventions collectives un article permettant d'y enchâsser les comités de santé-sécurité.

PARCE QUE :

- l'inclusion d'articles musclés sur la santé-sécurité dans la convention collective permet de protéger nos travailleurs et de fournir aux sections locales des outils supplémentaires dans leur lutte pour obtenir un milieu de travail sûr et sain;
- les gouvernements de droite tentent de forcer les travailleurs à reculer sur des gains de santé-sécurité arrachés durement;
- par le biais des conventions collectives, renforcer la réglementation sur la représentation syndicale dans les comités mixtes de santé-sécurité au travail permet de donner aux travailleurs une voix et un engagement plus forts.

Décision du CEN

adoptée

Résolution n° 149

Présentée par la section locale 4078 (C.-B.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. Faire pression sur le fédéral pour qu'il applique adéquatement la partie II du Code canadien du travail;

2. Faire pression pour l'abandon des systèmes de gestion de la sécurité (SGS) dans le domaine de la santé-sécurité au travail.

PARCE QUE :

- le gouvernement fédéral fait passer les SGS avant la loi;
- le SGS dérobe les comités de santé-sécurité de leurs droits;
- le SGS diminue et limite l'accès du syndicat aux rapports de santé-sécurité dont il a besoin pour le bon fonctionnement des comités.

Décision du CEN

adoptée

Résolution n° 150

Présentée par la section locale 500 (Man.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

- Presser le gouvernement provincial de bonifier les éléments de la réglementation actuelle sur la santé fixant les attentes envers les foyers de soins personnels, les édifices gouvernementaux, les installations sportives (y compris les piscines) et les édifices publics.

PARCE QUE :

- on peut sauver des vies avec une désinfection adéquate;
- on connaît plusieurs exemples d'hôpitaux canadiens où les édifices n'étaient pas sûrs parce qu'ils étaient mal nettoyés et désinfectés, ce qui a entraîné des décès inutiles;
- plusieurs sous-traitants privés « tournent les coins ronds » en n'utilisant pas les produits nettoyants adéquats;
- plusieurs établissements sous-traités sont à but lucratif; ils n'embauchent pas un nombre adéquat d'employés pour effectuer correctement le travail;
- trop d'employeurs ne fournissent pas une formation adéquate;
- on ne devrait pas compromettre la santé publique au nom du profit.

Décision du CEN

motion de ne pas agir

Résolution n° 152

Présentée par le Conseil régional de Toronto

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. Inscrire la santé mentale et la lutte contre la prise de poids parmi les priorités du Comité national de santé et sécurité;
2. Confier au Comité national de santé et sécurité la tâche d'examiner et d'évaluer, avec l'aide des comités provinciaux de santé et sécurité, les articles des conventions collectives actuelles qui visent à prévenir le stress au travail et la prise de poids;
3. Confier au Comité national de santé et sécurité la tâche de produire des lignes directrices qui aideront les sections locales à combattre le stress au travail et la prise de poids par le biais de la convention collective.

PARCE QUE :

- les mauvaises conditions de travail augmentent le niveau de stress au travail;
- une étude canadienne récente démontre que plus de 25 pour cent des Canadiens disent vivre un niveau élevé de stress au quotidien;
- le stress est un important facteur contributif de la prise de poids;
- plus de 60 pour cent des Canadiens font de l'embonpoint ou sont obèses;
- l'obésité joue un rôle direct dans certains problèmes chroniques de santé, comme le diabète de type 2, l'asthme, la maladie de la vésicule biliaire, l'arthrose, les douleurs chroniques au dos, plusieurs types de cancer et les principaux types de maladie cardiovasculaire;
- l'Agence de la santé publique du Canada évalue le coût économique de l'obésité et des maladies chroniques qui s'y rattachent à plus de 7 milliards de dollars par année.

Décision du CEN

adoptée

Résolution n° 154

Présentée par le SCFP-Nouvelle-Écosse et les sections locales 3912 et 5050 (N.-É.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

S'engager à renforcer notre système public de santé par la promotion et le soutien de la campagne nationale sur les soins de santé; la coordination d'activités dans le cadre de

cette campagne; la sensibilisation des membres et de la population à la protection, au renforcement et à l'élargissement du régime public d'assurance-maladie; et la collaboration avec nos alliés du mouvement ouvrier et des coalitions en santé pour exiger :

1. le renouvellement de l'Accord sur la santé assorti d'un financement fédéral stable et suffisant, comprenant au minimum une indexation à 8 pour cent;
2. l'application de la Loi canadienne sur la santé et le comblement des lacunes dans la surveillance et les rapports;
3. un régime national de soins prolongés qui englobera les établissements de soins de longue durée, les soins à domicile et les soins communautaires;
4. une stratégie nationale de réduction des infections nosocomiales (infections contractées dans le cadre de soins de santé);
5. un régime national d'assurance-médicaments;
6. l'ajout et l'expansion des services de santé communautaires.

PARCE QUE :

- le financement national des soins de santé touche tous les Néo-Écossais;
- les Néo-Écossais méritent tous un financement stable et adéquat des soins de santé;
- les coupes des Conservateurs de Stephen Harper dans le financement fédéral des soins de santé représenteront un manque à gagner de 36 milliards de dollars en dix ans;
- le gouvernement fédéral ferme les yeux sur les infractions à la Loi canadienne sur la santé et encourage la privatisation des soins de santé;
- les Conservateurs fédéraux veulent se retirer carrément du financement et de la réglementation des soins de santé;
- l'assurance-maladie devrait couvrir les soins aux aînés, l'assurance-médicaments et les soins primaires;
- le Canada est au deuxième rang des pays à revenu élevé en ce qui a trait au taux d'infections nosocomiales; de plus, il n'existe pas de stratégie nationale.

Décision du CEN

adoptée

Résolution n° 158

Présentée par les sections locales 4308 (Ont.), 1550 (Man.) et 3550 (Alb.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. Continuer à faire pression sur les gouvernements provinciaux pour que celui-ci développe et mette en œuvre une stratégie complète de recrutement et de rétention des sages-femmes au Canada;
2. Sensibiliser les membres du SCFP aux avantages de l'accès aux sages-femmes au Canada;
3. Élaborer une campagne de promotion d'un accès juste et équitable aux services de sages-femmes dans toutes les régions du Canada.

PARCE QUE :

- à Winnipeg, on refuse 75 pour cent des demandes d'accès aux services de sages-femmes par manque de ressources;
- au Manitoba, plusieurs régions n'ont pas assez accès ou pas accès du tout à ces services;
- dans le nord du Manitoba, on doit évacuer les femmes de leur collectivité et de leur famille pour leur prodiguer des services prénataux;
- toutes les femmes, tous les enfants et toutes les familles méritent d'avoir accès aux soins dans leur collectivité et d'avoir le droit de choisir le modèle de soins qui leur convient.

Décision du CEN

adoptée
couvre la résolution
159

Résolution n° 164

Présentée par le SCFP-Saskatchewan, le Conseil des syndicats hospitaliers de l'Ontario, le Conseil des syndicats des soins de santé de la Saskatchewan, les sections locales 2525 (N.-É.), 4308 (Ont.), 4777, 4980 et 5111 (Sask.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. Mener une grande campagne en faveur d'un régime national de soins continus qui couvrirait les établissements de soins de longue durée, les soins à domicile et les soins communautaires, qui fournirait des transferts ciblés financés par le Trésor public et les normes de la Loi canadienne sur la santé, qui

- fixerait des normes minimales de dotation en personnel et qui éliminerait graduellement la prestation de services à but lucratif;
2. Organiser en 2014 une réunion stratégique des groupes d'aînés, syndicats et autres alliés afin d'élaborer une campagne commune et d'organiser une vague de soutien à un régime national de soins continus;
 3. Faire mieux connaître les travailleurs en soins continus dans le rôle de professionnels de la santé prodiguant des services essentiels et méritant des conditions de travail décentes;
 4. Mettre en œuvre une campagne stratégique de syndicalisation des travailleurs en soins à domicile.

PARCE QUE :

- en l'absence de normes fédérales, le secteur des soins continus est un ensemble de programmes disparates à deux vitesses, de qualité inégale, assortis de longues listes d'attente;
- le sous-financement et la privatisation aggravent les problèmes d'accès et de qualité;
- on demande de plus en plus au fédéral de se préoccuper des aînés;
- le SCFP ayant jeté les bases avec son document *Notre vision pour de meilleurs soins aux personnes âgées*, il est en mesure de combler le manque de leadership de la gauche en promouvant l'idée d'un régime complet et entièrement public;
- dans plusieurs provinces, les employeurs et les gouvernements profitent du faible taux de syndicalisation dans le secteur des soins à domicile pour maintenir de bas salaires et de basses conditions de travail, ainsi que pour transférer les services en établissement vers les soins à domicile et communautaires.

Décision du CEN

*adoptée
couvre les résolutions
163 et 165*

Résolution n° 169
Présentée par la section locale 79 (Ont.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. Étudier la faisabilité d'un régime d'assurance responsabilité pour les membres du SCFP qui exercent une profession de la santé réglementée;

2. S'assurer qu'un tel régime sera aisément accessible aux membres et que celui-ci sera défrayé par les membres qui y participeront;
3. Consulter les sections locales sur la possibilité d'étendre ce régime d'assurance responsabilité aux membres du SCFP qui exercent d'autres professions réglementées;
4. Sensibiliser tous les membres exerçant une profession réglementée, y compris les professions de la santé, à l'importance de souscrire une assurance responsabilité pour se protéger des poursuites.

PARCE QUE :

- le SCFP compte un nombre important de membres exerçant une profession de la santé réglementée;
- le gouvernement ontarien a exprimé l'intention de rendre l'assurance responsabilité obligatoire pour certaines classes d'emploi dans les professions de la santé réglementée;
- le gouvernement ontarien continue d'accroître le nombre d'organismes de réglementation dans les professions des membres du SCFP;
- les membres du SCFP qui n'ont pas d'assurance responsabilité courent le risque de devoir déboursier eux-mêmes d'importantes sommes d'argent en frais juridiques, advenant une poursuite;
- le SCFP doit prendre l'initiative de sensibiliser ses membres à l'importance de l'assurance responsabilité et de leur offrir une telle assurance, dans la mesure où il peut le faire.

Décision du CEN

motion de ne pas agir

Résolution n° 170
Présentée par le SCFP-Colombie-Britannique

LE SCFP NATIONAL DOIT :

Continuer à faire pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il mette en œuvre un régime national d'assurance-médicaments, financé et contrôlé par l'État, qui fournira à tous les Canadiens, sans égard à leur situation économique, un accès égal aux médicaments sous ordonnance.

PARCE QUE :

- tous les Canadiens devraient avoir accès aux médicaments sous ordonnance, quelle que soit leur situation économique

Décision du CEN

*adoptée
couvre la résolution
166*

Résolution n° 171

Présentée par la section locale 15 (C.-B.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

Faire pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il élabore des normes obligatoires pour la compilation et la divulgation des cas d'infection nosocomiale dans les établissements de soins et les soins communautaires.

PARCE QUE :

- la divulgation obligatoire améliorera la transparence et la responsabilité;
- cela aidera à réduire la propagation de ces maladies infectieuses;
- cela protégera les membres de la collectivité contre les maladies associées à ces maladies infectieuses.

Décision du CEN

adoptée

Résolution n° 172

Présentée par le SCFP-Saskatchewan, le Conseil des syndicats hospitaliers de l'Ontario, le Conseil des syndicats des soins de santé de la Saskatchewan, les sections locales 2525 (N.-É.), 4308 (Ont.), 4777, 4980 et 5111 (Sask.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. Poursuivre son travail de persuasion et sa campagne nationale sur les infections nosocomiales, dont :
- Sa campagne en faveur d'une stratégie nationale de réduction des infections nosocomiales, stratégie qui consacrerait un budget à des normes de nettoyage microbiologique, à l'accroissement du personnel de nettoyage, à la diminution du taux d'occupation des lits et à un programme de déclaration publique obligatoire;

- Soutenir les campagnes portant sur les infections nosocomiales et le nettoyage en santé menées par les paliers provinciaux et locaux du SCFP.

PARCE QUE :

- on dénombre annuellement jusqu'à 12 000 décès dus à des infections nosocomiales;
- au moins 30 pour cent de ces infections pourraient être évitées;
- le surpeuplement des hôpitaux, la sous-traitance et le manque de personnel contribuent à gonfler le taux d'infection;
- la déclaration publique des infections nosocomiales n'est pas généralisée;
- le gouvernement fédéral n'a pas de stratégie nationale; il n'arrive même pas à mesurer adéquatement le problème;
- le SCFP possède l'expertise et l'élan, grâce aux campagnes réussies de ses sections locales, conseils et divisions dans plusieurs provinces;
- nous pouvons faire encore plus en coordonnant ces campagnes et en leur fournissant des ressources nationales.

Décision du CEN

adoptée

Résolution n° 173

Présentée par le SCFP-Ontario

LE SCFP NATIONAL DOIT :

Demander au gouvernement fédéral de rétablir l'accès aux soins de santé pour les demandeurs du statut de réfugié.

PARCE QUE :

- les délégués du Congrès 2013 du SCFP-Ontario ont adopté une résolution demandant que cette question soit soulevée au congrès national;
- dans son dernier budget, le gouvernement Harper a retiré aux demandeurs du statut de réfugié l'accès aux soins de santé. Par conséquent, on refuse des soins de santé vitaux à des gens qui ont fui leur pays pour trouver asile au Canada.

Décision du CEN

adoptée

Résolution n° 174

Présentée par le SCFP-Manitoba, la Composante d'Air Transat, le Conseil régional du Vancouver métropolitain (C.-B.), les sections locales 3017 (T.-N.-L.), 1550 (Man.), 37 et 3550 (Alb.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. Encourager toutes les sections locales et divisions du SCFP à promouvoir et à mettre en œuvre la *Politique nationale du SCFP en matière de VIH-sida : une réponse en milieu de travail à la pandémie.*

PARCE QUE :

- le SCFP est solidaire de toutes les personnes infectées ou touchées par le VIH et le sida, au Canada et dans le monde entier;
- le SCFP a pour mission d'être solidaire des travailleurs et des collectivités du Canada et du monde entier, pour prévenir les infections au VIH, relever les défis posés par le sida et bâtir des collectivités et des milieux de travail sains pour tous;
- tous les êtres humains ont la même valeur et méritent le respect et la dignité. Les gens ont le droit de participer pleinement et librement à la société, autant dans leur collectivité que dans leur milieu de travail;
- tout le monde a le droit d'accéder librement à l'information, aux soins, au soutien, à la prévention et au traitement dont ils ont besoin pour vivre une vie saine;
- nous reconnaissons que le VIH et le sida constituent un enjeu au travail et qu'ils doivent être traités au travail comme toutes les maladies et les troubles

médicaux graves. Nous avons un rôle à jouer pour limiter la propagation et l'impact de l'épidémie.

Décision du CEN

adoptée

Résolution n° 176

Présentée par la Composante d'Air Transat, le Syndicat des employés d'hôpitaux (C.-B.), les sections locales 4308 (Ont.) et 4828 (Sask.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

Blâmer le gouvernement fédéral, faire pression sur Santé Canada et collaborer avec le NPD en vue d'amender les règlements et les politiques qui empêchent les hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes de donner du sang et qui leur compliquent l'accès au don de moelle osseuse et d'organes;

Faire équipe avec les autres syndicats et les organismes de justice sociale afin de montrer à la population qu'il est discriminatoire d'ostraciser les hommes qui ont des relations sexuelles avec des hommes.

PARCE QUE :

- on a besoin de dons de sang, de moelle osseuse et d'organes; les listes de personnes attendant une transplantation pouvant leur sauver la vie sont longues;
- tous les dons de sang, de moelle osseuse et d'organe font l'objet d'un test de dépistage pour protéger la santé des bénéficiaires;
- tout le monde peut contracter le VIH, l'hépatite et d'autres virus;
- il est discriminatoire de cibler ainsi les hommes qui ont des relations sexuelles avec des hommes à titre de groupe à risque élevé.

Décision du CEN

adoptée

Résolution n° 177

Présentée par la section locale 15 (C.-B.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

Exhorter le gouvernement fédéral à adopter des lois qui forceront le secteur de l'assurance (assurance vie, prêt hypothécaire, voyage et invalidité à court et à long terme) à rétablir l'assurabilité des personnes qui vivent avec le VIH en fonction de leur état de santé personnel, au lieu de les déclarer tous inadmissibles en raison de leur séroconversion.

PARCE QUE :

- le secteur de l'assurance ferme les yeux sur les recherches récentes et les preuves qui démontrent que le VIH est une maladie chronique gérable;
- plusieurs maladies et syndromes chroniques gérables sont couverts et examinés en fonction de l'état de santé du demandeur;
- refuser l'accès à l'assurance aux personnes qui vivent avec le VIH constitue de la discrimination unilatérale et, donc, une violation des droits de ces personnes;
- les personnes qui vivent avec le VIH ont le droit fondamental d'être assurées en fonction de leur état de santé personnel;
- les personnes qui vivent avec le VIH se retrouvent souvent dans l'incapacité d'acheter une maison, de voyager, d'obtenir une assurance invalidité ou de prendre soin de leurs proches à leur décès en raison

de la règle actuelle d'inadmissibilité unilatérale en raison de la séroconversion (le fait de devenir séropositif).

Décision du CEN

adoptée

Résolution n° 178**Présentée par le Syndicat des employés d'hôpitaux (C.-B.)**

LE SCFP NATIONAL DOIT :

Continuer d'appuyer les efforts des sections locales du SCFP, du CTC et des alliés communautaires pour :

- promouvoir l'accès universel aux médicaments et aux traitements pour toutes les personnes qui vivent avec le VIH-sida;
- sensibiliser les membres du syndicat aux problèmes auxquels nos membres qui vivent avec le VIH-sida font face quotidiennement;
- œuvrer à éliminer la stigmatisation des personnes vivant avec cette maladie chronique;
- sensibiliser la collectivité afin d'améliorer la vie des personnes qui vivent avec cette maladie chronique, qui travaillent avec elle et qui y survivent.

PARCE QUE :

- neuf personnes vivant avec le VIH-sida sur dix sont des travailleurs;
- 63 % des personnes qui auraient besoin d'un traitement n'y ont pas accès;
- dans le monde, les jeunes représentent environ 40 % des nouveaux cas d'infection au VIH;
- plus du tiers des personnes qui vivent avec le VIH-sida affirment avoir perdu leur emploi, s'être vu refuser des soins de santé, vivre de l'isolement social ou être contraintes de divulguer leur état.

Décision du CEN

adoptée

Résolution n° 179**Présentée par le SCFP-Manitoba**

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. Faire pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il accorde un budget à la construction, la rénovation,

l'amélioration et la modernisation des logements sociaux (habitations à loyer modique, coopératives et logements sans but lucratif);

2. Faire pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il alloue de l'argent permettant d'accorder un financement à long terme aux logements sociaux.

PARCE QUE :

- le SCFP soutient le droit de chaque individu à un logement décent à titre de droit fondamental de la personne;
- le gouvernement fédéral n'investit pas suffisamment dans le logement social, les coopératives de logement et le logement sans but lucratif, en plus d'avoir retiré le financement à long terme du logement social.

Décision du CEN

adoptée

Résolution n° 182**Présentée par la section locale 1751 (Qc.)**

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. Intégrer une substantielle partie sur les luttes et enjeux internationaux et sur l'importance de la solidarité internationale au contenu des formations syndicales de base.

PARCE QUE :

- les acquis sociaux et droits des citoyens et travailleurs sont plus que jamais attaqués par des législations, ententes, traités ayant des effets dévastateurs, notamment sur les services publics et nos ressources naturelles;
- les luttes actuellement en cours ailleurs sur la planète présagent souvent des luttes à venir ici au Canada et que ces luttes exigent de solides alliances avec des organisations progressistes;
- il est impératif et urgent que les membres et militants du SCFP soient au fait de ces luttes et enjeux, afin de comprendre les liens entre les actions locales et globales;
- la bataille pour la défense de nos droits et biens collectifs et des services publics est une bataille mondiale;

Décision du CEN

adoptée

Résolution n° 183**Présentée par la section locale 1751 (Qc.)**

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. Doit continuer à exprimer sa solidarité avec les 4 Cubains détenus aux États-Unis (mieux connus sous le nom des "Cuban5", mais l'un d'eux – René Gonzalez a été libéré le 2 mai dernier);
2. Doit envoyer une lettre au président des États-Unis afin d'exiger la libération immédiate de Antonio Guerrero, Fernando Gonzales, Gerardo Hernandez et Ramon Labanino et ce, à chaque 1^{er} juin, date anniversaire du début de leur détention, et ce jusqu'à ce qu'ils soient tous libérés.

PARCE QUE :

- Le SCFP-Québec est solidaire du peuple cubain et que la détention de ces quatre Cubains est une insulte au peuple cubain qui s'ajoute à l'injure de l'embargo imposé par les États-Unis à ce pays depuis 1962, au mépris de la volonté de la majorité des pays membres de l'ONU;
- Ces 4 Cubains sont emprisonnés dans des conditions difficiles aux États-Unis depuis 1998 pour des crimes qu'ils n'ont pas commis;
- Ils n'ont pu bénéficier d'un procès juste et équitable, ont écopé de peines démesurées et le gouvernement états-uniens n'a jamais permis à leur famille de les visiter. Ce déni des droits de visite constitue une forme injuste de tort psychologique.

Décision du CEN

adoptée

Résolution n° 185**Présentée par le SCFP-Saskatchewan et les sections locales 998, 1550 (Man.) et 3967 (Sask.)**

LE SCFP NATIONAL DOIT :

Réclamer au gouvernement fédéral canadien qu'il demande à tous ses partenaires commerciaux internationaux d'apporter immédiatement des améliorations significatives à leurs lois régissant la santé et la sécurité au travail, afin que celles-ci respectent les normes minimales fixées par les Organisations internationales du travail.

PARCE QUE :

- la catastrophe de l'usine Rhana Plaza (industrie du vêtement) qui a tué plus de 1 100 travailleurs

souligne le besoin criant d'améliorations au chapitre de la SST;

- le Canada reçoit de grandes quantités de marchandises importées de la République populaire du Bangladesh; il devrait s'attendre à ce que ses partenaires commerciaux respectent, à tout le moins, les normes de SST fixées par les Organisations internationales du travail.

Décision du CEN

adoptée

Résolution n° 186**Présentée par le SCFP-Colombie-Britannique**

LE SCFP NATIONAL DOIT :

Faire pression sur le gouvernement fédéral et tous les autres paliers de gouvernement pour rétablir l'Agence canadienne de développement international (ACDI) et accroître son financement.

PARCE QUE :

- l'Agence canadienne de développement international (ACDI) est la principale agence canadienne d'aide au développement international; elle finance et soutient des organisations non gouvernementales (ONG) progressistes comme Co-Development Canada (Co-Dev), qui gère des programmes visant à améliorer le respect des droits de la personne dans le monde;
- l'ACDI gère l'aide et les ressources fournies par les Canadiens afin d'en tirer des résultats significatifs et durables;
- la « mission » de l'ACDI consiste à mener l'effort international du Canada afin d'aider les gens vivant dans la pauvreté;
- les compressions budgétaires du fédéral menacent plusieurs programmes internationaux essentiels;
- le non-respect des droits de la personne et du travailleur a un effet nocif sur ces droits au Canada;
- « Le tort fait à l'un est un tort fait à tous » s'applique à toutes les nations et à tous les travailleurs.

Décision du CEN

adoptée

couvre la résolution 184

Résolution n° 187**Présentée par la section locale 15 (C.-B.)**

LE SCFP NATIONAL DOIT :

Appuyer concrètement Migrante BC pour soutenir son travail de sensibilisation, de défense et d'organisation.

PARCE QUE :

- le SCFP défend la justice sociale et les droits de la personne; il œuvre pour la justice mondiale, à la promotion et à la protection des droits des travailleurs, en collaboration avec d'autres groupes ouvriers et communautaires;
- au Canada, on trouve la main-d'œuvre à bon marché dans le Programme des travailleurs étrangers temporaires peu qualifiés; ces centaines de milliers de travailleurs en provenance surtout de pays du Tiers Monde, dont les Philippines, sont vulnérables aux abus et à l'exploitation de la part de leur employeur;
- Migrant BC est un organisme communautaire de Philippines établi en Colombie-Britannique; il fait de la sensibilisation et de l'organisation de base afin de protéger et de promouvoir les droits et le bien-être des immigrants et des travailleurs migrants philippins;
- Migrant BC a participé à l'adoption historique de la Convention sur les travailleurs domestiques (C-198) de l'ONU-OIT, parrainée par le Congrès du travail du Canada et soutenue par la section locale 15 du SCFP. L'organisme a aussi soutenu le recours collectif intenté par plus de 70 travailleurs migrants étrangers philippins contre Denny's Restaurants;
- le précieux soutien du SCFP à Migrant BC et le partenariat communautaire entre notre syndicat et cet organisme aideront ce dernier dans son travail de sensibilisation et d'organisation communautaire; ils aideront aussi à mettre de l'avant le problème du respect des normes du travail et le droit d'association des travailleurs migrants.

Décision du CEN

motion de ne pas agir

Résolution n° 189

Présentée par la Composante d'Air Transat, les sections locales 4308 (Ont.), 4828 (Sask.) et 3550 (Alb.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

Assurer une présence syndicale visible et significative à la Fierté mondiale 2014 à Toronto, aux côtés des autres syndicats et de la Fédération du travail de l'Ontario.

PARCE QUE :

- cet événement international rare offrira au SCFP une visibilité et des occasions promotionnelles exceptionnelles;

- cela permettra d'accroître la visibilité syndicale positive du SCFP dans nos communautés et de montrer aux membres actuels et potentiels que notre syndicat est inclusif.

Décision du CEN

adoptée

couvre la résolution 188

Résolution n° 190

Présentée par la Composante d'Air Transat et les sections locales 4308 (Ont.) et 4828 (Sask.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. Faire pression sur tous les gouvernements provinciaux, territoriaux et fédéral afin qu'ils financent entièrement le coût des interventions sexuelles chirurgicales, des thérapies hormonales et des procédures médicales requises afin d'entreprendre un changement de sexe, et développer, dans chaque juridiction, l'accès à des soins de santé permettant l'approbation de telles chirurgies;
2. Faire pression sur les gouvernements pour que chacun modifie sa loi sur les statistiques de l'état civil pour permettre aux individus transgenres de changer le sexe inscrit sur leur extrait de naissance et autres documents afin qu'ils reflètent le sexe qu'ils vivent sans inversion sexuelle chirurgicale;
3. Communiquer avec les sections locales du scfp pour les encourager à discuter avec les employeurs de la création « d'espaces sécuritaires », comme des salles de bain et des vestiaires sans distinction de sexe.

PARCE QUE :

- les individus transgenres ne devraient pas avoir à supporter le coût des procédures médicales dont ils ont besoin et des frais de déplacement qui en découlent;
- si les transsexuels non opérés ne demandent pas une inversion sexuelle chirurgicale, c'est pour des raisons économiques, médicales ou autres; or, ils vivent leur vie en adoptant le sexe de leur choix. Le parti pris génital pose un énorme problème de santé, de sécurité et de dignité;
- l'accès aux salles de bain et aux vestiaires peut s'avérer particulièrement problématique pour les personnes en transition ou de sexe ambigu.

Décision du CEN

adoptée

Résolution n° 191**Présentée par la section locale 4092 (Ont.)**

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. Faire un don pour parrainer Rainbow Refugees;
2. Le Comité national Triangle rose collabore avec les affiliés, sections locales et groupes communautaires du SCFP à cette fin.

PARCE QUE :

- l'ONU reconnaît qu'un nombre alarmant de personnes LGBTTI fuient devant les menaces de mort et que, partout dans le monde, des régimes oppresseurs persécutent ces personnes;
- la demande d'immigration des réfugiés de Rainbow Refugees est traitée plus rapidement;
- le gouvernement du Canada appaierera les parrainages privés de Rainbow Refugees jusqu'à concurrence de 10 000 \$.

Décision du CEN

adoptée

Résolution n° 192**Présentée par la Composant d'Air Transat et les sections locales 4308 (Ont.) et 4828 (Sask.)**

LE SCFP NATIONAL DOIT :

Fournir un soutien syndical important et visible aux activités de la Fierté dans les plus petites collectivités du Canada;

PARCE QUE :

- les plus petites collectivités et sections locales aux ressources limitées vivent des difficultés spécifiques; elles ont besoin d'aide.

Décision du CEN

adoptée

Résolution n° 193**Présentée par la section locale 391 (C.-B.)**

LE SCFP NATIONAL DOIT :

Continuer à faire pression pour l'importance de la force professionnelle des bibliothécaires, ainsi que pour leurs compétences, leurs connaissances et leur expérience en

éducation; leur rôle de facilitateur, de sensibilisateur et de soutien aux collectivités urbaines, rurales et éloignées, choses que ne peuvent égaler des employés moins bien formés et rémunérés.

PARCE QUE :

- depuis cinq ans, les compressions budgétaires ont poussé les bibliothèques publiques et privées à chercher de nouvelles manières de surmener leurs bibliothécaires et de surutiliser leurs autres employés dans des tâches de bibliothécaire;
- les bibliothécaires subissent constamment la pression d'autres solutions, axées sur les technologies et perçues comme étant moins coûteuses;
- les bibliothécaires possèdent une formation en compétences de recherche, en tendances technologiques et en interrelations personnelles, choses qu'on ne peut remplacer par les technologies ou des employés moins formés et moins bien rémunérés.

Décision du CEN

adoptée

Résolution n° 194**Présentée par la section locale 391 (C.-B.)**

LE SCFP NATIONAL DOIT :

Faire pression sur le gouvernement provincial de la C.-B. Pour rétablir le financement des bibliothèques à au moins 17,8 millions de dollars par année, alors qu'il croupit à (14 millions de dollars) par année depuis les compressions budgétaires de 2009, et séparer à nouveau le budget provincial des bibliothèques du budget global que le ministère de l'Éducation consacre à l'éducation.

PARCE QUE :

- les compressions dans le ministère de l'Enseignement supérieur, de l'Innovation et des Technologies ont ajouté une pression accrue sur les bibliothèques, qui doivent maintenant tenter de fournir encore plus de formation sur les technologies, le choix de carrière et la recherche d'emploi à 360 collectivités de la province;
- les bibliothèques fournissent des services de sensibilisation et d'éducation à des agglomérations urbaines, rurales et éloignées, quel que soit le statut socioéconomique des gens;
- en soutenant les bibliothèques, on soutient les collectivités, et le financement provient des

gouvernements locaux, et il doit aussi venir du gouvernement provincial sous forme de subventions annuelles de fonctionnement calculées par habitant.

Décision du CEN

motion de ne pas agir

Résolution n° 195

Présentée par le SCFP-Nouvelle-Écosse et la section locale 5050 (N.-É.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

Exhorter les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux à mettre sur pied des forums de partenaires du marché du travail, dans le cadre des Ententes relatives au marché du travail, afin d'inclure les secteurs publics et les programmes de compétences essentielles.

PARCE QUE :

- les programmes d'alphabétisation en milieu de travail sont importants pour les travailleurs; ils leur sont profitables, ainsi qu'à leur famille et à leur collectivité;
- le monde syndical doit s'assurer de la transparence et de la responsabilisation de la planification du processus.

Décision du CEN

motion de ne pas agir

Résolution n° 197

Présentée par le SCFP-Colombie-Britannique

LE SCFP NATIONAL DOIT :

Soutenir la campagne *Ten Percent Shift*;

Développer une politique nationale pour s'assurer que tous les bureaux régionaux s'approvisionnent en fournitures (papeterie, nourriture, etc.) Localement, autant que possible;

Encourager les divisions, les sections locales et les employeurs à faire de même.

PARCE QUE :

- nous pouvons dynamiser notre économie et protéger nos emplois en convainquant les employeurs d'adopter une politique d'approvisionnement local en biens et en services.

Décision du CEN

adoptée

Résolution n° 198

Présentée par le SCFP-Saskatchewan

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. Immédiatement faire pression sur le gouvernement saskatchewanais pour qu'il accorde aux travailleurs étrangers temporaires les protections prévues à la nouvelle Loi sur l'emploi de la Saskatchewan (Saskatchewan Employment Act).
2. Immédiatement faire pression sur le gouvernement saskatchewanais pour qu'il adopte une loi similaire à la Loi manitobaine sur le recrutement et la protection des travailleurs (Worker Recruitment and Protection Act), qui oblige les agences de recrutement à s'enregistrer auprès du gouvernement provincial et leur interdit de facturer des frais aux travailleurs étrangers.

PARCE QUE :

- le gouvernement saskatchewanais a proposé le projet de loi 85 pour créer une nouvelle loi sur l'emploi, ce qui offre au SCFP l'occasion de demander qu'on protège les travailleurs étrangers;
- la Saskatchewan a accueilli plus de 4 200 travailleurs étrangers temporaires l'an dernier; ce nombre croît d'année en année;
- à leur arrivée, les travailleurs étrangers temporaires sont souvent isolés; ils vivent dans des logements insalubres et sont souvent escroqués par les employeurs et les agences de recrutement;
- les travailleurs étrangers temporaires ne sont pas protégés par les lois du travail; ils ont besoin d'être protégés contre les escrocs.

Décision du CEN

motion de ne pas agir

Résolution n° 199

Présentée par le SCFP-Saskatchewan

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. Encourager, par le biais du Conseil exécutif national, le service du développement syndical du SCFP national à élaborer des ateliers et du matériel éducatif à l'intention des sections locales et des nouveaux travailleurs migrants, afin de présenter à ceux-ci leurs droits au Canada et l'environnement syndical canadien.

PARCE QUE :

- à leur arrivée au Canada, les nouveaux travailleurs réfugiés et migrants ne connaissent pas leurs droits fondamentaux et les ressources disponibles chez nous;
- les nouveaux travailleurs réfugiés et migrants arrivent au Canada avec des idées préconçues et une peur du syndicalisme qui se fondent sur leur expérience à l'extérieur du Canada;
- les travailleurs réfugiés et migrants ont parfois de la difficulté à participer aux activités syndicales canadiennes; il est important que nos syndicats les accueillent.

Décision du CEN

adoptée

Résolution n° 200

Présentée par le SCFP-Colombie-Britannique

LE SCFP NATIONAL DOIT :

Faire pression sur le gouvernement fédéral pour réformer les travailleurs migrants afin de permettre aux travailleurs migrants de changer d'employeur au sein de leur propre secteur d'emploi;

Exiger du gouvernement fédéral qu'il publie, sur son site internet public, le nom de toutes les entreprises et sociétés qui embauchent des travailleurs migrants.

PARCE QUE :

- les travailleurs migrants du programme de travailleurs étrangers temporaires signent un contrat de deux ans avec leur employeur, sans pouvoir chercher un autre emploi, même si leur employeur les maltraite;
- les travailleurs migrants qui refusent de faire un travail dangereux ou un travail non prévu à leur contrat sont retournés immédiatement dans leur pays d'origine, au lieu d'avoir la possibilité de travailler pour un autre employeur participant au programme de travailleurs étrangers temporaires.

Décision du CEN

adoptée
couvre les résolutions
201, 202, 203, 204,
205 et 208

Résolution n° 206

Présentée par le Conseil régional de l'île de Vancouver (C.-B.) et la section locale 951 (C.-B.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

Dénoncer les politiques gouvernementales racistes et discriminatoires envers les migrants et les réfugiés.

PARCE QUE :

- on détient les réfugiés dans des conditions déplorables qui ne correspondent pas aux valeurs canadiennes;
- on déporte les réfugiés sans leur permettre de porter leur ordre de déportation en appel;
- le Canada est signataire de la convention de l'ONU sur les réfugiés, mais ses politiques actuelles contreviennent à cette convention;
- les politiques actuelles ne correspondent pas aux valeurs des travailleurs canadiens et de l'ensemble de la société canadienne.

Décision du CEN

adoptée

Résolution n° 207

Présentée par la section locale 998 (Man.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

Faire pression sur le gouvernement provincial du Manitoba pour qu'il fixe des normes de logement pour les travailleurs migrants et qu'il impose une amende aux employeurs qui ne respectent pas ces normes.

PARCE QUE :

- beaucoup trop souvent, les travailleurs migrants sont logés dans des conditions insalubres, sans toit pour les protéger des éléments, ni eau potable ni installations sanitaires adéquates;
- les travailleurs migrants méritent les mêmes conditions de logement que les citoyens canadiens.

Décision du CEN

motion de ne pas agir

Résolution n° 209

Présentée par le SCFP-Saskatchewan

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. Recueillir les données de contact de tous les membres, tout en respectant les lois provinciales sur la vie privée;

2. Avec l'aide du personnel de toutes les régions, dresser des plans de syndicalisation des sections locales afin d'entrer en relation avec chacun de nos membres;
3. Collaborer avec le congrès du travail du Canada (ctc) à une riposte pancanadienne aux attaques contre le mouvement syndical.

PARCE QUE :

- le gouvernement conservateur de Harper prépare une charge contre le droit des syndicats au précompte obligatoire des cotisations;
- les travailleurs ont besoin d'un mouvement syndical fort, capable d'agir sur la scène politique pour représenter les intérêts des syndiqués et de tous les travailleurs canadiens;
- pour relever ce défi, le SCFP doit solidifier la fidélité et l'appui de sa base, ainsi qu'avoir les moyens, en interne, de communiquer avec ses membres.

Décision du CEN

adoptée

Résolution n° 210

Présentée par le SCFP-Colombie-Britannique

LE SCFP NATIONAL DOIT :

Continuer d'accorder une priorité à la syndicalisation;

Allouer des ressources humaines et financières suffisantes à la syndicalisation;

Couvrir les frais des sections locales qui œuvrent pour syndiquer les travailleurs non syndiqués, jusqu'à la signature d'une première convention collective; leur offrir les ressources nécessaires.

PARCE QUE :

- la syndicalisation des travailleurs non syndiqués est l'une des bases qui permettent d'améliorer le sort et le bien-être des travailleurs et de leurs familles;
- ces travailleurs non syndiqués travaillent habituellement dans des secteurs où il est traditionnellement difficile de se syndiquer, ou encore ils travaillent pour de petits employés privés (comme des garderies);
- la syndicalisation (jusqu'à la signature d'une première convention collective) peut s'avérer extrêmement coûteuse en temps et en argent, ce qui rend cette tâche inaccessible à plusieurs sections locales;

- le taux de syndicalisation au Canada diminue avec le temps; il est passé de 33,7 % en 1997 à 31,5 % en 2012.

Décision du CEN

adoptée

*couvre la résolution
211*

Résolution n° 212

Présentée par la Composante d'Air Transat

LE SCFP NATIONAL DOIT :

Encourager le Congrès du travail du Canada et tous les autres affiliés à proposer aux partis fédéraux d'opposition qu'ils présentent, au cours de la prochaine session parlementaire, un projet de loi sur l'équité salariale qui adoptera la position prônée par le Groupe de travail fédéral sur l'équité salariale;

Recommander au Congrès du travail du Canada qu'il propose aux partis fédéraux d'inclure l'équité salariale à leur plateforme électorale.

PARCE QUE :

- les compagnies sous réglementation fédérale ne sont pas assujetties à une loi sur l'équité salariale;
- les recours qu'offre la loi canadienne sur les droits de la personne ne permettent pas de faire cesser la discrimination salariale fondée sur le sexe;
- en 2003, le Groupe de travail fédéral sur l'équité salariale a recommandé l'adoption d'une loi sur l'équité salariale;
- en mai 2007, les trois chefs des partis d'opposition ont affirmé soutenir nos revendications.

Décision du CEN

adoptée

Résolution n° 213

Présentée par la section locale 391 (C.-B.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

Faire pression sur les gouvernements provinciaux qui n'ont pas de loi sur l'équité salariale ou dont cette loi s'étend uniquement au secteur public, pour obtenir une rémunération plus largement fondée sur les compétences, l'effort et les responsabilités, ainsi que des

conditions de travail fondées sur le principe d'un salaire égal pour un travail d'égale valeur.

PARCE QUE :

- une loi sur l'équité salariale reconnaît que la discrimination salariale est un problème systémique et non individuel;
- l'équité salariale conjugue les droits de la personne et les organisations syndicales et patronales pour trouver des solutions qui indemniseront toutes les personnes lésées, au lieu de traiter les plaintes au cas par cas;
- il n'existe pas de mesure pour inciter les employeurs à offrir l'équité salariale.

Décision du CEN

adoptée

Résolution n° 215

Présentée par le SCFP-Terre-Neuve-et-Labrador

LE SCFP NATIONAL doit faire campagne pour : le doublement immédiat de la prestation minimum combinée de la Sécurité de la vieillesse et du Supplément de revenu garanti; une augmentation de 15 % des prestations du Régime de pensions du Canada étalée sur cinq ans et soutenue par une hausse adéquate des cotisations de l'employeur et de l'employé; la création d'une Commission fédérale d'assurance retraite dont la majorité des membres seront des représentants de la classe ouvrière choisis par les syndicats et les organismes communautaires progressistes; et la réforme des règles d'investissement du Régime de pensions du Canada afin de retirer ses investissements dans les sociétés impliquées dans le secteur de l'armement, celles qui polluent les planètes et celles qui appliquent des pratiques déloyales de travail.

PARCE QUE :

- la plupart des Canadiens n'ont pas les moyens d'épargner suffisamment pour la retraite en cotisant à un REER;
- de tous les régimes de retraite, le Régime de pensions du Canada offre le risque le moins élevé et les frais d'administration les plus bas.

Décision du CEN

motion de ne pas agir

Résolution n° 216

Présentée par le SCFP-Manitoba

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. Continuer de militer pour une bonification du Régime des pensions du Canada (RPC) qui offrirait des prestations de retraite sûres et viables pour les 93 pour cent de Canadiens qui cotisent au RPC.

PARCE QUE :

- la manière la plus juste et équitable d'assurer aux travailleurs canadiens une retraite digne demeure un régime obligatoire et entièrement public de cotisation en vue de la retraite;
- la manière la plus efficace et la plus économique de verser un revenu de retraite direct à tous les travailleurs canadiens consiste à obliger tous les travailleurs et les employeurs à augmenter leurs cotisations au RPC;
- onze millions de travailleurs canadiens n'ont pas de régime de retraite au travail, mais ils doivent avoir les moyens de prendre leur retraite dans la dignité.

Décision du CEN

adoptée

Résolution n° 217

Présentée par le SCFP-Manitoba

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. Faire pression sur le gouvernement fédéral afin qu'il revoie les règles de la Sécurité de la vieillesse (SV) pour éliminer la règle stipulant qu'une personne, pour recevoir une prestation complète de la SV, doit résider au Canada depuis au moins 40 ans (sous certaines conditions).

PARCE QUE :

- cette règle est discriminatoire, en ceci qu'elle a un effet négatif sur les immigrants canadiens, puisque nombre d'entre eux n'ont pas la composante résident et nombre d'entre eux travaillent dans des emplois à bas salaire qui ne donnent probablement pas droit à une pension. De plus, leurs prestations du Régime des pensions du Canada seront elles aussi réduites, en raison de leur plus petit nombre d'années de cotisation.

Décision du CEN

motion de ne pas agir

Résolution n° 218
Présentée par le SCFP-Saskatchewan

LE SCFP NATIONAL DOIT :

Faire pression sur le Congrès du travail du Canada pour ramener le groupe de travail du CTC sur les retraites et renouveler son mandat de forger un contrediscours public aux attaques de la droite contre « les régimes de retraite dorée insoutenables du secteur public »;

Utiliser ses communications et sa portée médiatique pour aider ce groupe de travail à faire circuler parmi la population son message positif sur les bons régimes de retraite au travail.

PARCE QUE :

- la droite utilise souvent les médias pour attaquer sans fondement les régimes de retraite au travail;
- ces attaques mal avisées sur « les régimes de retraite dorée » ou « les régimes de retraite insoutenables » du secteur public restent souvent sans réplique;
- La population est en grande partie mal informée, ou désinformée, sur nombre des aspects positifs des régimes de retraite au travail à prestations définies, comme leurs mécanismes de partage des risques, leur efficacité, leur abordabilité et l'importance de leur rôle dans la sécurité des retraites et la justice économique;
- si la population perçoit négativement les régimes en milieu de travail, les employeurs se sentiront justifiés de mettre de l'avant des coupes ou des conversions inutiles de leurs régimes.

Décision du CEN

adoptée
couvre la résolution
225

Résolution n° 220
Présentée par le Syndicat des employés d'hôpitaux (C.-B.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

- Défendre publiquement les régimes de retraite à prestations définies;
- Continuer de sensibiliser ses membres et leurs familles à la valeur de ces régimes.

PARCE QUE :

- 11 millions de travailleurs canadiens n'ont pas de régime de retraite au travail;
- les attaques contre la rémunération des employés du secteur public, y compris leurs régimes de retraite, se poursuivent;
- le meilleur type de régime de retraite (le régime à prestations définies) marque un recul prononcé dans le secteur privé, en plus d'être sous la loupe du secteur public.

Décision du CEN

adoptée

Résolution n° 223
Présentée par la section locale 1244 (Qc.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. Doit prendre les mesures nécessaires afin que la Loi de l'impôt sur le revenu (LIR) et son règlement d'impôt sur le revenu (RIR) du Fédéral ainsi que les Lois sur les régimes complémentaires des provinces permettent le paiement d'une prestation temporaire d'un régime de retraite à prestation déterminé au-delà de la retraite normale qui est à 65 ans.

PARCE QUE :

- Le gouvernement Harper a repoussé de façon graduelle le paiement de la PSV de 65 à 67 ans à partir de 2023.

Décision du CEN

motion de ne pas agir

Résolution n° 226
Présentée par les sections locales 3550 (Alb.) et 4078 (C.-B.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

Tenir un rôle de premier plan dans la mobilisation de l'appui populaire envers la campagne de bonification du Régime de pensions du Canada (RPC) que mène le CTC :

1. mettre sur pied des campagnes dans toutes les provinces afin de sensibiliser les membres et les citoyens à l'importance de la bonification du RPC, aux obstacles politiques qui empêchent cette bonification, ainsi qu'aux stratégies à utiliser pour faire pression sur les politiciens dans ce dossier;

2. encourager le Congrès du travail du Canada et les autres organisations syndicales et sociales à faire des efforts pour mobiliser la population dans ce dossier, par le biais des médias, de la sensibilisation, du lobbying et des manifestations;
3. continuer à prioriser le maintien du dossier du RPC dans les médias.

PARCE QUE :

- le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux hésitent à se prononcer en faveur de la bonification du RPC; ils reportent la question et font de l'obstruction, malgré un fort niveau d'appui populaire;
- un accroissement de la pression populaire sur ces gouvernements ferait grimper le prix politique de l'inaction et les pousserait à agir;
- seul un Canadien sur trois dit très bien connaître le RPC; il se peut donc que la campagne pour sa bonification soit peu connue;
- un nombre important de Canadiens ne croient pas que le RPC sera là lorsqu'ils prendront leur retraite, même si le portrait actuariel du régime est très bon;
- la bonification du RPC améliorerait la sécurité de la retraite de tous les travailleurs canadiens et des membres de leur famille;
- le mouvement ouvrier peut prendre la tête d'un autre dossier qui bénéficie autant aux syndiqués qu'aux non-syndiqués.

Décision du CEN

*adoptée
Couvre les résolutions
222 et 224*

Résolution n° 228

Présentée par le SCFP-Terre-Neuve-et-Labrador

LE SCFP NATIONAL doit collaborer avec le Congrès du travail du Canada à sa vaste campagne de renforcement de la valeur de l'adhésion syndicale et des syndicats, afin de bâtir une fierté syndicale et de créer les conditions requises pour que les syndiqués résistent à toutes les attaques législatives contre la sécurité, l'indépendance et l'autonomie des syndicats canadiens.

PARCE QUE :

- en moins de deux ans, la majorité de Stephen Harper a attaqué le droit à la négociation collective libre de plusieurs affiliés du Congrès du travail du Canada;

- la loi C-377 constitue une ingérence sans précédent dans les affaires indépendantes de tous les syndicats; sa fausse prémisse de la reddition de comptes au contribuable, par le biais de la Loi de l'impôt sur le revenu, permettra à l'État de s'ingérer dans les affaires internes des syndicats et de leurs membres;
- la réduction de l'assurance-emploi et de la sécurité de la vieillesse, entre autres services, dans un contexte d'austérité fiscale, l'abrogation de la Loi sur les justes salaires et les heures de travail, ainsi que les modifications régressives au programme des travailleurs étrangers temporaires constituent des attaques répétées du gouvernement conservateur de Harper contre les travailleurs ordinaires canadiens, des attaques qui visent principalement à faire baisser les salaires et à affaiblir le mouvement syndical;
- la prochaine attaque législative contre le mouvement syndical canadien prendra la forme d'une loi fédérale qui s'attaquera à la sécurité syndicale, par l'introduction, pour la première fois au Canada, d'une loi antisyndicale à l'américaine.

Décision du CEN

*adoptée
couvre les résolutions
234 et 235*

Résolution n° 231

Présentée par le SCFP-Colombie-Britannique

LE SCFP NATIONAL DOIT :

Élaborer et financer, bien avant la prochaine élection fédérale, une campagne stratégique concertée afin de :

- sensibiliser les membres du SCFP à l'importance du militantisme politique;
- enseigner aux membres du SCFP des compétences en matière de mobilisation des membres et de campagne;
- encourager les membres du SCFP à appuyer le NPD, à y adhérer et à participer à ses travaux;
- tout faire pour assurer au NPD la victoire aux prochaines élections.

PARCE QUE :

- le gouvernement conservateur de Stephen Harper menace les droits des femmes, des Premières Nations et des travailleurs canadiens, ainsi que ceux des pays en développement;

- nous ne pouvons pas nous permettre les dommages qu'entraînerait, pour nos droits et notre pays, un deuxième gouvernement conservateur majoritaire;
- le NPD est le seul parti apte à former un gouvernement qui représentera les intérêts des travailleurs.

Décision du CEN

adoptée

Résolution n° 232

Présentée par la Composante d'Air Transat

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le SCFP de concert avec tout autre affilié, persévère et continue sa lutte en faisant les pressions nécessaires auprès du gouvernement fédéral pour modifier le Code canadien du travail afin d'obtenir une loi anti-briseurs de grève;

QU'IL SOIT RÉSOLU DE PLUS QUE le SCFP continue de mobiliser les différents partis politiques pour leur demander de travailler à nouveau un projet de loi anti-briseurs de grève.

PARCE QUE :

- Le rapport de force lors d'un conflit de travail s'en trouve dramatiquement affaibli quand l'employeur peut pallier au conflit de travail en embauchant des briseurs de grève;
- La Loi anti-briseurs de grève au Québec est venue civiliser les relations de travail en équilibrant le rapport de force durant les négociations et qu'il n'y a jamais eu de fermeture d'usine en raison d'une grève;
- Plusieurs projets de loi en faveur d'une loi anti-briseurs de grève pour les travailleurs et travailleuses sous juridiction fédérale ont été à la Chambre des communes.

Décision du CEN

adoptée
couvre la résolution
227

Résolution n° 233

Présentée par le Conseil régional du Vancouver métropolitain (C.-B.)

Le SCFP NATIONAL DOIT :

Exhorter le gouvernement Harper à cesser d'attaquer les travailleurs et les syndicats en insistant pour qu'il déchire le projet de loi C-377.

PARCE QUE :

- la loi C-377 constitue une attaque injuste contre les syndicats; elle soumet ceux-ci à des exigences de divulgation fiscale qu'aucune autre organisation n'a à respecter;
- la loi C-377 est l'une des nombreuses tactiques qu'utilise le gouvernement Harper pour casser les syndicats et affaiblir leur capacité à défendre les travailleurs;
- des tactiques semblables ont réussi à affaiblir le mouvement syndical aux États-Unis;
- s'en prendre aux syndicats, c'est s'en prendre aux travailleurs.

Décision du CEN

adoptée

Résolution n° 236

Présentée par le Syndicat des employés d'hôpitaux (C.-B.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. Œuvrer avec les sections locales du SCFP et ses alliés des mouvements communautaires et de justice sociale pour assurer à tous les travailleurs le droit à la négociation collective libre et le droit de grève, ainsi que pour mettre fin à l'assaut contre la négociation collective et les syndicats;
2. Stopper les attaques du gouvernement conservateur fédéral contre l'environnement, les droits des femmes et les droits de la personne;
3. Faire en sorte que Stephen Harper et les Conservateurs fédéraux ne soient pas réélus;
4. Promouvoir des alternatives au programme politique conservateur.

PARCE QUE :

le gouvernement conservateur fédéral :

- a éliminé presque entièrement le droit à la négociation collective libre et le droit de grève dans le secteur fédéral;
- a foulé au pied les droits des femmes et les droits de la personne;
- a réécrit les lois environnementales et affaiblit la surveillance fédérale;

- les politiques, pratiques et actions du gouvernement conservateur fédérales nuisent à l'environnement, aux travailleurs, aux enfants, aux aînés et à tous les Canadiens.

Décision du CEN

adoptée

Résolution n° 237

Présentée par la section locale 4092 (Ont.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

Créer un espace virtuel de campagne qui sera rattaché directement aux sites Internet CUPE et SCFP et qui permettra les choses suivantes :

- les membres pourront signer les pétitions soutenues par le SCFP directement à partir du site Internet du SCFP, à l'aide d'un système bien conçu, élégant et convivial qui compilera les résultats et qui intégrera des outils permettant le partage sur Facebook, Twitter et les autres réseaux sociaux pertinents; ce système permettra aussi d'imprimer les pétitions pour les remettre en main propre;
- les membres pourront expédier des lettres individuelles à des décideurs préétablis (comme les députés, les autres paliers de gouvernement, des chefs d'entreprise, etc.). Cette section proposera des outils intégrés qui permettront aux membres de saisir leur code postal pour connaître le nom de leur député. Elle permettra aussi aux organisateurs de soumettre un modèle de lettre que les membres utiliseront ou modifieront à leur gré;
- promouvoir des campagnes événementielles auprès de l'ensemble des membres, pour gagner des appuis supplémentaires;
- cette ressource permettra aussi à l'ensemble des membres de consulter les autres pétitions, événements et campagnes d'envoi de lettres du SCFP en cours, ainsi que soutenir et promouvoir ces causes directement.

PARCE QUE :

- avec plus de 650 000 membres, nous sommes le plus grand syndicat canadien. Or, trop souvent, nous ne sommes pas au courant des campagnes et des luttes des autres membres de notre syndicat;

- il est habituellement très difficile de gagner l'appui de beaucoup de gens dans ces campagnes;
- nous devrions promouvoir ces pétitions, campagnes d'envoi de lettres et événements dans un espace virtuel spécifique, facile à trouver et accessible à tous les membres du SCFP;
- de nombreuses luttes, campagnes et causes de toutes tailles nous attendent dans les mois et les années à venir; nous devrions donc centraliser nos efforts;
- cela ferait augmenter la fréquentation du site Internet principal du SCFP/CUPE;
- notre force réside dans notre nombre; faisons tout ce qui est possible pour rallier cette force du nombre en soutenant les campagnes des uns et des autres.

Décision du CEN

adoptée

Résolution n° 238

Présentée par la section locale 4092 (Ont.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. Tenir un référendum parmi tous les membres du SCFP, une fois tous les quatre ans, pour savoir si la majorité des membres est « pour » ou « contre » le financement d'un parti politique et d'organisations étrangères à partir des cotisations syndicales.

PARCE QUE :

- comme le stipulent nos statuts, « le SCFP est un syndicat démocratique. Ce sont les membres qui prennent les décisions et établissent les politiques. À tous les niveaux, ce sont les membres de la base qui déterminent, par scrutin majoritaire, ce que fait le syndicat »;
- le SCFP n'a jamais tenu un référendum parmi tous ses membres pour savoir si les cotisations syndicales devraient servir à financer un parti politique ou des organisations étrangères;
- depuis 2011, on a retiré des débats et du vote les résolutions concernant la politique étrangère;
- de plus, on a éliminé du document sur les Orientations stratégiques tous les points de l'agenda international.

Décision du CEN

motion de ne pas agir

Résolution n° 239
Présentée par la section locale 4207 (Ont.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

Couper ses liens formels et informels avec tous les partis politiques actuels;

Œuvrer activement à la création d'un nouveau parti ouvrier ayant une orientation socialiste;

D'ici à la création d'un tel parti, appuyer les candidats présentant une plateforme socialiste, circonscription par circonscription.

PARCE QUE :

- tous les partis politiques actuels se sont déplacés vers la droite et ont accepté ou embrassé les politiques néolibérales d'austérité envers la classe ouvrière;
- aucun des partis actuels ne propose en ce moment des politiques qui renforceront le mouvement syndical et la classe ouvrière dans son ensemble.

Décision du CEN

_____ *motion de ne pas agir* _____

Résolution n° 240
Présentée par le SCFP-Terre-Neuve-et-Labrador

LE SCFP NATIONAL doit faire campagne pour l'annulation de la dette étudiante et des frais de scolarité postsecondaire, ainsi que soutenir vigoureusement les campagnes et grèves étudiantes visant à réduire rapidement et à abolir ces frais, soit les revendications ayant mené à la grande grève étudiante québécoise de 2012.

PARCE QUE :

- pour la jeunesse ouvrière, l'accès à une éducation postsecondaire de qualité a fortement baissé depuis dix ans;
- les jeunes issus de la classe ouvrière accumulent souvent une énorme dette étudiante (37 000 \$ en moyenne pour un diplôme de quatre ans); ils doivent parfois travailler à temps partiel ou à plein temps pour défrayer leur éducation; certains ne peuvent pas poursuivre des études supérieures pour des raisons financières.

Décision du CEN

_____ *adoptée* _____

Résolution n° 242
Présentée par la section locale 1334 (Ont.)

LE SCFP NATIONAL DOIT:

- Élaborer, approvisionner et mettre en œuvre une vaste campagne qui fournira aux membres du SCFP les outils et la formation nécessaires pour intéresser les membres, les employés, les groupes d'employés, les étudiants, les groupes étudiants, la population et les politiciens à tenir des conversations locales, provinciales et nationales afin de :
 - faire la démonstration de « l'effet négatif » du programme d'austérité sur l'éducation et la recherche publiques;
 - discuter des avantages du financement public de l'éducation postsecondaire pour l'économie canadienne et les prochaines générations;
 - mettre en lumière l'existence et le recours rapidement croissant au travail précaire et à l'exploitation des travailleurs précaires à travers le pays;
 - convaincre les gens que la négociation collective coordonnée dans le secteur postsecondaire est efficace et précieuse pour toutes les parties;
- Organiser une conférence nationale sur l'éducation postsecondaire en 2014 pour fournir de la formation additionnelle, partager des ressources et des outils, ainsi que fixer les prochaines étapes pour faire de l'éducation postsecondaire un enjeu électoral à tous les paliers de gouvernement.
- **PARCE QUE** le gouvernement devrait financer l'éducation de la garderie au postsecondaire;
- **PARCE QU'**il faut maintenir le caractère public de l'éducation et de la recherche;
- **PARCE QUE** l'éducation postsecondaire permet d'améliorer ses perspectives d'emploi, d'améliorer l'équité et d'encourager un lieu propice à la pensée critique.

Décision du CEN

_____ *motion de ne pas agir*
couvre les résolutions
243 et 244 _____

Résolution n° 245**Présentée par la section locale 15 (C.-B.)**

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. Soutenir la campagne *L'éducation est un droit* de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants;
2. Encourager les sections locales et les conseils de district du SCFP à participer à la campagne *L'éducation est un droit* de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants.

PARCE QUE :

- partout dans le monde, les gouvernements déposent des budgets « d'austérité » prévoyant des compressions massives dans l'éducation postsecondaire et les autres services publics;
- les services publics, y compris l'éducation postsecondaire, risquent de se faire privatiser;
- la privatisation de l'éducation postsecondaire entraîne une hausse des frais de scolarité, une baisse de la qualité de l'enseignement, ainsi qu'une baisse des conditions de travail;
- la campagne *L'éducation est un droit* de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants, le syndicat national des étudiants canadiens, s'oppose à la privatisation de l'éducation postsecondaire publique;
- cette campagne réclame l'élimination des barrières financières à l'éducation postsecondaire, une solution à la crise de l'endettement étudiant, ainsi qu'un cadre de travail fédéral qui assurera la qualité de l'éducation postsecondaire, la maintiendra dans le giron public et la protégera de la mainmise de l'entreprise privée.

Décision du CEN

adoptée

Résolution n° 247**Présentée par la section locale 4879 (C.-B.)**

LE SCFP NATIONAL DOIT :

Faire pression sur le gouvernement fédéral afin de protéger la liberté universitaire et la prise de décision collégiale dans nos universités canadiennes, et de s'assurer que la participation de l'entreprise privée dans les universités se fasse de manière transparente, particulièrement en ce qui a trait à leur influence dans l'élaboration des programmes et l'embauche ou le congédiement de professeurs.

PARCE QUE :

- l'entreprise privée exerce une influence indue de plus en plus grande sur le fonctionnement de nos universités;
- dans nos universités canadiennes, la liberté universitaire et la prise de décision collégiale, les fondements d'une université forte et fondée sur l'éthique, sont attaquées (cf. le livre *Universities at Risk: How Politics, Special Interests and Corporatization Threaten Academic Integrity*) par les politiques néolibérales et pro-entreprise privée;
- ces politiques nuisent directement à la grande majorité des étudiants universitaires. Par exemple, elles diminuent la qualité de l'enseignement, augmentent le chômage après la diplomation, etc. (cf. le livre *Lowering Higher Education: The Rise of Corporate Universities and the Fall of Liberal Education*).

Décision du CEN

*motion de ne pas agir
couvre la résolution
246*

Résolution n° 249**Présentée par le SCFP-Ontario et la section locale 5555 (Ont.)**

LE SCFP NATIONAL DOIT :

Compiler les pertes de tâches dans les milieux de travail SCFP et identifier les employeurs qui sous-traitent nos tâches;

Établir un protocole de syndicalisation et mettre en branle une campagne de syndicalisation, en y consacrant des ressources accrues, dans les milieux de travail qui accueillent nos tâches sous-traitées.

PARCE QUE :

- les délégués du Congrès 2013 du SCFP-Ontario ont adopté une résolution demandant que cette question soit soulevée au congrès national;
- la « sous-traitance » des tâches assignées à nos unités de négociation représente une réduction des services, ce qui a des répercussions néfastes sur la collectivité;
- il existe un lien bien établi entre le déclin de la syndicalisation et la croissance des inégalités.

Décision du CEN

adoptée

Résolution n° 251
Présentée par le SCFP-Colombie-Britannique

LE SCFP NATIONAL DOIT :

Continuer à fournir des ressources pour combattre la privatisation à travers le pays et protéger les services publics.

PARCE QUE :

- la droite ne montre aucun signe d'essoufflement dans sa volonté de privatiser la plupart des services publics;
- au cours des quatre dernières années, le SCFP national a judicieusement affecté des millions de dollars à la lutte contre la privatisation et à la défense des services publics;
- nous constatons des résultats positifs dans la lutte contre la privatisation, grâce, en grande partie, au financement de campagnes régionales.

Décision du CEN

adoptée

Résolution n° 256
Présentée par les sections locales 503 (Ont.) et 4777 (Sask.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

Continuer d'évaluer l'impact des PPP sur les collectivités où ils se sont implantés, pour produire des études de cas d'échec des PPP et de la sous-traitance à travers le pays. Ces études de cas reflèteront les régions et les secteurs.

PARCE QUE :

- les sections locales ont besoin de ressources additionnelles pour résister aux PPP et à la sous-traitance, ainsi que pour en apprendre plus sur les cas où on a réussi à ramener du travail en interne;
- la privatisation profite d'une promotion croissante de la part des lobbies de l'entreprise privée et du gouvernement fédéral par le biais de PPP Canada, inc.

Décision du CEN

Adoptée
couvre la résolution
257

Résolution n° 258
Présentée par la section locale 500 (Man.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

- Continuer à travailler avec le gouvernement provincial pour proposer les règlements nécessaires à la loi sur la transparence (en lien avec les partenariats public-privé) qu'a fait adopter le gouvernement provincial.

PARCE QUE :

- les règlements sont les détails requis pour que la loi soit complète;
- les règlements deviendront loi;
- la population a le droit de savoir comment on dépense les deniers publics;
- par le passé, la Ville de Winnipeg a soutenu ces stratagèmes financiers, et nous ne pouvons pas connaître les détails de ces accords commerciaux;
- les PPP ne sont rien de plus que des accords commerciaux secrets négociés en catimini.

Décision du CEN

motion de ne pas agir

Résolution n° 259
Présentée par la section locale 500 (Man.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

- Continuer d'aider la section locale 500 à faire pression sur les parties nécessaires, tout particulièrement la Ville de Winnipeg, pour obtenir les détails du contrat entre Veolia et la Ville de Winnipeg.

PARCE QUE :

- on a gardé le silence autour de cet accord commercial, ce qui fait que la population n'a pas accès à son contenu;
- Veolia est une entreprise nationale à but lucratif dont le mandat consiste à réaliser des profits;
- Veolia a une piètre feuille de route à travers le monde;
- la population a le droit de connaître les détails de ce contrat.

Décision du CEN

adoptée

Résolution n° 260**Présentée par la section locale 4777 (Sask.)**

LE SCFP NATIONAL DOIT :

Continuer, par tous les moyens, à soutenir le SCFP-Saskatchewan dans sa lutte pour endiguer la menace croissante de la privatisation en Saskatchewan.

PARCE QUE :

- jusqu'à cette année, la Saskatchewan n'avait qu'un petit nombre de cas de privatisation et aucun partenariat public-privé (PPP);
- à l'automne 2012, le gouvernement de la Saskatchewan a créé une société de la Couronne pour promouvoir les PPP; en mars 2013, il a annoncé, dans son budget, la construction en mode PPP d'un hôpital à North Battleford, d'une voie de contournement à Regina et de nouvelles écoles;
- le gouvernement de la Saskatchewan a demandé aux agences régionales de la santé de Regina et de Saskatoon de sous-traiter les chirurgies et les diagnostics à des cliniques privées à but lucratif; l'agence de Regina Qu'Appelle a l'intention de sous-traiter les IAA et les IRM;
- l'agence régionale de la santé de Prince Albert Parkland a recours à des contractuels dans diverses classes d'emploi, en raison des contraintes budgétaires; elle n'affichera pas de postes à plein temps afin d'attirer des candidats qualifiés dans la région;
- à la fin de mai 2013, le gouvernement de la Saskatchewan a annoncé la privatisation des services de buanderie des hôpitaux au profit de K-Bro Linens d'Alberta, entraînant la perte de 300 emplois SCFP dans le milieu rural;
- Regina et Saskatoon ont lancé des démarches PPP pour la construction d'une usine de traitement des eaux usées, d'un centre municipal et d'un pont;
- le volume de travail antiprivatisation dans la province s'est accru exponentiellement; il exige les ressources d'un employé qui aidera les sections locales et les coalitions communautaires à combattre la privatisation et à protéger nos services publics.

Décision du CEN

adoptée

Résolution n° 261**Présentée par le SCFP-Terre-Neuve-et-Labrador**

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. S'opposer aux efforts des Conservateurs de Harper visant à affaiblir la vérification de la santé mentale dans les demandes de permis d'arme à feu;
2. Demander la dissolution du Comité consultatif sur les armes à feu du ministère et sa reformation en y incluant des policiers et des experts en santé et sécurité publique;
3. Demander l'avis des intervenants (dont les policiers, les organismes de défense des femmes, les chasseurs, les milieux ruraux et les autochtones) sur les améliorations à apporter aux lois sur le port d'armes afin d'améliorer la sécurité publique.

PARCE QUE :

- le contrôle efficace des armes à feu est important pour la protection de la population;
- les Conservateurs de Harper ont souvent accepté les conseils du lobby des armes à feu tout en ignorant ceux de la police;
- le premier ministre Stephen Harper reconnaît lui-même qu'il faut revoir la composition du Comité consultatif sur les armes à feu, qu'il juge déséquilibré.

Décision du CEN

*adoptée
couvre la résolution
262*

Résolution n° 263**Présentée par le SCFP-Colombie-Britannique**

LE SCFP NATIONAL DOIT :

Exiger du gouvernement fédéral qu'il revienne sur sa décision de fermer le poste de la Garde côtière de Kitsilano en Colombie-Britannique;

Exiger aussi du gouvernement fédéral qu'il augmente le financement accordé à la Garde côtière et aux autres services fédéraux qui assurent la sécurité maritime, pour démontrer aux Britanno-Colombiens qu'il prend nos vies et notre environnement au sérieux.

PARCE QUE :

- le gouvernement fédéral est responsable de protéger les vies en mer et de protéger l'environnement;
- nous avons besoin que le gouvernement fédéral resserre la réglementation, les lois et les inspections, pour rebâtir la confiance des Britanno-Colombiens envers la sécurité des activités de l'industrie maritime;
- exiger du gouvernement fédéral qu'il revienne sur sa décision de fermer le poste de la Garde côtière de Kitsilano.

Décision du CEN

adoptée

Résolution n° 264

Présentée par la section locale 3550 (Alb.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

Fournir du soutien et des ressources, lorsque possible, à la Downtown Eastside Sex Workers Against Violence Society (SWAVU), qui poursuit sa contestation judiciaire des articles du Code criminel fédéral sur la prostitution.

PARCE QUE :

- la Downtown Eastside Sex Workers Against Violence Society a récemment remporté une décision unanime de la Cour suprême du Canada qui accorde à une ancienne travailleuse du sexe et à un organisme dirigé par des travailleuses du sexe de rue et s'adressant à cette même clientèle « la qualité pour agir dans l'intérêt public » et contester les lois relatives à la prostitution adulte, ce qui donne un meilleur accès aux tribunaux à tous les groupes marginalisés qui, autrement, devraient surmonter des embûches pour faire valoir leurs droits en cour;
- les lois actuelles stipulant qu'il est illégal de communiquer aux fins de la prostitution, mais que la prostitution elle-même est légale n'ont aucun sens; elles mènent des femmes, des hommes et des personnes transgenres dans des situations dangereuses et malsaines;
- les travailleurs du sexe sont stigmatisés, dépréciés, bafoués, harcelés, incarcérés à outrance, violentés, puis ignorés par la société;
- le mouvement ouvrier a l'obligation d'aider TOUS les travailleurs à améliorer leur environnement de travail, qu'ils soient syndiqués ou non.

Décision du CEN

adoptée
couvre la résolution
265

Résolution n° 267

Présentée par la section locale 4600 (Ont.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. Appuyer la campagne « Hundred for Hassan » en signant une déclaration d'appui à W. Hassan Diab et en faisant un don de 6 000 \$ pour couvrir les frais de son appareil électronique de surveillance GPS pendant trois mois;
2. Lancer un appel à toutes les sections locales du SCFP pour les inviter à soutenir la campagne « Hundred for Hassan ».

PARCE QUE :

- Monsieur Diab est membre de la section locale 4600 du SCFP, qui représente les assistants à l'enseignement et les chargés de cours de l'université Carleton; il est sans emploi depuis son licenciement injustifié en 2009 en raison de ces allégations;
- le ministre de la Justice Rob Nicholson a ordonné l'extradition de M. Diab sur la base de preuves si faibles qu'un juge canadien a déclaré qu'elles ne tiendraient pas la route dans un procès impartial;
- le gouvernement canadien contraint M. Diab à payer 2 000 \$ par mois pour couvrir les frais de sa propre surveillance (un appareil GPS qu'il doit porter pour ne pas être incarcéré).

Décision du CEN

motion de ne pas agir

Résolution n° 268

Présentée par la section locale 15 (C.-B.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. Renforcer les relations entre l'art et le mouvement syndical en affichant notre solidarité envers les travailleurs créatifs qui partagent nos valeurs et qui souhaitent sensibiliser la population à la culture de la classe ouvrière et au mouvement syndical;
2. Tisser des liens importants avec des créateurs qui participent au changement social, à l'intérieur et à l'extérieur de nos collectivités;
3. Développer des mécanismes de soutien financier, de partenariat et d'emploi pour les artistes de toutes disciplines, sous forme de bourses aux artistes, aux centres d'artistes, aux groupes artistiques et aux festivals qui produisent des œuvres reflétant nos valeurs.

PARCE QUE :

- historiquement, les changements sociopolitiques se sont faits avec l'appui de chansons, d'images, d'écrits et de festivals marquants. Pour préserver et renforcer la pertinence du mouvement syndical pour la société dans son ensemble, nous devons inclure les arts et la culture;
- pour que le mouvement syndical ait un avenir, nous devons soutenir les artistes dont l'art parle aux travailleurs et représente la vie et les aspirations des travailleurs;
- les artistes ont besoin de notre appui pour donner aux travailleurs une voix que les intérêts privés ne pourront pas faire taire;
- puisque les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux continuent de couper leurs budgets alloués au financement de la culture, nous devons reconnaître l'existence de nos ennemis communs et collaborer pour les générations futures.

Décision du CEN

adoptée

Résolution n° 270

Présentée par le SCFP-Terre-Neuve-et-Labrador

LE SCFP NATIONAL doit augmenter l'indemnité de grève à 300,00 \$ par semaine à compter du cinquième jour de grève, puis à 350,00 \$ après quatre semaines de grève.

PARCE QUE :

- l'indemnité actuelle de 200,00 \$ par semaine ne permet pas à la plupart des membres du SCFP de prendre soin d'eux et de leur famille pendant quelque durée que ce soit;
- la dernière majoration de cette indemnité remonte à 1997; le coût de la vie a augmenté considérablement depuis;
- le fonds de grève se porte extrêmement bien;
- pour poursuivre une grève avec succès, les membres doivent pouvoir se concentrer sur les enjeux et combattre les employeurs régressifs, sans qu'une indemnité de grève insuffisante les affame et les force à revenir au travail;
- plusieurs grands syndicats canadiens ont majoré considérablement leur indemnité de grève;
- le montant de l'indemnité de grève pourrait avoir un effet important sur le résultat des votes de grève, particulièrement en cette période possiblement riche en conflits de travail.

Décision du CEN

motion de ne pas agir

Résolution n° 271

Présentée par le Conseil régional du Vancouver métropolitain (C.-B.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

Passer en revue ses règles entourant l'indemnité de grève, en sollicitant l'avis des sections locales, secteurs et régions géographiques du SCFP, dans le but de ramener l'indemnité de grève à un niveau comparable à ce qu'offrent les autres grands syndicats provinciaux et nationaux, puis faire rapport aux sections locales d'ici un an.

PARCE QUE :

- le SCFP n'a pas majoré l'indemnité de grève qu'il verse à ses membres depuis très longtemps, et il faut prévoir du temps pour la présentation et la considération de résolutions d'ici le prochain congrès;
- le montant de l'indemnité de grève fait l'objet de discussions sur la plupart des piquets de grève multisyndicaux, et ce sujet soulève souvent des tensions entre les membres de syndicats différents qui doivent se soutenir mutuellement pour assurer la réussite de leurs moyens de pression, dans plusieurs secteurs où on trouve des associations multisyndicales de négociation;
- le coût de la vie, principalement celui du logement et des aliments de base, a tant augmenté, et si constamment, depuis dix ans, que les membres du SCFP ont beaucoup de difficulté à appuyer leur comité de négociation et à utiliser notre outil le plus efficace, le retrait de notre travail, dans la recherche d'une convention collective juste.

Décision du CEN

motion de ne pas agir

Résolution n° 272

Présentée par la section locale 2191 (Ont.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

Faire passer de dix (10) jours à cinq (5) après le début d'une grève la règle donnant aux sections locales accès aux prestations de grève.

PARCE QUE :

- les petites sections locales ne disposent pas de ressources adéquates;

- les membres respecteront les piquets de grève de la « section locale » et ne s'adonneront pas à des activités antigrève;
- la disparition de postes à plein temps dans nos milieux de travail affaiblit notre force et notre solidarité;
- le coût de la vie continue de grimper et les membres du SCFP ont de la difficulté à appuyer leur comité de négociation.

Décision du CEN

motion de ne pas agir

Résolution n° 273

Présentée par la section locale 4207 (Ont.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

Réduire la période d'attente avant d'être admissible à l'indemnité de grève de dix (10) à six (6) jours.

PARCE QUE :

- le fonds national de grève est actuellement de plus de 60 millions de dollars; il vaudrait mieux utiliser cet argent pour obtenir de meilleures conventions collectives;
- la période d'attente de dix jours constitue un fardeau pour les membres du SCFP;
- certaines sections locales sont incapables d'assumer le coût des dix premiers jours d'indemnité de grève;
- les sections locales des secteurs sans droit de vote, qui peuvent s'engager dans des grèves techniquement illégales pour des raisons politiques ou autres, n'ont pas accès au fonds de grève, en raison de la courte durée de leurs grèves définies comme étant illégales.

Décision du CEN

motion de ne pas agir

Résolution n° 274

Présentée par le SCFP-Ontario et la section locale 5555 (Ont.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

Augmenter l'indemnité de grève à quatre cents dollars par semaine (400,00 \$), en y ajoutant une formule d'indexation.

PARCE QUE :

- les délégués du Congrès 2013 du SCFP-Ontario ont adopté une résolution demandant que cette question soit soulevée au congrès national;
- en ces temps économiques plus difficiles, les membres du SCFP auront besoin de faire la grève pour défendre leurs services publics;
- l'indemnité de grève actuelle ne suffit pas; de plus, cela fait plusieurs années qu'elle n'a pas été ajustée;
- les membres du SCFP doivent pouvoir soutenir leur famille lorsqu'ils font la grève; de plus, ils méritent de la dignité et du respect lorsqu'ils font la grève pour protéger leurs salaires, leurs avantages sociaux, leur sécurité d'emploi et leurs services publics.

Décision du CEN

motion de ne pas agir

Résolution n° 275

Présentée par la section locale 523 (C.-B.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. Augmenter l'indemnité de grève à 400 \$ par semaine.

PARCE QUE :

- le montant de l'indemnité de grève n'a pas été augmenté depuis plusieurs années; le taux d'inflation réel des frais de subsistance de base a réduit de beaucoup la valeur de cette indemnité;
- la perte de revenu pendant une grève rend le déclenchement et la poursuite de la grève difficiles, ce qui entraîne un appui plus bas à la grève et à sa poursuite;
- l'employeur évalue la force de la grève en fonction de la capacité du syndicat à la déclencher et à la poursuivre.

Décision du CEN

motion de ne pas agir

Résolution n° 277

Présentée par le SCFP-Colombie-Britannique

LE SCFP NATIONAL DOIT :

Faire campagne contre « l'Accord économique et commercial global » AÉCG canado-européen;

Œuvrer avec les conseils régionaux du SFCP, les fédérations du travail et les conseils du travail afin de sensibiliser les Canadiens aux effets nocifs des accords commerciaux;

Faire pression sur les politiciens de tous les paliers de gouvernement pour qu'ils s'opposent à l'AÉCG.

PARCE QUE :

- le gouvernement libéral de la C.-B. brade les droits des provinces, des municipalités et des travailleurs à la table des négociations de l'AÉCG;
- l'Union européenne et les sociétés européennes insistent pour obtenir un accès complet aux contrats d'approvisionnement des gouvernements infranationaux (ce qui inclut les municipalités, conseils scolaires, universités, hôpitaux et autres agences provinciales), ce qui pourrait réduire significativement, voire éliminer, leur droit d'établir des priorités locales en matière d'investissement public dans les biens, services et projets d'immobilisation;
- les municipalités canadiennes ont exprimé des craintes grandissantes envers les accords commerciaux et leurs effets potentiellement nocifs sur les programmes municipaux et l'autonomie locale des services publics.

Décision du CENS

adoptée
couvre la résolution
278

Résolution n° 279

Présentée par le Syndicat des employés d'hôpitaux (C.-B.)

LE SFCP NATIONAL DOIT :

Œuvrer avec les sections locales du SFCP, le CTC et ses alliés comme le Conseil des Canadiens, afin de stopper la participation du gouvernement canadien aux négociations entourant le Partenariat transpacifique (PTP).

PARCE QUE :

- le PTP éclipserait, en taille et en portée, l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA);
- le PTP enchâssera la vision globalisante du marché qui est la cause principale des changements climatiques et qui a contribué très peu de choses à la création de bons emplois durables ou à la réduction de la pauvreté dans le monde;

- le PTP bonifie le droit des sociétés de poursuivre les gouvernements dont les politiques publiques limitent leur capacité (où, quand, comment) à réaliser des profits;
- le PTP, comme l'AÉCG, pourrait contraindre le Canada à modifier ses politiques sur les médicaments ou le droit d'auteur, ainsi que ses règlements sur l'environnement et la santé publique, sans respecter la procédure parlementaire habituelle.

Décision du CEN

adoptée

Résolution n° 280

Présentée par le SFCP-Colombie-Britannique

LE SFCP NATIONAL DOIT :

Fournir de l'information aux sections locales du SFCP et aux gouvernements locaux du pays, et collaborer avec eux, afin d'assurer la détention et l'exploitation publiques des usines d'assainissement des eaux usées, y compris la récupération des ressources;

Collaborer avec les organismes municipaux, régionaux et nationaux pour décider le gouvernement fédéral à fournir un financement non attaché aux partenariats public-privé pour permettre aux gouvernements locaux de se conformer au Règlement fédéral sur les effluents des systèmes d'assainissement des eaux usées.

PARCE QUE :

- le gouvernement fédéral a introduit une réglementation sur les eaux usées qui affectera jusqu'au quart des systèmes d'assainissement au pays. Selon les calculs du Conseil canadien des ministres de l'Environnement (CCME), les dépenses en immobilisation, uniquement pour la mise à niveau de ces systèmes, totaliseront 13 milliards de dollars, en plus du fossé infrastructurel auquel font déjà face les gouvernements locaux;
- l'agence de la privatisation du gouvernement fédéral (PPP Canada) cible spécifiquement les moyens et gros projets d'assainissement, particulièrement dans le domaine de la récupération des ressources, pour implanter des partenariats public-privé (PPP). Les usines d'assainissement financées, entretenues et exploitées par le privé imposeront des contrats à long terme, des coûts accrus et une reddition de compte diminuée.

Décision du CEN

adoptée

Résolution n° 281
Présentée par les sections locales 3912 (N.-É.) et 4980 (Sask.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. Promouvoir l'accès à l'eau potable publique pour toutes les collectivités autochtones du Canada, parce que 18 pour cent d'entre elles n'ont pas accès à l'eau potable publique et qu'elles doivent importer de l'eau embouteillée à très grands frais, ce qui entraîne aussi une empreinte écologique négative, en raison des émissions de gaz à effet de serre produites par la production et le transport de cette eau embouteillée;
2. promouvoir le statut de l'accès à une eau potable abordable comme droit de la personne dans toutes les collectivités canadiennes.

PARCE QUE :

- les Canadiens ont le droit d'avoir de l'eau potable sûre, abordable, publique et accessible;
- l'eau embouteillée est une marchandise privée, vendue à profit, qui a d'énormes conséquences négatives sur l'environnement, dont de fortes émissions de gaz à effet de serre qui causent les changements climatiques.

Décision du CEN adoptée

Résolution n° 282
Présentée par la section locale 500 (Man.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

- Continuer d'œuvrer, avec les sections locales et la population de notre province, à sensibiliser la population aux écueils de l'industrie de « l'eau à but lucratif » et de ce qui rend les aqueducs et les égouts publics si importants pour nos collectivités.

PARCE QUE :

- l'eau embouteillée est vendue à profit, alors que l'eau devrait être gratuite pour tous;
- l'eau devrait être accessible à tous les membres de la société; c'est un droit de la personne;
- nous ne devrions jamais perdre le contrôle de nos aqueducs et de nos égouts publics.

Décision du CEN adoptée

Résolution n° 284
Présentée par le SCFP-Manitoba

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. Faire pression sur le gouvernement fédéral afin qu'il développe un plan d'action national qui assurera une intervention coordonnée dans la prévention de la traite des femmes et des enfants, tout en incluant une clause assurant des services adéquats de protection et de soins aux victimes;
2. Faire de la sensibilisation au sein du SCFP sur le problème mondial de la traite des personnes.

PARCE QUE :

- le Canada doit faire quelque chose pour protéger notre société contre les personnes qui font la traite des enfants et des jeunes à des fins sexuelles;
- à l'échelle planétaire, la traite des personnes représente une source croissante de revenus pour le crime organisé.

Décision du CEN

adoptée

Résolution n° 285
Présentée par le SCFP-Colombie-Britannique

LE SCFP NATIONAL DOIT :

Continuer d'encourager les sections locales à faire pression sur leurs élus municipaux et régionaux pour qu'ils proclament le 8 mars la Journée internationale de la femme (JIF) dans les collectivités du pays;

Continuer de faire pression sur le gouvernement canadien pour qu'il proclame le 8 mars la Journée internationale de la femme.

PARCE QUE :

- divers pays célèbrent la Journée internationale de la femme depuis 1910;
- en 1974, l'ONU a désigné la JIF journée pour célébrer les luttes et les victoires des femmes dans le monde;
- année après année, de plus en plus de gens apprennent l'existence de la JIF et l'importance qu'elle revêt;

- diverses activités sont organisées le 8 mars ou autour de cette date pour célébrer la vie et l'expérience des femmes;
- il est extrêmement important de se souvenir du chemin parcouru pour continuer à aller de l'avant.

Décision du CEN

adoptée

Résolution n° 287

Présentée par le Syndicat des employés d'hôpitaux (C.-B.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

S'opposer, aux côtés des sections locales, de la Coalition pour le droit à l'avortement et des autres groupes pro-choix et de justice sociale, à toute tentative détournée de recriminaliser l'avortement ou de restreindre d'une quelconque manière l'accès des femmes à l'avortement, par le biais de projets de loi d'initiative parlementaire ou d'autres moyens.

PARCE QUE :

- une femme a le droit de contrôler son propre corps;
- les députés conservateurs présentent des projets de loi d'initiative parlementaire qui feraient reculer le droit des Canadiennes à la liberté reproductive de plusieurs décennies.

Décision du CEN

adoptée

Résolution n° 289

Présentée par les sections locales 4308 (Ont.) et 998 (Man.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

Organiser une assemblée constitutive des consœurs du SCFP qui élaborera une stratégie afin de : (a) s'assurer que tous les travaux et campagnes du SCFP (équité, AE, salaire décent, etc.) s'intéressent à la question des sexes; et (b) passer en revue les recommandations du Groupe de travail national des femmes et y donner suite;

Développer et alimenter en ressources un plan concret de mise en œuvre de cette stratégie;

PARCE QUE :

- diverses questions féminines doivent être mises de l'avant dans les travaux du SCFP, puisque plus des deux tiers des membres du SCFP sont des femmes;

- les attaques contre les syndicats et les programmes sociaux, comme l'AE et la santé, auront des effets négatifs particuliers sur les femmes et les autres groupes réclamant l'égalité;
- une attaque contre les syndicats est une attaque contre les femmes, particulièrement contre celles encore plus marginalisées par le racisme, l'homophobie, la discrimination fondée sur la capacité physique et les autres formes d'oppression;
- la mobilisation des femmes est essentielle au succès de ces campagnes;
- le Groupe de travail national des femmes (GTNF) de 2007 a fait appel à de vastes consultations auprès de nombreux membres du SCFP à propos de la participation des femmes au SCFP; il demeure une ressource inestimable qui peut servir à faire avancer l'égalité des femmes;
- bien qu'on ait donné suite à un certain nombre des 54 recommandations du GTNF, plusieurs n'ont pas encore été mises en œuvre;
- les consœurs du SCFP ont besoin d'un forum, comme une assemblée de femmes, pour permettre l'élaboration d'un plan pour aller de l'avant dans ces enjeux critiques.

Décision du CEN

*motion de ne pas agir
couvre la résolution
286*

Résolution n° 290

Présentée par le SCFP-Ontario et la section locale 5555 (Ont.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

Aider les divisions provinciales à mettre sur pied une Journée du personnel de soutien à l'éducation dans les provinces où une telle journée de reconnaissance n'existe pas encore.

PARCE QUE :

- le personnel de soutien à l'éducation n'a pas une telle journée de reconnaissance, alors que les enseignants, le personnel administratif et les secrétaires ont chacun leur journée;
- il est important de faire comprendre à la population que les employés de soutien à l'éducation ne sont pas des enseignants et que leur travail au sein de l'école mérite d'être reconnu;
- l'imposition récente de la loi 115 par le gouvernement libéral ontarien et la couverture

médiatique, fortement axée sur les enseignants, qui s'est ensuivie n'ont pas aidé la population à reconnaître qu'il n'y a pas que les enseignants qui travaillent dans les écoles.

Décision du CEN

adoptée

Résolution n° 291**Présentée par le SCFP-Ontario et la section locale 5555 (Ont.)**

LE SCFP NATIONAL DOIT :

Collaborer avec le SCFP-Ontario à la création d'un Monument à la santé-sécurité, au nouveau Bureau régional de l'Ontario à Markham, afin de rendre hommage aux membres ontariens du SCFP qui ont perdu la vie au travail; communiquer avec les sections locales pour demander des dons pour l'érection de ce monument;

Faire du Comité de santé-sécurité du SCFP-Ontario le comité directeur qui travaillera à la réalisation de ce monument avec l'équipe de concepteurs.

PARCE QUE :

- les délégués du Congrès 2013 du SCFP-Ontario ont adopté une résolution demandant que cette question soit soulevée au congrès national;
- la création d'un monument rappellera à nos employés, à nos membres et à la population toute l'importance d'avoir des lois en santé-sécurité et des conditions de travail sécuritaires pour tous.

Décision du CEN

motion de ne pas agir

Résolution n° 292**Présentée par la section locale 503 (Ont.)**

LE SCFP NATIONAL DOIT :

Participer, soutenir et aider à amasser des fonds en sollicitant l'ensemble du mouvement syndical et le gouvernement pour ce futur monument. Il est primordial pour la raison d'être du monument de rendre hommage aux membres actuels et antérieurs de la profession.

PARCE QUE :

- la Canadian Paramedic Benevolent Society s'est donné comme objectif, entre autres, de créer un monument commémoratif national aux ambulanciers paramédicaux canadiens, afin de rendre hommage

aux ambulanciers paramédicaux d'hier, d'aujourd'hui et de demain qui se dévouent au bien-être d'autrui. Ce monument portera aussi le nom de nos collègues morts en fonction;

- la Canadian Paramedic Memorial Foundation amasse des fonds pour concrétiser le projet de monument commémoratif aux ambulanciers paramédicaux de la Canadian Paramedic Benevolent Society;
- la Canadian Paramedic Benevolent Society célèbre la mémoire des ambulanciers paramédicaux militaires et civils du Canada. Depuis 1988, 34 ambulanciers paramédicaux canadiens ont perdu la vie en fonction, alors qu'ils aidaient fièrement des Canadiens.

Décision du CEN

adoptée

Résolution n° 295**Présentée par la section locale 41 (Alb.)**

ATTENDU QUE nous reconnaissons que les jeunes sont importants pour l'avenir de notre syndicat; et

ATTENDU QUE nous reconnaissons l'encouragement et l'inclusion de nos jeunes à la vie syndicale; et

ATTENDU QUE la limite d'âge actuelle de 30 ans nuit au développement de nos militants.

QU'IL SOIT RÉSOLU DE hausser la limite d'âge des jeunes travailleurs à 35 ans.

Décision du CEN

motion de ne pas agir

Résolution substitut n° 901**Couvre les résolutions 42, 84, 85, 94, 160, 161, 162, 250, 252, 253, 254, 255 et 266**

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. Réserver une caisse pour défrayer la négociation centralisée, clarifier les règles d'accès à cette caisse et établir une procédure d'approbation rapide des demandes touchant à cette caisse.
2. Obliger toutes les divisions provinciales à effectuer une vérification financière annuelle; et défrayer les vérifications financières de toutes les divisions provinciales du SCFP.
3. Dégager des ressources financières et humaines nécessaires à la tenue d'arbitrage visant à imputer la responsabilité de l'employeur en matière de santé et sécurité au travail.

4. S'engager dans un programme de partage des coûts afin de financer un poste de spécialiste en indemnisation des travailleurs pour la composante Air Canada du SCFP.

5. Élaborer et financer une stratégie complète afin de protéger les droits de contrat et les intérêts professionnels des membres de l'équipe de soins infirmiers, ce qui comprend :

- Présenter de bons exemples en lien avec la formation, la réglementation et l'utilisation des infirmières autorisées, infirmières auxiliaires autorisées et aides-soignants (préposés aux services de soutien à la personne);
- Renforcer, par le militantisme, le rôle du SCFP en tant que syndicat le mieux outillé pour articuler et faire progresser les intérêts professionnels des IA, IAA et aides-soignants;
- Partager l'information sur les raids et autres actions entreprises par les syndicats des infirmières autorisées;
- Coordonner la campagne et les répliques juridiques et politiques du SCFP à ces actions;
- Continuer de soutenir les campagnes régionales visant à battre les raids et autres actions dirigées contre les membres du SCFP;
- S'assurer que le CTC applique ses statuts et autres mesures antiraid;
- Mettre sur pied un groupe de travail national et du personnel qui coordonneront les efforts.

6. Accroître le financement et l'accessibilité du financement pour la privatisation et les campagnes portant sur le besoin de résister à la privatisation à travers le pays.

7. Soutenir, financièrement et en ressources humaines, les sections locales qui font campagne contre les examens des services de base et les autres types de restructuration confiés à des consultants.

8. Poursuivre et accroître le financement et la disponibilité qu'il accorde aux stratégies et aux campagnes antiprivatisation, afin de combler les besoins pour résister à la privatisation à travers le pays.

9. Faire don d'une somme substantielle (par exemple : 500 000 \$) aux syndicats du secteur privé, pour qu'ils puissent accroître leur densité et leurs rangs.

Décision du CEN

motion de ne pas agir

Résolution substitut n° 902

Couvre les résolutions 87, 88, 89, 93, 94, 96, 97 et 98

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. Augmenter son personnel pour disposer d'au moins cinq (5) conseillers nationaux en santé-sécurité en Ontario.
2. Fournir un conseiller national en santé-sécurité à la région des Maritimes.
3. Fournir les ressources nécessaires pour assurer la présence d'au moins un conseiller national spécialisé en santé-sécurité dans chaque région du SCFP.
4. Augmenter son personnel pour disposer d'au moins cinq (5) conseillers nationaux CSPAAT en Ontario.
5. S'engager à financer un programme de formation qui permettra aux conseillers du SCFP affectés à la division aérienne de représenter les travailleurs auprès des diverses commissions provinciales des accidents du travail.
6. Augmenter de deux le nombre de conseillers nationaux dans la région de Peel.
7. Assigner un conseiller national à plein temps au service du Comité de coordination des employés municipaux de l'Ontario (CEMO).
8. Lorsqu'il comble un poste vacant au SCFP national, éviter de recruter, d'embaucher ou même de considérer la candidature d'un représentant syndical élu qui participe ou se prépare à participer à une négociation collective, à titre de membre d'un comité de négociation, jusqu'à la ratification d'une convention collective entre la section locale et l'employeur.

Décision du CEN

motion de ne pas agir

**CUPE 2013 NATIONAL CONVENTION
CONGRÈS NATIONAL DU SCFP 2013**

**FINAL LIST OF DELEGATES IN ATTENDANCE
TO THE 26TH NATIONAL CONVENTION**

**LISTE FINALE DES PERSONNES DÉLÉGUÉES PRÉSENTES
AU 26^E CONGRÈS NATIONAL**

**AS AT OCTOBER 26, 2013
AU 26 OCTOBRE 2013**

**SEATED IN ACCORDANCE WITH ARTICLE XI, SECTION I
OF THE CUPE CONSTITUTION**

**ACCRÉDITÉS SELON L'ARTICLE XI, SECTION I
DES STATUTS DU SCFP**

**PAUL MOIST
NATIONAL PRESIDENT / PRÉSIDENT NATIONAL**

**CHARLES FLEURY
NATIONAL SECRETARY-TREASURER / SECRÉTAIRE-TRÉSORIER NATIONAL**

**DANIEL LÉGÈRE
GENERAL VICE-PRESIDENT / VICE-PRÉSIDENT GÉNÉRAL**

**LUCIE LEVASSEUR
GENERAL VICE-PRESIDENT / VICE-PRÉSIDENTE GÉNÉRAL**

**FRED HAHN
GENERAL VICE-PRESIDENT / VICE-PRÉSIDENT GÉNÉRAL**

**TOM GRAHAM
GENERAL VICE-PRESIDENT / VICE-PRÉSIDENT GÉNÉRAL**

**BARRY O'NEIL
GENERAL VICE-PRESIDENT / VICE-PRÉSIDENT GÉNÉRAL**

DISTRICT COUNCILS / CONSEILS RÉGIONAUX

CUPE NIAGARA DISTRICT COUNCIL	0401-0002	LOU FELICE
CUPE TORONTO DISTRICT COUNCIL	0401-0003	HELEN KENNEDY
	SUPP/ALT	LISA SKEETE
CUPE LONDON DISTRICT COUNCIL	0401-0006	JUDITH CALLAHAN
DURHAM NORTHUMBERLAND CUPE DISTRICT COUNCIL	0401-1605	NEIL HENDERSON
	SUPP/ALT	LORI-ANN RICHARDS
CUPE HAMILTON DISTRICT COUNCIL	0401-0009	JOANNE WEBB
CUPE HASTINGS DISTRICT COUNCIL	0401-0021	SUZANNE MOORCRAFT
	SUPP/ALT	PAT NIELSEN
CUPE EASTERN GREAT LAKES DISTRICT COUNCIL	0401-0011	PAUL NORRIS
OTTAWA DISTRICT CUPE COUNCIL	0401-0012	SHELLIE BIRD
	SUPP/ALT	AMY STEWART
CUPE NORTH BAY & DISTRICT COUNCIL	0401-1571	BRENT GIROUX
CUPE REGION OF PEEL DISTRICT COUNCIL	0401-1619	LEVI BOURGEOIS
	SUPP/ALT	EDDIE PEREIRA
CUPE CENTRAL WESTERN ONTARIO DISTRICT COUNCIL	0401-0015	GORD MCMURRAN
CUPE CENTRAL ALBERTA DISTRICT COUNCIL	0701-0004	KEN WALKER
CUPE KOOTENAY DISTRICT COUNCIL	0801-0002	GERRY SHMON
CUPE VANCOUVER ISLAND DISTRICT COUNCIL	0801-0003	AMBER LEONARD
CUPE METRO VANCOUVER DISTRICT COUNCIL	0801-0004	IAN NORTON
OKANAGAN MAINLINE DISTRICT COUNCIL	0801-0006	JOLENE LAMOUREUX
CUPE NORTHERN AREA DISTRICT COUNCIL	0801-0007	WALLY MIEDEMA

PROVINCIAL COUNCIL OF UNIONS / CONSEILS PROVINCIAUX DE SYNDICATS

CUPE N.B. COUNCIL OF HOSPITAL UNIONS	0211-0265	NORMA ROBINSON
CUPE N.B. COUNCIL OF SCHOOL DISTRICT UNIONS	0211-0003	BRIEN WATSON
CUPE N.B. COUNCIL OF NURSING HOMES	0211-0004	WAYNE BROWN
CUPE COUNCIL OF REGIONAL HEALTH EMPLOYEES UNION	0251-0002	WANDA LIVINGSTONE
CONSEIL PROV. DES AFF. SOCIALES DU SCFP	0301-0002	MARCO LUTFY
CONSEIL PROVINCIAL DU SECTEUR UNIVERSITAIRE DU SCFP	0301-0003	SYLVAIN ALLARD
CONSEIL PROV. DU SOUTIEN SCOLAIRE /SCFP	0301-0004	PIERRE DEGRAY
CONSEIL PROV. DU SECTEUR DES COMM. /SCFP	0301-0005	CLAUDE ST-LAURENT
CONSEIL PROVINCIAL DES CEGEP	0301-0009	ÉRIC GASCON
CONSEIL PROV. DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT ET ORG. PUB. QUÉBÉCOIS	0301-0007	PATRICK LESSARD
CUPE ONTARIO COUNCIL OF HOSPITAL UNIONS	0401-0017	HELEN FETTERLY
SASK. HEALTH CARE COUNCIL OF UNIONS	0601-0002	GORDON CAMPBELL

PROVINCIAL DIVISIONS / DIVISIONS PROVINCIALES

CUPE NOVA SCOTIA	0111-0001	DANNY CAVANAGH
CUPE NFLD & LABRADOR DIVISION	0151-0001	WAYNE LUCAS
	SUPP/ALT	EDWARD WHELAN
CUPE NEW BRUNSWICK	0211-0001	MINERVA PORELLE
CUPE PRINCE EDWARD ISLAND	0251-0001	LORI MACKAY
SCFP-QUÉBEC	0301-0001	DENIS BOLDUC
CUPE ONTARIO	0401-0001	CANDACE RENNICK
CUPE MANITOBA	0501-0001	KELLY MOIST
CUPE SASKATCHEWAN	0601-0001	JUDY HENLEY
CUPE ALBERTA	0701-0233	MARLE ROBERTS
CUPE BRITISH COLUMBIA	0801-0001	MARK HANCOCK

AIRLINE DIVISION COMPONENTS / COMPOSANTES DE LA DIVISION AÉRIENNE

COMPOSANTE AIR TRANSAT	1721-0003	PETER BUZZELL
AIR CANADA COMPONENT	1721-0002	MICHEL COURNOYER
FIRST AIR COMPONENT	1721-0004	KEN SMITH

SERVICE CONTRACTS / CONTRATS DE SERVICE

RÉPARTITEURS D'HYDRO-QUÉBEC	0301-0622	RICKY ARSENEAULT
SYNDICAT DES CHAUFFEURS DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LAVAL	0301-0008	RICHARD OUIMET
	0301-0618	SYLVAIN OUELLETTE
	0301-0619	DANIEL CÔTÉ
	0301-0620	GUY CLERMONT

SYNDICAT DES TECHNICIEN(NE)S ET ARTISAN(E)S DU RÉSEAU DE RADIO-CANADA (STARF)	0301-0838	ARMAND ROUX
	0301-0839	JOHANNE HÉMOND
	0301-0840	BENOÎT CELESTINO
	0301-0841	MICHEL LABRIE
	0301-0842	RAYMOND ROUTHIER
	SUPP/ALT	MARIELOU FAILLE

LOCALS / SECTIONS LOCALES

NOVA SCOTIA / NOUVELLE-ÉCOSSE

108	HALIFAX	0111-0200	MIKE YOUNG
227	HALIFAX	0111-0175	DAVE DORT
		0111-0176	RICHARD MASTERS
		0111-0177	ANTHONY RILEY
761	SYDNEY	0111-0054	DEBORAH WEEKS
835	YARMOUTH	0111-0165	LYNN MILLER
		0111-0166	PAULINE BULLERWELL
		0111-0167	CAROL DEVEAU
		0111-0168	JOHN DEVEAU
933	SYDNEY	0111-0055	KELLY MACLEOD
		0111-0056	DALE YOUNG
955	PETIT DE GRAT	0111-0066	WILFRIDINE CROWDIS
		0111-0067	MARY SINCLAIR
1028	HALIFAX	0111-0068	ANTHONY GOUGH
1082	HALIFAX	0111-0069	ANDREA CAMERON
		0111-0070	KAREN CONNOR
1259	HALIFAX	0111-0005	LOUISE RILEY
		0111-0006	MICHAEL MCNEIL
		SUPP/ALT	DONALDA FOUGERE
1431	HALIFAX	0111-0007	HEATHER CORKUM
		0111-0008	SHARON HARDING
1635	BADDECK	0111-0077	SHARON PROCTOR
1867	HALIFAX	0111-0178	STEVE JOY
		0111-0179	SHARON HUBLEY

		0111-0180	MICHAEL MACISAAC
1933	SOUTH SHORE	0111-0169 0111-0170 0111-0171 0111-0172 SUPP/ALT	DIANNE FRITTENBURG DAPHNE HARVEY JONATHAN FOURDRAINE LISA OICKLE NEIL DOREY
2094	GLACE BAY	0111-0010	MAE SMITH
2305	HALIFAX	0111-0058	JULIE WISSMANN
2330	NEW GLASGOW	0111-0183 0111-0184 0111-0185	NAN MCFADGEN VIVIAN LYNDS ROSE BEST
2525	NEW GLASGOW	0111-0041 0111-0042 0111-0043 0111-0045 0111-0173 SUPP/ALT	SEAN FOLEY DONNA VAN KROONENBURG ALLAN LINKLETTER KAREN MACKENZIE JOANNE SMITH NEERAJ BHANOT
2618	KENTVILLE	0111-0191	TREVOR SURETTE
2694	CO. OF VICTORIA	0111-0012	GORDIE ROBERTS
2784	HALIFAX	0111-0046 0111-0047	SANDRA WILSON BEVERLY CONNORS
3688	BRIDGEWATER	0111-0111	JENNIFER CHASE
3840	HALIFAX	0111-0016 0111-0017	MARGARET R. BARRY TRACEY HANN
3876	GREENWOOD	0111-0112 0111-0113 0111-0114	JEAN D. CHISHOLM DARREN ELSNER TED LLEWELLYN
3890	TRURO	0111-0116 0111-0117 0111-0118	DAWN MORRISON-TURNER CLINT EAGLES RON DAVIS
3912	HALIFAX	0111-0192 0111-0193 0111-0194 0111-0195	CARMEL FORDE CHRISTINA BEHME JAMY ELLEN KLENAVIC TATIANA ROSSOLIMO
3936	LUNENBURG	0111-0049	LISA MASON
3988	NEW GLASGOW	0111-0121	ANN REDDICK
4044	KINSAC	1721-0052 1721-0053 1721-0054	JOHANE SPADA AUDREY TAM MICHAEL ALVES
4150	KENTVILLE	0111-0018 0111-0019 0111-0020 0111-0021 SUPP/ALT	SUSAN JOHNSON CHERYL BURBIDGE TERESA DONAHUE JANET BARTEAUX MATT MCKINNON

4198	WOLFVILLE	0111-0197	DAVID WATSON
4745	HALIFAX	0111-0024 0111-0025	MARGOT NICKERSON ALISON WALLACE
4840		0111-0139 0111-0140 SUPP/ALT	KENNY ROSE LORIE BEATON GRACE GROOM
5047	HALIFAX	0111-0150 0111-0151	CHRIS MELANSON IAN WILSON
5050	CAPE BRETON	0111-0153 0111-0155	CARMIE ERICKSON SHIRLEY SAMSON

LOCALS / SECTIONS LOCALES

NEWFOUNDLAND AND LABRADOR / TERRE-NEUVE ET LABRADOR

488	CORNER BROOK	0151-0027 0151-0029 0151-0030 0151-0031	BARBARA GEORGE KIM GALE EILEEN MORGAN LORI DOMAN
569	ST. JOHN'S	0151-0077 0151-0078 0151-0079 SUPP/ALT	GLEN CROWLEY GORDON EVANS DON WOOLRIDGE M. MAHONEY
879	ST. JOHN'S	0151-0033 0151-0034 0151-0035 SUPP/ALT	SHEREE JUNEJA PATRICK O'REILLY JAMES SHEPPARD DIANE VERGE
1289	ST. JOHN'S	0151-0005 0151-0006 0151-0007 SUPP/ALT	JANET PRESTON DIANNE MARTIN TONY MOLLOY KIM DYER
1560	ST. JOHN'S	0151-0036 0151-0037 0151-0038 SUPP/ALT	DENNIS MCDONALD MARIE MURPHY DERRICK BARRETT MELISSA PENDER
1615	ST. JOHN'S	0151-0063 0151-0064 0151-0065 0151-0066 SUPP/ALT	THERESA ANTLE KEIR HISCOCK DIANE JOHNSON CAROL KENNEDY SUSAN KEARSEY
1761	JERSEYSIDE/PLACENTIA	0151-0080	KEITH G. BRENNAN
1762	ST. ANTHONY	0151-0014	PAUL SAUNDERS
1860	ST. JOHN'S	0151-0067 0151-0068 0151-0069 SUPP/ALT	ED O'KEEFE JEANNE CLARKE NORA HANLON COLIN HIPDITCH
2099	MOUNT PEARL	0151-0070	ROBERT MARTIN

		0151-0071	SHERRY FITZPATRICK
2212	ST. ANTHONY	0151-0042	REX HILLIER
2329	ST. JOHN'S	0151-0011 0151-0012 0151-0013	YVONNE SULLIVAN DEBRA NICHOL DAWN LAHEY
2543	ST. JOHN'S	0151-0025	ROBERT STANLEY
2574	ST. ANTHONY	0151-0076	PAULA PATEY
3017	ST. JOHN'S	0151-0018 SUPP/ALT	GAIL BRINSTON SUSAN SHINER
3034	CONCEPTION BAY	0151-0019 0151-0020	WARRICK CLUNEY ALVA BISHOP
3762	ST. JOHN'S	0151-0022	HEATHER PYE-FRANCIS
4732	LABRADOR CITY	0151-0081	PEGGY MUGGRIDGE
4885	ST. JOHN'S	0151-0054	ELAINE DRAKE
4935	STEPHENVILLE CROSSING	0151-0056 0151-0057	THERESA GILLAM SYLVIA BENNETT
4938	PORT SAUNDERS	0151-0060	ROGER PHILPOTT
4939	STEPHENVILLE	0151-0062	SHAWN HYNES
5078	CORNER BROOK	0151-0026	ANGELA TARGETT

LOCALS / SECTIONS LOCALES

NEW BRUNSWICK / NOUVEAUX-BRUNSWICK

18	SAINT JOHN	0211-0220 0211-0221 0211-0222	JAMES THIBODEAU DAN GRAND MIKE MEAHAN
51	MONCTON	0211-0005 0211-0007	MARC BOURQUE JOHN TERRIS
60	EDMUNDSTON	0211-0195 0211-0196	MARC DOIRON MARC NADEAU
380	SAINT JOHN	0211-0238 0211-0239 0211-0240	JOSEPH THERIAULT DWAIN LYTTLE SHAWN WETMORE
486	SAINT JOHN	0211-0246 0211-0247 SUPP/ALT	CHERYL MCCONKEY DONNA PERKINS PAUL JOHNSON
508	FREDERICTON	0211-0258 0211-0259	KEVIN SMALLWOOD GEORGE MURRAY
588	EDMUNDSTON	0211-0050	GÉRALD LANDRY
720	MONCTON	0211-0139 0211-0140	A. NEWCOMB-THIBODEAU SUSAN TOUCHIE

		0211-0141	ROBERT PARTRIDGE
		0211-0142	NANCY CULLINS
		0211-0143	BRENDA VIENNEAU
813	SAINT JOHN	0211-0145	TERRY CROUSE
		0211-0146	AGNES LANDRY
		0211-0147	SCOTT FLOYD
		0211-0148	BRIAN MCDERMOTT
		0211-0149	DIANE DRISCOLL
821	MONCTON	0211-0150	RACHEL BLACQUIÈRE
		0211-0151	CLAIRE CYR
		0211-0152	DENIS BRUN
		0211-0153	BERNARD BRUN
		SUPP/ALT	GUY CORMIER
824	MONCTON	0211-0052	KRISTA DUGUAY
833	CAMPBELLTON	0211-0154	HEATHER PARKER
		0211-0155	EMILIE DOUCET
		0211-0157	MICHEL JONES
865	MIRAMICHI	0211-0158	LOIS GILLESPIE
		0211-0159	KEVIN DRISCOLL
		0211-0160	TERRY MULLIN
871	TRACADIE	0211-0163	JOSEPH LANTEIGNE
		0211-0274	KELLEY CHIASSON
		0211-0275	DERNA HENRY
889	ST. QUENTIN	0211-0166	VERONIQUE LEVESQUE
		0211-0167	SUZANNE CYR
		0211-0168	ROSELINE MORNEAULT
		0211-0169	HÉLÈNE LEHOULLIER
908	FREDERICTON	0211-0170	MIKE MUISE
		0211-0171	JODI TOMILSON
		0211-0172	TERRA BUNTING
		0211-0173	COREY MCLAGGAN
		0211-0174	CANDACE JONES
		0211-0175	ADRIENNE CLEVELAND
946	GRAND BAY	0211-0249	LEAH LOGAN
963	SAINT JOHN	0211-0129	MARTHA THOMPSON
		0211-0130	DEBRA GOGAN
1078	MONCTON	0211-0054	KEITH LEBLANC
1096	FREDERICTON	0211-0273	WILLIAM THIBODEAU
1117	ST. STEPHEN	0211-0058	KELLY C. WAY
1121	BATH	0211-0233	CONNIE HAINES
1127	NEWCASTLE	0211-0060	JEANETTE CURTIS
1190	FREDERICTON	0211-0227	ANDREW HARDY
		0211-0228	JOEY KELLY
1251	SAINT JOHN	0211-0064	EVERETT GODFREY

		0211-0065	STELLA WARD
		0211-0066	MAURICE LEBLANC
		0211-0067	KAREN MCLEOD
1303	SHEDIAC	0211-0136	ROLAND CORMIER
1418	FREDERICTON	0211-0208	STEPHEN DROST
		0211-0209	SUZANNE HACHE
		0211-0210	GARY BURRIS
		0211-0211	JOHN EATMON
		0211-0212	CYNTHIA HILLIER
		SUPP/ALT	BOB LIVINGSTONE
1439	ST-BASILE	0211-0271	LISE GIRARD
		0211-0272	PIERRE TURGEON
1506	FREDERICTON	0211-0223	MARGARET PICKARD
		0211-0224	DORIS NASON
		0211-0225	HEATHER MCKINNONN
1603	SAINT JOHN	0211-0251	SUSAN COBBETT
		0211-0252	VALERIE ARMSTRONG
1726	MONCTON	0211-0204	HEATHER LEET
		0211-0205	BEV HARPER
1763	ST. ANDREWS	0211-0016	DEBBIE DOWNEY
2079	MONCTON	0211-0079	JANICE MELANSON
2116	SAINT JOHN	0211-0018	SHARON TEARE
		SUPP/ALT	ANNE SULLIVAN
2291	SAINT JOHN	0211-0180	MARJORIE MILLS
2354	CAMPBELLTON	0211-0242	PAMELA GUITARD
2373	EDMUNDSTON	0211-0084	ROGER LEVESQUE
2464	QUEENS CO.	0211-0243	MARILYN YOUNG
		SUPP/ALT	JANICE THERIAULT
2610	ALBERT	0211-0019	KIMBERLY COPP
2745	MONCTON	0211-0088	CHRISTIANNE ROBICHAUD
		0211-0089	MICHAEL OSBORNE
		0211-0090	KAREN HULBERG
		0211-0091	COLLEEN HORSMAN
		0211-0092	THERESA MCALLISTER
		0211-0093	MARILYN MACCORMACK
		0211-0094	SHARON THOMPSON
		0211-0095	SANDY HARDING
		0211-0096	PARISE ST-ONGE
3013	GRAND FALLS	0211-0219	GASTON DAIGLE
		SUPP/ALT	PIERRE CYR
3392	ST.STEPHEN	0211-0104	PEARL MCGREGOR
3397	MEMRAMCOOK	0211-0134	TRACY CYR

3433	SACKVILLE	0211-0105 0211-0106	KELLIE MATTATALL RAINE PHYTHIAN
3657	INKERMAN	0211-0245	YVES BRIDEAU
3884	FREDERICTON	0211-0262	KEITH VENO
3982	SACKVILLE	0211-0255	KIM ESTABROOKS
4193	ALLARDVILLE	0211-0263	SERGE PLOURDE
4445	PLASTER ROCK	0211-0041	SHERRIE GAMBLIN
4463	RIVERGLADE	0211-0256	DEBBIE PROSSER
4679	DIEPPE	0211-0042 0211-0043	JOANNE LEBLANC DONNA LEBLANC
4796	TABUSINTAC	0211-0276	EDITH BRIDEAU
4848		0211-0183 0211-0184 0211-0185 0211-0186	BERNARD SOUCY JUDY ASTLE CHRIS KENNEDY TRENT PIERCY
4874	ST. LOUIS DE KENT	0211-0028 SUPP/ALT	ANTOINETTE DAIGLE NICOLE DUPLESSIS
5023	QUISPAMIS	0211-0125 SUPP/ALT	KIMBERLY DAVIS THERESA O'TOOLE
5026		0211-0254	LOUIS ARSENEAU

LOCALS / SECTIONS LOCALES

PRINCE EDWARD ISLAND / ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

501	CHARLOTTETOWN	0251-0004 0251-0005 0251-0006	PAUL LEE D. SAULNIER-MACKINNON JOE MACKINNON
805	CHARLOTTETOWN	0251-0027 0251-0028 0251-0029 0251-0030	BLAINE PETERS NANCY INGALLS ELAINE FAGAN MICHAEL HOPKINSON
1145	CHARLOTTETOWN	0251-0009 0251-0010 0251-0011	URBAN MACLELLAN WANDA GOUDET MELVIN JAY
1770	CHARLOTTETOWN	0251-0013 0251-0014 SUPP/ALT	KELLY MATHESON DIANNE MACKENZIE KAREN TSISTINAS
1775	CHARLOTTETOWN	0251-0015 0251-0016 0251-0017	GENE THOMPSON MARY VINCENT PAT GREENAN
1778	MONTAGUE	0251-0018	SHIRLEY JOHNSTON
1779	SUMMERSIDE	0251-0019 0251-0020	LEONARD CRAWFORD REUBEN RAMSAY

		0251-0021	LEONARD GALLANT
1870	CHARLOTTETOWN	0251-0034 0251-0035 0251-0036 SUPP/ALT	TRACY CARMICHAEL LEO CHEVERIE MACIEJ ZAWADZKI LINDA GILLAN YOUNG
2523	CHARLOTTETOWN	0251-0031	DONNA GORMLEY
3260	CHARLOTTETOWN	0251-0022 0251-0023 0251-0024	KARYN NOBLE LINDA JONES ROSE-LUNE GOULET
3324	CHARLOTTETOWN	0251-0025 0251-0037	JASON WOODBURY ANGELA DAVIES
3373	CHARLOTTETOWN	0251-0033	GEORGIE MURPHY

LOCALS / SECTIONS LOCALES

QUÉBEC / QUÉBEC

301	MONTRÉAL	0301-0738 0301-0739 0301-0740 0301-0741 0301-0742 0301-0743 0301-0744 0301-0745 0301-0746 0301-0747 0301-0748 0301-0749 0301-0750 0301-0751 0301-0752 SUPP/ALT	MICHEL MARTIN JOCELYN TROTTIER CHANTAL RACETTE MICHEL PARENT YAN PAQUETTE ANDRÉ LEPAGE JEAN-PIERRE LAUZON PIERRE LALONDE BENOIT LAJEUNESSE MICHEL JEANNOTTE DANIEL GAUCHER BENOIT DUROCHER FRANCOIS BOURGOUIN SYLVIE BOURBONNIERE NORMAND BERGERON JIMMY LECLERC
305	MONTREAL	0301-0541	DANIEL LAVOIE
306	SAINT-BRUNO	0301-0158 0301-0159 0301-0160 0301-0161 0301-0162 0301-0163	MARIE-FRANCE RACINE LYNDA HEARN D.J. MOYE CHANTAL MARCOTTE DANIEL DUVAL GINETTE TRÉPANIER
307	LONGUEUIL	0301-0013 0301-0014 0301-0015	FRANÇOIS BELZILE FRANCOIS BRISSON MARIO GAUTHIER
311	ROUYN-NORANDA	0301-0701 0301-0702	LOUISE FRENETTE PAUL-ANDRÉ CLERMONT
313	MONTREAL	0301-0016 0301-0017	JEAN-MARC OUELLET MARIE-EVE ADAM
335	VILLE DE MALARTIC	0301-0164	MARJOLAINE BOUTIN
375	MONTREAL	0301-0019 0301-0021	DANIEL FORTUGNO DOMINIK PRUD'HOMME

		0301-0022	MARTIN LAPIERRE
429	MONTREAL	0301-0486 0301-0487 0301-0488 0301-0490 0301-0491 0301-0492 0301-0493 0301-0494 0301-0495 0301-0496 0301-0497 0301-0498 0301-0499	GIOVANNI DI TIRRO MARC-ANDRÉ LATULIPPE JULIE LACOMBE LOUISE THOUIN MARIO SABOURIN PATRICK DUBOIS DOMINIC CHARLAND BENOIT AUDETTE LOUIS LONGPRÉ LYNE LACHAPELLE FRANCINE BOULIANE GILLES MAHEU ALAIN FUGÈRE
675	MONTRÉAL	0301-0166 0301-0167 0301-0168	JEROME LABEL ISABELLE DOYON ISABELLE FORTIN
687	MONTREAL	0301-0170 0301-0171 0301-0172 0301-0173	MARC-ANDRÉ HAMELIN RÉJEAN BEAUDET ZIVANKA KOVALSKI MARTIN LEVASSEUR
899	CHIBOUGAMAU	0301-0844	NORMAND LAFRENIÈRE
1108	QUEBEC	0301-0704 0301-0710	MARIE-CHANTALE LAVOIE MARTIN CAREAU
1113	CHOMEDAY, LAVALO	301-0598 0301-0599 0301-0600	RICHARD NADON YVES LECOURT PATRICK BEAULIEU
1114	SHERBROOKE	0301-0191 0301-0192	DENIS FRÉCHETTE MIGUEL FORGUES
1186	MONTRÉAL	0301-0503 0301-0504	MARIO GREGOIRE STÉPHANE LAVIGNE
1208	MONTRÉAL	0301-0608	CLAUDE BELANGER
1244	MONTREAL	0301-0756 0301-0757	MARGARET LAPOINTE ERIC ROMANO
1269	CHIBOUGAMAU	0301-0025	DANY BOUCHARD
1294	MONTRÉAL	0301-0196 0301-0197 0301-0198 0301-0199 0301-0200 0301-0201	DENIS DESMARAIS GÉRARD LAMOUREUX ALINE PAJOT CLAIRE BOUCHARD THÉRÈSE FILLION NATHALIE GIGUÈRE
1296	QUEBEC	0301-0808 0301-0809 0301-0810 0301-0811	MARIE-JOSÉE ALVAREZ JULIE GUILBEAULT FRANCE PITRE STÉPHANIE MONDOU
1299	DELSON	0301-0792 SUPP/ALT	STEPHANE DUGUAY MARTIN DIONNE

1340	DONNACONA	0301-0207 0301-0208 0301-0209	CHANTAL HAMEL JULIE FISET LOUISE PAQUIN
1417	QUEBEC	0301-0658 0301-0659 0301-0660	FRANÇOISE ROYER ANDRÉ BLOUIN STEEVE DUBÉ
1432	VAUDREUIL-DORION	0301-0027	STÉPHANIE THERRIEN
1450	QUEBEC	0301-0641	STÉPHANE VILLENEUVE
1459	VAL-D'OR	0301-0213 0301-0214	GINO MERCIER GINETTE BEAUMIER
1500	MONTREAL	0301-0216 0301-0217 0301-0218 0301-0219 0301-0220 0301-0221 0301-0222 0301-0223 0301-0224 0301-0225 0301-0226 0301-0227 0301-0228 SUPP/ALT	YVON DUBOIS YVAN TREMBLAY SYLVAIN DUBREUIL RONALD BELLEY LUC CORRIVAUT YVON LACHAPPELLE MARTIN BOUCHER BRUNO CHARROIS HENRI-PAUL MASSON STÉPHANE BÉLANGER PIERRE DUCHESNEAU JOELLE RAVARY RICHARD PERREAULT PHILIPPE BEAUCHEMIN
1535	MONTREAL	0301-0861	ROBERT WATSON
1574	CHICOUTIMI	0301-0234 0301-0235	NELSON HOUDE LINE LALANCETTE
1638	QUÉBEC	0301-0542 0301-0543 0301-0544 0301-0545 0301-0546 SUPP/ALT	GÉRARD CYR DANIEL SIMARD ALAIN BOURASSA CARL LAVOIE MARIO GINGRAS MATHIEU DESBIENS
1690	SAINTE-JULIE	0301-0032 0301-0033	DOMINIQUE DUMONT STÉPHANE BOLOGNA
1751	HAMEL	0301-0038 0301-0039	PIERRE GIRARD MICHEL CADRIN
1800	TROIS-RIVIERES	0301-0506 0301-0507 0301-0508	KARINE LETHIECQ CINDY CARBONNEAU DENISE BELAND
1841	LACHINE	0301-0533 0301-0534	EMMELINE FRANÇOIS LOUISE CUILLERIER
1872	QUÉBEC	0301-0859 SUPP/ALT	LUC DUCHESNEAU JEAN-PAUL BRIÈRE
1965	VARENNES	0301-0727	CLAUDE DUBUC

1983	MONTRÉAL	0301-0251 0301-0252 0301-0253 0301-0254 0301-0255 0301-0256 0301-0257 0301-0258	DANIEL LEROUX GUY ALPHONSO LINE BLACKBURN MARIE-FRANCE DUGUAY STÉPHANE LACHANCE YVON HUARD SYLVIE BORDELEAU PINO TAGLIAFERRI
1993	MONTRÉAL	0301-0260 0301-0261	JOELLE LEFEBVRE CATHERINE PAQUIN-BOIVIN
2000	MONTREAL	0301-0266 0301-0267 0301-0268 0301-0269 0301-0270 0301-0271	LUC-ANDRÉ FAUBERT SUZANNE ROBERT NANCY RAIL SYLVIE ROBILLARD MARIO CATELANI PIERRE PARADIS
2051	QUÉBEC	0301-0274 0301-0275	CHRISTINE SIMARD MARC LEVESQUE
2168	REPENTIGNY	0301-0285 0301-0286	VALÉRIE MONETTE PATRICK GLOUTNEY
2184	MONTREAL	0301-0550 0301-0551 0301-0552 SUPP/ALT	CHRISTIAN LANTHIER GUEDON AUGUSTIN ETHEL-ANN FLORES MARIE DIEUDONNE NOEL
2222	MONTRÉAL	0301-0290 0301-0291 0301-0292	CHRISTIAN TRUDEAU ERICK MARCIL JEAN BARIL
2252	STE-FOY	0301-0771 0301-0772	CARL BEAUDOIN ERIC BOUTET
2310	QUÉBEC	0301-0295 0301-0296 0301-0297 0301-0298	DANIELLE PAQUIN CASSANDRE OUELLET MARTINE LACHANCE MARIÉLAINE GIRARD
2326	TERREBONNE	0301-0857 0301-0858	JESSY BRISSON STÉPHANE MOREAU
2334	LEVIS	0301-0774 0301-0775 0301-0776 SUPP/ALT	YANNICK DÉMANGE HENRI-PAUL THERIAULT GÉRARD POIRIER RÉJEAN BARGONÉ
2385	RICHMOND	0301-0049 0301-0050	CHANTAL DENIS MICHEL JOLIN
2425	MONT-ST-HILAIRE	0301-0301	SYLVAIN LAROSE
2442	LEVIS	0301-0847 0301-0848	SYLVIE LANGLOIS JEAN-PHILIPPE DECHELLE
2466	JONQUIERE	0301-0690	RENÉ CLOUTIER
2500	STE-FOY	0301-0055	YVAN PÉPIN

		0301-0056	MÉLANIE ALAIN
		0301-0057	ANDRÉ ROUSSEAU
		0301-0058	FRANCINE GIRARD
		0301-0059	LUC BROUILLETTE
2541	ALMA	0301-0126	ROBIN COTÉ
		0301-0127	JÉROME FORTIN
2608	STE-MARIE-DE-BEAUCE	0301-0305	MARJOLAINE PLANTE
2641	BAIE COMEAU	0301-0307	SYLVIE GAUDREULT
		SUPP/ALT	BERTHE LABEL
2661	TROIS-RIVIERES	0301-0509	PAUL BELLEMARE
		0301-0510	LUCIE PRONOVOST
		0301-0511	LUCIE LORRAIN
2667	STE-ANNE DE BELLEVUE	0301-0654	ANNIE VÉZINA
2684	METABETCHOUAN	0301-0309	ALAN GAUTHIER
2718	MONTREAL	0301-0135	YVES PAPROCKI
		0301-0136	ANTONIO PEREZ
		0301-0137	GAWEL GEORGE
2791	ROUYN	0301-0635	GUY DESLONGCHAMPS
2815	MONTREAL	0301-0717	GUY GAGNE
		0301-0718	JACQUES DENOMMÉ
		0301-0719	YVES LAROSE
		0301-0720	JACQUES VAUGEOIS
		0301-0721	GYSLAINE CHAPUT
		0301-0722	JEAN-FRANÇOIS BLANCHETTE
		0301-0723	MARTIN LAPLANTE
2825	MONTREAL	0301-0556	MARIO DAGENAIS
		0301-0557	MARTINE ROY
2850	MONTREAL	0301-0319	ANDRÉ CHARTRAND
		0301-0320	DENIS GAGNON
		0301-0321	MARTIN GAGNON
2881	DORVAL	0301-0515	ALAIN PLANTE
		0301-0516	REMI ARSENAULT
		0301-0517	DENISE HÉBERT
		0301-0518	EDITH BRASSARD
2886	COTE-ST-LUC	0301-0793	MARJORIE PARANADA
		SUPP/ALT	JANET POWER
2927	LEVIS	0301-0601	HERVÉ TREMBLAY
		0301-0602	JOSÉE DESROCHERS
		0301-0603	HÉLÈNE ST-PIERRE
		0301-0835	ANNIE JOBIDON
2929	QUÉBEC	0301-0329	SIMON HÉBERT
		0301-0330	SYLVAIN BEAULIEU
		0301-0331	MICHÈLE VÉZINA
2957	MONTREAL	0301-0333	FRANÇOIS OUELLET
		0301-0334	MIREILLE LACHARITÉ

2960	MONTREAL	0301-0682 0301-0683 0301-0684 0301-0685	FRANK KOCIPER FÉLIX BELLAND YANICK DUCHARME SYLVAIN LEMIEUX
2992	QUÉBEC	0301-0335	PHYLLIS SMITH
3005	MONTREAL	0301-0336 0301-0337 0301-0338	STEPHAN JEAN LEO-PAUL CARON SYLVIE PERRIN
3055	SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU	0301-0141	ANDRÉ PLANTE
3124	CHICOUTIMI	0301-0339 0301-0340	BERNARD GRAVEL GILLES MÉNARD
3187	MONTREAL	0301-0067 0301-0068 0301-0069	ALAIN DESJARDINS OLIVIER AUDET DANIEL CHOINIÈRE
3247	CHATEAUGUAY	0301-0558 0301-0559 0301-0560 0301-0561 0301-0562	SIMON BEAULIEU MARIO DIONNE JULIE LARAMÉE NICOLE BOYER NANCY QUENNEVILLE
3259	ST-HYACINTHE	0301-0345 0301-0346 0301-0347 0301-0348	JACQUES LÉTOURNEAU CYNTHIA COTÉ GILLES ST-PIERRE CHANTAL PRIMEAU
3280	CHATEAUGUAY	0301-0351 0301-0352 0301-0353	MICHEL BLANCHETTE SYLVAIN PITRE LOUISE GALLANT
3300	QUÉBEC	0301-0142 0301-0143 0301-0145	PIERRE SOUCY FRÉDÉRIC BRISSON LYNE LAFOND
3332	LONGUEUIL	0301-0354 SUPP/ALT	JEAN BIGUÉ DANIELLE GAURON
3333	LONGUEUIL	0301-0355 0301-0356 0301-0357 0301-0358	SYLVIE CHAMPAGNE DOMINIC ST-LOUIS MARIO RUEL ROCH DUMONT
3350	MONTREAL	0301-0735 0301-0736 0301-0737	FAITH FRASER MARTIN RASSENTI CHÉRIE THOMAS
3535	MONTREAL	0301-0372 0301-0373 0301-0374 0301-0375	RICHARD SIMARD DANIEL BOUCHER PASCAL DAOUST PIERRE BÉRUBÉ
3608	VAL D'OR	0301-0805 0301-0806	DENIS GAGNÉ ANDRÉ VAILLANCOURT
3624	TROIS-RIVIERES	0301-0693	ALAIN CARON

		0301-0694 0301-0695 0301-0696	ERIC PINSONNAULT ISABELLE TOUSIGNANT MARC CARON
3758	MONTREAL	0301-0849 0301-0850	BRIGITTE PERRON ANDRÉE DEROME
3783	MONTREAL	0301-0536 0301-0537 0301-0538	PASCAL BOLDDUC MARTIN LAPOINTE JEAN FRANÇOIS HARDY
3939	MONTREAL	0301-0147 0301-0148 0301-0149	DENIS GALY ANGELO COPPOLA LUCIANO IACHINO
3993	GATINEAU	0301-0398 0301-0400	PATRICK LANGEVIN FRANCIS CANTIN
4041	DORVAL	1721-0011 1721-0012 1721-0013	AUDREY GAUTHIER VERONIQUE BOND ISABELLE SCHMADTKE
4055	MONTREAL	1721-0055 1721-0056 SUPP/ALT	CHRISTOPHER POWIS MARK BRANCELJ MARTIN COURSQL
4091	MONTREAL	1721-0025 1721-0026 1721-0027	DOMINIC LAVOIE KATHERINE KONTOSTHENOS JULIE PELLETIER
4115	TROIS-RIVIERES	0301-0815 0301-0816	DONALD SIMARD GUY GERMAIN
4121	SAINT-FÉLICIEN	0301-0403	MARTIN SIMARD
4238	BOISBRIAND	0301-0574	ROBERT CHOUINARD
4250	MONTREAL	0301-0083 0301-0084 0301-0085 0301-0086 0301-0087 0301-0088 0301-0089	STÉPHANE MIVILLE ÉRIC VAILLANCOURT FRÉDÉRIC LEFEBVRE ROBERT LAFONTAINE DENIS GAGNON JEAN-FRANCOIS LAROUCHE BENOIT BOUCHARD
4264	CANDIAC	0301-0413	VICKY GIONET
4294	LAVALTRIE	0301-0151	STEPHEN DOUCET
4475	SHERBROOKE	0301-0646	SUZANNE DESLOGES
4512	MONTREAL	0301-0783 SUPP/ALT	KYLE MCLAUGHLIN TERRY WILKINGS
4545	LAVAL	0301-0436 0301-0437	FRANCIS DESJARDINS MARTIN GAGNON
4582	QUEBEC	0301-0102 0301-0103	GUYLAINE DESCHENES MANON CORBEIL
4628	MONTREAL	0301-0445	PIERRE-PAUL TESSIER

		0301-0446	JAMAL-EDDINE KEBBATI
4634	MELOCHEVILLE	0301-0447	JOCELYN LÉVEILLÉ
4646	RIMOUSKI	0301-0448 0301-0449	RICHARD LABELLE MARLEINE GUIMOND
4713	MONTREAL	0301-0455 0301-0456 0301-0457 0301-0458	NATHALIE DUFRESNE BENOIT LEGAULT LISE BOUCHARD NATHALIE BROUSSEAU
4750	BELOEIL	0301-0461	JOHANNE GAUTHIER
4755	WESTMOUNT	0301-0778 0301-0779	PROLET TOCHEVA MAUREEN DALEY
4953	QUÉBEC	0301-0650 0301-0652	FRANCINE LAMOTHE DANIEL POISSON
5044	RIMOUSKI	0301-0626	DIANE GAGNÉ
5059	MONTREAL	0301-0780	ROYSE HENDERSON
5087	MONTRÉAL	0301-0860 SUPP/ALT	NATAKI COLLINS ALEXANDRA HOUGHTING
5144	RIMOUSKI	0301-0477 0301-0478 0301-0479	ALAIN SAMSON JEAN-PAUL LAVIOLETTE ISABELLE OUELLET
5222	SAINTE-THÉRÈSE	0301-0118 0301-0119	GUILLAUME BÉGIN JOEL-VINCENT CYR
5425	MONTRÉAL	0301-0563 0301-0564	GUY JOLICOEUR BRIGITTE CAMIRAND
5436	TROIS-RIVIÈRES	0301-0122 0301-0123 0301-0124	MANON LUPIEN MARYSE BRONSARD MADO HÉBERT

LOCALS / SECTIONS LOCALES

ONTARIO

1	TORONTO	0401-1374 0401-1375 0401-1376 0401-1377 0401-1378 SUPP/ALT	JOHN CAMILLERI CHARLENE MUELLER ROBERT HANDLEY DAVID CARRINGTON STEVE LAKE LINEISHA BERNARD
2	TORONTO	0401-0388 0401-0389 0401-0390 0401-0391	DAVID LAMANNA JOHN MELO MIKE MCKEE GAETANO FRANCO
3	SAULT STE MARIE	0401-0392 0401-0393 0401-0394	MARK HARRINGTON ANTHONY BUMBACCO RICHARD MOON
29	KINGSTON	0401-1612	JILLIAN RUNNING

32	CAMBRIDGE	0401-0404 0401-0405 SUPP/ALT	WAYNE WHITEHEAD RAY BURIGANA MICHAEL GREGORASZ
44	HAMILTON	0401-1528	BRIAN FALLON
53	WHITBY	0401-1282 0401-1283 0401-1284 SUPP/ALT	KAREN WILSON GREG FRENCH KEVIN COCHRANE CRAIG BEACOCK
54	AJAX	0401-0406	BILL HICKEY
57	GUELPH	0401-1495 0401-1496 0401-1497	KATHRYN JASPERSON CHERYL BRODIE-CAMPBELL CHRIS SANELLI
65	FORT FRANCES	0401-1135 0401-1136 0401-1137 0401-1138	DARCY RUDOLPH JAUNITA NOBLE TERRY SOULLIERE DEBBIE ADAMS
66	MISSISSAUGA	0401-1671 0401-1672 SUPP/ALT	CHRIS SCHIN SERGIO FILICE DANNY ROCCA
67	SAULT STE MARIE	0401-1562 0401-1563 0401-1564	JEAN TRUELLE SUSAN BURSCHE MARIA PINO
68	KITCHENER	0401-0410 0401-0411 0401-0412 SUPP/ALT	DOUG KUDOBA BLAIR ARSENAULT BOB UNDERWOOD JASON CARMOUNT
79	TORONTO	0401-1305 0401-1306 0401-1307 0401-1308 0401-1309 0401-1310 0401-1311 0401-1313 0401-1314 0401-1315 0401-1316 0401-1317 0401-1318 0401-1319 0401-1320 0401-1321 0401-1322 0401-1323 0401-1325 0401-1326 0401-1327 0401-1329 0401-1330 0401-1331	JOANNE WARNER JOHN AROKIADASS STELLA COADY REBECCA JAGESHAR ZULEMA YOUNG VAN NGUYEN BEVERLEY PIKE TRISH O'BRIEN VIRGINIA ASHBERRY SANDRA HIGGINSON YASMIN MAKANI FRED TAYLOR LINDA ROSE SOFIA RENO AVALINE MILLER BEVORIA MARTIN-CLARKE NINA MEGAS GARTH BARRY LILY CHANG KEITH FIERING AINSWORTH HAMILTON JASON DESJARDINS TIM MAGUIRE NANCY MURPHY

82	WINDSOR	0401-0414 0401-0415 0401-0416	MIKE PRESTON JEFF ST-PIERRE JIM WOOD
87	THUNDER BAY	0401-0417 0401-0418 0401-0419 0401-0420	DAVE SUTTON JERRIS LANDER LUC CONNELL MARIE DEAN
101	LONDON	0401-0421 0401-0422 0401-0423 0401-0424 0401-0425	RHEA CAMPBELL BRENDA CANDURO PHILIP VIVYURKA SHELLEY NAVARROLI ANGELA SMITH
107	LONDON	0401-0024 0401-0025 0401-0026 0401-0027 SUPP/ALT	ALASTAIR BRUFF DENNIS REED JAMIE MCBRIDE LARRY COUGHLIN BRIAN PAULGER
109	KINGSTON	0401-0426 0401-0427 0401-0428 0401-0429 SUPP/ALT	LUIS TALLEDO TINA CARQUEZ JULIA LYNCH ADAM BOL NANCY HANSCHMANN
122	NORTH BAY	0401-0313 0401-0314 0401-0315 SUPP/ALT	MARTI GERBASI JOANNE BEAULIEU BRENT LAVIGNE RAY OUELLETTE
126	PETERBOROUGH	0401-0431 0401-0433	DONNA LABRASH LYNDA BOLTON
129	PICKERING	0401-0028 0401-0029 0401-0030 SUPP/ALT	RICK SAUNDERS DAVE WHITEHOUSE AL LILLIE JAMES MCPHERSON
131	PETERBOROUGH	0401-0435 0401-0436	HEATHER CROUGH ARLENE LEE
132	REGION OF DURHAM	0401-1242 0401-1243 0401-1244 0401-1245 0401-1246 SUPP/ALT	SHIRLEY NACZYNSKI LYNETTE WALKER KAREN MORRISON JAN TUTTON ANNETTE AMODEO TRACEY LAKE
133	NIAGARA FALLS	0401-0438 0401-0439 0401-0440 SUPP/ALT	TIM BELL LENA HANTZIAGELIS CATHY SLEE ANDREW CARRUTHERS
145	GEORGETOWN	0401-0031 0401-0032 0401-0033 0401-0034 0401-0035 SUPP/ALT	ERIC WITVOET RAY WALKER GERALD MOHAMMED PAT DMITRUIC CHERYL SWAMINATHAN VICTORIA BROWNE

146	NORTH BAY	0401-0444 0401-0445 0401-0446 SUPP/ALT	LAURA HAMILTON CANDANCE REATH HENRI GIROUX CORRINE HABER
150	ST. CATHARINES	0401-0450 0401-0451	CRAIG CONSTANT DANIEL VIENO
151	THOROLD	0401-0452	MIKE WILLIAMSON
157	ST. CATHARINES	0401-0455 0401-0456	STEVE BITTNER DON ELIA
181	BRANTFORD	0401-1459 0401-1460 0401-1461 0401-1462	ANDREW DUKESHIRE JEFF VAN WYK CHRISTOPHER BALDREY MAGGIE PIOVESAN
210	TIMMINS	0401-1649 0401-1650	BOB CARRIERE BEN SHORTT
217	LONDON	0401-0036 0401-0037	JOHN GLOVER JOHN R. SCOTT
218	DURHAM	0401-0460 0401-0461 0401-0462 0401-0463 0401-0464 0401-0465 0401-0466 0401-1220 SUPP/ALT	MARLEEN MACINNIS BRIAN BURD KAREN ULRICH CATHIE ROUSSEAU LORI CROSS MARION MOORE ROD KING DON BRYANS MAUREEN O'REILLY
229	KINGSTON	0401-1548 0401-1549 0401-1550 0401-1551 SUPP/ALT	PAT CUMMINGS ROSIE SARDINHA JONATHAN MACDONELL KEVIN CUTHBERTSON DEREK COLE
241	GUELPH	0401-0468 0401-0469 0401-0470 SUPP/ALT	PAUL CLULOW BRAD KELLOWAY MISTY GAGNE GLEN FINDLAY
255	HANOVER	0401-0040 0401-0041 0401-0042	SHERRY ANSTETT MARIETTA HUYSMANS WAYNE KAUFMAN
256	GUELPH	0401-1655 0401-1656 0401-1657	BILL FOSTER ANDREW HANN DOUG JACKSON
416	TORONTO	0401-0375 0401-0376 0401-0377 0401-0378 0401-0379 0401-0380 0401-0381	ALEX KREBELIJ DARIN JACKSON STEVE SPARKES JERRY DOBSON PATRICIA MARSH MATT FIGLIANO PETER TRAJANOVSKI

		0401-0382	MIKE MERRIMAN
		0401-0383	BEN DE SOUSA
		0401-0385	TOMMY LENATHEN
		0401-0386	FRANK DE RENZIS
		0401-0387	DOMENIC MAVGERI
434	TIMMINS	0401-0476	SUSANNE MAVOR
		SUPP/ALT	CHANTAL BENSON
503	OTTAWA	0401-0318	BRIAN MADDEN
		0401-0319	JAMES WATSON
		0401-0320	C.-L. POOLE-COTNAM
		0401-0322	ANA BETTENCOURT DA SILVA
		0401-0323	HEATHER DUFF
		0401-0324	ROGER GUAY
		0401-0325	DOUG HICKEY
		0401-0326	DAN HUFF
		0401-0328	WIL KELLY
		0401-0329	BRIAN MOLOUGHNEY
		0401-0330	BARBARA POTVIN
		0401-0331	PIERRETTE ST. LOUIS
		0401-0332	TAMMY STAFFORD
504	PETERBOROUGH	0401-1221	PAT CROUGH
		0401-1222	JEFF PASS
543	WINDSOR	0401-1223	MARK VANDER VOORT
		0401-1224	MARK MCARTHUR
786	HAMILTON	0401-1379	DOMENIC DIPASQUALE
		0401-1380	KEVIN COOK
		0401-1381	LUI CARINO
		0401-1382	LINDA CLAYBORNE
		0401-1383	HELEN LLEWELLYN
		SUPP/ALT	JOHN DINICOLANTONIO
791	KITCHENER	0401-0480	MAUREEN MANNING
		0401-0481	DALE HANKE
		0401-0482	SANDI MCCARTHY
		0401-0483	JOHANNA ELLIS
793	WATERLOO	0401-0049	GREG MACEDO
		0401-0050	BEN STEGNER
		0401-0051	ANNE LYNK
799	TRENTON	0401-1558	MARYLOU CROSS
		0401-1559	DOUG VILLENEUVE
815	MILTON	0401-0052	JANET KIROUAC
		0401-0053	LORI DALBELLO
		0401-0054	ELIZABETH SCHRAMM
		0401-0055	DOROTHY STEVENS
		SUPP/ALT	LORRAINE KENNEDY
822	KENORA	0401-0255	KIM JONES
		0401-0256	LESA SIERADZKI
		SUPP/ALT	INGRID PARKES
831	BRAMPTON	0401-1360	FABIO GAZZOLA
		0401-1361	HAYDEN STEWART
		0401-1362	RYAN SMART

		0401-1363 SUPP/ALT	SANDY WALSH JAGJIT PANESAR
855	LINDSAY	0401-1566 0401-1567 0401-1568 SUPP/ALT	ROY PURDY DARCY MCQUADE DENNIS BUCKLEY KAREN JONES
870	OTTAWA	0401-0487 0401-0488 0401-0489 0401-0490 SUPP/ALT	BEVERLEY EDGE KEN DESROCHES MICHAEL HURLEY BONNIE SOUCIE JANICE ROE
894	SAULT STE MARIE	0401-0492	TRACEY WETZL
895	SUDBURY	0401-1147	WILLIAM DESJARDINS
904	NEW LISKEARD	0401-0496	ARLENE HEARN
905	TORONTO	0401-0497 0401-0498 0401-0499 0401-0500 0401-0501 0401-0502 0401-0503 0401-0504 0401-0505 0401-0506 0401-0507 0401-0508	DOUG SHEPPARD NIKKI SHEPPARD CINDY MARTIN GRETA ZINCK CATHY MCCONNELL FRED WATT KRISTEN MORRISON DAVE NEESON KEN MARQUARDT PATRICK NICHOLSON ANDREW SCHAPER DAN RODZYNEK
907	BELLEVILLE	0401-1616 0401-1617	DEBI SARGINSON DAVID KIRKLEY
932	HAMILTON	0401-1555 0401-1556 0401-1557 SUPP/ALT	BRIDIE HOWELL CAROL HARDING RON GABOR LAURA LAMB
960	OSHAWA	0401-0515	TIFFANY BALDUCCI
966	BRAMPTON	0401-0516 0401-0517 0401-0518 0401-0519 0401-0520 0401-0521 0401-0522 0401-0523 0401-0524 SUPP/ALT	MARY-JO FALLE MICHEL REVELIN BRIDGETTE OSBORNE BONNIE PETRIE EDVARDA SOUSA-DYKENS JOANNE MORAIN HAYLEY THOMAS MAXINE LAING MARY ANN DRYG ANNE MARIE MARTINEZ
967	REXDALE	0401-1541 0401-1542 0401-1675	DONNA LEIGH GRANT KELLY YAREMKO KULWINDER BSRA
973	GUELPH/WELLINGTON	0401-1274 0401-1275 0401-1276	SYLVIA MILLER DAVID GOOCH STEPHEN WALMSLEY

997	HALIBURTON	0401-0059 0401-0060 0401-0061 0401-0062	LYNN RABACK TRACEY BENSON KIRK MACFARLANE WILLIAM CAMPBELL
1000	TORONTO	0042-0001 0042-0002 0042-0003 0042-0004 0042-0005 0042-0006 0042-0007 0042-0008 0042-0009 0042-0010 0042-0011 0042-0012 0042-0013 0042-0014 0042-0015 0042-0022 0042-0024 0042-0026	ANDREW CLUNIS MAUREEN SKOPELEANOS MIKE HAMBLY GEORGE HARRISON DARCY MAYNARD TOM CHESSEL GLENN DAWSON RICK JOHNSON PETER KELLY JOHN SPRACKETT DONALD WALLACE DAVE TRUMBLE TOM NICHOLLS DAVE SHIER LISA KIM DON MACKINNON BRAD CARNDUFF HOWARD PHORSON
1011	BURLINGTON/OAKVILLE	0401-0259 0401-0260	DAVE DICKSON TONY CUNHA
1022	BELLEVILLE	0401-0525 0401-0526 0401-0527 0401-0528	JO-ANNE WHITE LAURA WALTON DAVID LERICHE ROB ARSENAULT
1026	HAWKESBURY	0401-0529	SYLVAIN LEMAY
1033	GUELPH	0401-1535 0401-1536	JAMIE BATES DONNA BELCASTRO
1041	HAMILTON	0401-1646	JEFF MARTIN
1065	HAMILTON	0401-1591 0401-1592 0401-1593 SUPP/ALT	KORRY SPEHAR PATRICIA BROWN LORENA RICCI ROBIN MEAD
1072	KENORA	0401-0533 0401-0534	SARAH LAVA ROSE GUINTO
1132	WINDSOR	0401-0539 0401-0540 0401-0541	ROSALIND BALDWIN LORNA ROBINSON LUCILLE CHOUINARD
1140	TIMMINS	0401-1516 0401-1517	NANCY LOYER LORRAINE ANN BRETON
1146	WOODSTOCK	0401-0544 0401-0545 0401-0546 SUPP/ALT	SANDRA DINEEN VERA STRUYK MIKAEL BEIJBOM HEATHER BUCHANAN

1156	TORONTO	0401-0063 0401-0064 0401-0065	MARY SCOON ROBERT NADEAU CALVIN CAMPBELL
1165	NORTH BAY	0401-0068	LISA FORBES
1182	SUDBURY	0401-0072 0401-0073	VALERIE TRUDEAU STACY MOORE
1196	YORK	0401-0547 0401-0548 0401-0549 0401-0550 0401-0551	PHILLIP SEMOFF VINCENT SQUILLACIOTI LARRY EMMANOUIL GUY GOVIS BILL MOORE
1230	TORONTO	0401-0079 0401-0080 0401-0081	WASYL SYDORENKO ALISON PAUL LISETTE HENRICH
1238	CHATHAM	0401-1529 0401-1530	JODI MCGILL CATHY WEBB
1263	WELLAND	0401-1207 0401-1208 0401-1209 0401-1210 0401-1211	SUSAN SCHMIDT BONNIE ROBISON MARTHA OVERHOLT SHARON BRAZEAU CATHY PIRSON
1280	WILLOWDALE	0401-1484 0401-1485 0401-1486 0401-1487	RAY FOGARTY LARRY ZAIKOS HANNIBAL DI SANTO NORM REVELLS
1281	TORONTO	0401-0557 0401-0558	SAIRA CHHIBBER MARNIE EVES
1287	ST.CATHARINES	0401-1228 0401-1229 0401-1230	RHONDA MCCABE ROBIN COTTON CHARLENE KING
1291	SARNIA	0401-0559	KAREN ALLEN
1306	PETERBOROUGH	0401-0561	CHRISTINE LANG
1307	OTTAWA	0401-0085 0401-0086	BEATRICE DUAH KELLY MCDUGALL
1310	SIMCOE	0401-0563 0401-0564	ENZO INGRIBELLI KEVIN LIDSTER
1317	WELLAND	0401-0565 0401-0566 0401-0567 0401-0568 SUPP/ALT	VIRGINIA MATTIAZZO ANNA MAXNER SYLVIA NEMCKO KAREN INFANTINO PATRICIA BECK
1328	TORONTO	0401-0569 0401-0570 0401-0571	ELIZABETH KLIMKOWSKA LENA MORRA SYLVESTER DOMANSKI

		0401-0572	DANIELA VENTURIN
		0401-0573	GREG MCKENNA
		0401-0574	JOSE DUARTE
		SUPP/ALT	KATHY HARDING
1334	GUELPH	0401-0578	LAURA MACLURE
		0401-0579	NANCI MORLEY
		0401-0580	JANICE FOLK-DAWSON
1338	OTTAWA	0401-0088	DALE PERRY
		0401-0089	DAN SAUVÉ
		SUPP/ALT	ROBERT CAMPEAU
1339	POWASSAN	0401-1569	AMANDA GIROUX
		0401-1570	IAN MCCHARLES
		SUPP/ALT	TERESA BURNS
1348	AMHERSTBURG	0401-0261	CATHY BARRETT
		0401-0262	DIANNE SERRAN
		0401-0263	CHRIS MCLEOD
		SUPP/ALT	ANNE MARIE DIMARIO
1356	TORONTO	0401-1673	CALVIN TRAYNOR
		0401-1674	TIFFANY WRY
		0401-1679	ROCCO BIAFORE
		0401-1680	DHARSHINI SHARVENDIRAN
		SUPP/ALT	HARMONY RILEX
1358	ESSEX	0401-1233	SHELLEY SMITH
		0401-1235	PATRICIA HOLLAND
1371	CORNWALL	0401-0586	RON MCDONALD
1385	STRATFORD	0401-0587	BETH WALKER
		0401-0588	SHERRY BOYCE
1394	WILLOWDALE	0401-0592	EDNA TAKAHASHI
		0401-0593	RUBY MAGILL
		SUPP/ALT	TERRIS WRIGHT
1404	DUNDAS	0401-0092	MARYLOU MANGAOIL
		0401-0093	KAREN SHIMODA
1427	GODERICH	0401-0594	LYNN GAUTHIER-BAXTER
		SUPP/ALT	KATHY YOUNG
1453	PETERBOROUGH	0401-0595	DOUG DODD
		0401-0596	KATHI DOUGLAS
		0401-0598	ANNE COOK
1480	KINGSTON	0401-1294	DONNA JACKSON
		0401-1295	MAVIS HULLEY
		0401-1296	KAREN PLATZ
		0401-1297	BURTON BURNS
1483	MISSISSAUGA	0401-1543	MATT WANES
		0401-1544	MICHAEL GORDON
		0401-1545	KEVIN KERR
		0401-1546	GIAN CARLO FIRMANI
		SUPP/ALT	HECTOR ASTORGA

1484	TIMMINS	0401-1654 SUPP/ALT	SYLVAIN ROMAIN JOSÉE LAMBERT-CHAREST
1487	SCARBOROUGH	0401-0600 0401-0601 0401-0602 0401-0603 SUPP/ALT	CHERYL EICKMEIER DAVID PETTIGREW DAWN FLAXMAN GAETANO IACONO ZORAN PIVALICA
1496	CORNWALL	0401-0604 0401-0605	TAMMY WHEELER BRENDA ARCHAMBAULT
1502	PEMBROKE	0401-0338 0401-0339	SIMONE BURGER CINDY SCHULZ
1508	RENFREW	0401-0264 0401-0265 SUPP/ALT	JEAN LAMBERT NANCY DOLAN CASSY CRAWFORD
1521	OTTAWA/LANARK	0401-1298 0401-1299 0401-1300 0401-1301	ANNE MARIE BLOOM JEREMY THOMPSON ALEX ARNOTT ERIN FILION
1528	SAULT STE MARIE	0401-0101 SUPP/ALT	ROCHELLA ROBSON CHERI BELSITO
1544	TIMMINS	0401-0608 SUPP/ALT	DONALD GUILLEMETTE BEN DECARIE
1548	RENFREW	0401-1595 0401-1596	DEBBIE HOWES LEEANN SOMERVILLE
1571	RICHMOND HILL	0401-1668 0401-1669 0401-1670 SUPP/ALT	PETER LUCCA ROGER MABARDI ANDY ORFANAKOS LENNY PALUMBO
1582-01	TORONTO	0401-0104	MATTHIAS STURM
1590	SCARBOROUGH	0401-0612 0401-0613 0401-0614 0401-0615	SHIRLEY BISHOP GABRIEL LOPEZ ELKIN GREIG KEVIN TYRRELL
1600	TORONTO	0401-1236 0401-1237	DAVID FARR JENN MARTIN
1623	SUDBURY	0401-1658 0401-1659 0401-1660 0401-1661 0401-1662	DAVE SHELEFONTIUK BILLY MCLELLAND ROGER RICHER B. BASSO MCLELLAND SHARON RICHER
1628	MISSISSAUGA	0401-1503 0401-1504 0401-1505 0401-1506 SUPP/ALT	LINDA RACICOT LUCY FURTADO CINDY NIELSON LISA MAGEE DIANA TENUTA-HERON
1656	WATERLOO	0401-0623	HARRY SLUPEIKS

		0401-0624	REINER STRENZKE
		0401-0625	MARK GOODWIN
1734	NEWMARKET	0401-0628	TODD CANNING
		0401-0632	ANGIE D'ANGELO
		0401-0633	LIZ MCDONALD
		0401-0634	JOHN BRITNELL
1750	DON MILLS	0401-0637	MARLENE LAWS
		0401-0638	DOMENIC CORRADI
		0401-0639	ELAINE LEGER
		0401-0640	TONY MACCARONE
		0401-0641	SYLVIA WILSON
		0401-0642	CYNTHIA IRELAND
		0401-0643	MARTIM GASPAR
		0401-0644	TONY DINARDO
		0401-0645	HARRY GOSLIN
1758	RED LAKE	0401-0269	SANDRA LITWIN
1764	OSHAWA	0401-1439	PAULINE HOPLEY
		0401-1440	SPENCER JONES
		0401-1441	JEFF VAN PELT
		0401-1442	LYNN SUTTON
		0401-1443	KRISTIE OSMOND
		0401-1444	GRACE HAGE
1776	BRAMPTON	0401-1603	LAURA LALONDE
		0401-1604	SARAH CLIFFORD
1781	KENORA	0401-1347	JUDY BAIN
		SUPP/ALT	LAURIE KOZLOWSKI
1785	OSHAWA	0401-1521	DAN MCGREGOR
		0401-1522	TOM SUTHERLAND
		0401-1523	DENNIS CHARBONEAU
		SUPP/ALT	JIM ELLIOTT
1797	HAMILTON	0401-0650	OLGA BAKAI
		0401-0651	SUSAN CAMARA
		SUPP/ALT	STEPHEN WIEGAND
1813	MUSKOKA/PARRY SOUND	0401-1664	GREG BOYD
		0401-1665	STEPHANIE GONNEAU
1833	PETERBOROUGH	0401-1159	ADAM COONES
1842	TRENTON	0401-1538	MIKE FOLEY
		0401-1539	JENNIFER MIZEROVSKY
		SUPP/ALT	BRENDA MURRAY
1880	SAULT STE MARIE	0401-1161	DAWN BELLERSE
		0401-1163	LEE ANN PETTENUZZO
1882	CAMBRIDGE	0401-0656	MARGARET PASHER
		0401-0657	PAUL KOCH
		SUPP/ALT	IRENE MAST
1883	KITCHENER/WATERLOO	0401-0658	JAN RICHARDS
		0401-0659	CORRINNE BERNARD
		0401-0660	LOIS ISLES

1909	LINDSAY	0401-1524 0401-1525	JANET SHEEHEY PAUL MORASSE
1916	SUDBURY	0401-0662 SUPP/ALT	SHAWNA BRYDGES LIANE CECCHETTO
1943	PETERBOROUGH	0401-1247 0401-1248	LAURIE HATTON CHARMAINE DAVIS
1967	HAWKESBURY	0401-1629 0401-1630 SUPP/ALT	LINDA VILLENEUVE THÉRÈSE CRÊTE CINDY BEAUDRY
1974	KINGSTON	0401-0669 0401-0670 0401-0671 0401-0672	LOUIS RODRIGUES JANE PETERSEN JOE LUSBY TAMMY BENTLEY
1997	CORNWALL	0401-1394	DIANE PATENAUDE
1999	OSHAWA	0401-0673 0401-0674 0401-0675 0401-0676 0401-0677 SUPP/ALT	MARJORIE GIROUX DONNA FLETCHER PAM PARKS MICHELLE THOMPSON JOANNE LOVE LORI BOLLE
2026	MISSISSAUGA	0401-1348 0401-1349 0401-1350	DENA CHIARELLI CAROLINA TATANGELO LISA MAYE
2040	NEWMARKET	0401-1285 0401-1286 0401-1287 SUPP/ALT	KIRSTIN EADE BETTY LOU MORGAN COLLEEN MARCHMAN SUE HURST
2119	SMITH FALLS	0401-0686 0401-0687 0401-0688 SUPP/ALT	JOHN JACKSON RHONDA EATON CATHY ONION GEORGIA MCNALLY
2141	SIOUX LOOKOUT	0401-1613 SUPP/ALT	TREVOR DAVIES JENNIFER HOEY
2179	THUNDER BAY	0401-0698 0401-0699 SUPP/ALT	ROBYN PERCOSKY PATRICIA FRANKLIN NICOLE CASHMAN
2189	TORONTO	0401-0700 0401-0701 SUPP/ALT	NICOLE SUTHERLAND MARIE LORENZO CARI PINE
2190	TORONTO	0401-0702 0401-0703 0401-0704 SUPP/ALT	ANA RIBEIRO PAULA TAVARES KAREN A. TRENCH ANGELICA NAVARRETE
2191	TORONTO	0401-1265 0401-1266 0401-1267	DIANNA CHRISTIE DANIELA GRECO DAVESON HARAAN

		0401-1268	VERILINE HOWE
2199	ORLEANS	0401-1239 0401-1240 SUPP/ALT	JOANNE WADDELL NICOLE POIRIER JOANNE DURÉ
2202	KINGSTON	0401-0116	LORI O'CONNOR
2204	OTTAWA	0401-1609 0401-1610 0401-1611	CARLA TOMLINSON DONNA MORTIMER ATHINA BASILIDAI
2220	ST. CATHARINES	0401-1577	STEVE ECCLES
2221	TORONTO	0401-0117	MAHMOUD SADDO
2225	OSHAWA	0401-0710 0401-0711 0401-0712	MARY WILLIS BRUCE MACKAY KAREN POPADYNETZ
2247	CAMPBELLFORD	0401-0713 SUPP/ALT	WANDA TUCKER PENNY MARSHMAN
2280	PETERBOROUGH	0401-1264	LUANNE ROY
2286	WINDSOR	0401-1368 0401-1369 0401-1370	MIKE A HERN ANDREA MADDEN CATHY MATTHE
2290	KINGSTON	0401-1575 0401-1576	MARGARET GOLLOGLY MARILYN NADEAU
2316	TORONTO	0401-0722 0401-0723 0401-0724 0401-0725 SUPP/ALT	DAVID LAIRD MIKE DINEEN DONALD DAVIS AUBREY GONSALVES BRUCE MACKINNON
2328	THOROLD	0401-0122 0401-0123 0401-0124	MELANIE LEPP LISA MYKYTUIK FIONA MCNAIR
2331	AURORA	0401-0726 0401-0728 0401-0729 0401-0730	BIANCA BALAZIN JESSE RICHARD PATRICIA DIGNARD ELENA DINARDO
2332	DRYDEN	0401-0732	DARRYL LITTLE
2345	WINDSOR	0401-0125 0401-0126 0401-0127	CHARLOTTE NELSON DESIREE HARRIS PASEKA ROSANNE LAUZON
2357	OTTAWA	0401-0736 0401-0737 0401-0740	ALLISON MCSHEFFREY SHERRY BELLEFEUILLE DOUGLAS BESHARAH
2376	OTTAWA/CARLETON	0401-1395 SUPP/ALT	MARCUS BLASZCZYK MIKE BEAUREGARD
2381	NEWMARKET	0401-0746	LISA MCCONKEY

		SUPP/ALT	ROSEMARY GIBBS
2424	OTTAWA	0401-0129 0401-0130	AL MACLENNAN PAM GRIFFIN-HODY
2440	OTTAWA	0401-0747	SARAH PENTLOW
2453	LANCASTER	0401-0748	HELENE THIBERT
2484	TORONTO	0401-0137	JANET TEIBO
2486	THUNDER BAY	0401-1167 0401-1168 0401-1169 SUPP/ALT	ROD MCGEE DON BRIAND GERRY MANNISTO LIZ BRIAND
2501	OAKVILLE	0401-1666 0401-1667	STEPHEN CROSS LISA WARK
2512	CAMBRIDGE/KITCHENER	0401-1215 0401-1216	LISA EDWARDS LYNN REINHART
2544	MISSISSAUGA	0401-0756 0401-0757 0401-0758 0401-0759 0401-0760	ANTONIO PEREIRA DAVE REUSCH TIM TIMLECK FRED ORMSTON KATHY WILCZYASKI
2557	FOREST	0401-0764 0401-0765 0401-0766	LORRIE FRAYNE DEBRA MAXFIELD IAN MINIELLY
2563	TORONTO	0401-1397 0401-1398 0401-1399 SUPP/ALT	JENNIFER DANTAS MAUDRY WILTSHIRE ROSANNA DIAS GRACE DIMARCANTONIO
2564	CARLETON PLACE	0401-0767 SUPP/ALT	PATRICIA CAREY MIA WARWICK
2577	LANARK/SMITHS FALLS	0401-0768	MELANIE FALZON
2597	DASHWOOD	0401-0770 SUPP/ALT	CHRIS BRUXER PETRA AISENPREIS
2599	SUDBURY	0401-1170 0401-1171	CLAIRE CHISNELL BEVERLEY DESJARDINS
2605	OTTAWA	0401-0771 0401-0772	WENDY BONNEVILLE JEN MCIVOR
2620	OAKVILLE	0401-0774 0401-0775 SUPP/ALT	BILL RAINEY JENS HEIDECKER STEVE THORNTON
2626	OTTAWA	0401-1288	AIDA SHARIF ROHANI
2628	COBOURG	0401-0776 0401-0777 0401-0778	PEGGY SMITH KELLY WALKER MARY ANN SHAW

2692	LONDON	0401-1400 0401-1402	CINDY MORTON-CESARONE CHERYL SENAY
2770	OTTAWA	0401-0794 0401-0795 0401-0796	MATHIEU TESSIER RONALD BLAIS DEBBIE LALONDE
2816	TORONTO	0401-0798 0401-0799 0401-0800 SUPP/ALT	SHEILA DICKSON LEONORA FOSTER MOHAMMAD ALI SHIRANI GERRY DECAROLIS
2828	L'ORIGNAL	0401-0802	NATHALIE PILON
2863	AURORA	0401-0804 SUPP/ALT	DEBBIE HOWARD JACKIE CISZEWSKI
2888	BURLINGTON	0401-0805 0401-0806	RICHARD REBELO DAVID LANGDON
2926	WYOMING	0401-0809 0401-0810 SUPP/ALT	MARY AIKIN HOLLY LANKIN-BRAUN JILLIAN DAVEY
2936	AJAX	0401-0144 0401-0145 0401-0146 0401-0147	TAMMY VANDYK JOHN HALIK MATT PARR KIM BLANCHARD
2998	TORONTO	0401-0149 0401-0151	CHANTELLE FLOWERS LAYNEY ANDERSON
3000	WINCHESTER	0401-0815 0401-0816	STEVE GIBSON BONNIE PRIEUR
3022	ALMONTE	0401-0818 0401-0819	SHERRY CAVANAGH LINDA MELBREW
3101	OTTAWA	0401-0822 SUPP/ALT	STÉPHANIE CYR GINETTE BLANCHETTE
3127	TIMMINS	0401-0152 0401-0153	BRENDA LARONDE KELLY SABOURIN
3169	OTTAWA	0401-0830	VÉRONIQUE MÉNARD
3175	KINGSTON	0401-0832 0401-0833	GORD MITCHELL DANIELLE BONNAH
3189	ORLEANS	0401-0835 0401-0836	LISE VOISINE JOHANNE LAMESSE
3191-01	TORONTO	0401-1351 SUPP/ALT	DENISE PHILLIPS AUDREY ASHLEY
3192	SHELBURNE	0401-0838 0401-0839 SUPP/ALT	TAMMY SALE-ROSA HEATHER RIDEOUT KARA PURDIE

3202	TORONTO	0401-1663 SUPP/ALT	PETER VOTSCH NASRIN SAFARY
3224	TORONTO	0401-0843 0401-0844 SUPP/ALT	SRITHARAN SIVAGNANAM WANDA FRANCE BRIDGETTE BECKFORD
3236	TORONTO	0401-0845	NICK VALENTE
3252	MISSISSAUGA	0401-0848 0401-0849 0401-0850 0401-0851 SUPP/ALT	PASQUALE ROMANO JOSEPHINE STEWART DENISE MURDOCK JOE RICCI LAIRD MACLEOD
3261	TORONTO	0401-1277 0401-1278 0401-1279 0401-1280 0401-1281 SUPP/ALT	RUDY WON DANIEL RIVERO KELLY ANN CLEMENTS ALLAN JAMES TUAN VUONG DAVID VIEIRA
3268	UNIONVILLE	0401-1681 0401-1682 SUPP/ALT	IMOGENE HENRY RUTHLYN WRIGHT MURENE CASSIE
3302	OTTAWA	0401-0854 0401-0855 0401-0856	JENNIFER DASILVA JOHN PEPRAH TERA MORTON
3313	PETERBOROUGH	0401-0282 0401-0283 0401-0284 SUPP/ALT	CAROLYN CHISHOLM KAREN WEBSTER SUSAN KIRKWOOD DONNA KEENAN
3367	THUNDER BAY	0401-0861 0401-0862	FRANK STEWARDSON BETH ALKENBRACK
3390	ALEXANDRIA	0401-0864 SUPP/ALT	CONNIE HURTUBISE LISA MACDONALD
3396	HAMILTON	0401-0159 0401-0160 0401-0161 0401-0162 SUPP/ALT	LINDA DURKIN CHRISTINE BARTNIK FARINA TEMPLETON HELEN DANIEL LEIGH-ANNE VERVAEKE
3501	TORONTO	0401-0871 0401-0872	URSKIN BUTE DAVID HYLTON
3564	NEPEAN	0401-0874 SUPP/ALT	LORNA KING SUSAN CUNNINGHAM
3565	AJAX	0401-0875	CATHERINE FITZSIMMONS
3572-02	TORONTO	0401-0876 0401-0877	LISA THOMPSON ETHEL BURCHILL
3586	PEMBROKE	0401-0880 0401-0881 SUPP/ALT	BRENDA SHANNON CONNIE GAGNON AMY WAITE

3634	KENORA	0401-1251 SUPP/ALT	KAREN PERCY CORRINE BURLEY
3651	MARKHAM	0401-0886 0401-0887	RICK ZEEMAN JIM TSOUTSAS
3690	SARNIA	0401-1509 0401-1510 SUPP/ALT	LINDA MACLELLAN DOUG DOWNIE KARA LEONE
3691	OTTAWA	0401-0893 0401-0894	MARIE ALOUDE PHILIZAIRE JOSELLE COUTURE
3744	MARKHAM	0401-0296 0401-0297 SUPP/ALT	CARL TULLOCH EMILY DOWNY ANDREA VANLOO
3791	TORONTO	0401-1606 0401-1607 SUPP/ALT	CLAUDIA GEORGE MIRANDA TOUSSAINT ISABEL ALVIR
3794	TWEED	0401-0899 0401-0900	LINDSAY KESSLER TRISHA BLAKELY
3808	REXDALE	0401-0904 0401-0905	PATRICIA PITT-ANDERSON DNAIWU EVBUOMWAN
3874	TORONTO	0401-0177 0401-0178	MYRLE BANTON INDRA MAHARAJ
3902	TORONTO	0401-1177 0401-1179 0401-1180 0401-1181 0401-1182 0401-1183 0401-1184 0401-1185 0401-1186	PAMELA ARANABIA ANTHONY KULIC YONGFANG JIA DENYS ROBINSON ALEX DJEDOVIC ABOUZAR NASIRZADEH RYAN CULPEPPER SUJATA THAPA WAYNE DEALY
3903	TORONTO	0401-0911 0401-0912 0401-0913 0401-0914 0401-0915 0401-0916 0401-0917 0401-0918	FAIZ AHMED JOANNE AZEVEDO CHRISTINE ROUSSEAU RACHEL MANNING KAREN WALKER WILLIAM PAYNE CHARLIE ANDREWS STEVE DA SILVA
3904	TORONTO	0401-1640 0401-1683	JOSEPH ZBORALSKI ROB COELHO
3906	HAMILTON	0401-0927	BLAKE MCCALL
3907	TORONTO	0401-1614 0401-1615 SUPP/ALT	HARRIET AKANMORI SAFIA GAHAYR PHILLIP TAUCHER
3908	PETERBOROUGH	0401-0310 0401-0311	SHAOLING WANG STEPHEN HORNER

3913	GUELPH	0401-0933 0401-0934 0401-0935 0401-0936 0401-0937	DEIDRE ROSE MYKHAYLO SHEREMET DENISE MARTINS REZA ESFAHANI ECE SUBASI
3987	BARRIE	0401-0186 0401-0187	YVETTE CHIASSON TAMMY SCHELL
4000	OTTAWA	0401-1446 0401-1447	KEVIN ROCHON KEVIN CHARRON
4040	OTTAWA	1721-0068	SANDRA ARBUCKLE
4047	TORONTO	1721-0016 1721-0017 1721-0018	JULIANNE VONDREJS JOSE ROSADO MARTYN J.C SMITH
4092	TORONTO	1721-0041 1721-0042 1721-0043 1721-0044 1721-0045 1721-0046 1721-0047 1721-0048 1721-0049 1721-0050	JOYCE NAKANISH SHERI CAMERON VICTORIA PRIMAVERA CYNTHIA KRYSZAK DEA PASINI MARC ROUMY SHIRLEY CHAU GERRY LAVALLEE DENIS MONTPETIT ALISON MACDONALD
4098	TORONTO	1721-0069 1721-0070	ALEJANDRA DING ZANELE M'CWABENI
4148	SAULT STE. MARIE	0401-1192	VICKY EVANS
4153	HAMILTON	0401-0941 0401-0942 0401-0943 0401-1565	JOHN TOMPA LORI WHITEFORD DAVE PFAU ARCH WALKER
4154	CORNWALL	0401-0352 0401-0353 0401-0354	LIZ HARRISON TRUDY SCOTT RHONDA PETERSON
4155	CORNWALL	0401-0944 0401-0945 0401-0946 SUPP/ALT	JEAN CARRIÈRE MICHELLE COTE LOUISE SABOURIN JOANNE RAVARY
4156	ST. CATHARINES	0401-1474 0401-1475 0401-1476 0401-1477 0401-1478 0401-1479	FRANK VENTRESCA COLLEEN THIBODEAU MARK LUCIANI DOMINIC ALBANESE DAWNA ALLEZ KEITH LEVERE
4168	WINDSOR	0401-1623 0401-1624 0401-1625	SUZANNE MILLS DINA CARTER DAN MEYERINK
4170	PETERBOROUGH	0401-0189	PAM PRESSICK

		SUPP/ALT	CHRIS EATON
4175	WINGHAM	0401-1676	DEBBI JEFFERSON
4186	LONDON	0401-1585 0401-1586 0401-1587 0401-1588	MOIRA BELL PATRICIA KLEBER SCOTT SHUTE JAN SOCHACKI
4191	MISSISSAUGA	0401-0953 0401-0954	SALLY VALERIO FERNANDO FLORES
4207	ST. CATHARINES	0401-0957 0401-0958 0401-0959	MIACO KUZYK-HILDEBRAND DANIEL CROW CHRIS GRAWAY
4222	LONDON	0401-1253 0401-1254 0401-1255 0401-1256 0401-1257	DAVE DENOUDEN JOANNE DOWSWELL VICTORIA DOWSWELL KEN DUMOULIN HEATHER MCDOWALL
4248	TORONTO	0401-1677 0401-1678 SUPP/ALT	PATRICIA CLARKE-BAYNE PHILOMENA BYRNE ESMERALDA LETTS
4258	OTTAWA	SUPP/ALT	CHANTAL LAVIGNE
4293	COCHRANE	0401-0968 SUPP/ALT	PAOLO MERENDA JOANNE TESSIER
4299	TECUMSEH	0401-0191 0401-0193	ANTHONY CUTRONE JENNIFER CÔTÉ
4308	TORONTO	0401-1626 0401-1627 0401-1628 SUPP/ALT	SOPHIA AIKENS XOLISIWE NDLOVU CLAUDIA DURHAM KELLY O'SULLIVAN
4321	CORNWALL	0401-0300	JOEL DUROCHER
4325	GUELPH	0401-0973 0401-0974	NICO VANDER SLUIS CATHY THOMAS
4340	TORONTO	0401-0195 0401-0196	JEAN-PIERRE ROUSSEAU SYLVAIN PICHÉ
4358	TORONTO	0401-0976 SUPP/ALT	COLLEN DEW KWABENA BOATENG
4365	SCARBOROUGH	0401-0978 0401-0979 0401-0980 0401-0981	JUDI WILLCOCKS CINDY DAWSON EVERTON STERLING BRENDA FORTEY
4366	MILTON	0401-1515	DEBORAH LEBRET
4373	SIOUX LOOKOUT	0401-0197 0401-0198	SCOTT DELL CHRISTINE TAVARES
4392	GUELPH	0401-1651	ERIN MURRAY

		0401-1652	CHRISTA PECORE
		0401-1653	JOANNE SMITHERS
4400	TORONTO	0401-1409	NORMA MCGIBBON
		0401-1410	JOHN WEATHERUP
		0401-1412	SANDRA ALI
		0401-1413	DON MACMILLAN
		0401-1414	ANNE COWAN
		0401-1415	SHAUN O'GORMAN
		0401-1416	HELLEN YOUSUFZAI
		0401-1417	JOHN MCDOUGALL
		0401-1418	WILSON MUISE
		0401-1419	ANNA HUTCHISON
		0401-1420	MARIE COULTER
		0401-1421	MIGUEL LIMA
		0401-1422	GISELLE BURTON
		0401-1423	BILL YOUNG
		0401-1425	YOLANDA MCCLEAN
		0401-1426	TERRI PRESTON
		0401-1427	KATIE MCGOVERN
		0401-1428	COLLEEN COSTA
		0401-1429	MIKE CIARABELLINI
		0401-1430	DAVE SMITH
4514	STRATFORD	0401-0998	ANDREE MARTIN
4540	OTTAWA	0401-1431	BRIAN GRANT
		0401-1432	DAVID VERCH
		0401-1433	FRANK LAMOTHE
		0401-1434	DIANE GOSTICK
		SUPP/ALT	GILLES GAUTHIER
4580	WINDSOR	0401-1004	KUSH AGGARWAL
		0401-1005	LUV AGGARWAL
		0401-1006	ISHIKA ZONINA TOWELC
4599	TORONTO	0401-1009	TERESITA DIMALIWAT
		0401-1010	CHERYL AMEDEE
		0401-1011	ROCKLYN PEARCE-BEST
4600	OTTAWA	0401-0205	LYDIA DOBSON
		0401-0206	JAMES MEADES
		0401-0207	HASSAN HUSSEINI
		0401-0208	DAVID SIMAO
4605	HAMILTON	0401-1013	CAROL GOTTLÖB
4616	BONFIELD	0401-0211	MONICA HAWKINS
4681	IROQUOIS FALLS	0401-0213	GASTON ROMAIN
4685	SAULT STE. MARIE	0401-0216	CARRIE WITHERS
		0401-0217	ALISON CAUL
4705	SUDBURY	0401-1020	WAYNE JONES
		0401-1021	KIM BRADY
		0401-1022	DOUG DANDENO
		0401-1023	MARC CLOUTIER
		0401-1024	RICK LEROUX
4721	OTTAWA	0401-1197	MYRIAM GIROUX

		0401-1198	MARC LAFRANCE
		0401-1199	MARTIN GRÉGOIRE
		0401-1200	LAURIN LÉVESQUE
		SUPP/ALT	MARCO PEPIN
4727	STRATFORD	0401-1029	TREENA HOLLINGWORTH
		0401-1030	CAROL SCOTT
		0401-1031	KIM LINCOLN
		0401-1032	LORI STEWART
		SUPP/ALT	DEB HUTTON
4788	OSHAWA	0401-1038	BRENDA PHILLIPS
		0401-1039	HAILY MATHERS
		SUPP/ALT	KEVIN BATES
4823	TORONTO	0401-1259	ANGELLA FORSKIN
		0401-1260	SHARON CUMMINS
4826	OTTAWA	0401-1043	LOUANN GAUTHIER
4830	TORONTO	0401-1581	IVY OPOKU
		0401-1582	NANCY JING GAO
4914	MISSISSAUGA	0401-1054	ATIXHE ZENELI
		0401-1055	DONNA RUDDOCK
		0401-1056	SONIA YUNG
		SUPP/ALT	PETER VAMBE
4921	BRAMPTON	0401-1493	JANNET BARNES
		0401-1494	SHAWNA MAY GIBSON
		SUPP/ALT	RUDY ALANA
4923	HAMILTON	0401-1059	MARIAN SCHORR
4943	OTTAWA	0401-1061	ELLIE MADELEY
		0401-1062	DANIKA BRISSON
4948	TORONTO	0401-1064	NAHID RAHNAVARD
		0401-1065	SAMEE-LEE GROSSMAN
		0401-1066	JOANNA CRISTINI
		0401-1067	VIVECA GRETTON
		0401-1068	CARMELA DEGIORGIO
		0401-1069	BRENDAN HALEY
		0401-1070	MAUREEN O'REILLY
5100	BRANTFORD	0401-0233	BILL PAPACHRISTOS
		0401-0234	RON TOMCZAK
		0401-0235	BARB GUEST
		0401-0236	SARAH OLDHAM
5110	BOWMANVILLE	0401-1092	LISA BARKWELL
		0401-1093	KAREN CLUGSTON
5167	HAMILTON	0401-0365	ANN STOKES
		0401-0366	TRACEY ST.AUBIN
		0401-0367	YASMEEN MIRZA
		0401-0368	GORD FARROW
		0401-0369	JEAN TAVARES
		0401-0370	ROB GOULD
		0401-0371	ROSE MACGOWAN
		0401-0372	LUISA SMITH

		0401-0373	LORETTA MARSHALL
		0401-0374	KATHY RANKIN
5200	BURLINGTON	0401-1578	TRACEY NEWMAN
		0401-1579	SUSY VIANA-AZEVEDO
		0401-1580	MARLENE MUSIOL
		SUPP/ALT	CAROL FIELDS
5335	OTTAWA	0401-1098	FRANCYNE PARENT
5500	OTTAWA	0401-1101	BERNIE SCOTT
		0401-1102	WAYNE WATTS
5555	PETERBOROUGH	0401-1103	ANNE POSTILL
		0401-1104	DON POSTAR
		0401-1105	SCOTT CARL
		0401-1106	VERN ANDRUS
		0401-1107	LAURIE LUCCIOLA
5666		0401-1110	MARTHA PETERS-GODIN
5678	CORNWALL	0401-1111	SHEENA HAGERMAN
		0401-1112	ERIN HURFORD
		0401-1113	SUE HANSON
		0401-1114	LOIS LINTELL
		0401-1115	GARY MCDONALD
7548	KINGSTON	0401-1589	SARAH BRAZEAU
		0401-1590	MÉLANIE HÉBERT
		SUPP/ALT	KRISTINE MCLEOD
7575	LONDON	0401-1121	MAY MCCLYMONT
		0401-1123	HEATHER SKOLLY
		0401-1124	TERRY TKATCH
7800	HAMILTON	0401-0240	ALEX MAGIS
		0401-0241	GREG DONDLÉ
		0401-0243	BILL FERGUSON
		0401-0244	KEN JAY
		0401-0245	DAVE MURPHY
		0401-0246	LUC CYR
		0401-0247	MARLON PICKEN
7811	CORNWALL	0401-1371	DIANE PECORE
		0401-1372	ALLEN RENWICK
		0401-1373	SHARON COX
		SUPP/ALT	BETTY VAN RIEL
8888	TIMMINS	0401-1501	CHRIS WILSON
		0401-1502	BUNNY DOWNEY

LOCALS / SECTIONS LOCALES

MANITOBA

69	BRANDON	0501-0003	JUDY SKULMOSKI
		0501-0004	VAL MCARTHUR
		0501-0005	BRIAN SIMPSON
110	WINNIPEG	0501-0214	TERRY EGAN
		0501-0215	NIRMAL SIDHU
		0501-0216	PHIL BROWN

		SUPP/ALT	MICHAEL MARTIN
336	SELKIRK	0501-0038	CHARLES "DYLAN" FUNK
500	WINNIPEG	0501-0158 0501-0159 0501-0160 0501-0161 0501-0163 0501-0164 0501-0165 0501-0166 0501-0167 0501-0168 0501-0169	MIKE DAVIDSON ALEX MCCLURG KAREN BYZUK BOB RIPLEY GLENORIA MOLNAR PHIL DEMBICKI REBECCA SCOTT CATHY WILLIAMS-STEWART TED YORKE ELIZABETH BLAIR BRIAN BARRON
731	WINNIPEG	0501-0196 0501-0197	SID DROBOT ROY KRATSCCH
737	BRANDON	0501-0118 0501-0119 0501-0120	JAMIE ROSE DEBRA ARPIN KIM CASTLE
744	WINNIPEG	0501-0207 0501-0213	GREG LEFURGEY JOHN MARSH
998	WINNIPEG	0501-0185 0501-0186 0501-0187 0501-0188 0501-0189	DENIS CÔTÉ MICHAEL KUBRAKOVICH MICHELLE BALINA RICHARD BOSIAK ARLENE MACKLEM
1063	WINNIPEG	0501-0044 0501-0045 0501-0046	CARL KERNSTED DENNIS KSHYK SUSAN ROTH
1475	WINNIPEG	0501-0047 0501-0048 SUPP/ALT	EDITH FREISEN VALERIE BEEL KHRISTIN WAGNER
1522	SELKIRK	0501-0050 0501-0051	PAULINE DRUMMOND CHERYL LEVIN
1543-01	WINNIPEG	0501-0172	LORI SCHROEN
1550	WINNIPEG	0501-0122 0501-0123 0501-0124 0501-0125 0501-0126	JUDY LAVALLEE JODI JOWETT DANIEL ANDRIANOV SHIRLEY LANGAN YVON (IVAN) LECLERC
1599	WINNIPEG	0501-0055	DEBBIE BOISSONNEAULT
1618	AGASSIZ	0501-0057	DOREEN PALIDWOR
1973	WINNIPEG	0501-0063 0501-0064 0501-0065 SUPP/ALT	DARLENE PAYETTE CHRIS PULLEN KEVIN ADRIAN RIC MCALPINE
2039	WINNIPEG	0501-0217	DON CHEBA

2153	WINNIPEG	0501-0070 0501-0071 0501-0072 SUPP/ALT	BRAD THIESSEN ZULLY TRUJILLO RYAN MCRAE DINA FEDEROWICH
2180	WINNIPEG	0501-0073 0501-0074 SUPP/ALT	LOUISE LEWIS NENITA MASESAR BARBARA HILL
2348	WINNIPEG	0501-0203 0501-0204 0501-0205 0501-0206 SUPP/ALT	HOUDA BRAUN LEIGHA PHELPS AZIZEH FERDOWSI S. TERICHOW-PARROTT CLAIRE FRIESEN
2509	WINNIPEG	0501-0013 0501-0014 0501-0015	RICCK PATANE ROMA AGUINALDO DANNY ABARIENTOS
2938	WINNIPEG	0501-0112	ALICE KLUMPER
3473	WINNIPEG	0501-0083 0501-0084 0501-0085 SUPP/ALT	COLLEEN DEEGAN YVONNE MCCLEERY ROSE JEMSON GINETTE TRAPP
3644	WINNIPEG	0501-0220 0501-0221	HEATHER DOLENUCK CYNTHIA PENNY
3754	LORETTE	0501-0092 0501-0093 0501-0094 SUPP/ALT	LUCETTE SABOURIN LINE DECKER LUC BISSONNETTE EVELINE TOUCHETTE
3909	WINNIPEG	0501-0018	MATHEW MCLEAN
4270	PORTAGE LA PRAIRIE	0501-0097 0501-0098 0501-0099 0501-0100 0501-0101 SUPP/ALT	DARRIN COOK CANDACE WRIGHT PATRICIA UNGER RON RANKIN JOHN REYNOLDS NATINA PELLETIER
4572	WINNIPEG	0501-0024 SUPP/ALT	SANDRA MAKWICH PAMELA EAGLE
4588	WINNIPEG	0501-0211 0501-0212	BRENT INGRAM BRUCE KAMINSKY
4642	WINNIPEG	0501-0033 0501-0034	PIERRE DESROSIERS ANNETTE MCLEOD
4701		0501-0106 0501-0107	TIM DUPONT TRACEY STEPHEN
4860	WINNIPEG	0501-0218	DAWN SABESKI
5021	WINNIPEG	0501-0182	JULIE ELLIOTT

		0501-0183	YVONNE PERREAULT
		0501-0184	SUZANNE IRVING
5156	WINNIPEG	0501-0219	CHRISTOPHER RIGAUX
8600	FLIN FLON	0501-0026	LYLA YAREMCHUK
		0501-0027	SUSAN WOODS

LOCALS / SECTIONS LOCALES

SASKATCHEWAN

7	REGINA	0601-0183	SHEREE EINARSON
		0601-0184	MARK ENRIGHT
		0601-0185	COLLEEN PIPP
		SUPP/ALT	REG WOLFF
9	MOOSE JAW	0601-0187	BOB CRAIG
		0601-0188	RYAN NELSON
		0601-0189	JUSTIN MERCIER
21	REGINA	0601-0192	CHRIS SZAKAOS
		0601-0193	CLINT DRIEDGER
		0601-0194	DARREN FOX
47	SASKATOON	0601-0215	RICHARD SIELSKI
		0601-0216	TROY DAW
59	SASKATOON	0601-0008	MATT BARANIECKI
		0601-0009	GLORIA KYOWSKI-BZDEL
		0601-0010	BRIAN LUTZER
		0601-0011	STAN MACALA
		0601-0012	DAVE MCKEE
		SUPP/ALT	STEWART FEHR
600-03	MOOSE JAW	0601-0003	NANCY SYKORA
		0601-0004	JACALYN LUTERBACH
650	REGINA	0601-0068	DARREN ALEXANDER
		0601-0069	PETE PROSOFSKY
859	SASKATOON	0601-0204	MICHAEL STEFIUK
		0601-0205	CLIFFORD REDDEKOPP
		0601-0206	ARTHUR RACHUL
		SUPP/ALT	JOSE JUAREZ
974	SASKATOON	0601-0075	JANET JOHNSON
		SUPP/ALT	EVELYN MORDEN
1594	REGINA	0601-0199	DEBBIE MIHIAL
		0601-0200	DIANE ZERR
1949	LA RONGE	0601-0208	DEB HOPKINS
1975	SASKATOON	0601-0017	LESLIE FISHER
		0601-0018	CRAIG HANNAH
		0601-0019	JEFF THEIS
		0601-0020	WAYNE FOLEY
		0601-0021	BOB JONES
2268	SASKATOON	0601-0213	BRIGITTE BUEHLER

		0601-0226	DOUG KINZEL
		0601-0227	GWEN MURPHY
		0601-0228	ELAINE CARRIERE
2669	SASKATOON	0601-0092	LISA WOROBEC
		0601-0093	DOLORES DOUGLAS
2714	MAPLE CREEK	0601-0234	KERRIE CHABOT
3287	SASKATOON	0601-0102	HEATHER WAGG
3730	SASKATOON	0601-0109	SHANE DAVEY
		0601-0110	GORD LAING
3766	REGINA	0601-0111	JACKIE CHRISTIANSON
3967	REGINA	0601-0163	JODIE WENMAN
		0601-0164	DARLENE GILEWICH
		0601-0165	LAWRENCE NOVECOSKY
		0601-0166	MELANIE BUCKSHAW
		0601-0168	SHEILA BOULDING
		0601-0169	CLARA MORTON
		0601-0170	CINDY ZORN
		0601-0171	SHARON KERLEY
		0601-0172	TRACY MOATE
		0601-0173	JIM CARR
		0601-0174	GLORIA FINGAS
		0601-0175	SCOTT MCDONALD
4195	PRINCE ALBERT	0601-0026	DEBBIE LORENZEN
		0601-0027	CHERYL PILLAR
		0601-0028	BRENDA ANDERSON
4254	SASKATOON	0601-0117	MONICA NEALE
		0601-0118	JANICE JANZEN
		0601-0119	GRACE WUDRICK
4324	REDVERS	0601-0120	TRACY AKINS
4552	ITUNA	0601-0122	AMANDA SENFT
4747	NORTH BATTLEFORD	0601-0128	DARLENE ROTH
		0601-0129	LINDA DAVISSON
		0601-0130	BRENDA CUBBON
4777	PRINCE ALBERT	0601-0137	TERESA WALKER
		0601-0138	CHARLOTTE NELSON
		0601-0139	HELEN SAWATSKY
4784	YORKTON	0601-0197	KARLA SASTAUNIK
		0601-0198	KATHRYN BRUNSKILL
4802		0601-0061	JODI SLOCOMBE
		0601-0062	DEBBIE JESTIN
		0601-0063	SUSAN MUNCHINSKY
4980	YORKTON	0601-0040	DONNA KRAWETZ
		0601-0041	RHONDA ONESCHUK
		0601-0042	CHERYL WALCHUK
		0601-0043	PEARL BLOMMAERT

5111	NORTH BATTLEFORD	0601-0045 0601-0046 0601-0047 0601-0048 0601-0049 0601-0050	BRIAN MANEGRE GENIEN SPILLER VICKIE ANGELL-SCHELER BERNITA WILSON DEBRA HAFTNER MARILYN GOLL
5512	MOOSE JAW	0601-0051 0601-0052	TRISH MULA DIANNE RASMUSSEN
5791	REGINA	0601-0155	BRADLEY MARTIN
5999	WEYBURN	0601-0176 0601-0177 0601-0178 0601-0179 0601-0180 0601-0181	DEBBIE SHEPPARD VICTOR FRANK WANDA EDWARDS LAURA WEIGHTMAN SANDRA SEITZ LAURIE SHIELS
8443	SASKATOON	0601-0156 0601-0157	CHARLOTTE SOPATYK JASEN MARKWART

LOCALS / SECTIONS LOCALES

ALBERTA

8	CALGARY	0701-0007 0701-0008 0701-0010 0701-0011	COLETTE SINGH BELLA MIGUEL LISA BYARD DANIEL PEAT
30	EDMONTON	0701-0012 0701-0013	MIKE SCOTT RICK EWASHKO
	CALGARY	0701-0021 0701-0022 0701-0023 0701-0024 0701-0025 0701-0026 0701-0027 0701-0028	DUSTIN WITHERS DON MONROE ELIZABETH TWEEDALE RICH DALKE GEORGE CARNEGIE TED BRADLEY CYRIL WILSON SCOTT CUSH
38	CALGARY	0701-0078 0701-0079 0701-0080 0701-0081 0701-0082 0701-0083 0701-0084 0701-0085	PETER MARSDEN D'ARCY LANOVAZ DEBORAH MAGSON KAREN BRINKLOW KIM JAEDICKE SASHA WALLIS LESLIE STERN PAUL CARDIFF
40	CALGARY	0701-0090 0701-0091 0701-0092 0701-0093	MEL DOW MARVIN SCHULTZ TROY KILLAM BOB ANDERSON
41	EDMONTON	0701-0173 0701-0174 0701-0175 0701-0176	DONNA PRICE CHERYL ROTH DARLEEN OLINYK LULETA (LOLA) BARRETT

46	MEDICINE HAT	0701-0197 0701-0198	JASON LENTZ DAVE JONES
70	LETHBRIDGE	0701-0029 0701-0031 0701-0032 SUPP/ALT	LOTTIE FREIJER-POULSEN DON NISHIKAWA DON HIGGINS PETER DAY
290	LETHBRIDGE	0701-0177	STANLEY MASTEL
408	LETHBRIDGE	0701-0200 0701-0201	LAWRENCE SILVER KATIE ANKERMANN
417	RED DEER	0701-0179 0701-0180 0701-0181 0701-0182	ROSE SIEBENEICH ASHLEY EISTETTER BRIAN STEVENS TARALYN SCOTT
474	EDMONTON	0701-0094 0701-0096	BARRY BENOIT TERRY DOHERTY
520	CALGARY	0701-0098 0701-0099 0701-0100	JOHN RUSSO FELICE LE MANNE FRANK METTIMANO
709	CALGARY	0701-0101 0701-0102 0701-0103 SUPP/ALT	DAVID MALDEN RORY GILL STEWART BRYDEN DOUG SHELLEY
784	EDMONTON	0701-0033 0701-0034	TOM KROCHAK JEFF MCINTYRE
787	GRANDE PRAIRIE	0701-0217 0701-0218 0701-0219 0701-0220	RANDY WALD GI GI LAFORGE MARIO PARADIS MERLE OLIVER
829	MEDICINE HAT	0701-0106 0701-0107	LORNA STATHAM SHARON STOLZ
838	RED DEER	0701-0036	DENISE WALLS
941	ST. ALBERT	0701-0229 0701-0230 SUPP/ALT	DEREK BENSON ALLEN MACCALLISTER TIM MCNEIL
1015	LLOYDMINSTER	0701-0071 0701-0072	STUART TICHKOWSKY RAYMOND PARR
1031	EDMONTON	0701-0185 0701-0186	NORMA SEARS VIOLET BONI
1099	ST. ALBERT	0701-0038 0701-0040	LEE-ANN KALEN PAULA BUDZAK
1158	EDMONTON	0701-0114 0701-0115 0701-0116 SUPP/ALT	JOY CORREIA INDERJIT KAUR GAKHAL LINDA JOYCE DOREEN MOISAN

1169	CALGARY	0701-0221	RH'ENA OAKE
1357	EDSON	0701-0118 0701-0120	DONNA CONGER SHEILA STEWART
1445	RED DEER	0701-0214 0701-0215	CHANTAL MARCHAND DRENA DECHANT
1505	FORT MCMURRAY	0701-0043 0701-0044 0701-0045 0701-0046 0701-0047	RYAN COOPER LINDA OUELLETE MYRA ROSS GARY KENT NAOMI MISON
1661	WESTLOCK	0701-0122	CONNIE HALL LYONS
1825	LETHBRIDGE	0701-0124 0701-0125	MARINA HERBA JANE MEAKER
2038	TABER	0701-0187 0701-0188	DONNA WEISS C. KALLEN-NELSON
2111	EDMONTON	0701-0049 0701-0050 0701-0051 0701-0052	LORNA MARK PATSY LENZ LEONIE ELLIS LEILA ESPIRITU
2133	CLARESHOLM	0701-0228 SUPP/ALT	BONNIE CASTELLARIN BECKY RINALDI
2157	FORT MCMURRAY	0701-0129 0701-0130 SUPP/ALT	JAMES REID GAIL LEEKE KARLI MATTHEWS
2545	FORT MCMURRAY	0701-0054 0701-0055 0701-0056	LORNA TOLLMAN LYNN FLEET CRYSTAL STOUTENBURG
2550	MORINVILLE	0701-0136	LEANNE LAROCQUE
2559	FORT MCMURRAY	0701-0138 0701-0139	COURTNEY POWER DANIELLE DANIS
3174	VIKING	0701-0147	FLO BASURIC
3203-00	TABER	0701-0226	MARILYN WALLACE
3484	LEDUC	0701-0151 0701-0152 SUPP/ALT	JOCELYNE LEPAGE THERESA BUSENIUS LANA WOTHERSPOON
3550	EDMONTON	0701-0156 0701-0157 0701-0158 0701-0159 0701-0216	JODY CAREY CAROL CHAPMAN GLORIA LEPINE LINDA HARRIS COLLEEN COOPER
3782	FORT MCLEOD	0701-0060 SUPP/ALT	SALLY PLOURDE LOREE PLOURDE

3911	ATHABASCA	0701-0061 0701-0062 0701-0063	ERNIE JACOBSON RONNIE LEAH VIRGINIA GILLESSE
4053	EDMONTON	1721-0060 1721-0061	CARMEN CAMPBELL CHIEN-PANG JAMES YANG
4095	CALGARY	1721-0062 1721-0063	KIMBERLY WENTZELL ANNA CLAUSER
4318	BANFF	0701-0064 0701-0066	JASON PRATT MELODY PILGRIM
4731	CALGARY	0701-0075 0701-0076 0701-0077	GARRY LEHMANN ELIZABETH BONK-RICHARDS SHERRY ELLIOTT
4733	STETTLER	0701-0163 SUPP/ALT	BRENDA REID MELODY SWAREN
4791	LETHBRIDGE	0701-0164	ROBERT RODZINYAK
4810	RED DEER	0701-0166	BETHANY MOREAU
4822	CALGARY	0701-0210 0701-0212	SHARON ZIMMER JANETTE TODORUK
4839	PEACE RIVER	0701-0167 0701-0168 SUPP/ALT	MARJ BROSCOE MANDY VARNEY DEBBIE THOMPSON
5606	WAINWRIGHT	0701-0171	DIANE HODGINS MILLER

LOCALS / SECTIONS LOCALES

BRITISH COLUMBIA/COLOMBIE-BRITANNIQUE

15	VANCOUVER	0801-0273 0801-0274 0801-0275 0801-0276 0801-0277 0801-0278 0801-0279 0801-0280 0801-0281 0801-0282 0801-0283 0801-0284 0801-0285 0801-0286 0801-0287 0801-0288	SANTINO SCARDILLO KENNY BRETT RAVINA LAL BRENDAN BOYLAN RANDI GURHOLT-SEARY BARB DICKINSON MICHELE ALEXANDER ANTONIO ZULLO JOSEPH LAV CAROL BRYNJOLFSON OLIVER COOPER EMMA SOMERS SALLY BANKINER DONNA PETERSEN LEANNE TODERIAN PAUL FAORO
23	BURNABY	0801-0098 0801-0099 0801-0100 0801-0101 0801-0102 0801-0103 0801-0104	JERRY CAISSIE SIMON CHALLENGER DENIS DIONNE JOHN NEILSON FRANK DANIEL KUTIN CHIKA BUSTON MAJA JURCEVIC

50	VICTORIA	0801-0089 0801-0090 0801-0091 0801-0092	KYLE MCMORRAN CAROLYN BRADEY JOHN BURROWS DON SUTTON
116	VANCOUVER	0801-0008 0801-0009 0801-0010 0801-0011 0801-0012 0801-0013	COLLEEN GARBE DAVID LANCE ROGER DE PIERI LEAH MURRAY BARRY JONES LAURA LOWRY
118	PORT ALBERNI	0801-0108 0801-0109	STACY WATTON JANINE LANGFORD
333	ESQUIMALT	0801-0467	CAROL MCNICHOL
338	KELOWNA	0801-0359 0801-0360	GRAHAM MARCH LEE MOSSMAN
339	NELSON	0801-0110	ROCCO MASTROBUONO
374	VICTORIA	0801-0363 0801-0364 0801-0365 0801-0366	SARAH FAIRBRASS JOYCE MEIJA TREVOR DAVIES DAN MACBETH
379	BURNABY	0801-0289 0801-0290 0801-0291 0801-0292 0801-0293	MARY HUNTER MIKE VANDERLAANS TOMMY FAGAN DREW PARRIS PAUL SIMPSON
382	VICTORIA	0801-0113	GILLES LAROSE
386	COQUITLAM	0801-0117	KEN LANDGRAFF
387	NEW WESTMINSTER	0801-0019 0801-0020 0801-0021 0801-0022 SUPP/ALT	GEORGE HABIB HARDEEP MAGHERA SUE BYRON DEBBIE WILSON GORDY ROBINSON
389	NORTH VANCOUVER	0801-0023 0801-0024 0801-0025 0801-0026 0801-0027 0801-0028	CINDY MCQUEEN KATHY MCMAHON CAROL NORDBY AARON YOUNG LAURENCE MAGTOTO W. CLAY WHITE
391	VANCOUVER	0801-0373 0801-0374 0801-0375 0801-0376 SUPP/ALT	ALIZA NEVARIE GERARD BATTY LYNDA CARLSON RENEE CHALUT SARAH HALL
394	RICHMOND	0801-0377 0801-0378 0801-0379	TOM KNOWLES RYAN BOYCE TOM CHEUK
399	PRINCE GEORGE	0801-0119	GARY CAMPBELL

401	NANAIMO	0801-0031 0801-0032 0801-0033	BLAINE GURRIE LAWRENCE AMY BOB PALMER
402	SURREY	0801-0120 0801-0121 0801-0122 0801-0123 0801-0124 0801-0125 0801-0126 SUPP/ALT	DARCY MCPARTLIN DENISE PARKS MIKE GURALIUK JEANNIE KILBY RICK TANAKA LARRY HARRISON TOM WIEBE NADINE HEIDT
403	LANGLEY	0801-0127 0801-0128 0801-0129 0801-0130	CINDY BIRCK PETER TAYLOR DEBBIE WHYTE JILL HANSEN
409	NEW WESTMINSTER	0801-0395 0801-0396 0801-0397	MARCEL MARSOLAIS TOM MCKEON DANIEL BRUCE BURNS
410	GREATER VICTORIA	0801-0035 0801-0036	VICKI SUNDHER FATIMA FERREIRA
411	CHILLIWACK	0801-0398 0801-0399 0801-0400 0801-0401	ROD ISAAC DON DAHL LAURA DEAN LIZ PAYNE
439	COURTENAY	0801-0131 0801-0133	BETH PERRY DENISE BULLOCK
454	DELTA	0801-0386 0801-0387 0801-0388 0801-0389	TAMARA LAZA KEVIN LASTORIA SANDRA MURRAY DARRYL ROBISON
458	CHILLIWACK	0801-0135 0801-0136	DEBBIE MANDI BRIAN BICKLEY
459	VICTORIA	0801-0137 0801-0138 0801-0139 0801-0140	LINDA BROWN C. GORDON-FINDLAY LYNN STRAITON JAN PEEVER
498	PORT COQUITLAM	0801-0093 0801-0094 0801-0095 SUPP/ALT	PATRICIA LEMIRE MARK GRASBY BRIAN SAVAGE MARGARET HARITONIS
523	VERNON	0801-0141 0801-0142 0801-0143 0801-0144 SUPP/ALT	KARSTEN BELLOWS JOSE VAN BERKEL ALISON REIGH JEAN FROLEK HEATHER REID
561	COQUITLAM	0801-0147 0801-0148 0801-0149	NICOLE COOKE RORY WESTON IRENE SCHOEMAKER

		0801-0150	BRUCE RICHARDSON
593	MISSION	0801-0152 0801-0153	FAYE HOWELL LYNN MCCAWE
606	NANAIMO	0801-0154 0801-0155 0801-0156 0801-0157 0801-0158	SHERRENE ROSS PATRICIA "TRICIA" GILSON ROBERT GRIFFIN KELLY DUNAWAY ROB ZVER
608	PENTICTON	0801-0040	BRIANNE HILLSON
622	MAPLE RIDGE	0801-0043 0801-0044	JENNIFER SPINELLI VAL SILVA
703	MAPLE RIDGE	0801-0162 0801-0163 0801-0164 0801-0165	TRACEY DAHLIN LESLIE FRANKLIN CHRISTINE MACVEIGH KEN DUTTON
716	RICHMOND	0801-0446 0801-0447 0801-0448 0801-0449	GORD FRIESEN JUNE KAISER LISA DEVITT TIM BAKKER
718	RICHMOND	0801-0167 0801-0168 0801-0169 0801-0170 SUPP/ALT	DAL BENNING GORD FREDERICKSON DENNIS STOCK ROBERT GILCHRIST MAGDA LALJEE
727	PORT ALBERNI	0801-0175 0801-0176	NADINE DOUCETTE LAURA JOHNSTON
728	SURREY	0801-0046 0801-0047 0801-0048 0801-0049 0801-0050 0801-0051 0801-0052 0801-0053 0801-0054 SUPP/ALT	JANICE MEEHAN ANIL KUMAR SINGH RANDY ANDERSON-FERRELL RYAN GROUNDWATER DARCY COPAN DON JACKSON DEBRA MERRIER VAL CADAMIA EDWARD PARSOTAM IRENEUSZ "ERIC" JAWORSKI
748	NELSON	0801-0471	MICHELLE BENNETT
774	ABBOTSFORD	0801-0476 0801-0477 0801-0478	SCOTT GOOSEN JASON TANGUAY SHANE KAMSTRA
779	SQUAMISH	0801-0367 0801-0368	ANDREA SMITH KIYOSHI HAYTER KOSKY
788	GANGES	0801-0469 0801-0470	ANGELA GRAY LARRY MELIOUS
798	POWELL RIVER	0801-0405 0801-0406	GRAHAM MAHY DANIELLE CRAIGEN

801	GIBSONS	0801-0294 0801-0295	CAROLYN SMITH MARNIE BABA
825	PORT MOODY	0801-0443 0801-0444	BURKE BORTHWICK RAMAN BRAICH
873	BURNABY	0801-0298 0801-0301 0801-0302 0801-0303 0801-0304	SHARI THOMAS DAVE DEINES TOM MANZ CAMERON EBY BRONWYN BARTER
900	KAMLOOPS	0801-0335 0801-0336 0801-0337 0801-0338	GAYLE NELSON ADAM JENSEN SUE BEPPLE NICOLE DOUCET
917	VICTORIA	0801-0460 0801-0462 0801-0463	ROB PARK MIKE CAUDWELL BYRON SPIERS
947	VICTORIA	0801-0305 0801-0306 0801-0307 0801-0308	JENNIFER WHITEHOUSE JANE MASSY MICHAEL STRONG ANNE-MARIE BASCH
951	VICTORIA	0801-0380 0801-0381 0801-0382 0801-0383	PAT SHADE LAURIE WHYTE KAREN DYKES DOUG SPRENGER
1004	VANCOUVER	0801-0431 0801-0432 0801-0433 0801-0434	FRANK LEE DAVE VAN DYKE BRENDA WALL DENNIS DONNELLY
1048	PRINCE GEORGE	0801-0182 0801-0184	JANET BIGELOW SANDY HEWITSON
1050	QUESNEL	0801-0185 0801-0186	CHRISTI MCKEE-POITRAS RON THOMPSON
1091	DELTA	0801-0187 0801-0188 0801-0189 0801-0489	COLIN PAWSON SAYSAMONE LOUANGXAY SARAH RICHMAN EILEEN PENNEY
1260	LANGLEY	0801-0055 0801-0056 0801-0057 0801-0058	JILL MAY DONNA MASON LINDA CADIEUX MARNIE WILSON
1698	FRASER VALLEY	0801-0198 0801-0199 0801-0200	DENNIS NEUMANN LEANNE FRUNO BALVIR BAHIA
1760	VANCOUVER	0801-0202	JEFF TSAI
1767	DELTA	0801-0203 0801-0204 0801-0205	TRENT SNIKKERS DONALD CURRIE KEVIN MCPHAIL

		0801-0206	DAVID ROBERTSON
1816	VANCOUVER	0801-0341 0801-0342 0801-0343 0801-0344	BETH MILLER ROGER PEARCE LYNN WEAVER DEBBIE BORG
1851	LANGLEY	0801-0486	RICHARD FROST
1858	NANAIMO	0801-0208 0801-0209	DEBORAH HOPPER CRYSTAL KRESCHUK-CAREW
1908	SALMON ARM	0801-0210 0801-0211	CLIFFORD DOHERTY KEVIN HANSEN
1936	VANCOUVER	0801-0407 0801-0408 0801-0409 0801-0410 0801-0411	MICHAEL LANIER SHERYL BURNS LUCIA RINCON BERNICE WAY ANNIE MAY THOMPSON
1978	VICTORIA	0801-0421 0801-0422 0801-0423 0801-0424 0801-0425 SUPP/ALT	JASON DALES JODY WATSON RANDALL FILAN MICHAEL MCKINLEY RICK ILLI MAURICIO NAVARETTE
2010	WHISTLER	0801-0474	PETE DAVIDSON
2011	VICTORIA	0801-0215	TARSAM BASI
2052	TERRACE	0801-0061 0801-0062	MONICA BRADY LYNN LINDSTROM
2081	VICTORIA	0801-0309 0801-0310 0801-0311 0801-0312	TONY NELSON SHIRLEY WENDLAND LOUISE OETTING JERRY OETTING
2087	TRAIL	0801-0313 0801-0314	JEAN POOLE ANDREW GHERNOFF
2098	GRAND FORKS	0801-0481	SUSAN BLAIR
2262	CASTLEGAR	0801-0067	LEFORD LAFAYETTE
2278	VANCOUVER	0801-0345 0801-0347 0801-0348	ALEX HEMINGWAY TRISH EVERETT MICHAEL STEWART
2396	VANCOUVER	0801-0392 SUPP/ALT	SHAWN DHAKAR TIM RATTTEL
2403	DAWSON CREEK	0801-0488	BEA RUTLEDGE
2769	GOLD RIVER	0801-0223	ALISON PRINGLE
2950	VANCOUVER	0801-0071 0801-0072 0801-0073	NANCY FORHAN SUSANNE LESTER KAREN RANALLETTA

		0801-0074	SHEHNAZ MOTANI
		0801-0075	KEVIN SHILLITTO
3338	VANCOUVER	0801-0426	FIONA BRADY LENFESTY
		0801-0427	CRAIG PAVELICH
3479	COURTENAY	0801-0230	MICHELLE WAITE
3500	KAMLOOPS	0801-0323	JOHN HALL
		0801-0324	NICOLE EDMONDSON
		0801-0325	CARLO SIA
		0801-0326	LARRY BANCROFT
3523	KELOWNA	0801-0232	WENDY JOHNSON
		0801-0233	LEANNE LOUIE
		0801-0234	TREENA HARLEY
		0801-0235	DAVID TETHER
3570	QUALICUM	0801-0077	LISA PAINE
		0801-0078	TROY FORSTER
		0801-0079	BRIAN THORPE
3742	PRINCE GEORGE	0801-0237	KELLY MAULT
		0801-0238	THERESE ROY
		0801-0239	MARGARET KARLSON
		0801-0240	KAREN WONG
3787	BURNABY	0801-0485	MICHAEL ROY
3799	PRINCE GEORGE	0801-0242	DAWN GONZALEZ
		0801-0243	DALE LALUK
		0801-0244	CAROLINE SEWELL
3966	RICHMOND	0801-0453	THERESA DE SOUSA
		0801-0454	CINDY KLOOS
3999	PORT ALBERNI	0801-0415	NIKI LORD
4078	VANCOUVER	1721-0019	TANYA PATERSON
		1721-0020	MICHAEL REED
		1721-0021	JULIE PAQUETTE ROBERTS
		SUPP/ALT	PAMELA LOYD
4088	VANCOUVER	1721-0057	AVA SHUM
		1721-0058	DAVID CHAN
		1721-0059	CATHERINE FREIMARK
4094	VANCOUVER	1721-0028	KAMAL TOUFFAHA
		1721-0029	YVONNE HOCHÉ
		1721-0030	ANTONIUS LAM
		1721-0031	CAROLYN BUGNON
4165	KOOTENAY	0801-0247	SUSAN KRAUSE
		0801-0248	NORINE MCLENNAN
		0801-0249	IRENE BISCHLER
4177	VANDERHOOF	0801-0464	PAULA COX
		0801-0466	ELIZABETH WAGNER
4227	RICHMOND	0801-0251	CLAIRE HÉLIE
		0801-0252	FRANCINE BRISSON

4627	VANCOUVER	0801-0329 0801-0330 0801-0331 SUPP/ALT	CHRIS JOYCE JO HANSEN DEANNE BATES DAIKO BABICA
4653	FORT ST. JOHN	0801-0369 0801-0370 0801-0371	BRAD KENT MAUREEN HUMMEL JONINE FILMER
4879	KAMLOOPS	0801-0259 0801-0260 0801-0261 0801-0262	DEBBIE WASYLYSHYN RAZ MANN LYN FEREC LOIS RUGG
4990	QUESNEL	0801-0083	DENICE BARDUA
5150	REVELSTOKE	0801-0263	CLARA MALTBY
5523	VERNON	0801-0086 0801-0087 0801-0088	ANNEKA O'BRIEN ROSEMARIE SAMOLESKI GRAY BOISVERT
6001	VANCOUVER	0043-0009 0043-0021	BETTY VALENZUELA SHELDON AGECOUTY
6002	CHILLIWACK	0043-0005 0043-0006	IAN MASLIN JIM CALVIN
6004	COWICHAN	0043-0031	IVY ERIKSEN
6006	NANAIMO	0043-0050	DEBBIE FRAESS
6009	VICTORIA	0043-0045	DARLENE BROWN
6011	PITT MEADOWS	0043-0036	DEBBIE DYER
6014	KAMLOOPS	0043-0002 0043-0013 0043-0041	DONISA BERNARDO BARBARA NEDERPEL TALITHA DEKKER
6015	KELOWNA	0043-0003 0043-0007 0043-0040	KEN ROBINSON CAROL KENZIE CARMEN RAE BELANGER
6016	VANCOUVER	0043-0010 0043-0017	KELLY KNOX BEVERLY TRYNCHY
6018	BURNABY	0043-0038	LYNN HOLDEN
6020	PRINCE GEORGE	0043-0015 0043-0024	JUDY ANN GEERAERT NATALIE FLETCHER
6024	FERNIE	0043-0044	VALERIE SAILER
6027	TRAIL	0043-0012	SHELLEY BRIDGE
6028	WHITE ROCK	0043-0035	SUZI ROTHENBURGER
6038	SURREY	0043-0011	JODI GEORGE

6044	POUCE COUPE	0043-0022	ANDRE LAVOIE
6051	FORT ST. JOHN	0043-0014 0043-0025	CAROL CONNOR SARAH THOM
6054	RICHMOND	0043-0026	TOMMY LIU
6070	VICTORIA	0043-0033	IAN WALKER
6079	100 MILE HOUSE	0043-0042	CORY GREAVES
6090	VANCOUVER	0043-0046	KAREN MCVEIGH
6095	MAPLE RIDGE	0043-0049	JOANNE FOOTE
6101	NEW WESTMINSTER	0043-0004	CAROLYN UNSWORTH
6116	MONTROSE	0043-0048	AMI DOSANJ
6132	KAMLOOPS	0043-0039	MIKE POPOVIC
6133	BELLA COOLA	0043-0028	VERA ROBSON
6145	PRINCE RUPERT	0043-0023	CARRIE CUNNINGHAM
6157	NANAIMO	0043-0032	KEN BENNETT
6179	COMOX	0043-0020	BARBARA J. BILEY
6238	SURREY	0043-0016	LOUELLA VINCENT
6246	VICTORIA	0043-0019 0043-0030	BILL MCMULLAN TASHA WHENHAM
6393	VANCOUVER	0043-0001	VICTOR ELKINS
6422	BURNABY	0043-0027	KEVAN WVONG
6424	POWELL RIVER	0043-0018	JOHN NEIL FRASER
6426	VANCOUVER COASTAL	0043-0029	DOROTHY DOE
6448	SURREY	0043-0037	VEENA GOUNDER
7000	BURNABY	0801-0264 0801-0265	BILL MAGRI ANNALIESE HUNT

LOCALS / SECTIONS LOCALES

NORTHWEST TERRITORIES/TERRITOIRES DU NORD-OUEST

4021	YELLOWKNIFE	1721-0067	BONNIE PAGE
------	-------------	-----------	-------------

**DELEGATES REGISTERED AS AT OCTOBER 26, 2013
PERSONNES DÉLÉGUÉES INSCRITES AU 26 OCTOBRE 2013**

**Number of delegates
Nombre de personnes déléguées**

2	National Officers / Dirigeants nationaux	2
5	General Vice-Presidents / Vice-présidences générales	5
17	District Councils / Conseils régionaux	17
12	Provincial Council of Unions / Conseils provinciaux de syndicats	12
10	Provincial Divisions / Divisions provinciales	10
3	Service Divisions / Divisions de service	3
3	Service Contracts / Contrats de service	3
800	Local Unions / Sections locales	2,123

TOTAL OF DELEGATES / TOTAL DES PERSONNES DÉLÉGUÉES	2,175
TOTAL OF ALTERNATES / TOTAL DES PERSONNES DÉLÉGUÉES SUPPLÉANTES	181

MEMBRES DES COMITÉS AU 26^E CONGRÈS NATIONAL

COMITÉ DES STATUTS

John Deveau	Section locale 835	Nouvelle-Écosse	Co-président
Charlene Mueller	Section locale 1	Ontario	Co-présidente
Gail Brinston	Section locale 3017	Terre-Neuve-et-Labrador	Membre
Gloria Fingas	Section locale 3967	Saskatchewan	Membre
Leonard Gallant	Section locale 1779	Île-du-Prince-Édouard	Membre
Cheryl Levin	Section locale 1522	Manitoba	Membre
Minerva Porelle	Section locale 3392	Nouveau-Brunswick	Membre
Karen Ranalletta	Section locale 2950	Colombie-Britannique	Membre
Joëlle Ravary	Section locale 1500	Québec	Membre
Randy Wald	Section locale 787	Alberta	Membre
Daniel Légère	CEN	Nouveau-Brunswick	Agent de liaison

COMITÉ DES LETTRES DE CRÉANCE

Sylvain Allard	Section locale 1294	Québec	Co-président
Lois Rugg	Section locale 4879	Colombie-Britannique	Co-présidente
Sheldon Agecouty	SEH	Colombie-Britannique	Membre
Bernard Brun	Section locale 81	Nouveau-Brunswick	Membre
Judy Lavallee	Section locale 1550	Manitoba	Membre
Michael McNeil	Section locale 1259	Nouvelle-Écosse	Membre
Helen Sawatsky	Section locale 4777	Saskatchewan	Membre
Susan Schmidt	Section locale 1263	Ontario	Membre
Yvonne Sullivan	Section locale 2329	Terre-Neuve-et-Labrador	Membre
Elizabeth Tweedale	Section locale 37	Alberta	Membre
Mary Vincent	Section locale 1775	Île-du-Prince-Édouard	Membre
Julianne Vondrejs	Section locale 4047	Québec	Membre
Henri Giroux	CEN	Ontario	Agent de liaison

COMITÉ DES RÉOLUTIONS

Dolores Douglas	Section locale L. 2669	Saskatchewan	Co-présidente
Stephen Drost	Section locale L. 1418	New Brunswick	Co-président
Derrick Barrett	Section locale 1560	Terre-Neuve-et-Labrador	Membre
Lola Barrett	Section locale 41	Alberta	Membre
Phil Dembicki	Section locale 500	Manitoba	Membre
Stephen Doucet	Section locale 4294	Québec	Membre
Dianne Frittenburg	Section locale 1933	Nouvelle-Écosse	Membre
June Kaiser	Section locale 716	Colombie-Britannique	Membre
Andrea Madden	Section locale 2286	Ontario	Membre
Karyn Noble	Section locale 3260	Île-du-Prince-Édouard	Membre
Carolyn Unsworth	SEH	British Columbia	Membre
Judy Henley	CEN	Saskatchewan	Agente de liaison

COMITÉ SPÉCIAL DU CEN SUR L'ORIENTATION STRATÉGIQUE

Denis Bolduc	CEN	Québec	Membre
Victor Elkins	CEN	Colombie-Britannique	Membre
Judy Henley	CEN	Saskatchewan	Membre
Michael Hurley	CEN	Ontario	Membre
Lori MacKay	CEN	Île-du-Prince-Édouard	Membre
Kelly Moist	CEN	Manitoba	Membre
Candace Rennick	CEN	Ontario	Membre
Daria Ivanochko	SCFP	Bureau national	Membre du personnel